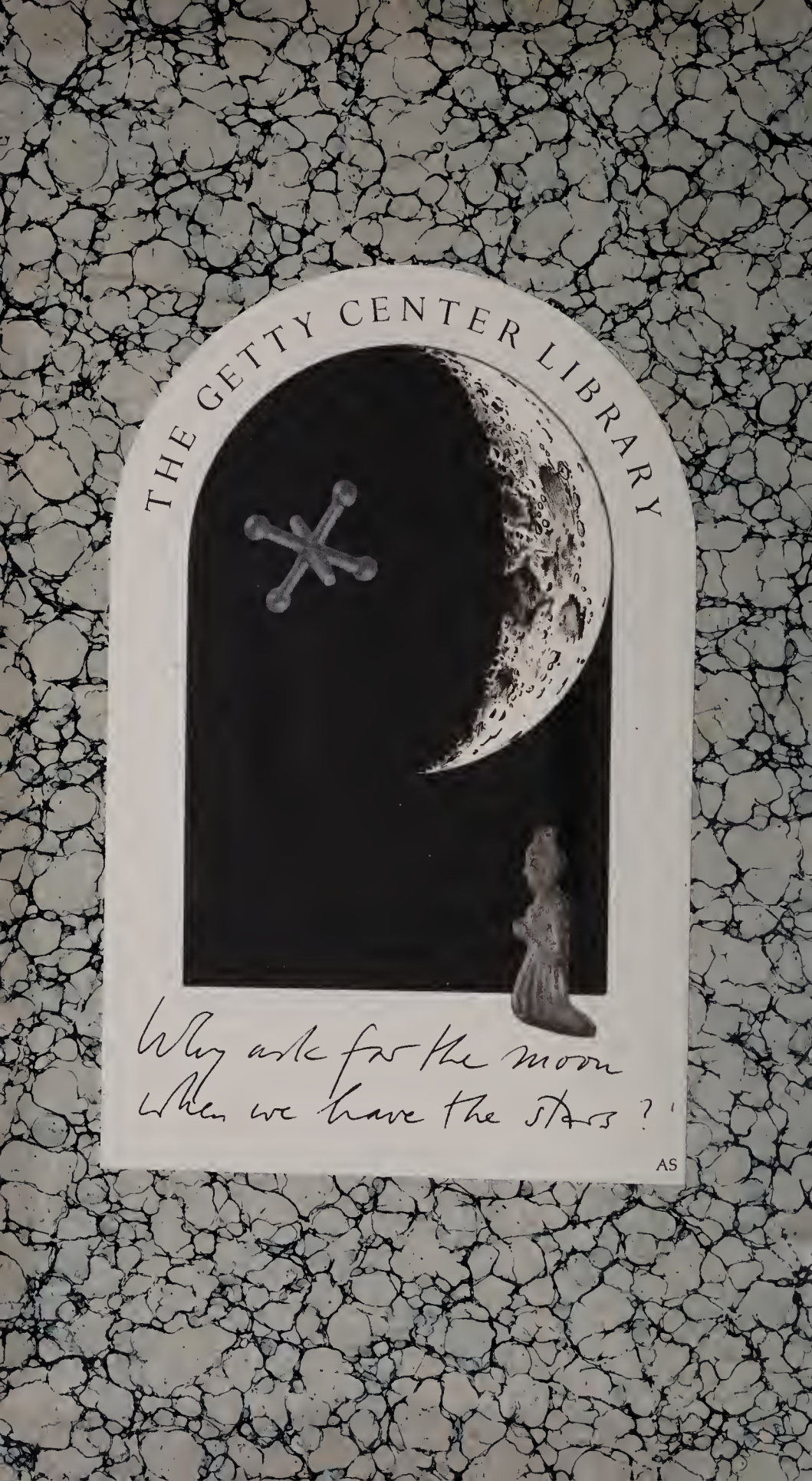
THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

ACADÉMIE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1841.

PRÉSIDENT ANNUEL,

M. CURASSON.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Messieurs,

En acceptant l'honneur de coopérer à vos travaux, j'essayai de vous présenter, et vous daignâtes accueillir le fruit de quelques recherches sur le gouvernement féodal et le rétablissement de nos franchises dans cette province. Aujourd'hui je me propose d'examiner quelle fut l'origine de la commune, de remonter à l'institution du régime municipal, de suivre la marche progressive

et les différentes transformations que ce régime a subies jusqu'à nos jours.

Mais que de difficultés à vaincre, que de préjugés à combattre, pour découvrir dans les annales d'un peuple ce qu'on peut appeler la vraie physionomie des temps ! De tous les points historiques, le régime municipal est peut-être celui que l'esprit de système a environné de plus d'erreurs.

Ici chacun se laisse dominer par ses propres opinions ; souvent l'esprit de parti s'entremet dans la lutte ; la routine et les préjugés de l'école ont aussi contribué à obscurcir cette partie de notre histoire. Admirateur servile des Grecs et des Romains, celui-ci déplore la condition de nos pères, la conquête ayant eu pour résultat, suivant lui, de transformer en un dur esclavage, les franchises municipales dont jouissaient les Gallo-Romains. Un autre, au contraire, croit avoir trouvé, dans les camps de Clovis, l'origine des constitutions françaises, et le principe de nos assemblées populaires dans ces anciens champs de mai, véritables conseils de guerre, où l'habitant indigène n'avait ni le droit, ni même le désir d'entrer. Enfin, il en est qui ne font dater, pour ainsi dire, notre histoire que de la révolution. A les entendre, les communes n'auraient été réellement constituées qu'à cette époque ; avant nous, le monde moderne n'aurait jamais connu la véritable liberté.

Mais tous les systèmes s'évanouissent devant les faits attestés par les lois et les monuments. Le projet de donner au public un *Traité du régime municipal*, m'a

THE GETTY CENTER LIBRARY

conduit à la recherche de ces faits, à l'étude de ces lois, de ces monuments : qu'il me soit permis de vous en offrir les prémices ou plutôt de vous en présenter l'analyse; car il est peu de sujets plus féconds : la naissance de l'agriculture, l'invention des arts, les progrès de l'industrie, tous les faits historiques, toutes les idées sociales, en un mot, se rattachent à l'histoire de la commune. C'est ce développement dont je voudrais pouvoir aujourd'hui vous rendre spectateurs, mais que je suis obligé de restreindre dans les bornes étroites d'un discours.

Voyons d'abord quelle a dû être l'origine de la commune.

« La constitution de la famille, dit Robertson, fut le » germe et le principe de la grande association humaine. » L'auteur du *Contrat social* regarde aussi la famille comme le *premier modèle des sociétés politiques*. « Le » chef, dit-il, est l'image du père, le peuple est l'image » des enfants. »

Mais, avant de se réunir en peuples, les agrégations de famille n'ont formé que des tribus; l'institution à laquelle l'autorité paternelle a réellement servi de type, est donc le régime municipal, berceau de toute association politique.

Dans les premiers jours du monde, l'univers présentait l'image d'une immense hôtellerie, ou, pour me servir d'une comparaison brillante de l'orateur romain, c'était comme un vaste théâtre dans lequel chaque spectateur vient prendre une place qui lui reste propre.

Épars sur la terre, les hommes n'avaient d'autre société que la famille; alors les biens n'appartenant à personne, le premier occupant put en disposer.

Transportons-nous à ces premiers temps, par la pensée! nous voyons un homme s'avancer avec sa famille dans une région inconnue, traversant des terres marécageuses, se faisant jour à travers des forêts impénétrables, afin de trouver un abri salutaire. Il commence par y poser une cabane, afin de se garantir de l'inclémence des saisons, et défriche quelque peu de terre autour de sa demeure; puis, son industrie s'étendant avec les besoins qui la font naître, il parvient à féconder des bruyères stériles. Tant que ce père de famille a vécu, sa nombreuse postérité restait soumise à ses lois; la mort, terme de tout, ne détruit point cette harmonieuse économie; au gouvernement paternel succède celui d'un autre chef, choisi ou accepté par la famille : telle est, n'en doutons pas, l'origine de la commune.

Survient un accident de la nature, une circonstance qui force ou détermine la réunion de cette famille à d'autres, afin de s'aider mutuellement. Cette agrégation, le mélange de divers intérêts exigent d'autres règles; bientôt les membres de la nouvelle communauté sentent le besoin d'élire des magistrats, chargés de veiller à l'exécution de ces règles, d'assurer les droits de chacun, de pourvoir à l'administration des bois et pâturages laissés en commun, et surtout de faire respecter les propriétés particulières, dont le partage s'opère successivement. La constitution de la famille et l'agriculture furent donc les premiers éléments de l'économie

sociale ; c'est de là que nous viennent les arts, le gouvernement et les lois (1).

L'occupation fut, dans le principe, le seul moyen d'acquérir, comme le dit Grotius, parce qu'alors la terre n'appartenait à personne ; mais la possession exclusive et le droit de transmettre ont été la conséquence nécessaire, la suite inévitable de cette première occupation. Une fois que l'homme eut porté la main sur un objet sans maître, la chose ainsi saisie et recréée par son industrie, devint, pour ainsi dire, une partie de lui-même ; la lui arracher eût été faire violence à sa personne. De l'instinct de la sociabilité, de ce sentiment du juste et de l'injuste, inné dans le cœur de l'homme, résulta donc l'accord tacite de garantir à chacun et à ses ayants-droit, le coin de terre qu'il s'était légitimement approprié et qu'il avait mis en état de produire. Vaincre un sol rebelle à la culture, dessécher des marais, se créer une habitation sûre avant d'être commode, repousser des animaux féroces ou nuisibles ; que d'efforts employés, que de dangers courus pour s'approprier quelques toises d'un terrain nouveau ! De toutes les conquêtes, celle qui fut le résultat de l'occupation et le fruit du travail, est la plus légitime ; conquête plus glorieuse, on peut le dire, que l'invasion de ces *ravageurs de provinces, nommés conquérants*, pour me servir des expressions de Bossuet.

(1) Jura autem civilia tunc esse cœperunt, cùm civitates condi, et magistratus creari, et leges scribi cœperunt. INSTIT., §. II, *de rerum divisione.*

De même que la liberté de l'homme, la propriété est donc un droit naturel; le droit civil et le droit des gens n'ont fait que pourvoir aux moyens de la conserver et de la transmettre.

Aussi, depuis qu'on explore le monde, ne s'est-il pas rencontré de peuplades où le droit de propriété fût inconnu. Partout, la législation des premiers peuples a pris soin de protéger de toute sa puissance les limites des héritages. Le Romain déclare sacrilége envers les Dieux, celui qui violera ou déplacera ces limites; cette violation est punie de mort chez les Aztèques, tribus de l'ancien Mexique, et dans les Marches allemandes (1).

Dans ces temps d'anarchie dont on voudrait pouvoir éloigner à jamais le souvenir, alors que ces mots *liberté, égalité, fraternité ou la mort !* se trouvaient inscrits sur les murs de nos cités, cependant un décret du 18 mars

(1) « Celui qui, en labourant la terre, aura déraciné les pierres » qui servent à fixer les bornes des héritages, sera dévoué aux » dieux mânes, aussi bien que les bœufs dont il s'était servi pour » le labourage. » — Le dérangement des bornes entraînant la présomption d'empiétement sur la terre du voisin, ce fut pour empêcher ces sortes d'usurpations que le premier législateur des Romains crut devoir faire considérer comme sacriléges les auteurs de ce fait, sans que l'on pût recevoir l'excuse qu'il devait être attribué aux bœufs employés au labourage.

« Les coutumes allemandes, dit M. Michelet, établissent des » peines cruelles contre ceux qui déplacent les bornes : on est » d'avis que c'est justice d'enterrer un tel homme jusqu'à la » ceinture dans le trou même où était la pierre, puis de passer » sur lui avec une charrue et quatre chevaux. » (Origine du droit, introduct., pag. 104.)

1793 déclare punissable du dernier supplice, celui qui osera proposer *la loi agraire ou toute autre subversive des propriétés;* et c'est en vertu de cette loi, que Gracchus-Babeuf paya, de sa tête, la publication de ses écrits séditieux.... Qui aurait pu prévoir que, dans le monde civilisé du 19e. siècle, s'élèverait une nouvelle secte de niveleurs, célébrant la mémoire de Babeuf et de Robespierre, comme martyrs de la liberté, et protestant contre ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, *la religion, le mariage et la propriété* (1)? Poursuivies en Angleterre, ces doctrines perverses ont été importées parmi nous. En proclamant impunément, avec une audace incroyable, que *la propriété n'est qu'un vol*, nos Gracques modernes n'ont pas même le mérite de l'in-

(1) Dans un ouvrage intitulé : *Constitution et loi de la société réligioliste conventionnelle pour la société universelle*, Robert Owen, chef des socialistes, s'écrie que la *propriété n'est qu'un vol :* trois obstacles, dit-il, s'opposent à l'établissement de sa théorie, *la religion*, *le mariage et la propriété.* — « C'est là, très-certainement, disent les auteurs » du *Quarterly Review* (Revue anglaise), la plus pure phi- » lanthropie, telle que Marat et le père Duchesne la comprenaient » avec l'aimable Chaumette et le grand Anacharsis Clootz. Aussi » comme tout se tient dans le monde où nous sommes, voit-on » paraître, dans le cours du même mois pendant lequel les socia- » listes publient leur bienveillante doctrine, le catalogue de li- » brairie que voici et que nous soumettons à nos lecteurs. » (Suit le détail de publications périodiques par livraisons hebdomadaires ou mensuelles, au nombre desquelles figurent la *vie et caractère de Maximilien Robespierre et l'histoire de la conjuration de Babeuf en faveur de l'égalité*, pour le

vention ; ils ne sont que les vils échos d'un insensé d'outre-mer, Owen, chef des socialistes. Absurde en théorie, le système de ces prétendus régénérateurs serait impossible dans l'exécution ; ils le savent bien ! Les rêveries de quelques adeptes, moins avancés ou plus innocents, sont aussi inintelligibles : confier la solution de leur énigme à une espèce de communauté libre, sans chef, sans subordination quelconque, sans liens religieux ni moraux, n'est-ce pas de toutes les utopies la plus bizarre, de toutes les abberrations la plus monstrueuse ? La propagation de pareilles doctrines ne peut donc avoir d'autre but, et leur contagion d'autre résultat, que celui d'insurger le prolétaire contre le possesseur légitime, d'ébranler les fondements de l'édifice

modique prix de deux ou trois pences.) « C'est au peuple que » l'on s'adresse, continuent les rédacteurs ; c'est à lui que l'on » fait lire, à si bon marché, l'éloge de Robespierre et celui de » la minéralogie, le panégyrique de d'Holbach l'athée, les ana- » thèmes de Volney et de Voltaire contre le clergé, les hauts » faits de Babeuf, etc., le tout assaisonné du portrait d'Epicure » et de celui de Marie Wolstonecraft, célèbre pour avoir, la » première, proclamé les droits de la femme libre. Toute cette » éducation populaire forme un ensemble complet.... Tous les » remparts de l'ancienne morale, ainsi démantelés à la fois, rap- » pelleront sans doute au sentiment de son danger, la société an- » glaise. C'est un bienfait providentiel que l'explosion simultanée » de ces doctrines qui, par la nudité même de leur laideur et » l'imminence de leur péril, ouvriront les yeux de plus d'un » réformateur honnête.... L'évêque d'Exeter a rempli son devoir » en citant récemment Owen à la barre de la législature et du » pays, etc., etc. »

social, de substituer au règne des lois, l'anomalie d'un régime anarchique qui n'aurait d'autre règle que la force!!!

Quittons cette digression affligeante pour suivre la marche du régime municipal, en commençant par le gouvernement des Gaules.

Les premiers temps des Gaulois sont ensevelis dans une obscurité profonde. Cependant, lors de l'invasion des Romains, la Gaule était composée de plusieurs villes puissantes, dont César fait l'énumération.

En quoi consistait alors le gouvernement municipal? Ici nous en sommes réduits à des conjectures, au lieu de preuves. Tout ce que l'on sait, c'est la division des personnes en trois classes ; les druides, les nobles ou chevaliers et la plèbe. Mais, s'il faut en croire César, le peuple était compté pour rien : sous le joug d'une aristocratie avide et oppressive, la condition des plébéiens était déplorable (1).

Ce qui paraît certain, d'après le témoignage de Strabon, c'est que, dans les diverses cités, existait un sénat composé des citoyens les plus notables par la naissance et la fortune, qui, délibérant sur les intérêts communs, formaient une espèce de conseil municipal. Dans la lutte des Gaulois avec les armées romaines, qui, pendant plus de dix années, donna lieu à de fréquents

(1) Cesar, de bell. gal., lib. 6, cap. 11, 12 et 13. — Voy. Perreciot, *de l'état des personnes et des terres dans les Gaules*, tom. 1, pag. 4 et 10.

et terribles combats, on remarque plusieurs assemblées générales des députés de ces différents sénats, pour concerter les moyens de résistance. César parvint à s'assurer de ces assemblées nationales, qu'il convoquait lui-même; et, sous son influence, elles ne servirent plus qu'à préparer et hâter l'asservissement de la patrie (1).

Rome transporta, dans les Gaules vaincues, ses mœurs, son luxe et ses institutions.

C'est dans les colonies romaines que le régime municipal a pris naissance.

Pour maintenir leurs conquêtes et façonner les indigènes au joug, la politique des Romains était d'envoyer dans les provinces soumises à leur domination, des colonies formées de citoyens pauvres ou de vétérans auxquels étaient distribuées les spoliations de la victoire (2).

Transplantés ainsi sur un sol étranger, les colons ne devaient pas perdre les avantages précieux dont jouissait la métropole. Religion, rites, sénats, lois, usages, spectacles, régime municipal, tout ce qui constituait Rome, enfin, fut reproduit dans les colonies.

(1) Strabo, lib. 4, cap. 2. — Voy. aussi Raynouard, *Histoire du droit municipal*, *introduct.*, pag. IV.

(2) Les Gaules et l'Espagne furent peuplées de colonies. Cicéron *pro Fonteio*, parlant de celle de Narbonne, « c'est, » dit-il, une colonie de nos citoyens, la sentinelle du peuple » romain, une citadelle qui repousse et arrête les nations voi- » sines. » — On peut voir, sur les colonies romaines, le discours de l'abbé Fontenu, dans les mémoires *de l'académie des inscriptions et belles-lettres*, tom. 10, pag. 465.

Les habitants indigènes participèrent successivement à ces avantages. Plusieurs villes, affiliées d'abord au gouvernement de l'empire, prirent le nom de municipes, et, sous le règne des Antonins, toutes les autres cités furent admises à jouir, au même titre, des institutions romaines. Bientôt il n'exista plus de différence entre les deux peuples, pas même celle de nom.

Les Gaules, une première fois divisées en sept, et ensuite en dix-sept provinces, comprenaient cent treize ou cent quinze cités (1).

(1) Voici le nom des villes de France qui, sous la domination romaine, formaient des colonies ou municipes des Gaules :

Acqs, Agen, Aire, Aix, Alby, Amiens, Angers, Angoulême, Antibes, Apt, Arles, Arras, Auch, Autun, Auxerre, Avignon, Avranches, Bayeux, Bayonne, Bazas, Beauvais, Besançon, Béziers, Bordeaux, Boulogne, Bourges, Cahors, Cambray, Carpentras, Castellane, Cavaillon, Châlons-sur-Marne, Châlons-sur-Saône, Chartres, Clermont, Comminges, Coutances, Die, Digne, Embrun, Évreux, Fréjus, Gap, Glandèves, Grenoble, Langres, Lescar, Leictoure, Limoges, Lisieux, Lodève, Lyon, Mâcon, Mans (le), Marseille, Meaux, Metz, Nantes, Narbonne, Nîmes, Orange, Orléans, Paris, Périgueux, Poitiers, Puy (le), Quimper, Reims, Rennes, Rhodez, Riez, Rouen, Saintes. St.-Quentin, Sécz, Senez, Senlis, Sens, Sisteron, Soissons, Strasbourg, Tarbes, Térouane, Toul, Toulouse, Tournay, Tours, Trois-Châteaux, Troyes, Uzès, Vaison, Valence, Vaime, Vence, Verdun, Vienne, Viviers. — A ce nombre pourraient être ajoutées quelques autres villes, qui n'existent plus.

Dans la Belgique et le pays d'outre-Rhin, Cologne, Liége, Mayence, Tournay, Trèves, etc., étaient aussi des cités municipales.

Mais le nom de *cité* ne s'entendait pas seulement de l'enceinte ou du territoire d'une ville : ce terme désignait l'étendue entière d'un pays, *pagus*, du district dépendant de la cité, et qui formait, presque toujours, un vaste territoire, composé de villes et de bourgades. C'est ce qui a donné lieu à la circonscription des diocèses ; aussi les historiens présentent-ils comme synonymes, les mots de *cité*, d'*évêché* ou de *pays* (1).

L'administration ainsi concentrée dans le chef-lieu de la cité où résidait le corps municipal, il n'existait, dans les campagnes, aucune communauté d'habitants unis par des relations sociales et particulières.

De la division territoriale passons à celle des personnes.

L'esclavage, cet abominable fléau de l'espèce humaine, était de droit commun chez les Romains ; ils l'introduisirent dans les Gaules.

Quant aux hommes libres, indépendamment des officiers de l'armée et des ministres de la religion, formant une classe privilégiée, on distinguait, comme à Rome, les nobles ou patriciens et les plébéiens ; à la suite des patriciens venait l'ordre des curiales ou

(1) *Qui è vico ortus est, eam patriam intelligitur habere, cui reipublicæ vicus respondet. — Ejus civitatis adscribendi sunt ordini, sub quâ vicus ille ac possessio censetur.* LL. *qui ex* D., lib. 50, tit. 1, *ad municipalem*, et 3 cod., lib. 5, tit. 27, *de natur. liber.* — *Quippè in notitiis*, CIVITAS *nonmodò urbem caput gentis, aut unum ex capitibus, sed etiam totum urbis agrum, pagumve aut diœcesim designat.* Hadr. Valer., *notit. Galliar.*, p. 446.

membres de la curie; la condition essentielle, pour parvenir au décurionnat, fut de posséder un domaine de plus de 25 arpents, mesure romaine. Les municipes remplaçant les colonies auxquelles avaient été distribuées des terres, le gouvernement jugea nécessaire à la tranquillité publique de faire reposer, sur la propriété territoriale, le droit d'élire des magistrats et celui d'administrer la cité. Ceux qui ne possédaient pas la quantité de terres exigée pour être admis aux élections, et que l'on appelait *possesseurs*, tenaient un troisième rang. Suivaient les médecins, négociants, artistes et gens de métier, tous ceux enfin qui, sans posséder de propriétés foncières, exerçaient une profession libérale ou mécanique.

La distinction des rangs, l'ordre des différentes classes était tellement marqué, que le fils de sénateur devait être sénateur, celui de décurion restait décurion; tous deux étaient exclus du service militaire (1). Nul ne pouvait se soustraire aux charges que lui imposait son état, règle générale et si absolue, qu'en se destinant aux théâtres, aux jeux publics, les acteurs eux-mêmes contractaient l'engagement de ne pas sortir de cette condition. Alors, loin de représenter ces œuvres admirables qui ont immortalisé la scène française, le théâtre n'était qu'une école de mauvaises mœurs; souvent le

(1) Neque curialis, neque cohortalinus, neque curialis aut cohortalini filius, conditione desertâ, aliam audeat aspirare fortunam, cui majorum suorum exempla præjudicant. Loi 28, *cod. Theod.*, lib. 8, tit. 4, *de cohortalibus*. Voy. aussi la loi 30, *eod. tit.*, et la loi 14, lib. 6, tit. 35, *de privil.*

sang des hommes formait une partie du spectacle; et, quand le sceptre du monde fut soumis à l'empire de la croix, l'exercice de cette profession fut regardé comme incompatible avec les devoirs du christianisme. Je ne puis m'empêcher de vous citer, à cet égard, une disposition fort curieuse, écrite dans le code théodosien. « Si, » dit-elle, des comédiens ou comédiennes, en danger de » mort, réclament les sacrements de l'église, ce bienfait » pourra leur être accordé, du consentement de l'évêque; » et, dans le cas où, par hasard, ils recouvreraient la » santé, il ne leur sera plus permis de remonter sur le » théâtre. » Ne permettre de quitter un état qu'au moment de la mort, est déjà chose singulière; les précautions exigées pour ne pas accorder légèrement cette permission, sont encore plus étranges. « Mais il faudra, » continue l'empereur, prendre toutes les mesures né- » cessaires, afin de s'assurer, avant tout, de l'état du » malade : pour prévenir toute dissimulation sur ce point, » nous ordonnons, en conséquence, que la demande » du comédien soit aussitôt communiquée aux ma- » gistrats, et que le curateur de la cité nomme des gens » de l'art, afin de constater si le réclamant est bien » réellement à l'extrémité (1). »

(1) Scenici et scenicæ qui, in ultimo vitæ necessitate cogente interitus imminentis, ad Dei summi sacramenta properârunt, si fortasse evaserint, nullâ posthac in theatralis spectaculi conventione revocentur. — Ante omnia tamen diligenter observari ac teneri sanctione jubemus, ut verè et in extremo periculo constituti, id pro salute poscentes (si tamen antistites probant), beneficii consequantur : quod, ut FIDELITER fiat,

Voici quelle était l'organisation du régime municipal dans chaque cité.

Délibérant sur tous les intérêts communs, les décurions ou membres de la curie formaient ce qu'on appelle aujourd'hui le *conseil municipal*, avec cette différence que la délibération n'était pas un simple avis, mais une règle définitive, appelée *décret des décurions*. Deux magistrats, sous le nom de *duumvirs*, à l'instar des consuls de Rome, étaient chargés de l'exécution et de la police intérieure, avec pouvoir de statuer sur les contraventions aux règlements. Un curateur de la cité avait le soin de pourvoir aux approvisionnements; l'administration des biens communaux lui était également confiée, il avait aussi l'inspection des théâtres (1).

eorum ad judices, si in præsenti sunt, vel curatores urbium singularum desiderium perferatur, quod ut, INSPECTORIBUS MISSIS, sedulâ exploratione quæratur, AN INDULGERE HIS NECESSITAS POSCAT EXTREMA SUFFRAGIA. Cod. Theod., lib. 15, tit. 7, *de scenicis*. — Cependant, par une autre loi, l'empereur Théodose laissa aux femmes chrétiennes la liberté d'abandonner le théâtre.

(1) L'ordre de la curie est souvent qualifié de *sénat;* les patriciens en faisaient partie; ils y tenaient le premier rang; mais ils ne votaient point à part, la délibération n'étant toujours qu'un décret des décurions. — Les duumvirs ou magistrats de la cité en exerçaient les actions comme nos maires actuels; ils étaient aussi chargés de donner des tuteurs aux pupilles, et présidaient à l'insinuation des actes. On peut voir, sur les attributions municipales, les lois du Digeste *ad municipalem*, le titre *de decurionibus*, le code, lib. 10, tit. 31 *de decurionibus;* tit. 38 *de municipibus*, et au Digeste la loi 3, *de fugitivis;* la loi

Dans chaque cité, la curie nommait en outre des fonctionnaires appelés *principaux* ou *décaprotes* (dix premiers), formant un pouvoir exécutif, et chargés spécialement d'opérer, sur les habitants, la répartition et la levée des impôts dont le montant était déterminé par les officiers de l'empire.

Indépendamment de ces fonctionnaires, il y avait un *défenseur de la cité*, dont la mission spéciale était, à l'exemple des tribuns de Rome, de défendre les citoyens, de les protéger contre l'injustice et l'oppression de l'autorité. Ce fonctionnaire n'était pas nommé comme les autres, dans l'assemblée électorale de la curie, mais par l'universalité des habitants : la loi défendait même de le prendre parmi les décurions. Une constitution impériale exigea la condition de catholicité pour remplir cette honorable fonction, et souvent l'évêque en fut chargé (1).

C'est aussi des lois romaines que provient l'établissement de ces anciennes corporations d'arts et métiers,

18, lib. 50, tit. 4 *de muneribus et honoribus ;* la loi 3 *de fugitivis*, et les lois 3 et 9, lib. 50, tit. 8 *de adm. rer. ad civit. pertinent.* — Voy. aussi le code Theod., lib. 12, tit. 1, *de decurionibus*, et lib. 13, tit. 3, *de medic. et profess.*

(1) Lib. 1, tit. 55, au code *de defensoribus civitatum.* — Defensores, dit la loi 8, ita præcipimus ordinari, ut sacris orthodoxæ religionis imbuti mysteriis, reverendissimorum episcoporum, necnon clericorum et honoratorum ac possessorum et curialium decreto constituantur : de quorum ordinatione referendum est ad illustrissimam prætorianam potestatem, ut litteris ejusdem magnificæ sedis eorum solidetur auctoritas.

abolies par nos lois nouvelles et remplacées, d'une manière peu efficace, par l'institution des prud'hommes, dans plusieurs villes manufacturières.

A l'exemple de ce qui se pratiquait à Rome, le gouvernement impérial avait autorisé et soumis à une organisation particulière, des corps d'ouvriers, de fabricants, d'artistes d'une même profession. Protégés par des patrons choisis d'ordinaire parmi les personnages les plus éminents, et qui tenaient à honneur d'exercer un semblable patronage, les membres de ces corporations s'assemblaient pour délibérer sur leurs intérêts ; ils avaient une caisse commune, et nommaient des syndics, officiers chargés d'exercer les actions de cette petite société, et d'y entretenir une police exacte (1). La réunion des maîtres et des ouvriers, agissant ainsi d'accord, opposait une digue puissante à l'oppression, en même temps qu'elle prévenait l'anarchie de ces coalitions, de ces comités secrets, que le gouvernement d'une nation voisine a tant de peine à réprimer ; et déjà, parmi nous, ne voit-on pas les agitateurs, prenant le drapeau du travail, user de ce prétexte pour exciter de nouvelles convulsions politiques ?

(1) Loi 1, D. lib. 3, tit. 4. — On a retrouvé plusieurs monuments élevés par la reconnaissance des corporations d'arts et métiers envers leurs patrons. V. dans Raynouard, tom. 1, chap. 21 et 29, les inscriptions en l'honneur de *Q. Julius Severinus*, *L. Besius superior*, *Taurinus Florentius* et *Sevir Augustar*, patrons des nautonniers de la Saône, du Rhône et de la Durance, personnages distingués, auxquels ils avaient érigé des statues.

Au moyen de leur mécanisme administratif, les cités gauloises formaient, pour ainsi dire, autant de républiques : police intérieure, administration des propriétés communes et des finances locales, construction et entretien des édifices publics, tous les objets, en un mot, étrangers au pouvoir central, étaient exclusivement placés dans le domaine de l'autorité municipale.

C'est sous les auspices de ces institutions, et à l'aide de cette activité intelligente qui distingua les races gauloises, que s'élevèrent la plupart de ces monuments dont on trouve encore des débris sans nombre.

Cependant le joug d'un gouvernement militaire pesait sur les Gaules.

A la tête des provinces, un préfet du prétoire représentait l'empereur. Des cohortes romaines, sous le commandement d'un duc, formaient des camps de défense, protégés par des voies militaires. Un gouverneur établi dans chaque cité, sous le titre de proconsul ou de préfet, avait l'administration de la justice et des affaires publiques; et, dans chaque province, un procurateur ou exacteur avec des auxiliaires était chargé de la direction des impôts et des immenses revenus de l'empire.

Les recettes du trésor public consistaient dans de vastes domaines ; dans des droits de péage, de douane et de gabelle (car c'est des Romains que nous tenons tous les genres de monopole, jusqu'à celui du sel)(1); dans des revenus casuels provenant, soit des confiscations,

(1) Si quis, sine persona mancipum (id est salinarum conductorum), sales emerit, vendere tentaverit, sive propriâ

soit de dons appelés *volontaires*, mais que les provinces étaient obligées de faire à l'empereur; enfin dans l'impôt ordinaire, savoir, une taxe réelle, à raison de tant par arpent, une taxe personnelle par chaque tête de citoyen; et, chose remarquable! les maisons patriciennes n'étaient pas imposées comme les autres habitants; défense sévère de leur faire subir aucun genre d'exaction. Ainsi, c'est des Romains que provenait cette inégalité d'impôts, réprouvée, à si juste titre, par les lois de la révolution (1).

La centralisation n'existait au surplus que pour les affaires publiques et les intérêts du souverain. En ce qui concerne l'administration des cités, les officiers de l'empire n'exerçaient qu'une surveillance générale, sans entrer dans aucun des détails de cette administration; il n'était pas même besoin, comme à Rome, de l'autorisation du gouvernement pour aliéner les biens communaux de la cité; l'homologation du décret des décurions par le juge, était suffisante (2).

audaciâ, sive nostro munitus oraculo, sales ipsi, unà cum eorum pretio, mancipibus addicantur. L. 11, cod. *de vectigalibus*, lib. 4, tit. 61.

(1) A curialibus terris, senatoria gleva discreta sit, nec ulla fiat in possidendo clarissimarum domorum, curialiumque conjunctio, nec ullo exactionis genere vinciantur; idque curent ii qui, per civitates defensorum senatus officium susceperint, quorum periculo teneatur, si quid dispositum fuerit in dispendium senatorum. L. 3, cod. Theod., lib. 6, tit. 3, *de præd. senat.*

(2) L. 3, au cod. lib. 11, tit. 31, *de vendendis rebus civitatis.*

Tant que l'ordre social fut ainsi tempéré, le pouvoir central conserva sa puissance, et les libertés municipales, leur entière plénitude.

Mais, sous les derniers empereurs, le despotisme parvint à envahir ces libertés. Leur décadence et la fiscalité, ce système destructeur qui allait toujours croissant, hâtèrent la dissolution de l'empire.

A la qualité de curiale furent attachées des conditions rigoureuses qui finirent par en surpasser les avantages. Défense au décurion d'aliéner ses biens ; en cas de mort sans testament et à défaut de parents proches, ils étaient dévolus à la curie. Soumis à l'obligation de résider dans la cité, le curiale, s'en éloignant, était puni par la confiscation des terres où il espérait se cacher. Les ordres sacrés, l'entrée dans un monastère ne pouvaient servir d'excuse ; du moins le prêtre ou le moine demeurait forcé d'abandonner ses biens à la curie, ou d'en disposer en faveur d'un parent à qui ces propriétés donneraient le cens nécessaire pour les élections. Responsable de la gestion des impôts, de l'insolvabilité des collecteurs, souvent on faisait payer au décurion ce qu'il lui avait été impossible de percevoir.

Des obligations non moins rigoureuses étaient attachées aux fonctions actives de la magistrature. Appelé à un service temporaire, le curiale ne pouvait s'en exempter, sous aucun prétexte. Se cachait-il, afin de se soustraire à ses devoirs, le citoyen chargé de le remplacer était mis en possession des biens de l'absent ; et

si ce dernier se soumettait enfin à remplir ses fonctions, la loi en prolongeait de deux ans la durée (1).

Portées à une époque où, déjà menacé de l'invasion, le gouvernement crut devoir retenir chaque fonctionnaire à son poste, ces lois despotiques produisirent un effet tout contraire. L'espèce de servitude qui retenait le citoyen attaché à la curie comme le serf à la glèbe, la nécessité d'occuper une charge onéreuse, sous peine de perdre sa fortune, loin de relever l'amour de la patrie, ne firent qu'en éloigner le sentiment. A mesure que le danger croissait, la tyrannie impériale redoubla d'intensité. L'oppression des agents du fisc finit par être insupportable, le taux des contributions exorbitant, et la manière de les percevoir plus injuste encore. Au lieu d'un droit, les fonctions municipales n'étaient plus qu'un service pesant, imposé à la bourgeoisie, dans l'intérêt du despotisme.

Ces faits sont attestés par tous les historiens de l'époque. « Il faut, dit Montesquieu, lire, dans Salvien, » les horribles exactions que l'on exerçait sur les peuples. » Les habitants n'avaient d'autre ressource que de se

(1) Les conditions onéreuses, imposées aux curiales et aux magistrats municipaux, sont retracées dans plusieurs constitutions impériales. — Voy. notamment au cod. Théod., lib. 5, tit. 2; la loi 1 *de bonis decur.;* le tit. 3, lib. 10 *de locat.*; les lois 2, 16, 29, 92 *de decurionibus*, liv. 12, tit. 1; la loi *curiales*, tit. 18, et ci-après la Novelle de Majorien. — Le code Justinien renferme plusieurs lois semblables.

» réfugier chez les Barbares, ou de donner leur liberté » au premier qui voulait la prendre (1). »

La preuve la plus authentique de la misère d'un peuple se puise dans la législation, dans les mesures de circonstance prises par les gouvernants, et l'on pourrait citer ici plusieurs actes législatifs. Déjà, sous le règne de Constantin, les libertés municipales commençaient à déchoir : l'empereur essaie de réprimer le *brigandage* des officiers provinciaux, dont il fait une peinture énergique. Vainement, à l'approche de l'invasion, Honorius et Théodose cherchent à ranimer le patriotisme, en ordonnant au préfet d'Arles de convoquer une assemblée générale *des plus honorables personnages de chaque province*, afin de pourvoir *aux besoins de l'état et aux intérêts des propriétaires !* entièrement dégoûtés du régime impérial, les Gaulois dédaignent de répondre à cet appel. Enfin, la Novelle publiée par Majorien, l'année 458, pour retenir les citoyens forcés de déserter la patrie afin d'échapper à d'horribles persécutions, atteste la déplorable situation dont se plaignaient avec amertume les auteurs de l'époque, et l'impuissance des efforts tentés par l'empereur pour arrêter le mal ; cette loi présente, en un mot, tous les symptômes d'une société qui s'éteint et se débat dans les convulsions de l'agonie (2).

(1) Salvien, *de Gubern. Dei*, lib. 3, cap. 8 ; lib. 5, cap. 5 et 6 ; lib. 7, cap. 2 ; Orose, hist., lib. 7. — V. aussi l'abbé Duboz, tom. 1, pag. 411 et suiv.

(2) *Huc redigit iniquitas judicum exactorumque plec-*

A l'oppression des hommes libres, si l'on ajoute que plus des deux tiers de la population, étant de condition servile, n'avaient aucun intérêt à ne pas changer de maîtres, doit-on s'étonner de la facilité que trouvèrent les habitants du nord à s'emparer des Gaules.

Il n'entre pas dans mon sujet de retracer les horreurs de cette catastrophe : je ne décrirai point l'irruption de cette nuée de Barbares, saccageant les villes, désolant les provinces qu'ils ne faisaient que traverser, ni l'établissement plus pacifique des Burgondes dans la Sé-

tenda venalitas, ut multi patrias deserentes, natalium neglecto splendore, occultas latebras et habitationem elegerint juris alieni.. Vendunt defugas curiales et obnoxios corporatus. — Que fait l'empereur pour arrêter la désertion des curiales ? Il accorde, comme une grâce, que désormais on ne pourra exiger du curiale chargé de recueillir l'impôt, que ce qu'il aura pu recevoir du possesseur, et, entre autres vexations de détail dont il ordonne la répression, il réduit à trois jours la durée de ces repas somptueux que les officiers de l'empire exigeaient pour leur bienvenue. Mais, loin de rendre quelque liberté aux curiales, il ne fait que river les chaînes de leur asservissement et veut qu'il s'étende jusqu'à leurs filles : *Filia curialis, si in alia voluerit nubere civitate, quartam mox omnium facultatum suarum ordini conferat*, et fait au curiale la défense la plus expresse d'abandonner ses fonctions pour entrer dans les ordres sacrés, ordonnant même de rappeler à la curie tous ceux qui n'auront pas encore reçu le diaconat : *Quicumque, sub nomine clericatus, curialis vel corporatus se subtraxerit, si infrà diaconatus gradum locatus probetur, ad originem suam sine dilatione revocetur, etc.*

quanie, ni l'occupation du midi par les Visigoths (1). Je ne dois m'attacher ici qu'au règne du jeune Clovis, qui, sur la fin du cinquième siècle, part de la rive droite du Rhin, à la tête de ses Francks, bat tour à tour les armées qu'il rencontre sur son passage, et finit par se rendre inexpugnable dans les Gaules, par y former un empire, au lieu d'un camp.

Portons maintenant nos regards sur les résultats de ce grand événement.

Pour en bien juger, il est bon de se faire une idée du caractère des différents peuples réunis sous la domination franque, de voir ce que peut avoir de réel ce prétendu contraste entre les vertus des Romains et la férocité des vainqueurs. C'est ici que j'ai à combattre les préjugés de l'école, l'enthousiasme des admirateurs fanatiques de l'antiquité.

Élevé dans l'admiration des temps merveilleux de Rome et de la Grèce, cet enthousiasme m'a séduit comme un autre; mais pour peu qu'on ait lu et vécu, on ne tarde pas à se déprendre des illusions de la jeunesse, des amplifications de collége.

La république romaine se ressentait de son origine : comme le dit ingénieusement un de nos associés, *le*

(1) St. Jérôme trace, dans les termes les plus énergiques, la description de cet épouvantable bouleversement, des provinces presqu'entièrement dévastées par les Barbares, des villes principales qu'ils avaient saccagées et détruites. Epist. *4 ad Heliodorum* et 82 *ad Ageruchiam.* Mais retiré à Bethléem, où il mourut en 420, il ne pouvait parler de la conquête de Clovis, qui n'eut lieu qu'en 486.

drapeau des Romains était une louve, et toujours ils furent dignes d'un pareil symbole (1). L'infanticide autorisé par une loi de Romulus et confirmé par celle des douze tables, le droit de vie et de mort accordé à l'autorité paternelle, le pouvoir des époux assimilé à celui des pères, sous plus d'un rapport ; tout, dans les relations de famille comme dans les lois civiles, semblait être une conséquence de ce code abominable de l'esclavage, partie essentielle de la législation romaine. Quoi de plus féroce que les assauts de gladiateurs ! Quoi de plus étrange que cette loi défendant, sous les peines les plus sévères, de tuer les lions d'Afrique destinés à des spectacles inhumains ! Quelle barbarie dans les traitements exercés par ce peuple libre sur ses esclaves ! Les vertus qu'on admire dans quelques grands citoyens ne furent souvent que des vertus contre nature. Je ne puis lire de sang froid le trait de Brutus, condamnant son fils et le faisant exécuter sous ses propres yeux, ni l'assassinat de César par cet autre Brutus, son fils adoptif.

A la férocité de ces fiers républicains, se joignait l'immoralité la plus profonde ; le grave Caton cède Murcia, sa femme enceinte, à Hortensius, puis la reprend à la mort de celui-ci, parce qu'il avait légué à cette femme une immense fortune, au préjudice de son fils. Le sage Cicéron lui-même ne peut être lavé du reproche d'avoir suivi le torrent : pénétré d'estime pour les œuvres de ce grand orateur, j'aimerais qu'il n'eût pas

(1) Charles de Bernard, dans l'*Anneau d'argent*.

répudié Térentia pour épouser Publia, sa pupille. A l'ancienne servitude dans laquelle le mariage tenait l'épouse, succéda la licence la plus effrénée du divorce ; les dames romaines finirent par calculer leurs années par le nombre de leurs maris, au lieu de les compter par celui des consulats.

Ce sénat, dont on a tant exalté les résolutions, à quels moyens odieux n'eut-il pas recours pour diviser, combattre et soumettre les différents peuples? Montesquieu nous dépeint sa perfidie, son manque de foi dans les traités, qui n'étaient jamais que des suspensions d'armes, abusant même de la subtilité des termes de la langue, pour y donner une interprétation arbitraire. Loin de répondre à la dignité de ce corps puissant, plusieurs de ses séances présentent le spectacle de scènes tumultueuses. Dans une lettre à Quintus, son frère, Cicéron rend compte d'une de ces assemblées où le désordre fut porté aux voies de fait les plus violentes, aux injures les plus obscènes, et dont il se félicite d'avoir pu s'évader (1).

Cependant on ne saurait s'empêcher d'admirer tant de grandes actions, tant de triomphes, cette politique, ce courage, cet amour de la patrie qui distingua les citoyens de la république.

(1) « Enfin, dit Cicéron, comme à un signal donné, les » Clodiens se mirent à cracher sur les nôtres. De l'une et de » l'autre part, on prit feu. Eux de pousser pour nous faire quitter » la place ; et les nôtres de tomber sur eux et les mettre en fuite. » On chasse Clodius de la tribune ; et moi, j'ai pris la fuite aussi, » crainte d'accident. »

Mais, à l'époque de la conquête, les Romains étaient parvenus à ce degré de corruption qui produit de force un changement dans les choses humaines; si l'ancienne Rome fut illustrée par des vertus, la nouvelle avait parcouru l'échelle de tous les vices. Les règnes de Néron, Galba, Vitellius, Domitien, Héliogabale et de tant d'autres monstres, furent marqués par les plus féroces et les plus grossières tyrannies dont l'antiquité nous ait offert l'exemple; le peuple roi était devenu le plus vil et le plus esclave de tous les peuples.

Qu'on ne m'accuse point ici d'exagération systématique! On peut voir dans Ammien Marcellin, Luitprand et d'autres auteurs de l'époque, la peinture de ces descendants des Cincinnatus et des Publicola : loin d'en charger les traits, je ne fais que les adoucir (1). C'est à cette dégradation du peuple romain que tous les historiens de la nouvelle école attribuent la chute de l'empire (2).

(1) Ammien Marcellin, lib. 14. — « Lorsque nous voulons » insulter un ennemi, disait Luitprand, nous l'appelons *Romain :* » ce nom signifie bassesse, lâcheté, avarice, débauche, mensonge; » il renferme seul tous les vices. »

(2) Voy. MM. Guizot, *Essai sur l'histoire*, pag. 4, 5, 18, 26 et 35; Augustin Thierry, *Lettres sur l'histoire*, pag. 510; Amédée Thierry, *Histoire de la Gaule*, pag. 56; Raynouard, *Droit municipal*. — On peut voir dans les études historiques le tableau des mœurs de l'ancienne et de la nouvelle Rome, par M. de Chateaubriand, avec cette conclusion : *ne nous plaignons plus de l'état actuel de la société; le peuple moderne le plus corrompu est un peuple de sages, auprès des nations païennes.*

Plaçons en regard de la nation vaincue, le peuple vainqueur. Suivant le rapport de Saint Jérôme, Procope et Agathias, les Franks étaient des Germains, habitant, à ce qu'il paraît, le pays qui comprend aujourd'hui la Franconie, la Thuringe, la Hesse et la Westphalie. Les uns supposent au mot tudesque *frank*, la puissance du mot latin *ferox*, ce qui ne s'accorde guère avec l'opinion des contemporains, qui dépeignent le peuple frank comme le moins barbare des peuples du Nord (1). D'autres prétendent, avec plus de raison, que le mot *frank* signifie *libre*, du moins telle est la signification que l'on en aurait fait dériver; mais, dit l'auteur des études historiques, que nos ancêtres aient reçu leur nom de la liberté, ou qu'ils lui aient communiqué ce nom, notre orgueil national n'a rien à souffrir de l'une ou de l'autre hypothèse. Ce qu'il y a de certain, c'est que si les Romains l'emportaient sur leurs vainqueurs par la civilisation, ceux-ci leur étaient supérieurs par les vertus guerrières (2).

(1) Sunt enim Franci non campestres, sed et polititia ut plurimùm utuntur romana et legibus iisdem.... Et pro barbara natione valdè mihi videntur civiles et urbani, nihilque à nobis differre, nisi solummodo barbarico vestitu et linguæ proprietate.

(2) Le caractère des Franks est peint dans le préambule de la loi salique, dont on fixe la rédaction à l'année 511. « La nation » des Franks, illustre, ayant Dieu pour fondateur, forte sous les » armes, ferme dans les traités de paix, profonde en conseil, » noble et saine de corps, d'une blancheur et d'une beauté sin- » gulière, hardie, agile et rude aux combats, depuis peu convertie » à la foi catholique, libre d'hérésie. Lorsqu'elle était encore

Tel est le parallèle des deux peuples, qui, devant former une seule nation, conservèrent longtemps encore leur caractère propre.

Examinons maintenant quel fut l'état des personnes, des biens et du régime municipal, sous les rois franks.

S'il fallait en croire quelques écrivains, une fois maîtres des Gaules, les vainqueurs auraient réduit en servitude tous les naturels du pays et se seraient emparés de toutes les propriétés (1).

» sous une croyance barbare, avec l'inspiration de Dieu, re-
» cherchant la clef de la science, selon la nature de ses qualités,
» désirant la justice, gardant sa piété. La loi salique fut dictée par
» les chefs de cette nation qui, en ce temps, commandaient chez
» elle.... Vive le Christ qui aime les Franks! qu'il regarde leur
» royaume.... Cette nation est celle qui, petite en nombre, mais
» brave et forte, secoua, de sa tête, le dur joug des Romains. »

(1) « Pour le regard de nos Français, dit Loyseau, quand ils
» conquestèrent les Gaules, c'est *chose certaine*, qu'ils se firent
» seigneurs des personnes et des biens d'icelles, j'entends *seigneurs*
» *parfaits*, tant en la seigneurie publique qu'en la propriété
» privée. Quant aux personnes, ils firent les naturels du pays
» *serfs*, non pas toutefois d'entière servitude, mais tels à peu
» près que les Romains appelaient ou *censitos*, *seu adscriptios*,
» ou *colonos*, *seu glebæ addictos*..... Mais quant au peuple
» vainqueur, il demeura franc de ces espèces de servitudes et
» exempt de toute seigneurie privée.... Quant aux terres de la
» Gaule, les Français victorieux *les confisquèrent toutes*, c'est-
» à-dire attribuèrent à leur état l'une et l'autre seigneurie
» d'icelles, et hors celles qu'ils retinrent au domaine du prince,
» distribuèrent *toutes les autres* par climats et territoires aux
» principaux chefs et capitaines de leur nation. » (Liv. des

Cette assertion est démentie par tous les enseignements de l'histoire.

La législation, je ne puis trop le répéter, est le miroir où se révèlent la nature du gouvernement et la situation des peuples.

Il eût été difficile de ranger, sous une loi générale, des sujets dont les usages étaient si différents. Clovis donna aux uns la loi ripuaire, aux autres la loi salique. Le Burgonde était régi par la loi gombette, et la loi romaine fut maintenue pour les Gaulois, formant la masse du nouveau royaume. Chacun devait être jugé par le droit de son pays, et plus tard furent institués des tribunaux composés de juges des différentes nations. Marculphe, auteur du 7e. siècle, nous a conservé la

seigneuries, chap. 1, n°. 54 et suiv.; voyez aussi Dumoulin, tit. 1er. *des fiefs*).—C'est sur cette doctrine que Boulainvilliers a bâti son système de notre ancien gouvernement. *Origine de la noblesse*, chap. 24. — Mais déjà les auteurs du 18e. siècle s'étaient élevés contre cette opinion; Montesquieu (*Esprit des lois,* liv. 30, chap. 20), et Mably (observ. sur l'Histoire de France, édit. de 1790, tom. 1, pag. 277, 2, p. 168 et 3, p. 287), critiquent, l'un en riant, l'autre avec acrimonie, les rêveries de Loyseau: (voy. aussi Duboz, tom. 5, pag. 370), et ce point a été éclairci d'une manière encore plus satisfaisante par les historiens de la nouvelle école. — Cependant, qui le croirait? un de nos plus grands jurisconsultes, M. Proudhon, adopte, sans autre examen, le système de Loyseau, *auteur,* dit-il, *bien justement célèbre dans les fastes de notre jurisprudence*, COMME AYANT LE MIEUX CONNU L'HISTOIRE. (Traité d'usage, 2e. édition, tom. 3, pag. 550.) — Mais voy. *contrà* l'opinion d'un autre jurisconsulte non moins célèbre, M. Troplong, des prescriptions, tom. 1er., pag. 349 et 358.

formule des provisions accordées aux officiers placés à la tête de chaque cité; en voici les termes : « Vous nous » garderez une fidélité inviolable; vous maintiendrez en » paix par votre bonne conduite, les Franks, les Ro- » mains, les Burgondes, les citoyens de tous les autres » peuples qui composent votre district, et vous rendrez » justice à chacun d'eux, suivant les lois et les coutumes » de la nation dont il se trouvera être (1). »

Des dispositions que renferme la loi salique relativement à la peine pécuniaire, l'auteur des *Lettres sur l'histoire* prétend faire résulter la preuve d'une différence de condition entre le vainqueur et le vaincu. Le prix de l'homme, dit-il, étant pour le Barbare, double de ce qu'il était pour le Romain, cette composition sur le meurtre répond à la question tant débattue de la distinction établie entre les Franks et les Gaulois. Renouard pense, au contraire, qu'il ne serait pas exact de se former une pareille opinion sur le texte de la loi salique. En effet, quand, par orgueil national, ou pour leur propre sûreté, les Franks, dont le nombre, suivant Bullet, ne s'élevait guère qu'à 30,000 hommes disséminés dans une immense population, auraient jugé nécessaire de retenir les vaincus par un châtiment plus sévère, pourrait-on en tirer la conséquence que ceux-ci

(1) Marculphe, lib. 1, form. 8. — Dans le serment de Charles-le-Chauve se retrouve encore la promesse de maintenir à chacun sa propre loi : *Et uni cuique eorum, in suo ordine, secundùm sibi competentes leges tam ecclesiasticas quam mundanas, rectam rationem et justitiam conservabimus.* Baluze, tom. 2, pag. 269.

ne formaient qu'une caste inférieure et proscrite? Mais la loi salique doit recevoir, à ce qu'il me semble, une toute autre interprétation. Les Franks étant tous d'égale condition, elle ne distingue que les officiers à la suite du roi, tandis que, pour les Gallo-Romains, la composition est graduée sur trois classes différentes, le citadin, capable d'être admis à la table du roi, le simple possesseur de la campagne, et le colon (1).

On peut voir, dans Grégoire de Tours, le grand nombre de Romains occupant les premières dignités de l'état, ou chargés de missions les plus importantes. Eux seuls étaient capables de substituer au caprice de la force, les éléments d'un régime régulier, et d'élever la royauté barbare sur le modèle de la monarchie impériale. C'est à ces Romains que peut être attribué tout ce qui s'est fait de bien et de mal sous les premiers rois franks, et peu à peu ils parvinrent à faire adopter leurs lois et leurs usages.

(1) Si quis ingenuum Francum, aut Barbarum, aut hominem occiderit, qui lege salicâ vivit, solidis 200 culpabilis videtur. Si quis eum occiderit, qui in truste dominica est, sol. 600 culpabilis videtur. — Si quis ROMANUM HOMINEM convivam regis occiderit, solidis 300 culpabilis videtur. Si romanus possessor, id est, qui res in pago ubi commanet, proprias possidet, occisus fuerit, is qui eum occidisse convicetur, solidis 100 culpabilis judicetur. *Leg. salic., tit. 44.* — La loi ripuaire établissait la même proportion entre les Franks et les Gaulois. — Mais la loi des Bourguignons traite le Romain à l'égal du Burgonde : *Burgundio et Romanus unâ conditione teneantur.* Concioni leg. barbar. Burg., tit. 10, cap. 1. *Quod tamen inter Burgundiones et Romanos æquali conditione volumus custodiri.* Ibid., tit. 15, cap. 1.

Une autre preuve que les vaincus n'étaient pas considérés comme une classe abjecte, indigne de rivaliser avec les vainqueurs, c'est la haute considération dont fut investi le clergé, qui cependant ne se composait que de Gallo-Romains (1). Nommés avant l'invasion, les évêques étaient tous fils d'anciens habitants des Gaules, et, sous les rois Franks, le choix de ces premiers pasteurs continua d'être dévolu au clergé, aux magistrats et aux principaux citoyens (*Novel.* 123, *cap.* 1). Les Barbares

(1) Si quis subdiaconum interfecerit, solidos 400 componat. Si quis diaconum interfecerit, 500 solidos componat. Si quis presbyterum ingenuum interfecerit, 600 solidos componat. Si quis episcopum interfecerit, 900 solidos componat. *Leg. rip., tit.* 56. — Si quis diaconum interfecerit, solidis 300 culpabilis judicetur. Si quis episcopum interfecerit, solidis 900 culpabilis judicetur. *Leg. Salic., tit.* 58.—« Quoique, pendant longtemps, » dit l'abbé Mably, les évêques fussent tous Gaulois de naissance » et se gouvernassent par conséquent par les lois romaines, non- » seulement ils entrèrent dans les assemblées de la nation, mais » y occupèrent même la première place. Sous le règne de Clo- » taire Ier., ils travaillèrent, de concert avec les Français, à » corriger les lois salique et ripuaire, et obtinrent par ces lois » mêmes, des distinctions supérieures à celles de tous les autres » citoyens. Ils exercèrent une sorte d'intendance sur les tribu- » naux de la nation; et dans l'absence du roi à qui on appelait » des jugements rendus par les comtes et les ducs, on s'adressa » aux évêques, qui eurent, comme lui, le droit de châtier les » juges qui malversaient dans l'exercice de leur emploi, de casser » et réformer leur sentence. » Voy. aussi Augustin Thierry, *lettres sur l'Histoire*, pag. 273 et 519. — Gibbon lui-même est forcé de convenir que *les évêques ont fait le royaume de France.*

ayant adopté le catholicisme, on conçoit quel dût être, sur des hommes grossiers, l'influence de personnages aussi éclairés. La loi salique attachait à leur dignité une prééminence sans égale ; le souverain avait en eux une confiance sans bornes, et leur délégua les pouvoirs les plus étendus.

Ainsi, la conquête n'apporta aucun changement à l'état des personnes ; l'homme libre resta libre, le patricien conserva ses prérogatives, et le peuple ses institutions.

La condition des biens n'éprouva non plus aucune altération. Le propriétaire fut même délivré de ce fardeau insupportable d'impôts de tout genre, dont il avait été accablé sous l'empire. L'abbé Mably démontre, par des preuves sans réplique, que les citoyens ne furent assujettis à aucune espèce de tributs ; Montesquieu est d'accord avec lui sur ce point. Le prince, dit-il, vivant du revenu de ses domaines, n'exigea des sujets que l'obligation de garder la frontière et d'aller à la guerre. Si la fiscalité fut rétablie dans la suite, c'est à des Romains qu'il faut le rapporter. Sous Théodebert, Parthénius essaie de créer un impôt ; mais cette mesure excite la haine publique, il est massacré à la mort de ce roi. Plus tard, Chilpéric ayant ordonné la levée d'une cruche de vin par arpent de vignes (1), est obligé d'abandonner cette entreprise, regardée comme contraire aux droits des peuples.

(1) *Amphoram vini.* La capacité de l'amphore romaine était d'un pied cube. *Hist. de l'Académie des sciences et belles-lettres.*

Les Burgondes et les Visigoths avaient partagé les terres. Les Franks exigèrent-ils un nouveau partage? Aucun document ne permet de le croire. C'est une grave erreur de prétendre, comme l'ont avancé quelques écrivains, que le partage dépouilla les communes rurales d'une grande partie de leurs propriétés. Au lieu de ces cultures fécondes, de ce grand nombre de villages, dont chacun forme aujourd'hui une communauté d'habitants, les campagnes, peuplées seulement de colons et surtout d'esclaves, sous la verge d'un intendant, présentaient alors l'aspect de vastes déserts, de forêts que la cognée n'avait jamais atteintes, de lacs, de marais, avec quelques métairies isolées. C'est sur ces immenses possessions appartenant au fisc romain et à quelques familles gauloises, que le partage fut opéré, encore n'avait-il eu lieu que sur une partie des terres de ces grandes familles, qui n'en restèrent pas moins riches, puissantes et considérées (1).

(1) Essais sur l'*Histoire de Franche-Comté*, par M. Edouard Clerc, imprimés en 1840, tom. 1, pag. 102. — « Impatronisés sur » les domaines des propriétaires gaulois, ayant reçu ou pris à » titre d'hospitalité les deux tiers des terres et le tiers des esclaves, » ce qui probablement équivalait à la moitié du tout, les Visigoths » et les Burgondes, dit M. Thierry, dans ses *Lettres sur l'Histoire*, se faisaient scrupule de rien usurper au delà ; ils regardaient le Romain comme leur égal, et non comme leur colon » ou lète. » — M. Michelet fait aussi observer que, « cantonnés » militairement dans une grande maison, où ils auraient pu jouer » le rôle de maître, les Burgondes faisaient ce qu'ils voyaient » faire aux clients romains de leur noble hôte, et se réunissaient

Les villes où résidaient la noblesse et la bourgeoisie étaient le centre de l'administration, et jouissaient seules des avantages du régime municipal; quant aux réunions territoriales, aux populations agricoles, c'est à la féodalité que la plupart doivent leur origine, comme on le verra plus loin; nous n'en sommes ici qu'à la conquête: faire remonter à cette époque le régime féodal, c'est un anachronisme évident; c'est, dit M. Guizot, transporter le sixième siècle au dixième.

Si les Barbares, une fois impatronisés sur le sol gaulois, usèrent de modération, la politique du chef des Franks, dont le petit nombre n'aurait pu lutter contre plusieurs millions d'habitants, devait être aussi de ménager ses nouveaux sujets. L'exercice du droit de conquête n'eût d'ailleurs pas été praticable, à l'égard d'une grande partie de la France, des provinces armoriques et de plusieurs autres contrées qui, après avoir chassé les officiers de l'empire, s'étaient constituées en gouvernement libre et fédératif, afin de résister à l'invasion, et finirent par se joindre à Clovis, sans avoir été subjuguées par les armes. La guerre contre les Visigoths

» pour aller le saluer de grand matin, éprouvant devant lui une » espèce d'embarras de parvenu. »—Quoi de plus philanthropique que cette disposition de la loi Gombette? « Quiconque aura dénié » le couvert à un étranger en voyage, sera puni d'une amende » de trois sous..... Si le voyageur vient à la maison d'un Bur- » gonde pour y demander l'hospitalité, que celui-ci indique la » maison d'un Romain, et que le fait soit prouvé, il paiera les » trois sous d'amende, et trois sous de dédommagement à celui » dont il aura indiqué la maison. »

fut cruelle (1), mais, après leur expulsion, les Franks furent aussi intéressés à ne point maltraiter ni dépouiller les habitants du midi (2).

On ne saurait refuser à Clovis les qualités nécessaires pour gouverner. L'histoire a marqué sa place au nombre des grands souverains : mais, quand on supposerait à ce guerrier un caractère dépourvu de toute idée de civilisation, le maintien de sa conquête n'était-il pas une raison assez puissante pour conserver aux Gallo-Romains leurs propriétés et leurs institutions?

Les lois municipales étaient celles que les citoyens avaient le plus à cœur de voir maintenir. Aussi ne tardèrent-elles pas à reprendre leur empire, dégagées qu'elles furent de ces obligations rigoureuses, imposées aux curiales par le despotisme impérial, au moment de sa décadence.

Si je ne craignais de fatiguer votre attention, je mettrais sous vos yeux les monuments attestant l'observation des libertés municipales, avec plus d'étendue que jamais, sous les rois de la première et de la seconde dynastie; je démontrerais, par une accumulation de preuves, que le droit d'élection fut maintenu dans toute sa plénitude; je parcourrais les diverses cités de France ayant une curie publique, leur défenseur, leur curateur,

(1) Marchons avec l'aide de Dieu, chassons les Ariens de cette terre, *ejiciamus eos de ipsa terra;* tel fut le cri de guerre de Clovis contre les Visigoths: *Grégoire de Tours*, liv. 2.

(2) Voy. Raynouard, tom. 1, pag. 256, et M. Peyronnet, *Histoire des Franks*, tom. 1, pag. 29 et suiv.

des registres, des gestes municipaux. On peut recourir, à ce sujet, aux documents sans nombre que Renouard a recueillis dans son *Histoire du droit municipal.* L'ouvrage si remarquable d'un de nos collègues, sous le titre modeste d'*Essais sur la Franche-Comté*, renferme aussi des recherches précieuses sur les curies romaines de la cité de Besançon, conservées sans atteinte jusqu'à l'époque de l'anarchie féodale.

Aux fonctions administratives, les magistrats municipaux, sous le nom de *rachinbourgs*, de *prud'hommes* ou d'*échevins*, réunissaient même des fonctions judiciaires. On remarque encore dans plusieurs capitulaires, et jusqu'à Charles-le-Chauve, l'ordre donné aux gouverneurs de surveiller la justice, de chasser les juges qui malverseraient dans leurs fonctions, et de convoquer les citoyens pour en nommer d'autres (1).

(1) « Que nul n'ait la témérité de prononcer sur les causes, » si ce n'est celui qui, *d'après l'accord du peuple*, a été » établi par le duc, afin de rendre des jugements. » Tels sont les termes d'un capitulaire donné par Dagobert, l'an 630. — Charlemagne, dans un capitulaire de 809, ordonne aussi, art. 22, « que des juges, vidames ou vicaires, prévots, avoués, centeniers, » échevins bons, véridiques et doux, soient choisis avec le comte » *et le peuple*, et établis pour exercer leurs fonctions. — » Partout, dit Louis-le-Débonnaire, où nos envoyés trouveront » de mauvais échevins, qu'ils les chassent, et, qu'*avec le con-* » *sentement du peuple*, ils en mettent de bons à la place. » — En 873, Charles-le-Chauve rend une ordonnance semblable : « Comme les capitulaires de notre aïeul et de notre père le » portent, nos commissaires mettront de bons échevins : partout » où ils ne les trouveront pas tels, qu'ils les chassent, et, qu'avec

Le gouvernement des provinces était confié à des ducs ou des comtes, que le prince faisait surveiller par des commissaires appelés *missi dominici*, suivant les circonstances. Mais la séparation entre les affaires publiques et l'administration locale était telle, que jamais Clovis ni ses successeurs ne publièrent de règlements sur le régime intérieur des cités.

Tel fut l'état des choses jusqu'à l'époque où les ducs et les comtes, étant parvenus à rendre héréditaire le pouvoir qui leur avait été confié, n'en usèrent que pour opprimer les cités; la plupart des habitants finirent par être asservis à leur domination.

Cette troisième époque sera l'objet d'un autre discours, dans lequel, après avoir démontré comment le germe des libertés municipales fut presque entièrement étouffé par l'anarchie féodale, j'en viendrai au rétablissement des communes sous Louis-le-Gros et ses successeurs, en suivant la marche du régime municipal jusqu'au moment actuel.

Pour ne pas prolonger votre attente de sujets plus agréables, je crois devoir m'arrêter ici au résultat de la conquête. Les monuments dont je viens de vous pré-

» le consentement *de tout le peuple*, ils en choisissent de bons » en leur place. » — Enfin un autre capitulaire, puisé dans une décrétale de Félix Ier., défend de distraire les habitants de leurs juges naturels, par le motif que chacun doit être jugé par des magistrats de son choix : *Peregrina judicia generali sanctione prohibemus, quia indignum est ut ab externis judicetur, qui* PROVINCIALES *et* A SE ELECTOS *debet habere judices.*

senter l'analyse, peuvent servir de réponse aux détracteurs d'un peuple qui nous a transmis son nom, sa vaillance, et dont il ne nous appartient pas de rabaisser le caractère.

L'invasion des Barbares fut, sans doute, une grande calamité pour les nations contemporaines, et le règne de Clovis devait se ressentir des maux inséparables d'une conquête. Les guerres soutenues, pendant nombre d'années, pour expulser des provinces méridionales et orientales les Barbares qui s'y étaient retranchés; les luttes intestines et non moins sanglantes qu'occasionnèrent le partage de la couronne et le démembrement de la France, aux premiers temps de la monarchie; le mélange de divers peuples, la diversité de leurs lois et de leurs usages, que d'obstacles à vaincre pour fonder un gouvernement paisible et régulier!

Retranchée dans ses lois municipales, la Gaule civilisée sut résister au choc; confondus avec les hommes du nord, les habitants énervés du midi empruntèrent de leurs vainqueurs une sorte d'énergie; les institutions romaines prévalant peu à peu, firent disparaître la brutalité germanique;.... la chrétienté finit par opérer une fusion complète.

L'alliance de l'ordre moral avec l'ordre matériel est la base la plus solide de l'édifice social; et comment la société antique n'aurait-elle pas fléchi devant la société nouvelle, ayant pour règle une religion dont le principe est la fraternité en Dieu, et qui, prescrivant la soumission aux puissances, recommande en même temps

celle de toutes les vertus qui est la plus populaire, l'amour du prochain? La religion seule pouvait inspirer au sexe le plus faible, ce dévouement sublime, cette pieuse sensibilité qui verse un baume consolateur sur les maux de l'indigence.

Plus tard, les fers de l'esclavage seront brisés : établie par le droit des gens, réglée par le droit civil, cette institution odieuse semblait trop profondément enracinée dans les mœurs de la Gaule romaine, pour qu'il fût possible d'en secouer le joug; mais ce que la loi humaine eût été dans l'impuissance d'ordonner, la loi religieuse l'accomplira, par la seule force de la persuasion. Déjà, sous les rois de la seconde race, nous ne verrons presque plus d'esclaves attachés à la maison ; et ce bel axiome, *qui met le pied sur terre de France, est libre,* finira par devenir un principe fondamental et inébranlable de notre droit politique.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. KORNPROBST,

INGÉNIEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Messieurs,

La reconnaissance étant le premier sentiment que m'inspirent les suffrages flatteurs dont vous avez bien voulu m'honorer, en m'appelant à partager vos travaux, permettez qu'il soit aussi le premier dont je vous fasse hommage : je sens d'ailleurs profondément le prix de la distinction dont je suis l'objet, de la part d'hommes pénétrés de l'existence de la vérité en toutes choses; consacrant spontanément leurs veilles à sa recherche dans les sciences, les lettres et les arts; associés pour en rendre les lois explicites sous toutes les formes utiles au développement du bien-être social; enfin, dont tous les efforts concourent à populariser les avantages attachés à son triomphe contre l'erreur et les préjugés : l'embarras que j'éprouve à répondre en ce moment à ce témoignage de votre estime, tient surtout à la crainte de n'être pas toujours assez heureux, malgré mes efforts, pour remplir dignement la tâche qui m'est personnellement dévolue; je n'ignore pas que souvent l'esprit humain, distrait, égaré, parfois même peu clairvoyant, marche involontairement à la remorque de l'erreur, et si, malgré cette intime conviction, il m'arrive de tenter quelques

pas, c'est que rassuré par votre indulgence et le secours de vos lumières, j'ose compter sur vos bienveillants conseils pour être immédiatement rappelé dans la vérité si je m'égarais sur ses traces.

Ayant eu souvent l'occasion d'aprécier l'état des connaissances mécaniques dans notre province, j'ai toujours été surpris de les trouver si peu développées dans un pays dont la principale richesse tient à l'industrie basée sur l'emploi des machines. Il n'est pas rare, en effet, de rencontrer encore des chercheurs de mouvement perpétuel, dissipant leur temps, leurs facultés intellectuelles et le plus clair de leur avoir, à la poursuite d'une idée qui ne peut qu'entraîner leur ruine : pour peu que vous conversiez avec la plupart des personnes qui s'occupent de travaux industriels, vous les verrez à chaque instant confondre l'intensité des forces qui s'exprime en unité de poids ou kilogrammes, avec leur travail en unités dynamiques ou kilogrammètres dont elles n'ont aucune idée précise. Dans l'esprit même des mécaniciens, l'équilibre des masses à l'état de mouvement ne se distingue point du même équilibre à l'état de repos; le plus souvent, toute leur science se résume dans la connaissance assez imparfaite, et quelquefois dans le génie instinctif des combinaisons géométriques propres à créer des transmissions de mouvement qui les séduisent d'autant plus qu'elles sont plus compliquées; c'est à peine si l'on rencontre dispersés à de grands intervalles quelques hommes ayant le sentiment du principe fondamental de la mécanique rationnelle, celui de la conservation du travail, et surtout sachant

l'appliquer avec l'esprit analytique et la sagacité qui caractérisent le véritable mécanicien; encore est-il rare que ces hommes n'appartiennent point à cette classe privilégiée dont l'instruction supérieure est un bienfait de la munificence nationale et la récompense de pénibles études.

En présence de tels faits, comment s'étonner de voir habituellement : 1°. les progrès, si contraires aux perfectionnements industriels, de cette tendance populaire à repousser plutôt qu'à rechercher la théorie des phénomènes, sous la prévention que journellement elle est mise en défaut par la pratique; 2°. ces déceptions décourageantes dans tant d'entreprises basées sur des conceptions aventureuses, prônées par spéculation et toujours enveloppées d'illusions séduisantes ou du prestige de bénéfices exagérés; 3°. ces essais ruineux, qui, faute d'une direction éclairée, ne servent pas même d'expérience pour éviter la rencontre des mêmes écueils, ou faire briller quelqu'étincelle vers le but; 4°. cette prévention générale contre les machines et les inventions nouvelles, qui les frappe toutes aveuglément de la même réprobation, sans examen préalable ni distinction aucune, etc., etc.

Les personnes étrangères à la spécialité pourraient croire qu'une aussi déplorable confusion tient, soit à l'aridité du sujet, soit à des difficultés d'un ordre transcendant, et par conséquent inaccessibles aux intelligences ordinaires. Heureusement il n'en est rien; le principe de la conservation du travail convenablement généralisé fait descendre les notions essentielles de la mécanique

dans le domaine des sciences les plus élémentaires, et l'ignorance vulgaire que nous signalons ici, tient surtout au défaut d'enseignement spécial et au petit nombre d'hommes comprenant et sachant présenter la science sous cette forme simple, générale, évidente et faisant image, qui caractérise le dernier degré de perfection dont elle est susceptible et la rend véritablement utile.

Il y a quelques mois seulement, nous espérions voir combler cette fâcheuse lacune dans l'enseignement de notre province, par les leçons du savant professeur qui projetait naguère de consacrer ses veilles à développer sous ce rapport les intérêts de son pays d'affection; mais le vrai mérite est sans ostentation; confiant dans l'esprit judicieux de nos concitoyens, il a cru pouvoir négliger les moyens de persuasion, si familiers à l'intrigue; sa modeste réserve n'a point été comprise, et le ministère profitant de notre aveugle indifférence vient de nous l'enlever, aux acclamations de l'école industrielle de Châlons, qui, sentant tout le prix de sa présence au milieu d'elle, a célébré son retour comme un de ses plus beaux jours de fête (1).

(1) On sait que M. Taffe, capitaine d'artillerie en retraite, auteur d'un excellent traité de mécanique appliquée, chef des travaux à l'école royale des arts et métiers de Châlons-sur-Marne, récemment désigné pour remplir les mêmes fonctions réunies à celles de chef des études à l'école industrielle de Toulouse, que le gouvernement devait proposer aux Chambres dans la session de 1840, étant venu passer dans sa famille le congé qu'il avait obtenu avant de se rendre à sa nouvelle destination, avait conçu l'heureuse idée de créer dans notre ville une école

Nous n'entrerons point ici dans le détail de ces notions, qu'il eût été si désirable que M. Taffe vînt propager dans nos usines; leur exposé rapide, suivi d'une application à l'une des questions les plus complexes de

industrielle, analogue à celle qu'il était appelé à fonder dans le midi de la France, et dont notre localité lui paraissait fournir les éléments les plus satisfaisants.

M. Victor Tourangin, notre Préfet judicieux et éclairé, qu'on retrouve toujours à la tête des améliorations intéressant à un titre quelconque la prospérité de notre département, informé du projet de M. Taffe, et convaincu des avantages de sa réalisation, demanda la rédaction détaillée de ses propositions pour les soumettre aux délibérations tant du conseil général du département que du conseil municipal de la ville, dans leur plus prochaine session, et provoquer l'allocation des crédits nécessaires.

De son côté, M. le Recteur avait obtenu du Conseil royal académique l'autorisation, pour M. Taffe, d'ouvrir publiquement à Besançon des cours de mécanique appliquée.

Il ne manquait plus, pour doter notre ville d'une école industrielle enviée par tant d'autres, que l'appui de quelques citoyens spéciaux et dévoués, l'assentiment des représentants du pays et le secours d'un faible crédit aux budgets locaux.

Malheureusement ce projet, resté sans appui, ne paraît avoir été ni sérieusement examiné, ni convenablement apprécié; le conseil général n'a pu disposer d'aucun fonds pour l'encourager, et le conseil municipal l'a rejeté, dit-on, dans la crainte de nuire aux intérêts de la ville, actuellement en instance pour obtenir une faculté des sciences, et comme ne pouvant reproduire qu'un élément imparfait de cette institution.

De pareilles occasions se rencontrant rarement, il est fâcheux de ne savoir pas en profiter; toutefois, faisons des vœux pour

l'hydrodynamique, formera l'objet unique de la première note que nous avons l'honneur de soumettre à l'Académie sous le titre : *Du mouvement d'un fluide dans un vase en mouvement* (1).

RÉPONSE DU PRÉSIDENT.

Monsieur,

Les travaux de l'Académie ne se bornent point à des discussions historiques ou littéraires ; ils embrassent les sciences et les arts, en général : sous ce rapport, personne plus que vous ne devait être jugé capable de répandre cette semence d'émulation qui est l'âme des sociétés savantes.

La mécanique, que vous possédez si bien, occupe une place élevée dans les arts et les sciences : considérer

qu'à l'avenir, les caractères distinctifs d'une école industrielle et ceux d'une faculté des sciences, mieux compris dans notre ville, ne nous exposent plus à sacrifier l'un à l'autre, et peut-être à perdre complétement deux établissements si essentiellement différents, si bien faits pour se prêter un mutuel secours, et si nécessaires à l'enseignement scientifique et industriel des classes nombreuses auxquelles est confiée la prospérité de l'un des plus graves intérêts de notre province.

(1) Voir à la table l'indication de la note.

le mouvement et les forces motrices, en rechercher la nature, appliquer leurs lois et leurs effets, c'est de toutes les parties des mathématiques la plus curieuse et la plus essentielle, surtout en cette province où les usines à machines hydrauliques forment une branche principale d'industrie. Dans ce qui tient aux arts, les développements ne pouvant être parfaitement saisis que par les personnes initiées aux mystères de la science, souvent il est difficile de se mettre à la portée du plus grand nombre des auditeurs. Cependant le travail dont vous venez de nous donner une esquisse, joignant la théorie à la pratique, ne peut manquer d'être apprécié; et déjà vos concitoyens avaient lu avec intérêt des observations dictées par votre patriotisme, touchant un vaste projet qui concerne particulièrement cette cité.

La Compagnie a donc lieu d'attendre de votre coopération des enseignements utiles, et l'on ne peut qu'applaudir à votre admission au nombre de ses membres.

LE GANT.

RÉCIT HISTORIQUE,

PAR M. Aug. DEMESMAY.

Ce jour-là dans Paris c'était fête et liesse;
Pour assister aux jeux de Rome et de la Grèce,
Tout le peuple était en émoi;
Les clairons entonnaient leurs fanfares bruyantes,
Et des archers dorés les voix retentissantes
Criaient : Place, voici le roi!

Sur les riches gradins d'un vaste amphithéâtre,
Où tigres et lions bientôt doivent combattre,
François premier vient de s'asseoir.
Des beautés de la cour un essaim l'environne;
Puis viennent chevaliers et grands de la couronne,
Puis la foule qui veut tout voir.

Sur un signe du prince on lève la barrière.
Sombre, majestueux, secouant sa crinière,
Un lion, sans s'effaroucher,
S'avance; il regarde, ouvre une gueule effroyable,
Tend ses membres roidis, — et s'en va sur le sable
Lentement se coucher.

Le roi fait signe encore ; on ouvre une autre porte,
Un tigre haletant, que la fureur transporte,
Dans l'arène arrive d'un bond.
A l'aspect d'un rival, il jette un cri de rage ;
Il tourne ; de sa queue il bat son flanc sauvage ;
Et vient faire face au lion.

Au troisième signal d'autres portes s'abaissent ;
Deux jeunes léopards, qui tout à coup paraissent,
Sur le tigre aussitôt se sont précipités.
Sa griffe, à leur abord, se crispe et se soulève ;
Mais le lion soudain en rugissant se lève. —
Les voilà tous trois arrêtés.

L'œil sanglant, enflammé, respirant le carnage,
Ces monstres, un moment maîtrisent leur courage,
Et s'observent, silencieux...
Quand, du haut de l'estrade où paradent les belles,
Un gant, tout parfumé, de la main d'une d'elles
S'échappe et tombe au milieu d'eux.

A cet objet soudain leur fureur se ranime.
Ils bondissent ; leur pose est atroce et sublime !
Malheur, oh ! malheur au premier
Qui, bravant le courroux de son triple adversaire,
Posera sur le gant sa griffe téméraire !..
Son trépas devra l'expier.

Cependant Rosamonde, avec un doux sourire :
« Si l'on m'aimait d'amour autant qu'on le veut dire,

« Quelqu'un irait chercher mon gant. »
Le chevalier De Lorge a franchi la barrière.
Sans trembler, sans pâlir, au sein de la carrière
Il s'avance à pas lent.

Rien n'altère les traits de sa noble figure ;
Sa main a dédaigné de prendre à sa ceinture
Sa bonne épée ou son poignard :
Mais, comme un talisman, sa contenance altière
Intimide et soumet la troupe carnassière
A l'empire de son regard.

L'homme a sur l'animal une force inconnue.
Ces monstres restent là, fascinés à sa vue,
Immobiles, mais furieux ;
A peine, s'échappant de leurs fortes poitrines,
Un sourd rugissement fait fumer leurs narines....
Il marche droit sur eux.

Sans peur il prend le gant, et regagne sa place.
Chacun en frémissant admire tant d'audace....
Rosamonde rougit ; un mot, jeté tout bas,
Dit au preux quel bonheur doit payer son courage ;
Mais lui, froissant le gant qu'il lui lance au visage :
« — Merci du prix, je n'en veux pas. »

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX DES ACADÉMICIENS

PENDANT L'ANNÉE 1840,

PAR M. PÉRENNÈS, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Lorsque chaque année ramène l'époque où notre Compagnie fait dans une séance solennelle la récapitulation de ses travaux, si celui que vous chargez d'être votre organe dans cette circonstance doit éprouver une crainte, c'est moins de n'avoir pas à signaler un nombre assez considérable de publications importantes, que de ne pouvoir caractériser avec tous les développements convenables tant d'ouvrages composés par des hommes spéciaux dans des genres divers. Comment, en effet, dans un espace si restreint, vous donner une idée complète de ces travaux, qui souvent ont exigé les plus longues études et les plus patientes recherches? Vous comprendrez donc sans peine que, cédant à une défiance bien légitime de mes forces, je désire limiter, autant qu'il est possible, la tâche qui m'est imposée.

Jusqu'à présent, autant pour me conformer à un usage établi que pour ne pas frustrer la Compagnie d'un honneur qui semblait lui appartenir, j'avais compris dans ce résumé annuel les ouvrages composés par des associés étrangers à la Franche-Comté. Des observations judicieuses dont j'ai senti toute la valeur, autant que

mes propres réflexions, m'ont décidé à ne vous parler désormais que des membres résidants ou nés dans la province, et dont les ouvrages lui appartiennent à un titre incontestable. Ainsi restreint, le tableau que je dois vous présenter sera moins brillant sans doute; mais il aura du moins le mérite d'une entière vérité, et il pourra, d'année en année, vous donner une idée exacte de l'état de la littérature, des sciences et des arts dans la Franche-Comté.

Toutefois, Messieurs, vous l'avouerai-je? j'ai craint un instant que cet exposé, renfermé dans de telles limites, ne parût dicté par un esprit trop exclusif et trop personnel: je me suis demandé si dans cette assemblée il ne se trouverait pas quelque auditeur disposé à prendre à partie le rapporteur obligé de vos travaux, et à lui reprocher, comme une inconvenance, des jugements favorables portés sur des ouvrages dont il partage jusqu'à un certain point la solidarité. Cette appréhension a dû céder à une considération puissante. Les éloges qu'un particulier se donne à lui-même ont toujours un côté odieux ou ridicule; mais il n'en est pas de même d'une association qui a une existence publique et qui compte parmi les éléments actifs de la vie d'une province. Si c'est un droit pour tout compatriote de s'enquérir de l'usage qu'elle a fait des ressources dont elle dispose, c'est pour elle un devoir d'exposer les titres qu'elle croit avoir à la bienveillante sympathie de tant d'hommes honorables qui s'intéressent à l'accomplissement de l'utile mission dont elle est investie.

Durant le cours de l'année qui vient de finir,

l'Académie de Besançon a signalé son existence par d'importants travaux dans les diverses branches de connaissances dont elle s'occupe.

Les sciences exactes qui depuis longtemps sont en possession des studieuses préférences des Francs-Comtois, ont été cultivées avec la même ardeur que les années précédentes. M. George a publié une *nouvelle Arithmétique des écoles primaires,* ouvrage simple et méthodique, qui, dans un cadre étroit, contient un exposé lucide des principes suffisants pour effectuer toutes les combinaisons de nombres, toutes les opérations de calcul dont on a besoin pour les spéculations de commerce ou les relations d'échange.

Le même académicien a donné une *Arithmétique spéciale des écoles normales primaires*, rédigée d'après les derniers programmes adoptés par le conseil royal de l'instruction publique. Cet ouvrage est divisé en deux parties, dont la première comprend toutes les matières sur lesquelles doivent répondre les aspirants au brevet de capacité du degré élémentaire; la seconde traite des diverses théories dont la connaissance est exigée pour obtenir le degré supérieur.

M. Pouillet, dont le nom rappelle des travaux si importants et une si belle position scientifique, a donné la 3e. édition de son *Traité de physique*, livre classique, destiné à servir de guide et de complément à l'enseignement des colléges royaux, et auquel une foule de jeunes gens doivent leur initiation à une science qui de nos jours a fait d'immenses progrès.

Un autre Franc-Comtois, M. Péclet, associé de cette

Académie et auteur d'un *Traité de physique* qui jouit aussi d'une vogue méritée, a obtenu un autre genre de succès que nous aimons à rappeler ici, parce qu'il a été, dans la personne de notre honorable confrère, la récompense du talent, de la science et des services rendus. M. Péclet a reçu le titre d'inspecteur général des études.

Durant la même année, M. Convers, poursuivant ses importants travaux de mécanique appliquée, a publié un essai sur *l'influence de la longueur des canaux mobiles dans les machines à réaction.*

M. l'Ingénieur Parandier, occupé comme les années précédentes des grands projets de rectification de routes royales et départementales, s'est appliqué en même temps à d'autres travaux d'art, parmi lesquels nous citerons la restauration du pont de Battant, qui est d'un si grand intérêt pour la ville, et qu'il espère terminer pendant la campagne prochaine. Une œuvre encore plus importante et dont notre habile confrère a été chargé d'étudier le projet, a absorbé une grande partie de son temps : je veux parler du chemin de fer de Mulhouse à Dijon, par le département du Doubs et Besançon. Ce projet, dont l'exécution rattacherait notre ville au centre par un chemin de fer de Paris à Châlons, au midi par la navigation à la vapeur, et au nord par le chemin de fer de Mulhouse à Strasbourg, serait un immense bienfait pour la province entière. Des travaux si nombreux n'ont pas empêché M. Parandier de composer dans le cours de l'année un mémoire qui sera prochainement imprimé, *sur le groupe supérieur du 1er. étage des terrains jurassiques.*

On voit que l'activité de cet honorable membre, sans cesse excitée par le double intérêt de la science et du pays, n'a manqué aucune occasion de se déployer.

Le vénérable doyen de cette Académie et des naturalistes français, M. Girod de Chantrans, qui, malgré son grand âge, s'occupe encore activement d'une science à laquelle il a dévoué sa vie, vous a adressé un mémoire manuscrit sous le titre modeste de *simple coup d'œil sur les facultés de l'homme comparées à celles des animaux.* Vous avez accueilli avec une vive sympathie ce travail remarquable comme un précieux témoignage de l'intérêt et de la part que son auteur continue de prendre à vos travaux, et vous en avez voté l'insertion dans vos recueils.

Un autre naturaliste franc-comtois, associé de cette Académie et professeur au Collége de France, où il occupe, à côté des Lacroix, des Biot et des Thénard, la place de son illustre ami Georges Cuvier, a prouvé par de récentes publications non moins que par son enseignement, qu'il n'était pas au-dessous de la tâche que lui impose le voisinage de ces brillantes réputations. Le monde savant lui a dû cette année *une Esquisse des principaux points de vue sous lesquels on peut considérer l'anatomie de l'homme et des animaux dans son état actuel, et une esquisse d'une revue générale de l'organisation et des fonctions des animaux.* M. Duvernoy a fourni en outre des articles au *Nouveau Dictionnaire universel d'histoire naturelle* et a publié le tome 7me. des *Leçons d'anatomie comparée de G. Cuvier.*

M. le docteur Marchant a continué le travail de sa

Bibliographie anatomico-physiologique, dont il compose en ce moment le 3me. volume.

M. Gerrier, membre de la société d'émulation du Jura et correspondant de cette Compagnie, vous a adressé six notices imprimées, dans lesquelles il traite avec l'autorité que donne une longue étude soutenue par l'expérience, des questions qui intéressent l'avenir de l'agriculture française, telles que *l'utilité des comices agricoles, les avantages des prairies arbustives dans le Jura, les mesures à prendre pour la conservation des bois, l'amélioration de la race bovine, l'abolition des jachères*, et enfin *la nécessité d'un code rural*.

Un autre membre que des liens de confraternité littéraire attachent également aux deux départements, M. D. Monnier vous a fait hommage de son *Annuaire du Jura pour* 1840. Dans ce recueil, qui renferme une foule de renseignements précieux pour la statistique, et des détails pleins d'intérêt sur les curiosités naturelles du département qu'il habite, notre savant associé a réservé une large place pour l'histoire et l'archéologie. Personne ne pouvait mieux la remplir de manière à satisfaire à la fois l'esprit et l'imagination, que l'auteur du *Culte des esprits dans la Séquanie*, et du mémoire couronné par vous il y a quelques années, sur les *Traditions populaires de la Franche-Comté*.

Entre tous les associés dont vous aimez à rappeler, à rapprocher les titres littéraires et scientifiques pour en former comme une glorieuse couronne à la Franche-Comté, il n'en est pas dont le nom se réfléchisse avec plus d'éclat sur sa province natale que celui de

M. Jouffroy. Tout le monde connaît les *Mélanges philosophiques*, ouvrage parvenu cette année à sa 3me. édition. Tout le monde aussi a lu les remarquables rapports de notre illustre confrère, et surtout celui qu'il a fait au nom de l'Académie des sciences morales, à l'occasion du concours dont le sujet était l'important problème des *perfectionnements que pourrait recevoir l'institution des écoles normales françaises, considérée dans ses rapports avec l'éducation de la jeunesse.* En soulevant dans cet exposé une foule de questions vitales pour le pays, et qui se lient essentiellement à l'organisation de l'enseignement primaire, M. Jouffroy a prouvé par la profondeur et la lucidité de ses vues, que l'Académie ne pouvait dans cette circonstance choisir un plus habile, un plus judicieux organe.

Dans la science théologique, M. l'abbé Receveur a dignement soutenu l'honneur de ce pays et de cette Compagnie, en publiant le premier volume d'une *Histoire de l'Eglise.*

M. Curasson occupe depuis longtemps une place distinguée parmi les plus habiles représentants de la jurisprudence. Son *Traité de la compétence des juges de paix*, accueilli dans toute la France avec l'empressement plein d'estime qu'il méritait, va recevoir une seconde édition, succès bien rare de nos jours pour un ouvrage sérieux. Jaloux d'honorer, en donnant l'exemple des travaux importants, le fauteuil où vous l'avez appelé, notre honorable président s'occupe en ce moment d'un ouvrage sur le régime municipal, dont le discours par lequel il a ouvert cette séance formera l'introduction.

Depuis la fondation de cette Académie, les sciences historiques et archéologiques ont toujours été de la part de ses membres l'objet d'une prédilection spéciale. Le vaste mouvement de recherches savantes, qui s'est produit en France depuis quelques années, a fourni un nouveau motif, un nouvel aliment à cette studieuse ferveur. Plusieurs de nos confrères, parcourant cette carrière dans des directions diverses, mais avec une ardeur égale, ont entrepris ou continué d'utiles travaux. M. George a complété le premier volume de son *Histoire de France*, ouvrage destiné à la jeunesse, et qui contient un résumé fidèle de tout ce qui a été dit de plus consciencieux sur nos anciennes annales.

Vous avez accueilli avec une faveur toute particulière le savant *Essai* de M. Edouard Clerc *sur l'histoire de la Franche-Comté*, monument remarquable, dont l'idée première a pris naissance dans vos concours, à une époque où l'auteur, encore étranger à cette Compagnie, faisait, si je puis parler ainsi, ses premières armes dans une lice qu'avaient illustrée avant lui les Dom Berthod, les Bergier, les Perreciot, et conquérait en méritant vos couronnes, la place qu'il occupe aujourd'hui parmi vous à côté de son vénérable père. Cet ouvrage, empreint d'une critique sage, éclairée par la connaissance des sources et guidée par cette scrupuleuse bonne foi qui, en citant les autorités, veut rendre le lecteur lui-même juge des questions controversées, est le travail le plus complet que nous possédions sur l'histoire de cette province. Le temps m'interdit toute analyse : qu'il me suffise de dire que M. Edouard Clerc a trouvé une division

naturelle de son livre dans les principales époques de notre histoire. Le premier volume, qui seul a paru jusqu'à ce jour, contient tous les faits intéressants depuis l'époque séquanaise jusqu'à celle de l'affranchissement des communes, en passant par les périodes bourguignonne, franque et féodale. Dans cette route longue et ténébreuse, l'auteur prenant toujours pour guides, des monuments, des textes irrécusables, des chartes et des documents authentiques, a fait plus d'une heureuse découverte. Exhumant des faits qui avaient échappé à ses devanciers, il a répandu un nouveau jour sur les vicissitudes des communes en Franche-Comté, et spécialement sur l'histoire fort obscure de celle de Besançon. Encourrai-je, après cela, le reproche d'exagération, si je dis que ce livre a placé de prime-abord son auteur à la hauteur de ces anciens magistrats francs-comtois qui alliaient comme lui l'étude de l'histoire à celle des lois? Non, Messieurs, car ce jugement, confirmé par plus d'un imposant suffrage, est le vôtre, et c'est aussi celui du public lettré qui attend de M. Clerc la continuation de son beau travail.

Dominé par le même amour du pays, mais embrassant un horizon moins vaste, M. Bourgon a composé, sous le titre de : *Recherches historiques sur la ville et l'arrondissement de Pontarlier,* un livre utile, qui contribuera sans doute à populariser dans cette province l'étude de nos anciennes annales. Cinq livraisons de cet ouvrage ont déjà paru. La sixième, qui paraîtra prochainement, complétera le premier volume. La division naturelle de l'*Essai sur l'histoire de la Franche-Comté* est aussi celle qu'a suivie M. Bourgon. Les restes de la

religion druidique, les monuments romains, dont quelques-uns ont été découverts par l'auteur lui-même sur divers points de l'arrondissement, l'établissement des Bourguignons et le phénomène bien rare dans l'histoire d'une ville entièrement libre sans concession seigneuriale et sans aucune trace de féodalité ; enfin, les défrichements des montagnes, exécutés sous l'influence de quelques ermites ou de quelques seigneurs puissants, tels sont les tableaux variés et importants que l'auteur fait successivement passer sous nos yeux dans son premier volume. L'ouvrage est accompagné de deux cartes représentant, l'une, le pays au temps des Romains; l'autre, la même contrée divisée en seigneuries. M. Bourgon fait dans sa préface un juste éloge du savant M. Droz, qui l'a précédé dans la même carrière, et par une inspiration patriotique, il a dédié son travail à sa ville natale.

Lorsque, dans vos réunions, il est question d'histoire locale, le nom de M. Duvernoy, de Montbéliard, se présente naturellement à votre pensée : personne, en effet, n'a fouillé avec plus d'ardeur dans les anciennes archives du pays ; personne mieux que lui n'a su prendre possession des siècles passés et s'approprier ces faits de détail qui, recueillis à l'aide d'une patiente étude dans les vieux documents où ils sont éparpillés, peuvent servir à reconstruire la vie d'une époque et l'histoire d'un pays. M. Duvernoy a enrichi l'*Annuaire du Doubs pour* 1840, d'une suite de notices sur plusieurs localités du canton de Blamont, et il a confié au même recueil une importante dissertation *sur les Ducs de Méranie,*

dans laquelle, combattant l'opinion de Dunod, à l'aide de documents contemporains et des écrits de trois historiens modernes de l'Allemagne, il trace une esquisse rapide des origines et de la fortune de cette puissante famille, qui a régné plus de 70 ans sur le comté de Bourgogne, et qui s'est éteinte en 1248.

La biographie, cette branche d'études qui se lie à la fois à l'histoire et à la littérature, a continué d'occuper M. Weiss. Ce nom, qui rappelle dans cette partie tant de travaux justement estimés, me dispenserait de rien ajouter. Je dirai seulement que notre laborieux confrère, en coopérant au supplément du vaste recueil publié par M. Michaud, s'est spécialement chargé des articles consacrés aux Francs-Comtois célèbres. Une autre tâche plus modeste, mais non moins utile, a exercé son zèle durant la même année. Je veux parler du catalogue de la bibliothèque de cette ville, magnifique collection, qui, sans cesse accrue par ses soins éclairés, est aujourd'hui l'une des plus belles de France.

La même patience et le même amour du pays ont présidé au travail fait sur les patois de la Franche-Comté, par M. l'abbé Dartois, un de nos plus récents associés. Cette matière n'est pas aussi indifférente que tendraient à le faire croire certaines préventions accréditées. Le savant auteur, dans des considérations générales d'une grande portée, a exposé les avantages de l'étude de ces idiomes populaires. La philosophie, dit-il, y découvre des langues d'une régularité et d'une simplicité qui étonnent; pauvres sous certains rapports, infiniment riches d'autre part, et non moins propres que les langues

plus généralisées à faire admirer le travail de l'intelligence humaine. L'histoire y puise des documents précieux sur la religion, les mœurs, les usages, les antiquités, sur les migrations des peuples et les rapports qu'ils ont eus entre eux. La jurisprudence y rencontre la solution des difficultés que présentent des chartes et des diplômes autrement inintelligibles, et la littérature y trouve les matériaux les plus riches pour établir la filiation des langues, pour expliquer en particulier la formation des langues nationales, et pour rendre à la science étymologique la certitude et l'autorité que lui ont fait perdre des travaux hasardés ou ridicules. C'est après avoir longtemps médité sur la manière d'étudier fructueusement son sujet, que M. l'abbé Dartois s'est mis à l'œuvre. La méthode comparative est, selon lui, la meilleure à suivre. Les idiomes s'éclairent les uns les autres, et, si l'on prend pour une forme absolue la forme donnée, qui n'est souvent qu'une modification très-éloignée de la primitive, on se fatigue en pure perte à expliquer des mots qu'un idiome plus ou moins rapproché aurait montrés sur-le-champ sous leur vrai point de vue. Il faut en dire autant de la manie de tout expliquer par une seule langue, le latin. Les langues se tiennent toutes, et il s'en trouve on ne sait combien dans l'idiome du plus petit hameau. Ce serait folie encore de vouloir rendre compte de tout, même quand on a pris l'habitude de comparer les idiomes entre eux; un certain nombre de mots demeurent nécessairement inexplicables, ou parce que leurs analogues n'existent nulle part ou sont encore à trouver, ou parce que les formes données sont trop dégénérées pour permettre les

rapprochements, ou enfin parce que l'altération des sens qu'aucun intermédiaire connu ne rapproche, empêche de saisir la parenté cherchée. C'est avec cette hauteur et cette netteté de vues, cette sagacité judicieuse qui se sert de tout sans s'asservir à rien, cette inaltérable bonne foi qui fuit les systèmes comme les fléaux de la science, que M. l'abbé Dartois a composé son bel ouvrage, qui, livré bientôt à l'impression, prouvera que les traditions des Bergier et des Bullet ne sont pas perdues parmi nous.

Durant la même année, M. Pauthier a ajouté aux importantes publications qui lui ont assigné un rang si distingué parmi les linguistes, celle de la *Collection des livres sacrés de l'Orient*, comprenant le *Chou-King* ou le livre par excellence; le *SSe-Chou* ou les quatre livres moraux de Confucius et de ses disciples; les *Lois de Manou*, premier législateur de l'Inde, et le *Koran* de Mahomet. A une époque où tous les esprits, toutes les imaginations sont tournés vers l'Orient, un intérêt de jour en jour plus vif s'attache à des travaux qui font connaître ces contrées natales de la race humaine vers lesquelles une providence mystérieuse semble rappeler aujourd'hui les nations de l'Europe.

Pendant que notre confrère, voué dans son cabinet aux travaux sédentaires, s'établissait, pour ainsi dire, dans l'Orient et en explorait les plus anciens monuments littéraires, un autre associé de cette Compagnie, possédé par le même amour de la science, mais plus jeune et plus aventureux, M. X. Marmier, allait visiter ces contrées septentrionales de l'Europe, encore si peu connues, et

en décrivait le tableau dans ses *Lettres sur le Nord,* où il fait passer sous nos yeux le Danemark, la Suède, la Norwége, la Laponie et le Spitzberg. On sent que ce livre est le fruit d'une étude entreprise avec amour, et faite sur les lieux mêmes qui en sont le sujet. L'auteur rend compte avec une grande vérité des impressions que lui ont fait éprouver les pays qu'il a parcourus. « Dès » mon arrivée, dit-il, sur les rives de la Baltique, je » sentis s'éveiller en moi je ne sais quelle tendre et mé- » lancolique sympathie pour ces contrées pittoresques » que j'allais traverser, pour ces pauvres et honnêtes » populations au milieu desquelles j'allais vivre. J'aimais » ces grèves solitaires où les soupirs du vent, le murmure » des flots, l'aspect d'un ciel sévère et d'un horizon sans » fin, entretiennent dans le cœur de l'homme une rêverie » muette et religieuse. J'aimais ces longues plaines de » Suède avec leurs lacs d'azur, et ces hautes montagnes » du nord, aux flancs nus, aux sommités couvertes de » neiges perpétuelles, et ces chalets dispersés comme » autant de riantes pensées le long de la côte sablonneuse, » et tous ces habitants des villes et de la campagne, à » l'âme franche, au regard candide, qui venaient à moi » avec tant de cordialité et semblaient si joyeux et si » touchés en m'entendant parler leur langue. »

M. Marmier a étudié avec le même soin l'Allemagne et la Hollande. Il a entrepris une nouvelle traduction de Schiller et de Goëthe, dont 2 volumes ont déjà paru, et il prépare un travail curieux sur les mœurs et le caractère des Hollandais. J'ajouterai, Messieurs, que la bienveillance du gouvernement qui l'avait encouragé dans ses excur-

sions lointaines, vient de lui accorder une récompense méritée en le nommant à la place de conservateur de la bibliothèque du ministère de l'instruction publique. Ainsi, après avoir beaucoup vu et beaucoup appris dans ses voyages, notre jeune associé trouvera dans le repos occupé de ses nouvelles fonctions, un moyen d'étendre ses connaissances et de perfectionner son beau talent. Nous aimons à rappeler ici que M. Marmier a commencé sa carrière littéraire sous les auspices de cette Compagnie, qui le couronna dans le concours de 1833.

Un autre écrivain franc-comtois, qui, après avoir débuté d'une manière non moins brillante dans la lice académique, a reçu également le titre d'associé de cette Compagnie et figure aujourd'hui parmi les romanciers français les plus aimés du public, M. de Bernard, auteur de *Gerfaut,* du *Paravent,* des *Ailes d'Icard* et du *Nœud Gordien*, a publié cette année deux nouveaux volumes contenant la *Peau de Lion* et la *Chasse aux amants.* Au jugement de tous les critiques qui ont parlé de ses ouvrages, notre confrère possède à un haut degré les qualités du genre qu'il a adopté, la sagacité de l'observation, la finesse de l'analyse et le talent du style. Il a donc tout lieu d'espérer que sa dernière production sera pour lui l'occasion d'un nouveau succès.

Plus près de nous, M. Dusillet a donné une seconde édition de son *Yseult de Dole*, chronique du 8e. siècle, dans laquelle l'auteur a su entremêler avec le goût qui le distingue, les vers et la prose, les scènes d'imagination, les tableaux de mœurs et les traditions historiques. Ce livre, qui occupera une place bril-

lante dans la littérature provinciale, est un beau monument élevé par l'auteur à sa patrie. On redira longtemps les vers où l'auteur décrit sa ville natale, et ceux qu'il consacre à la fontaine de Gujans. Le même sentiment patriotique lui a inspiré un nouvel ouvrage, intitulé, *Le Château de Barberousse, à Dole*, dont quelques fragments vous ont été communiqués, et qui est en ce moment sous presse. Ces travaux n'ont pas tellement absorbé les loisirs de l'auteur d'Yseult, qu'il n'ait trouvé par intervalle quelques moments à donner à la poésie. Vous n'avez pas oublié, Messieurs, la confidence qu'il vous fit dans une de vos séances ordinaires d'une pièce de vers dont le sujet est une sorte de combat bucolique entre un troubadour de Toulouse et un ménestrel franc-comtois, et qui s'ouvre par ces vers où les deux rivaux rappellent avec amour le nom de leur pays :

Salut, joyeuse Occitanie,
Jardin d'amour, berceau des arts !
— Salut, austère Séquanie,
Séjour des preux, temple de Mars !

M. A. Demesmay, auteur des traditions poétiques de la Franche-Comté, vous a fait hommage d'un petit poëme qui lui a été heureusement inspiré par ce sentiment de sympathie qu'ont excité dans toute la France les victimes des dernières inondations. M. Viancin a composé quelques-uns de ces chants légers et gracieux qui semblent échapper sans effort à sa muse. Vous avez reçu de M. Lélut, de Gy, un volume de poésies, dont la première partie est consacrée aux souvenirs militaires de

la révolution et de l'empire ; l'autre contient des pièces inspirées par un sentiment plus personnel et plus intime, et empreintes parfois d'une douce mélancolie.

Mais j'arrive à un nom devant lequel tous les poëtes s'inclinent avec respect. M. V. Hugo, en publiant les *Rayons et les Ombres*, a ajouté un nouveau fleuron à sa couronne poétique, déjà si étincelante. Placé à l'écart des agitations quotidiennes de la politique, et préservé de tout contact immédiat avec les gouvernements et les partis, l'illustre auteur se trouve dans cette situation heureuse que les poëtes devraient tous désirer et qui est si favorable au recueillement et à l'inspiration. M. Hugo s'est élevé à une hauteur lyrique où il ne peut plus avoir d'autre rival que lui-même. C'est à ses premières œuvres que l'on demande un terme de comparaison pour apprécier ses productions les plus récentes. Le public qui, suivant l'expression de Boileau, veut que l'écrivain s'élève même lorsqu'il est parvenu au sommet de l'art, cherchera peut-être vainement dans ce nouveau recueil, la naïveté de conviction des *Odes et Ballades*, la sensibilité des *Feuilles d'automne*, l'éclat exubérant d'imagination qui brille dans les *Orientales*. On sent que le souffle du doute a passé sur la lyre du poëte. C'est la mélancolie du désenchantement qui domine dans ses vers, et toutefois, Messieurs, dans ce volume, que de trésors de poésie se montrent encore sous le triple rapport de l'imagination, de l'harmonie et du sentiment! soit qu'il nous dise, en parlant de la vie du poëte :

Quand tu me parles de gloire,
Je souris amèrement ;

Cette voix que tu veux croire,
Moi je sais bien qu'elle ment.

La gloire est vite abattue;
L'envie au sanglant flambeau
N'épargne cette statue
Qu'assise sur un tombeau !

soit que, jetant un mélancolique regard sur la nature si prompte à effacer la trace de nos pas, il s'écrie :

Que peu de temps suffit pour changer toutes choses !
Nature au front serein, comme vous oubliez,
Et comme vous brisez, dans vos métamorphoses,
Les fils mystérieux où nos cœurs sont liés !

La vie littéraire de notre confrère a été marquée cette année par un triomphe depuis longtemps attendu, et qui pourtant n'a pas été sans contradicteur : l'Académie française l'a admis dans son sein. S'il en est de la littérature comme de la guerre, et si les grands poëtes comme les grands capitaines savent tirer parti des obstacles que leur ont opposés leurs adversaires, M. Hugo profitera sans doute de l'opposition qui s'est manifestée dans l'Académie française, non certes contre son génie, qu'on ne peut pas plus nier que l'éclat du soleil, mais contre ses théories littéraires et la tendance morale de quelques-unes de ses œuvres. Pour nous, Messieurs, nous aimons à constater ce succès, qui en est un aussi pour sa province natale. Par la nomination de M. V. Hugo, la Franche-Comté a aujourd'hui trois représentants dans ce sanctuaire du génie et du goût, où se reunit tout ce que l'intelligence nationale a de plus brillant et de plus pur.

Le champ des beaux-arts nous offre cette année peu de productions à signaler. Vous avez vu, Messieurs, soit dans l'atelier, soit dans la salle d'exposition, ces beaux portraits de M. Lancrenon, qui, placés à côté de ses anciennes compositions, attiraient encore, malgré la comparaison, les regards et les suffrages des connaisseurs. Si le même artiste n'a pas produit cette année de ces grandes pages historiques qui ont illustré son pinceau, il a du moins bien mérité du pays, en acceptant la direction de l'école de dessin. Les leçons d'un si habile maître ne peuvent manquer d'exercer une heureuse influence sur l'avenir des arts dans la province.

Je vous ai exposé, Messieurs, ce qui a été fait par divers membres de l'Académie durant l'année qui vient de finir. Je dois y ajouter encore ce qui a été fait par l'Académie entière, représentée par des commissions formées dans son sein.

Le dépouillement et la publication des *Mémoires du Cardinal Granvelle* ont été poursuivis avec activité. Déjà les matériaux destinés à former les six premiers volumes imprimés ont été adressés au gouvernement ; ceux qui doivent composer les six suivants seront bientôt disponibles. Les deux tomes qui sont en ce moment sous presse contiennent une foule de documents importants et inédits sur les quarante premières années du 16e. siècle, et notamment sur la rivalité des maisons de France et d'Autriche, sur le début du règne de Charles V, sur la captivité de François Ier. et les traités qui en furent la suite, enfin sur la conquête de Tunis et l'invasion de la Provence. Ce travail si important est

dirigé par MM. Weiss et Duvernoy, qui y apportent le précieux concours de leur zèle et de leur rare savoir (1).

Une entreprise non moins intéressante pour le pays a continué d'occuper votre attention : je veux parler de la publication des *Documents inédits concernant la Franche-Comté*. Votre commission a préparé les matériaux du 3e. volume, qui va être bientôt livré à l'impression. C'est ainsi, Messieurs, que l'Académie s'est efforcée de remplir la mission laborieuse dont elle est chargée; c'est ainsi qu'elle a cherché à justifier la confiance du gouvernement et le bienveillant intérêt dont les administrations départementale et municipale lui ont donné de si précieux témoignages.

J'arrive, Messieurs, à la partie la plus pénible de ma tâche. Telle est la condition des institutions humaines, que les larmes s'y mêlent toujours à la joie, et que le regret y germe sans cesse à côté de l'espérance. Lorsque, l'année dernière, à pareille époque, je déplorais devant vous les pertes que nous avions faites, nous étions loin de prévoir qu'elles devaient cette année se renouveler plus nombreuses et plus cruelles encore. Que de tombeaux rapprochés dans l'espace de quelques mois! La mort a rayé de nos listes M. Ebray, pasteur de l'église française de Bâle, enlevé le 27 septembre dernier, à l'âge de 71 ans. Ce vénérable ministre, appelé en 1802 à

(1) Je saisis avec plaisir cette occasion de rendre hommage aux connaissances et au talent de M. Théodore Belamy, jeune littérateur bisontin, qui s'est associé à cette importante entreprise avec un zèle et une intelligence qu'on ne saurait trop louer.

Besançon, y avait conquis l'estime générale par l'aménité de ses mœurs et par ses vertus chrétiennes. Durant son séjour dans notre ville, il reçut d'un grand nombre de personnes distinguées, des marques d'affection et de confiance qui le touchèrent profondément et qu'il aimait à rappeler dans les derniers jours de sa vie. Elu, en 1806, membre de cette Académie, il voulut, lorsqu'il eut quitté la France, continuer avec vous des relations littéraires auxquelles il attachait un grand prix, et plus d'une fois, de la ville de Bâle où l'avaient appelé en 1808 les fonctions de son ministère, il vous adressa des opuscules en prose et en vers de sa composition, des documents curieux d'histoire et de biographie, que votre sympathie accueillait comme un témoignage de bienveillant souvenir de la part d'un ancien confrère dont le talent, le savoir et le noble caractère vous étaient connus. M. Ebray était lié à la France par des affections plus profondes encore : il avait pour gendre un de nos généraux les plus distingués, M. le comte Guilleminot.

Un autre correspondant étranger, comme M. Ebray, comme lui ministre protestant, M. Stapfer, nous a été enlevé dans le cours de la même année. M. Stapfer était un savant distingué, un écrivain plein d'érudition et de goût ; mais il avait à vos yeux un titre plus précieux encore. Ami de Suard, il fut l'exécuteur des intentions bienfaisantes de sa veuve, et en l'inscrivant au nombre de vos associés, vous cédâtes autant à un sentiment de reconnaissance pour ses bons offices, qu'à l'estime que vous inspiraient ses ouvrages. Sa mort ne pouvait manquer de vous inspirer ces regrets profonds que laisse

toujours après lui l'homme de bien qui mit toute son ambition à se rendre utile.

Nous avons à regretter la mort d'un troisième associé que des liens plus intimes attachaient à cette province : je veux parler de M. Joly, de Salins, poëte et prosateur laborieux, humaniste distingué, versé dans les littératures étrangères, auteur d'une foule de recueils, de traductions et d'ouvrages originaux qui auraient pu lui assurer une juste réputation, si, par une modestie peut-être exagérée, il n'avait préféré aux séductions de la gloire, la douceur d'une tranquille indépendance et d'un repos obscur.

Pourquoi faut-il que j'aie à vous signaler d'autres pertes que des relations habituelles vous rendent plus sensibles encore? Un homme qui, dans un âge avancé, cultivait les arts avec l'enthousiasme de la jeunesse, et dont l'assiduité à vos séances ne se démentit jamais pendant 22 ans, M. Flajoulot a succombé, il y a quelques jours, à une cruelle maladie. Rappelons du moins comme un adoucissement à nos regrets, la pensée généreuse qui a présidé à ses derniers moments. En léguant à la ville de Besançon les objets d'art qu'il possédait, notre zélé confrère a voulu perpétuer, autant qu'il était en lui, les services qu'il rendait par ses leçons aux jeunes Francs-Comtois voués à l'étude de la peinture. Hélas! à peine la tombe s'était fermée sur ses restes, qu'elle se rouvrait pour un autre de nos confrères, M. Laurens. Admis dans notre Compagnie en 1822, si les laborieuses fonctions de cet académicien ne lui permirent pas de prendre une part active à vos travaux, il vous paya du moins

son tribut par la publication de l'*Annuaire du Doubs*, dont il vous faisait hommage chaque année, et qui lui valut deux fois une honorable distinction de la part de la société de *Statistique universelle* de Marseille.

Dans cette triste énumération de nos pertes, votre pensée me devance, Messieurs, et se porte déjà sans doute sur un coup moins attendu, et par là même plus douloureux que nous étions destinés à ressentir dans cette fatale année. Je veux parler de la mort de M. le docteur Pécot. Ce nom rappelle une vie éteinte prématurément, mais pleine toutefois d'utiles travaux, de sérieuses études, d'actes bienfaisants, de nobles inspirations. Par ses talents et ses qualités morales, M. Pécot honorait l'art qu'il professait, et auquel il se livrait avec un rare dévouement. La politesse de son esprit et l'urbanité de ses manières le faisaient généralement aimer, et les derniers actes de sa vie lui ont mérité la reconnaissance de ses compatriotes. Je ne céderai point, Messieurs, aux sentiments pénibles qui me pressent à son souvenir. Déjà plus d'un éloquent hommage a été rendu à sa mémoire, et son plus bel éloge, vous le savez, a été ce concours immense de citoyens de toutes les classes, qui, après avoir partagé durant sa maladie les cruelles anxiétés de sa famille, sont venus se réunir autour de sa tombe, comme pour déplorer une perte publique. Regretté dans la société où il jouissait d'une confiance générale, dans l'école de médecine dont il était un des plus fermes soutiens, M. Pécot laisse encore dans cette Compagnie une place difficile à remplir, et dans laquelle pendant 13 ans il sut se rendre utile par une coopé-

ration zélée à vos travaux aussi bien que par les mémoires remarquables qu'il vous lut à diverses époques sur d'intéressantes questions dont la pratique de son art lui suggérait l'idée.

Ainsi, Messieurs, la mort éclaircit incessamment nos rangs et renouvelle d'année en année la source de nos regrets. Après avoir rappelé tant d'événements funèbres, qu'il me soit du moins permis de signaler en terminant un fait consolant. Lorsque, il y a quelques mois, la 8e. session du Congrès scientifique rassembla dans nos murs une foule d'hommes distingués dans diverses carrières, l'empressement avec lequel, de tous les points de la Franche-Comté, on répondit à votre appel, vous parut du plus heureux augure. En voyant rivaliser de zèle dans ces savantes réunions, des représentants de l'art médical, du barreau, de l'enseignement, de l'armée et du sacerdoce, un sentiment légitime d'espérance vint se mêler à vos regrets. Cette noble élite de citoyens éclairés qui dans cette circonstance vous offrait un si précieux appui, parut vous promettre pour l'avenir, en compensation de vos pertes, d'utiles associés avec lesquels vous contractiez déjà une alliance fondée sur des sentiments communs : le goût de l'étude, le zèle de la science, l'amour des lettres, des arts et de la patrie.

L'OUBLI DE DIEU.

A mon Fils.

PAR M. CH. VIANCIN.

Væ dissolutis corde, qui non credunt Deo.
Ecclesiast.

L'instinct des passions dans ton âme s'éveille,
Mon fils, et je m'émeus des périls que tu cours :
La raison parle en moi ; prête un moment l'oreille
A ses graves discours.

Déjà brille l'éclair précurseur des orages ;
Tu vas bientôt, heurté de rescif en rescif,
Parcourir une mer trop féconde en naufrages,
Sur un fragile esquif.

On a vu s'y briser les plus fortes carènes,
Et plus d'un nautonnier qu'ont égaré l'orgueil,
Les trompeuses lueurs, ou la voix des Sirènes,
Fut jeté sur l'écueil.

Ne prends pas à l'excès confiance en ta voile :
Sur les flots de nos jours, Dieu seul conduit au but ;
Seul il est la boussole, et le phare, et l'étoile,
Et l'ancre de salut.

Crains d'éloigner de lui ta fougueuse jeunesse,
Si tu veux t'épargner des remords et des pleurs :
C'est à l'oubli de Dieu que l'humaine faiblesse
Doit ses plus grands malheurs.

Oui, contre ses destins, voilà par quelle route
L'homme, héritier du ciel, né pour la vérité,
Du sein de la lumière, hélas, arrive au doute
Et dans l'obscurité.

C'est alors qu'il érige en doctrine, en système,
Ses rêves, ses erreurs, et prend pour la raison
Ce qui n'est que folie, absurdité, blasphème,
Contagieux poison.

Sais-tu quel ascendant le conduit à la haine,
Lui dicte la vengeance et les sanglants défis,
Des vices flétrissants lui fait subir la chaîne?
L'oubli de Dieu, mon fils.

Et lorsque vient le jour de mortelle souffrance,
Lorsqu'il faut dire au monde un éternel adieu,
Sais-tu ce qui lui laisse un cœur sans espérance?
Encor l'oubli de Dieu.

Quel est ce souffle impur qui désunit les frères,
Souille les plus saints nœuds de coupables amours,
Et fait se révolter les fils contre les pères?
L'oubli de Dieu, toujours.

Qui pousse au désespoir victime sur victime
Dont le hideux trépas se publie en tous lieux?
Qui mène à l'échafaud tant de héros du crime?
Toujours l'oubli de Dieu.

Enfant cher à mon cœur, oh! conserve en ton âme
L'héritage sacré du culte paternel;
Ne laisse point pâlir et s'éteindre la flamme
Qui luit devant l'autel.

Sois pieux, sois fidèle, et que ta foi s'augmente
En raison des écarts d'un monde corrupteur;
Embrasse comme un mât, au fort de la tourmente,
La croix du Rédempteur.

Longtemps elle a fléchi sous d'horribles tempêtes
Dont le siècle a gardé l'effrayant souvenir,
Et qui semblent encor gronder loin de nos têtes
Dans un sombre avenir.

Mais vers l'azur des cieux, puissante, radieuse,
On l'a revue enfin lever son noble front;
Et l'opprobre éternel d'une ligue odieuse
A vengé son affront.

Mais d'un vent destructeur peut triompher encore
De nos plus saints combats l'étendard révéré :
Le vaisseau de la terre à jamais se décore
Du Pavillon sacré.

Et fût-il vrai qu'un jour l'ouragan, dans sa rage,
Pût des flancs du navire à grand bruit l'arracher,
A ses débris encore, au milieu du naufrage,
Il faudrait s'attacher.

Sous son ombre, mon fils, le cœur grandit, s'épure,
A ces rayons de foi, d'espérance et d'amour
Qui viennent révéler à l'humaine nature
Le céleste séjour.

Là surtout j'ai senti dans mon âme inspirée,
Que l'accent du poëte est né religieux;
Là j'ai compris surtout, de la lyre sacrée
Le destin glorieux.

Si tu dois à ton tour faire vibrer la lyre,
Aux grandes vérités consacre tes accords,
Sans perdre en vains accès d'un frivole délire,
Le plus beau des transports.

Des travaux du savant si ton âme est éprise,
Songe à retrouver Dieu, Dieu dans tous les secrets;
Source du vrai savoir, c'est lui qui favorise
Tous les heureux progrès.

Aime à le contempler dans ses moindres ouvrages :
Un germe, une humble fleur, un fruit doux et vermeil,
Un insecte, un atome, appellent tes hommages
Autant que le soleil.

Sache tout rapporter à ton auteur suprême ;
Rien n'est beau, rien n'est bon, rien n'est grand que par lui;
Tous mes conseils sont vains, s'il n'est surtout lui-même
Ton guide et ton appui.

Pourquoi respires-tu? Pourquoi vers la lumière
Ce Dieu bon voulut-il, d'un souffle tout puissant,
Appeler tes regards, et d'un peu de poussière
Faire un être pensant?

Tu le sais, tu l'appris dès l'âge le plus tendre ;
La sagesse a dicté la réponse à ton cœur ;
Redis-la haut, très-haut, pour mieux la faire entendre
Au vulgaire moqueur.

Dieu t'a créé, mon fils, afin de le connaître,
Pour l'aimer, le servir et mériter les cieux :
Garde, pour expliquer l'énigme de ton être,
Ce dogme précieux.

Oh! que cette croyance en nous se fortifie !
Sublime enseignement, tu nous en dis assez ;
Et les brillants discours de la philosophie
Par toi sont éclipsés.

DU MOUVEMENT D'UN FLUIDE

DANS UN VASE EN MOUVEMENT,

PAR M. KORNPROBST.

1. La connaissance des lois du mouvement des fluides dans les vases en mouvement, intéresse l'appréciation, le perfectionnement et la conception d'un grand nombre de machines utiles, soit pour transmettre à certains récepteurs, avec des conditions déterminées de vitesse, de pression, d'économie, de solidité et autres, le travail qu'empruntent naturellement ou artificiellement les fluides à la gravité, à la chaleur, ou à toute autre cause primitive de mouvement; soit pour faire passer dans un fluide donné, avec des conditions analogues, le travail d'abord recueilli par certains récepteurs.

La détermination de ces lois constitue le problème le plus général et le plus complexe que puisse offrir l'hydrodynamique; mais il se simplifie notablement dans le cas d'un fluide à température constante, en mouvement permanent par tranches parallèles dans un vase invariable de forme et de dimensions, fixé à un axe rectiligne, autour duquel il n'a que la faculté de tourner circulairement comme dans les turbines hydrauliques, ou le long duquel il ne peut que glisser parallèlement à lui-même comme dans les fusées d'artifice, ou enfin par

rapport auquel il possède simultanément ces deux facultés comme dans les roues sous marines à vis d'Archimède récemment expérimentées en Angleterre pour la navigation; la plupart des machines utiles pouvant d'ailleurs se rattacher à ce cas, il devient aussi pratiquement le seul intéressant à étudier avec quelques détails.

2. Les Bernoully, Euler, Lagrange, Ampère, etc., ont les premiers traité quelques questions relatives à l'écoulement d'un fluide dans un vase en mouvement.

MM. Navier Coriolis, Poncelet, Burdin, etc., ont ensuite développé comme conséquence du principe des forces vives, soit dans des cours imprimés, soit dans des publications spéciales, d'autres circonstances particulières de la même question.

M. Fourneyron, en présentant la turbine qui lui a valu le prix de 6,000 fr., au concours ouvert en 1834, par la société d'encouragement pour l'industrie nationale, avait cru devoir faire apprécier les propriétés principales de sa machine, à l'aide des théories admises alors, bien qu'elles lui parussent en contradiction avec certains faits qu'il avait eu l'occasion d'observer.

M. Combes, dans un beau mémoire sur l'aérage des mines, imprimé dans le tome XV des Annales des mines, 1839, s'est occupé d'un perfectionnement du ventilateur à force centrifuge déduit de l'assimilation des fluides élastiques aux fluides incompressibles de même densité, abstraction faite de toute résistance passive; de plus il a déposé à l'Académie des sciences, dans sa séance du 30 juillet 1838, un mémoire sur les roues à réaction dont on ne connaît encore qu'un extrait de peu d'étendue, pu-

blié dans le compte rendu de la séance du 6 juin même année (1).

M. Houzeau, dans une brochure ayant pour titre : *Des turbines, de leur construction, du calcul de leur puissance, et de leur application à l'industrie* (Bruxelles, 1839), après avoir reproduit presque textuellement les développements théoriques publiés par M. Poncelet, s'est particulièrement attaché à relier par une expression algébrique, les éléments de dépenses et de bénéfices supplémentaires occasionnés par l'usage des turbines, pour en déduire des règles propres à faire connaître dans chaque cas particulier la convenance industrielle de leur emploi, eu égard aux temps et aux lieux.

M. Félix Passot, dans diverses publications imprimées depuis 1839, a décrit, sous la dénomination de turbine à pression directe, sans réaction ni force centrifuge, un appareil qui, bien construit, jouit effectivement de ces propriétés jusqu'alors inaperçues. Il a signalé diverses circonstances remarquables de son mouvement conduisant à introduire dans les lois de l'écoulement d'un fluide dans un vase en mouvement, la notion d'un débit propre au déplacement du vase à travers le milieu, et altérant l'effet de la différence de pression motrice; mais les considérations sur lesquelles il en a basé la théorie, ne tenant pas convenablement compte des pertes de travail qui s'opèrent dans l'appareil, l'ont conduit, sous le rapport du rendement *maximum* et

(1) Ce travail est en ce moment soumis à l'examen d'une commission formée au sein de l'Académie des sciences.

de la vitesse correspondante à des conséquences qui ne sont pas fondées.

MM. Convers et Boudsot, tant dans un mémoire présenté vers la même époque à l'Académie de Besançon, que dans une note postérieure, ont étudié sous le titre de Machine à réaction sans force centrifuge, un appareil dans lequel aucune réaction ne joue le rôle de force mouvante, et qui ne saurait en conséquence appartenir à cette famille de machines. Mais, pour éviter toute méprise sur le sens de nos paroles, et sortir de la confusion dans laquelle sont restés la plupart des auteurs qui ont traité ce sujet, hâtons-nous d'ajouter : que par réaction nous entendons ici, non l'une quelconque de deux forces égales opposées, se faisant équilibre sur la même direction, et tellement dépendantes entre elles, que la suppression de l'une permet à l'autre de produire son effet; mais (conformément au véritable sens de ce mot) la résistance du corps déplacé à l'action du corps qui le déplace, phénomène pendant lequel ces deux forces sont toujours égales et opposées, ont leur point d'application commun sur la surface de contact des deux corps, enfin sont tellement liées, que l'une ne saurait exister sans l'autre et qu'elles disparaissent simultanément par la suppression de la surface, lien géométrique de leurs points communs d'application. Newton ne pouvait l'entendre autrement, en énonçant comme loi générale de la nature, le principe de la *réaction toujours égale et contraire à l'action* (1). C'est également ainsi que l'ont

(1) Newton paraît cependant n'avoir pas connu la véritable

entendu Daniel Bernoully, Euler, et les géomètres qui ont attentivement étudié leurs écrits ; car le premier assigne pour valeur à la réaction d'un liquide s'écoulant horizontalement hors d'un large vase en repos (1), le poids d'une colonne de ce liquide ayant pour base la section contractée de l'orifice, et pour hauteur le double de celle due à la vitesse d'écoulement, expression nulle pendant le repos du fluide, et croissant graduellement avec la vitesse de sortie jusqu'à sa valeur

valeur de la réaction des fluides dans leur écoulement hors des vases, ainsi qu'il résulte du passage suivant de l'hidrodynamique de Daniel Bernoully, 1738. « Aquæ dum ex vase ejiciun-
» tur, simili agunt modo in vas, ex quo effluunt, quo globus
» in tormentum bellicum aut sclopetum, ex quo exploditur ; vas
» nempe retropellunt : et id quidem jam annotavit Neutonus in
» princ. math. phil. nat. edit. prim. p. 322, recteque inde
» deducit ascensum pilarum quæ pulvere pyrio, carbone tem-
» perato implentur ; materia enim inflammata, dum per foramen
» paullatim expirat, pilas in altum projicit.

» Sed nec satis generaliter pro rei momento argumentum per-
» tractavit citatus auctor (cum id ex ipsius instituto non erat)
» nec veram rei mensuram dedit. Imo in duabus editionibus
» posterioribus id prorsus silentio præteriit : putavit autem
» *vim illam repulsionis esse æqualem ponderi cylindri*
» *aquei, cujus basis sit orificium aquas transmittens, et*
» *cujus altitudo sit æqualis altitudini superficiei aquæ*
» *supra foramen*. Recte quidem hæc mensura deducitur ex
» opinione quam tunc temporis fovebat Neutonus, circa velo-
» citatem aquæ ex vase affluentis, dum statueret aquam ad dimi-
» dium superficiei altitudinem sua velocitate ascendere posse. »

(1) « Considerabimus primo rem in casu simplissimo, quo
» nempe aquas ex vase infinitæ amplitudinis horizontaliter

maximum qui correspond à la permanence de l'écoulement; et le second résumant les forces qui sollicitent au mouvement les tuyaux des machines telles que celle de Segner, s'exprime ainsi (1) : *ayant donc trouvé que chaque particule d'eau qui se trouve dans l'élément du tuyau Mm, requiert pour la conservation de son mouvement deux forces accélératrices, l'une tangentielle... l'autre normale.... ce sera donc le tuyau lui-même qui devra fournir ces deux forces, et partant il en sera également repoussé en vertu de la réaction.* Nous la distinguons essentiellement des pressions, soit hydrostatique, soit hydraulique, toujours normales aux parois des vases, et avec lesquelles on l'a quelquefois confondue (Jean Bernoully, Poisson, etc.), parce qu'elles aussi peuvent concourir au mouvement et même le produire seules; mais leurs caractères sont bien tranchés : la pression hydrostatique a pour valeur le poids d'un cylindre fluide ayant pour base la surface que l'on considère, et pour longueur la hauteur équivalente à la différence des pressions intérieures et extérieures; la pression

» affluere ponemus. . . . . et tunc dico fore *vim repul-*
» *sionis æqualem ponderi cylindri aquei, cujus basis sit*
» *orificium aquas transmittens* (*id est sectio venæ hori-*
» *zontalis maxime contractæ*) *et cujus altitudo sit æqua-*
» *lis duplæ altitudini velocitati aquæ effluentis debitæ.*
» Igitur si nulla sit venæ contractio, prouti nulla est, cum per
» tubulum brevem aquæ effluant, repulsio duplo aut fere duplo
» major erit quam a Neutono definita fuit. » (Hidrodynamique de Daniel Bernoully, 1738.)

(1) Mémoires de l'Académie de Berlin, 1750.

hydraulique n'est que la pression hydrostatique augmentée ou diminuée des pressions engendrées tant par les réactions matérielles (1) nées de l'écoulement, que par les forces auxquelles peut donner lieu leur présence; et nous verrons plus loin que la réaction, telle qu'on doit l'entendre ici, n'est autre chose que le système des deux résultantes auxquelles sont toujours réductibles les réactions matérielles élémentaires engendrées sur le fluide, par les parois intérieurs des ajutages en mouvement, quand leur forme les rend susceptibles de gêner l'écoulement soit en direction, soit en vitesse. La théorie donnée par ces Messieurs, de leur appareil et des turbines à réaction auxquelles ils l'assimilent, tient compte, il est vrai, du peu d'influence des parois mobiles pour entraîner circulairement le liquide intérieur, ainsi qu'on le fait habituellement lorsque cette influence est détruite par des cloisons fixes; mais basée sur les suppositions contraires à la réalité : que si le liquide peut traverser le vase et les canaux avant d'avoir acquis aucune force centrifuge, la vitesse de sortie sera due uniquement à la hauteur de chute, diminuée des frottements; que la force centrifuge développée sur les molécules, et qui fait varier leur vitesse à la sortie, est fonction de la courbure des canaux; que la condition du *maximum* d'effet ne peut être réalisée que par les machines jouissant de la propriété de ne communiquer aux molécules du fluide qui les traverse aucune force centri-

(1) Voir à l'article *réactions matérielles*, ce que nous entendons par cette expression.

fuge; que la disposition proposée ne comporte aucune perte de travail, soit dans son intérieur et dans ses canaux, etc.; et sur diverses notions inexactes en ce qui concerne les réactions, les forces centrifuges, le travail de ces forces dans les mouvements relatifs et absolus, et les propriétés particulières à ces mouvements; cette théorie n'est point la traduction fidèle de la loi organique des appareils auxquels elle est appliquée, et conduit à des conséquences également inadmissibles, principalement sous le rapport du *maximum* de rendement et de la vitesse qui lui correspond.

M. Daubuisson des Voisins, dans son Traité d'hydraulique (édition 1840), considérant la turbine Fourneyron bien disposée, comme une machine dans laquelle l'eau n'agit plus ni par son poids, ni par son choc, ni même par réaction, mais et uniquement en vertu de la force centrifuge; et les machines à réaction, telles que celles de Ségner, d'Euler, etc., comme fondées sur un principe différent et identique à celui qui détermine le mouvement des fusées d'artifice par l'explosion successive de la poudre, paraît n'avoir pas toujours nettement apprécié les circonstances qui rapprochent et distinguent la pression, la réaction et la force centrifuge.

Il ne nous semble pas que les phénomènes de la réaction aient toujours été soit nettement analysés, soit convenablement isolés de ceux des pressions hydrostatique, hydraulique ou simplement composante. Dans l'écoulement relatif, on ne paraît pas avoir encore pris convenablement en considération le débit propre au transport du vase à travers le fluide alimentaire et l'in-

fluence qu'il exerce sur le débit particulier à la différence de pression motrice, l'altération des pressions initiales et finales par la résistance des milieux au mouvement des tranches extrêmes, l'impuissance de l'orifice d'entrée à toujours saisir la totalité des molécules ébranlées dans le rayon de sa sphère d'activité, etc. On s'est rarement occupé du mouvement circulaire, des modifications que lui font éprouver les pressions normales aux parois du vase, de sa connexion avec l'écoulement relatif, de l'impuissance de certains ajutages à entraîner le fluide dans leur mouvement de recul, etc., etc.

3. Les machines qui se rattachent au genre de considérations que nous nous proposons de développer ici, peuvent toujours être regardées comme essentiellement formées d'un ensemble de tuyaux symétriquement distribués sur un réservoir cylindrique mobile autour et le long de son axe, contre l'orifice desquels est dirigé soit naturellement soit artificiellement, sous forme de veines animées d'une certaine vitesse initiale, le fluide auquel on se propose d'enlever ou de transmettre le travail, en l'obligéant à couler dans leur intérieur sous certaines conditions déterminées de vitesses initiales, de pressions extrêmes, etc. Nous résumerons en conséquence nos conceptions théoriques sur le mouvement d'un fluide dans un vase en mouvement aux seuls phénomènes que présente l'un de ces tuyaux supposé de forme quelconque, plongé dans un milieu résistant qui en ralentit la marche, enfin alimenté par une veine ou faisceau de filets fluides prenant naissance à la surface du bassin servant de huche, et l'isolant au milieu de la

masse jusqu'à l'orifice d'entrée; mais, en passant de la considération d'un seul de ces tuyaux à celle de leur ensemble, on devra convenablement tenir compte de la perte de vitesse qu'éprouve le fluide alimentaire, près de la section d'entrée, lorsqu'à un orifice d'écoulement succède instantanément une cloison fermée, anéantissant en partie la vitesse acquise jusqu'à elle, au lieu d'une série d'orifices permettant sa conservation.

Nous supposerons, en outre, que le réservoir ne transmet point, au fluide alimentaire, le mouvement circulaire dont il est animé; soit que ce résultat provienne de sa forme, cylindrique, peu élevée, concentrique à l'axe de rotation et garnie inférieurement d'un double fond avec cloisons fixes, comme dans la turbine Fourneyron; soit qu'il résulte de la même forme sans double fond ni cloisons, mais dimensions permettant au fluide dans son intérieur des vitesses assez prononcées pour n'être pas sensiblement entraîné par le frottement des parois pendant la durée de son passage de la sortie du bassin fixe à l'entrée du tuyau, ainsi qu'il paraît arriver dans les turbines Passot, Convers et Boudsot.

Cela posé,

L'hypothèse du parallélisme des tranches consiste, comme on sait, à considérer les sections transversales du tuyau, assez petites relativement à sa longueur, et varier par degrés assez peu sensibles, pour qu'on puisse négliger, en regard du travail principal, le travail auquel donnent lieu dans les divers mouvements que l'on peut avoir à considérer, soit la différence de pression existant généralement dans les divers points d'une même

section transversale, par suite de leur distance inégale à la surface limite du fluide, le long des trajectoires particulières à chacune des forces élémentaires génératrices de la pression totale, soit les réactions matérielles résultant des différences d'accroissement de vitesse et des changements de direction auxquelles donnent lieu les variations de surface des sections en passant de l'une à l'autre.

D'ou résulte, que si l'on décompose la partie mobile du système, en une infinité de tranches infiniment minces séparées par des plans normaux à l'axe des tuyaux :

1°. Chaque tranche totale se subdivisera en une tranche fluide et un anneau solide, ne pouvant prendre entre eux de mouvement relatif que sur leur axe commun.

2°. Chaque tranche fluide se composera, comme si elle était solide, des mêmes parties matérielles pendant toute la durée du mouvement.

3°. La pression intérieure à chaque tranche fluide, dégagée de son élément correspondant aux réactions matérielles normales à l'axe, pourra être considérée comme sensiblement la même sur tous les points.

4°. Le mouvement de l'appareil sera le même que celui d'un système de corps matériels représentés par les tranches fluides et les anneaux solides en contact les uns avec les autres et reliés à l'axe par d'autres points matériels.

4. Quant à la partie théorique du problème à résoudre, elle devra déterminer pour un tuyau de forme, de dimensions et de position données :

1°. Les lois du mouvement curviligne du fluide le long du tuyau mobile.

2°. Les lois du mouvement circulaire du tuyau mobile autour de l'axe de rotation.

3°. Les lois du mouvement rectiligne du réservoir dans le sens de son axe.

5. La détermination de ces lois reposant essentiellement sur le principe *de la conservation du travail mécanique*, interprété avec toute la généralité que comporte la fusion de la statique et de la dynamique en un seul corps de sciences ne différant entre elles que par la considération des réactions matérielles toujours nulles dans la première, soit en raison de l'uniformité des mouvements considérés, soit en raison du repos absolu des masses du système, nous en donnerons une idée succincte.

Ce principe n'est que le cas particulier d'un autre plus général, celui de la conservation des éléments de l'univers, consistant en ce que : *les éléments de l'univers ne se perdent jamais et ne font que se transformer et s'associer pour affecter diversement nos sens.* Chacun connaît, sous le rapport matériel, les admirables lois qui sur notre planète régissent les relations entre les trois règnes de la nature; si, par exemple, les particules d'oxigène, d'hydrogène, de carbone, d'azote, de chaleur et autres, qui ont à diverses époques constitué l'un quelconque de nos aïeux, portaient un cachet qui permît de les reconnaître au milieu des myriades de leurs semblables dispersées autour de nous, on les retrouverait toutes, dans les fluides que nous respirons, dans

les liquides que nous buvons, dans les végétaux et les animaux servant à notre nourriture, dans la plupart des matériaux qui constituent le sol que nous foulons, et le toit qui nous abrite, dans le foyer qui nous réchauffe et jusque dans nous-mêmes. Ne voyons-nous pas chaque jour quelque partie de notre être matériel subir les mêmes transformations; et ces phénomènes ne se reproduisent-ils pas indéfiniment sous l'empire du principe de la conservation de la matière ?

. . . . . Et la nature avare
Dans tous ces changements ne perd jamais son bien.

La loi du mouvement dans l'univers n'est pas moins simple; elle consiste en ce que : *tout travail mécanique développé par la mise en jeu d'une force quelconque, ne se perd plus et se retrouve intégralement dans ses effets sur la matière.* Ces effets sont, comme on le sait, le déplacement des masses, leur déformation, leur division, leur vibration, etc. Ils ne cessent généralement d'être sensibles à nos organes, qu'avec ce que l'on pourrait appeler le sommeil ou la mort du travail dans les corps déformés d'une manière passagère ou permanente, ou sa dispersion dans la terre, réservoir commun dont la masse énorme ne permet plus l'appréciation d'aucun mouvement sensible.

Toutes les forces de la nature pouvant être classées en *mouvantes* et *résistantes*, c'est-à-dire en forces agissant dans la direction du déplacement de leur point d'application, ou dans la direction contraire, le principe de la conservation du travail peut encore s'énoncer ainsi qu'il

suit : *Dans tout mouvement, le travail développé par les forces mouvantes est égal au travail consommé par les forces résistantes*. C'est là sa forme la plus commode pour les applications.

Parmi les conceptions susceptibles de donner une idée du travail et de sa conservation, la plus propre à faire image consiste à le considérer dans toutes les modifications qu'il subit sous nos yeux, comme un fluide habitant la matière en mouvement sous un volume et une tension variables avec la masse et la vitesse des corps, passant de l'un à l'autre par les surfaces de contact comme orifices d'écoulement, y sommeillant ou y mourant après les avoir déformés d'une manière passagère ou permanente, y vivant sans altération pendant leur mouvement uniforme, y modifiant sa tension sans en sortir lorsqu'il les maintient dans un état de vibration permanent, s'y accumulant ou les abandonnant lorsqu'il en augmente ou ralentit la vitesse, etc., et dans tous les cas ne se perdant jamais, dans quelque corps qu'il ait passé, quelque transformation qu'il ait subie. Cette simple conception, développée avec intelligence, peut seule constituer une méthode naturelle d'induction, précieuse dans nombre de circonstances pratiques.

6. L'usage de coordonnées rectilignes, pour rapporter la position des points du système, soit à l'origine, soit à une époque quelconque du mouvement, compliquait les calculs au point de les rendre inabordables ; celui des coordonnées polaires, assez convenable pour le mouvement circulaire des points matériels invariablement assujettis à l'axe de rotation, en prenant un

point quelconque de cette axe pour pôle, présentait les mêmes inconvénients tant pour le mouvement des tranches fluides que pour celui du réservoir le long de son axe ; pour les éviter, nous avons adopté un système de coordonnées mixtilignes, savoir : rectilignes pour tout ce qui concerne les mouvements dans le sens de l'axe de rotation, polaires pour tout ce qui concerne le mouvement circulaire autour de cet axe, et curvilignes suivant l'axe même du tuyau mobile pour tous les mouvements qui s'opèrent dans sa direction. Son adoption définit le système de la manière la plus simple possible, relativement aux données pratiques, et fournit immédiatement, comme mouvement sur les axes coordonnées, les divers mouvements relatifs intéressants à connaître. On conçoit en effet qu'à chaque instant, la première coordonnée donnera la position du réservoir, la deuxième celle du tuyau, la troisième celle du fluide coulant dans son intérieur, et que ces trois coordonnées seront le résultat le plus direct du calcul.

Le théorème du poligone de composition et décomposition des déplacements différentiels des vitesses et des forces, permettant de transformer un mouvement différentiel (1) quelconque, en tant d'autres mouvements

(1) Les éléments constituants d'un mouvement différentiel, sont : 1°. l'arc de déplacement différentiel déterminé par la position d'un de ses points, sa longueur et sa direction ; 2°. la vitesse à l'origine de cet arc ; 3°. enfin, la réaction matérielle du mobile, ayant pour mesure le produit de sa masse par son accroissement de vitesse en mètres par seconde, et d'ailleurs toujours égale et contraire à la résultante des actions mouvantes

composant que l'on voudra, nous décomposerons le mouvement absolu de chaque tranche fluide et de chaque anneau et autres points solides constituant notre système matériel, en d'autres comprenant d'abord ceux parallèles aux coordonnées mixtilignes que nous avons adoptées, savoir : 1°. un mouvement de translation curviligne particulier à chaque tranche fluide le long du tuyau mobile ; 2°. un mouvement de rotation circulaire particulier à chaque anneau solide ; 3°. un mouvement de translation rectiligne particulier au réservoir : mais considérant que chacun des deux premiers mouvements est lui-même curviligne, nous le subdiviserons à son tour en d'autres rectilignes, savoir : celui particulier aux anneaux solides en deux dirigés, l'un suivant la tangente, et l'autre suivant la normale au mouvemsnt circulaire, et celui propre aux tranches fluides en quatre, dont deux identiques avec les précédents ; le troisième suivant la tangente au tuyau mobile, et le quatrième suivant la normale. La figure (1) qui représente en lignes ponctuées les arcs élémentaires correspondants à chacun de ces mouvements, pour le déplacement tant d'un anneau solide que d'une tranche fluide pendant le temps infiniment petit

et résistantes qui ont déterminé la modification du mouvement initial. Ces trois éléments, simultanément décomposés en mêmes nombres et directions quelconques, conformément au théorème du poligone des forces, donnent lieu à des mouvements composants, dont l'existence simultanée produit sur le mobile un résultat entièrement identique à celui du mouvement primitif, et qui peuvent toujours lui être substitué.

que dure la constance de l'intensité des forces, fait voir : que la décomposition du mouvement absolu de l'anneau se trouve complète, l'arc de ce mouvement fermant exactement le polygone de ses déplacements parallèles aux coordonnées ; tandis que celle du mouvement de la tranche ne le devient qu'en joignant aux déplacements parallèles aux coordonnés, par exemple, un cinquième arc normal à la courbe du tuyau, ou deux arcs, l'un tangentiel, l'autre normal au mouvement circulaire.

Substituant aux réactions matérielles du mouvement absolu de chaque point, les réactions matérielles des mouvements dans lesquels on l'a décomposé, on considérera chaque élément du système comme sollicité, tant par ces réactions composantes que par les autres forces auxquelles il peut être individuellement soumis, et leur ensemble comme constituant un système libre, susceptible de tous les mouvements imaginables, à chacun desquels peut être appliqué le principe de la conservation du travail. L'application particulière de ce principe aux trois mouvements tangentiel curviligne, tangentiel circulaire, et rectiligne dont il vient d'être parlé, étendu à l'ensemble des éléments du système et à la durée soit de l'unité de temps, soit du passage de chaque tranche fluide de la section d'entrée à celle de sortie, fournira, entre les arcs correspondants, trois équations différentielles du 2e. ordre qui donneront par élimination s'il est nécessaire, et deux intégrations successives, la vitesse et le chemin parcouru à une époque quelconque dans chacun de ces trois mouvements.

7. Avant de passer à l'application du principe de la conservation du travail à chacun des mouvements élémentaires dont nous voulons connaître les lois, déterminons d'abord *l'origine, l'intensité, la direction, le point d'application* et *le travail dans chacun de ces mouvements*, des diverses forces qui sollicitent soit les tranches fluides, soit les anneaux solides, soit tout autre point du système. Ces forces peuvent se grouper en quatre séries, savoir :

1°. Les réactions matérielles, qui dans chaque mouvement curviligne se divisent en tangentielle et en normale à la trajectoire.

2°. L'attraction universelle, ne concourant sensiblement ici qu'à la seule formation de la gravité.

3°. Les frottements résultant du glissement, soit des surfaces fluides contre des surfaces solides et réciproquement, soit des surfaces fluides contre d'autres surfaces fluides comme dans les remous, bouillonnements, etc.; soit enfin des surfaces solides contre d'autres surfaces solides.

4°. Les pressions des surfaces pressantes, provenant tant des pressions composantes transmises par les fluides et les solides, que de celles engendrées sur leurs masses jusqu'aux surfaces considérées. La résistance des surfaces pressées, et les forces moléculaires développées par l'élasticité de la matière, forment les réactions de ces pressions.

La nature de cette séance ne nous permettant d'entrer ici ni dans le détail analytique des phénomènes, ni dans la discussion des expressions qui en formulent les

lois, nous signalerons seulement les propriétés les plus remarquables des forces agissant sur l'intérieur du tuyau mobile, puis nous terminerons par une application rapide de ces notions, aux turbines à pression hydraulique sans réaction ni force centrifuge, l'une des plus simples dont elles soient susceptibles, et qui, depuis plus d'un an, éprouve un retentissement auquel l'Académie des sciences ne reste pas entièrement étrangère.

(*La suite aux prochains recueils.*)

PIÈCES LUES EN SÉANCE ORDINAIRE,

ET DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

RAPPORT

FAIT PAR M. LE PROFESSEUR BOURGON,

Dans la Séance du 26 janvier 1841,

Au nom de la Commission chargée d'examiner l'*Essai sur l'Histoire de la Franche-Comté* par M. Éd. Clerc.

Messieurs, vous avez chargé M. Ponçot et moi de vous faire connaître le beau travail de M. Ed. Clerc sur l'histoire de notre pays. Cet ouvrage doit son origine à la *Dissertation sur les œuvres historiques de Dunod*, que vous avez couronnée, et qui, par d'heureuses additions, est devenue l'histoire la plus complète que nous possédions. Vos suffrages, Messieurs, ont devancé le jugement de votre commission, et le public s'est plu à les confirmer : à l'étranger comme dans notre province, l'Essai sur l'histoire de la Franche-Comté est lu avec le plus grand intérêt, et chacun s'accorde dans l'opinion favorable que l'on doit en avoir.

Avant d'entrer en matière, M. Clerc a jeté un coup d'œil sur les malheureuses vicissitudes auxquelles notre province a été exposée, puis sur les différentes histoires de notre pays qu'il a jugées avec la plus grande impartialité, enfin sur les ouvrages historiques de Dunod.

qui ont en quelque sorte servi de base à son travail. Ce chapitre, modèle de critique historique, offre un résumé succinct de nos annales et des œuvres de nos annalistes.

Cet essai trouvait sa division naturelle dans les principales époques de notre histoire : le volume dont nous devons vous rendre compte contient les périodes séquanaise, bourguignonne, franque, l'époque féodale et celle de l'affranchissement. Pour établir plus d'ordre, M. Clerc a partagé ces diverses phases en sept livres : nous le suivrons dans cette analyse rapide.

Avant tout, nous ferons une remarque qui s'applique à l'ouvrage entier. L'auteur n'a rien avancé au hasard; c'est toujours ou le texte d'un auteur estimé, ou bien une charte, un document authentique qui sert de base à ses récits ou à ses jugements; il n'est arrêté par aucune considération, il n'est sous l'influence d'aucune opinion systématique; il dit la vérité, telle qu'il la voit, telle qu'il la trouve empreinte dans l'histoire, et il donne à tous ses lecteurs les moyens de vérifier ce qu'il avance, par l'indication exacte des sources où il a puisé. Pour l'époque romaine, ce sont les écrivains latins; pour les temps de l'invasion barbare, les légendes contemporaines, les vies des saints consultées avec réserve; pour la période féodale, ce sont surtout les chartes. Les mémoires couronnés par l'Académie lui ont même fourni d'utiles renseignements.

Époque séquanaise. — Ce livre renferme les événements antérieurs à l'invasion des Bourguignons, depuis les temps les plus anciens jusqu'au commencement du 5e. siècle. Un critique a reproché à M. Clerc de

n'être pas entré dans le champ incertain des conjectures, dans le labyrinthe des systèmes sur les premiers temps de la Séquanie; nous voyons, nous, au contraire, dans ce silence prudent, une preuve de sagesse et de circonspection : notre confrère ne rencontre alors que les ténèbres les plus épaisses; la voix de l'histoire ne se fait point entendre dans ce vaste chaos; lui aussi se tait. Il se contente de flétrir d'un seul mot les rêves orgueilleux de Godefroy de Viterbe, de Gollut, et même de Chiflet et de Dunod. Arrivé au temps de César, sans rechercher l'emplacement problématique des combats livrés par les Romains sur le sol de la Séquanie, M. Clerc présente, l'histoire à la main, les motifs philosophiques qui devaient amener la réduction de notre province. Il trace le tableau des mœurs de la Séquanie à l'époque où César y entra; il dit les changements qu'elles avaient subis auparavant : enfin, il montre comment les habitudes romaines pénétrèrent si profondément dans l'âme de nos aïeux. Ce fut, selon lui, le résultat d'une politique habile, et non, comme l'a dit Dunod, la conséquence de la douceur du gouvernement romain; car ce gouvernement affectait toujours le caractère commandé par les circonstances; il n'était point doux quand, pour assurer la soumission des provinces, du temps d'Auguste, il y avait un si grand nombre de camps sur les bords du Rhin, et que les tributs exigés des Gaulois ruinaient tant de familles. Un moyen de dépendance employé par les Romains et signalé par M. Clerc, ce sont les colonies : notre province en reçut plusieurs. Le reste fut, comme dit l'auteur, l'œuvre du temps ou de la civilisation.

A cette occasion, M. Clerc parle des voies militaires qu'ont décrites Bergier, Dunod et D. Jourdain; des fêtes par lesquelles les Romains tenaient les peuples unis; des monuments dont ils couvrirent le sol gaulois, surtout à l'aide des Egyptiens, ouvriers expatriés, qui ne travaillèrent pas seulement à Nîmes, mais dans notre province, comme nous en avons des preuves certaines. Après avoir parlé du culte d'Auguste, adopté par les Séquanais, M. Clerc montre à quel degré d'abaissement était descendu leur caractère, autrefois si belliqueux : c'est ainsi qu'il explique comment le joug de Rome s'affermit chez nos aïeux, et comment le changement de leurs mœurs, déjà remarqué sous César, fut complété sous les Empereurs.

M. Clerc cherche ensuite à résoudre la question de savoir si les Séquanais, depuis la nouvelle division des Gaules opérée sous Auguste, formèrent avec les Helvétiens et les Rauraques une province particulière. Dunod l'a pensé; Schœpflin, qui a fait connaître les diverses opinions auxquelles ce problème a donné lieu, fait de notre pays une cinquième Lyonnaise : l'auteur admet le système de Perreciot, qui pense que notre contrée faisait alors partie de la Germanie supérieure.

Viennent ensuite les institutions, les lois et la religion des Séquanais, questions presque oubliées par Dunod. Lorsque la Séquanie fut devenue province romaine, Auguste lui donna un gouvernement et des lois : un président, sous les noms de propréteur et de légat, commandait la force militaire et administrait la justice; un *procurator,* à l'aide d'agents inférieurs, levait les impôts :

voilà les deux principaux fonctionnaires : M. Clerc a retrouvé les noms de vingt présidents. Leur pouvoir fut restreint, sous Constantin, à l'administration civile, les troupes ayant été confiées aux comtes et aux ducs : alors le président était à Besançon, le duc à Olino.

L'état des villes est peu connu ; elles ont été toutes ruinées : Besançon, qui était un municipe au moins depuis Galba, a échappé à l'oubli des historiens : on y trouve les titres des principales magistratures ; mais il faut remarquer que le corps de la nation séquanaise conservait à Besançon, sous l'autorité des magistrats romains, un gouvernement particulier, un sénat et des magistrats dont l'autorité s'étendait sur la nation entière.

Personne n'a donné plus de détails que M. Clerc sur la religion des Séquanais : il rappelle les dix inscriptions et le petit nombre de bronzes qui servent à éclairer ce sujet : et d'abord il rapporte les opinions de Chiflet et du P. Prudent, puis il donne modestement le résultat de ses propres recherches : il dit les Dieux celtiques dont les noms furent changés sous les Romains et dont il trouve des traces dans quelques monuments du pays. Il a même dessiné la plus grande partie des statues de divinités rencontrées dans notre province.

L'auteur aborde la question relative aux mœurs des Séquanais, à l'époque où ils étaient païens, car le christianisme ne date parmi nous que du 2e. siècle. Le paganisme de Rome corrompit les Gaules : l'habitation du Séquanais est élégante ; l'architecture a fait des progrès ; les temples deviennent somptueux : partout on rencontre des mosaïques ; on perce les rochers et les

montagnes pour la commodité des passages et des routes.

Le Séquanais préfère le latin à la langue celtique, qui cesse d'être l'idiome des actes publics. Il n'a pas rejeté la saye et la tunique gauloise; mais il porte souvent la toge romaine : il est devenu Romain jusque dans les moindres détails de la vie domestique, dans les cérémonies funèbres.

Besançon était alors une ville importante qui possédait une école municipale; on y remarquait des monuments publics, des palais et des thermes.

La Séquanie libre avait été belliqueuse; les Romains, en la civilisant, lui firent perdre la bravoure et la liberté.

Tel était notre pays, quand le christianisme y fut apporté : ses progrès furent lents. L'auteur, suppléant à l'histoire ecclésiastique de Dunod, fort obscure et peu intéressante, fait connaître nos premiers évêques depuis St. Ferréol.

Vient ensuite l'invasion barbare, au milieu de laquelle périrent les cités gauloises : M. Clerc prouve que cette destruction eut lieu dans les cinquante dernières années du 3e. siècle : il exprime sur les causes de ces malheurs une opinion qu'il justifie par des faits, et mentionne les divers systèmes imaginés sur la Porte-Noire, qui laissent encore la question indécise. L'auteur poursuit sa narration pendant le 4e. siècle et arrive aux Bourguignons. Ce premier livre avait paru dans la *Revue des Deux Bourgognes*, quand l'auteur jugea convenable d'y ajouter un supplément dans lequel il traite spécialement des principales castramétations ro-

maines qui ont été découvertes dans notre province, et des tombeaux antiques avec les objets que l'on y a rencontrés. C'est une curieuse statistique de nos richesses archéologiques.

En résumé, cette époque est présentée d'une manière intéressante et presque toujours neuve. L'auteur relève avec modération les erreurs de Dunod et des autres historiens, et quand leurs opinions lui paraissent fondées, il s'étaie de leur autorité. Dans ce livre, il est peut-être plus souvent critique qu'historien : on voit qu'il médite Dunod ; il comble ses lacunes.

Sans doute si M. Clerc recommençait son travail, il lui donnerait un tout autre ordre ; le nom de Dunod ne serait pas si souvent prononcé, et au lieu d'observations sur une histoire, nous aurions l'histoire même. Il sera facile dans une 2e. édition de faire disparaître ce léger défaut, qui du reste n'est que dans la forme.

Livre II. 1er. *Royaume de Bourgogne.* 413-534. — L'auteur fait précéder ce livre de quelques considérations sur l'histoire du 5e. siècle. Il est difficile de s'élever à des vues plus philosophiques sur cet âge où la barbarie triomphe tumultueusement de la civilisation romaine. Cette période est obscure : Dunod ne l'a pas racontée avec exactitude ; mais il a donné aux Burgundes leur véritable caractère. Il n'a pas non plus compris leur origine, qui a été si bien expliquée par l'auteur des *Recherches sur Salins.*

M. Clerc réfute les opinions de D. Plancher et de Dunod sur la manière dont ces peuples se sont établis dans la Gaule orientale : selon notre confrère, ils sont

entrés en 411 dans notre pays, appelés par l'usurpateur Jovinus, qui leur céda des terres : ce général ayant échoué, Honorius se les attacha par des concessions. Dès lors les voilà établis; mais dans quelle partie de la Gaule ? M. Clerc, d'après des témoignages irrécusables, prétend que leur occupation fut alors bornée à la Séquanie.

M. de Gingins place les premiers établissements des Burgundes dans la Germanie supérieure, où ils se seraient fixés vers l'époque indiquée par M. Clerc. La principale preuve de M. de Gingins est tirée du *Nibelungen*, qui rappelle comme théâtre des exploits de ses héros des villes situées dans cette partie de la Gaule germanique appelée depuis la Bavière Rhénane. Leur établissement définitif dans la Séquanie et les provinces voisines serait de l'an 456; c'est 20 ans avant l'époque donnée par M. Clerc : il existe entre ces deux savants d'autres divergences d'opinion que nous ne signalerons point ici : d'accord sur l'origine de ce peuple, s'ils présentent quelques faits différents ou différemment interprétés, ce ne sont guère que des détails, et dans cet obscur chaos du 5e. siècle il est bien permis aux critiques d'entrevoir des événements peu importants sous des points de vue divers.

Pourquoi les Romains cédèrent-ils si facilement cette province? M. Clerc trouve la solution de cette question dans les malheurs qui avaient accablé notre pays, car déjà il avait subi deux invasions. Il est très-difficile de déterminer à quelles conditions furent reçus les Burgundes, considérés alors comme soldats romains : sans

doute ils étaient nourris, et plusieurs cultivèrent vraisemblablement certaines portions de notre territoire.

Après 20 ans de silence, l'histoire présente les Burgundes tour à tour victimes de leur propre ambition et de la perfidie des Romains. Les débris de cette nation obtinrent la permission de se retirer dans les montagnes de la Savoie. C'est de la Savoie qu'ils s'élancent pour aller combattre Attila sur les bords du lac de Constance, puis dans les plaines catalauniques, non plus comme auxiliaires, mais comme alliés.

L'auteur fait l'histoire parallèle de la décadence de l'Empire d'Occident et de l'agrandissement des Burgundes, et, tout en réfutant quelques erreurs de Dunod dans cette partie de nos annales, il arrive à expliquer l'établissement de ce peuple, qu'il fixe de l'an 470 à l'an 476 : Gondioc créa le royaume de Bourgogne, qui ne survécut pas 60 ans à la chute de l'Empire romain.

En parlant des causes de cette révolution, M. Clerc montre les Burgundes au delà du Rhin, belliqueux et hardis; puis, en deçà de ce fleuve, s'amollissant par les arts de la paix. Il fait leur histoire, et, réparant une omission de Dunod sur l'état des mœurs publiques et des lettres dans les provinces bourguignonnes, il analyse la législation de Gondebaud, et fait connaître l'état de la population.

Cette histoire du premier royaume de Bourgogne est curieuse, intéressante, neuve sous plus d'un rapport. Il y a de la verve dans le style : l'auteur déplore avec éloquence les malheurs de notre pays; surtout il montre

avec un rare bonheur les diverses espèces de Barbares qui sont venues se mélanger sur notre sol.

Époque franque. — Cette époque comprend 3 siècles et demi, depuis l'an 534 à l'an 879, depuis la conquête de la Bourgogne par les fils de Clovis, jusqu'à nos premiers comtes féodaux.

Les sources où il faut puiser pour cette partie de l'histoire sont les chroniques, les cartulaires et les titres des anciennes abbayes. C'est avec raison que l'auteur attribue les défrichements de nos montagnes aux monastères. A l'entour s'élevaient des colonies qui ont donné naissance à des villages, même à des villes. Ils ont seuls éclairé notre pays pendant plusieurs siècles. Dunod a connu cette ressource, mais il n'en a pas tiré parti; il a fait une histoire de France plutôt qu'une histoire de Bourgogne, une histoire des prélats plutôt qu'une histoire de l'église de Besançon. Suivant une autre route, M. Clerc cherche à déterminer les institutions, les lois, les mœurs, l'état des lettres, les révolutions principales sous les rois francs.

Nous n'avons pas le traité fait entre les rois conquérants et les Bourgognes envahies; mais nous savons que le partage des terres ne fut pas recommencé : on laissa les propriétés entre les mains de ceux qui les possédaient, Burgundes ou Romains. Les rois francs succédèrent aux rois burgundes dans leurs immenses possessions.

La Bourgogne eut des patrices qui régissaient les cinq comtés sous le commandement d'un duc. Une aristocratie indigène et puissante était à la tête de la province

comme au temps des Celtes, des Romains, des rois burgundes. Les évêchés mêmes étaient donnés aux grands seigneurs; nulle part il n'est question du peuple. Cependant il y avait des hommes libres, même parmi les cultivateurs. Les mœurs deviennent dures; la grossièreté se fait remarquer dans les monuments. La législation resta la même, romaine pour les Romains, bourguignonne pour les Burgundes.

M. Clerc dit les noms des quatre villes principales qui existaient alors : Besançon, Montbéliard, Mandeure et Pontarlier, puis Faverney, Grozon et Salins.

Besançon, détruit par Attila, est relevé par Thierry et par Brunehaut, d'après le vœu du maire du palais de Bourgogne, Prothadius le Séquanais. Cette ville épiscopale conserva ses grandes familles, ses mœurs romaines, ses curies municipales : ses évêques, choisis par le peuple et le clergé, sont tous Romains. Au dehors règnent les maximes coutumières. A côté de l'évêque est le duc de la Bourgogne cis-jurane; Besançon possède un atelier monétaire. M. Clerc donne les monnaies frappées dans cette ville et à Isernore, sous la première et la seconde races des rois francs.

Après avoir parlé de l'emplacement de Besançon, M. Clerc fait connaître St. Colomban et son monastère de Luxeuil, puis l'abbaye de Lure, fondée par St. Delle, son disciple; St. Eustèse, successeur de St. Colomban; St. Walbert, qui vint après lui. Il dit les principaux couvents qui furent fondés alors dans la province, les prélats qui siégèrent à Besançon; il discute les preuves qui établissent leur histoire; enfin il arrive à l'époque

des Sarrasins, sur laquelle il a donné plus tard un travail particulier, et démontre contre Dunod que Mauriana, qui fut alors détruit par ces ennemis, n'est pas la ville d'Antre.

Sous l'administration des Carliens, la Bourgogne se confondit dans le vaste empire des Francs; les capitulaires remplacent la loi gombette, et les *Missi Dominici* en surveillent l'exécution.

L'auteur fait connaître les relations qui existèrent entre les rois d'alors et les couvents de notre pays. Pepin ne donna pas nos abbayes à des laïques : Charlemagne fut le bienfaiteur de Condat et de Luxeuil. Louis le Débonnaire a laissé aussi des traces dans la Bourgogne par ses libéralités pour cette dernière abbaye que les Sarrasins avaient brûlée.

Par le partage de Verdun, notre pays échut à Lothaire Ier., puis à Lothaire II : Charles le Chauve s'en empara, au détriment de Louis, son frère; mais il y eut un nouveau partage, et notre province fut divisée de telle sorte, que les comtés de Warasch, de Port et d'Amaous appartenaient à l'Empire et le reste au roi de France. Besançon, qui dépendait de ce prince, en reçut le droit de battre monnaie : il abandonna aux grands seigneurs les duchés et les comtés : l'acte de son couronnement porte le nom du duc Richard, qui fut le premier comte héréditaire de Bourgogne.

Ce livre III est suivi d'une dissertation spéciale sur l'invasion des Sarrasins dans notre province; nous avons tous entendu ce morceau de critique historique qui a été lu dans une de nos séances, et qui vous a paru

prouver sans réplique un fait qui jusqu'ici n'était raconté que par la tradition; véritable conquête obtenue par d'heureux rapprochements et des raisonnements décisifs.

Époque féodale, livre IV. — M. Clerc commence, selon son habitude, par faire le tableau de la période qu'il va présenter; celui dans lequel il montre le gouvernement est d'un ton triste, mais il porte le cachet de la vérité. L'auteur fait l'éloge de cette partie des travaux historiques de Dunod, et indique les sources où il faut puiser pour connaître cette période.

Toutefois il ne suivra pas l'ordre que s'était imposé Dunod. Il prendra pour base de ses récits la suite des comtes héréditaires. Il donne d'abord les principaux événements qui arrivèrent dans le royaume d'Arles, formé par Boson et terminé sous son petit-fils Constantin : la signature de l'archevêque de Besançon dans l'acte d'élection de Boson est le seul fait qui concerne notre pays. Alors se forme le royaume de la Bourgogne transjurane et commence par Rodolphe l'époque des rois rodolphiens. Richard, frère de Boson, beau-frère de Rodolphe, dominait en Bourgogne. M. Clerc fait l'histoire de ce comte souverain, que l'équité de ses jugements fit appeler le Justicier, et qui chassa les Normands de notre province, comme Charles Martel avait chassé les Musulmans de la France. L'auteur fait connaître ce temps de troubles et de confusion; les abbayes sont alors en proie aux désordres. Cependant du sein d'un chétif monastère sort un pieux ermite : Baume-les-Messieurs donne naissance à Cluny, dont

Bernon fut le premier chef. Les villes épiscopales étaient le théâtre des partis, surtout à l'époque des élections de prélats.

Richard, qui avait été le soutien de Charles le Simple, transmit son pouvoir à Hugues le Noir, son second fils, qui, par la mort de ses frères, devint maître de tous les biens de Richard : Langres seulement et une partie du duché de Bourgogne furent conquises par Hugues le Blanc et Louis d'Outremer. Vient ensuite l'invasion des Hongrois. Besançon fut pillé et brûlé. C'était la quatrième fois depuis l'occupation romaine. On ne sait alors que ces ravages, et les noms de nos évêques, dont M. Clerc donne plusieurs monnaies. L'invasion multiplia les châteaux forts; notre confrère énumère ceux qui existaient alors : les villes semblent avoir changé de place ; elles s'entourèrent de murailles.

Hugues le Noir avait été fidèle à Louis d'Outremer, qui cependant lui avait enlevé une partie de son héritage. Mais, ayant été battu par Otton le Grand, roi d'Allemagne, la Bourgogne changea de maîtres. Quatre cents ans après sa réunion à la France, elle en fut séparée pour dépendre de la Bourgogne transjurane et de son roi Conrad : alors encore Luxeuil dépendait de l'Empire.

C'est sous Hugues le Noir que paraît Albéric, chef d'une nouvelle famille : l'abbaye d'Agaune, qui possédait d'immenses propriétés dans notre pays, mais dont le monastère avait été pillé par les Sarrasins de l'Helvétie, inféoda ses terres de Bourgogne à ce prince étranger, dont l'un des fils, Létalde, est la tige de la seconde famille de nos comtes héréditaires; et l'autre,

Humbert, celle de la maison de Salins, qui a duré trois cents ans.

Hugues mourut sans enfants; on croit que sa sœur Esmengarde fut son héritière : elle était mariée avec Gislebert, comte d'Autun; son histoire est courte et peu intéressante.

Létalde devint aussi comte de Bourgogne; mais comment obtint-il cette dignité? On l'ignore. C'était sans doute le plus puissant seigneur, et, à la mort de Gislebert qui ne laissait pas d'héritiers, il s'empara de cette haute dignité. Toutefois il ne fut que comte de Bourgogne, le comté et le duché se trouvant séparés pour ne plus être réunis que dans le commencement du 11e. siècle. Létalde reconnaît Louis d'Outremer, puis Lothaire; mais alors le monastère de Lure devint, comme Luxeuil, un fief impérial. L'auteur raconte les malheurs de Gerberge, princesse de la famille de Létalde, qui, chassée d'Italie, chercha un refuge dans son pays natal, et plus tard devint l'épouse de Henri, duc de Bourgogne et frère de Hugues Capet : son fils, depuis le fameux Otte-Guillaume, était en Lombardie. Il fut amené en Bourgogne par un serviteur fidèle. Ses hautes qualités lui concilièrent l'affection de son beau-père, qui lui abandonna le comté de Nevers, puis celui de Bourgogne : bientôt ce jeune prince, par ses alliances et son génie, arriva à un haut degré de puissance.

Pour faire connaître les causes de cette grandeur, M. Clerc donne le tableau de notre Bourgogne sous le rapport des mœurs, du gouvernement, de la législation, des lettres et de la servitude. Ce tableau, frappant de

vérité, présente une foule de documents inconnus. Guillaume fut en guerre avec Robert, roi de France, pour le duché de Bourgogne que lui avait donné son beau-père Henri; il fut obligé de le lui abandonner. Plus heureux dans ses rapports avec Rodolphe III, il lui enleva bien des propriétés en deçà du Jura.

Pour rendre son pouvoir plus indépendant, il remplaça les comtes inférieurs par des vicomtes qu'il choisit entre ses créatures et qu'il plaça dans les villes de son domaine. Il s'attribua ensuite la nomination des évêques, qu'il prit parmi ses serviteurs les plus dévoués.

Rodolphe, dont le pouvoir diminuait tous les jours, s'adressa à Henri IV, empereur de Germanie, auquel il donna son royaume. Henri trouva une résistance inattendue pour s'en emparer; cependant il y parvint, et le superbe comte data ses actes du règne de ce prince, qui eut Conrad pour successeur.

A la mort d'Otte Guillaume, ses états se partagent entre un de ses fils et son petit-fils, entre Rainaud et Otton : le premier obtint le comté de Bourgogne : on connaît peu la vie de ce prince belliqueux, nourri dans la haine des empereurs qui avaient fait mourir dans l'exil ses aïeux paternels Beranger et Adelbert. Il dissimula sous Rodolphe III, auquel il soumit même les donations qu'il faisait aux monastères. Mais lorsque Conrad (1024-1039) fut proclamé empereur, il entra dans la ligue formée par Eudes de Champagne, dont la défaite fit passer la Bourgogne sous l'Empire d'Allemagne, après avoir appartenu successivement aux Romains, aux Bourguignons,

aux Francs, aux Rodolphiens : toutefois elle conserva sa nationalité distincte et ne forma pas une province de l'Empire.

Après Conrad régna Henri III, qui vint deux fois à Besançon, la seconde pour y recevoir, au pied des autels, la main d'Agnès, fille de Guillaume, comte de Poitou, petite-fille d'Otte Guillaume. Alors il investit l'archevêque des droits régaliens.

M. Clerc a étudié à fond cette époque brillante pour l'archevêque de Besançon, qui devint dès lors souverain de cette cité. L'empereur ne mit aucun terme à ses bienfaits. L'auteur fait connaître le gouvernement qui administrait Besançon, quelle était la part de pouvoir exercée par le prélat et les citoyens, ce qu'était devenue la commune ; questions importantes, dont la solution est dans les chartes. Le pontificat de Hugues Ier. est un des plus importants et des plus glorieux pour l'histoire de notre province. Il maintint la paix au dedans et au dehors, sans prendre les armes : il établit une fête en l'honneur de St. Agapit, et ce jour de solennité devint aussi un jour de commerce. Sa conduite à l'égard du clergé n'est pas moins digne d'éloges : il le força à s'instruire, et, en s'instruisant, à devenir meilleur.

M. Clerc trace le tableau qu'offrait Besançon, petite ville, avec les villages environnants qui se sont plus tard réunis à la cité.

Renaud Ier. mourut en 1057.

La seconde partie de l'époque féodale, ou le livre VII, s'ouvre avec Guillaume le Grand (1057-1087), dont le règne porta au plus haut degré la puissance des

comtes de Bourgogne. Pour retenir la Bourgogne qui échappait à l'Empire, on créa le rectorat, dont le pouvoir resta presque inconnu en deçà des monts, pendant les 150 ans qu'il dura. La renommée de Guillaume était si grande, que le pape Grégoire VII l'appela contre les Normands. L'empereur Henri IV fut reçu par le comte à Besançon, lorsqu'il allait en Italie continuer sa lutte contre le pape et contre l'anti-César Rodolphe.

M. Clerc parle ensuite de l'un des plus saints anachorètes de nos montagnes, de St. Simon de Crépy, qui fonda Mouthe et commença, sur la fin du onzième siècle, les défrichements du Jura : il jette un coup d'œil sur les travaux agricoles des religieux de Romain-Mouthier, près du lac Damvauthier, sur le prieuré de Morteau, dont il attribue la fondation à la maison de Montfaucon, et dit la condition mainmortable des colons.

Il passe en revue les seigneuries de la province, d'abord la famille des comtes régnants, celles de Montbéliard, de la Roche, de Montfaucon, d'Arguel, de Salins, de Joux, de Cicon, de Granges, de Cusance, de Belvoir, de Rougemont, de Neuchâtel, de Scey, de Faucogney, de Rupt et de Traves, de Beaujeu, de Dampierre, de Champlitte, d'Autrey, de Pesmes, d'Etrabonne, de Ruffey, d'Auxonne, de Dramelay, de Clairvaux, de Coligny, de Thoire.

Après un règne constamment heureux, Guillaume mourut. Il avait partagé ses états : Rainaud, l'aîné de ses enfants, eut le Scoding avec le Maconnais ; Raimond obtint des terres dans l'Amaous. Etienne obtint une portion du Port et du Warasch : tous se dirent comtes des

Bourguignons. La part que Rainaud II prit aux troubles de l'Empire et à la croisade dans laquelle il mourut, forme toute l'histoire de ce seigneur.

Après avoir été sous la tutelle de son oncle Conon d'Oltingen ou de Neuchâtel, Guillaume l'Allemand resta fidèle à Henri IV et se déclara contre son fils Henri V : il était le neveu de Guy, archevêque de Vienne, qui devint pape sous le nom de Calixte, et qui termina la querelle des investitures. Guillaume mourut à Macon, victime d'un complot tramé par ses barons. M. Clerc indique les événements contemporains et la part qu'y prit la Bourgogne, les écrits d'Abeilard, la réforme des monastères, la création de l'ordre des Templiers, parmi lesquels on trouve un oncle de St. Bernard; il parle aussi de ceux des chartreux et des antonins. Le fils de Guillaume l'Allemand fut assassiné l'année suivante, à Payerne.

Rainaud III, son oncle, un de ses héritiers, refusa l'hommage que lui demandèrent Lothaire et Conrad III : deux guerres furent la suite de ce refus : prisonnier dans la première, il fut plus heureux dans la seconde; toutefois il conserva ses états. Il se battit aussi contre l'archevêque de Besançon, qui défendait la cause de l'Empire. Ses donations aux églises de notre ville prouvent qu'en 1148 les hostilités avaient cessé. Rainaud ne fit point partie de la croisade que dirigea St. Bernard; il mourut en 1148, laissant ses états à Béatrix, son unique enfant. Dole était sa principale habitation.

Ce livre est terminé par l'indication des monastères

qui furent élevés et de l'état des études dans le comté, et par les noms des cinq grands-maîtres de l'ordre du Temple que fournit notre pays sur les vingt-quatre qu'il eut pendant les deux cents ans de son existence.

Le livre VI est encore la continuation de l'époque féodale : nous rencontrons d'abord Béatrix, fille de Rainaud, et son illustre époux, Fréderic Barberousse. Jetée dans une prison par l'ambitieux Guillaume, comte de Macon, dont elle avait réclamé la protection, Béatrix trouve un appui plus puissant dans le jeune Fréderic, qui entre en Bourgogne et humilie ce perfide seigneur. Cette partie de l'histoire du comté est appuyée sur des titres que n'a pas connus Dunod. Après avoir fait une excursion en Italie, Fréderic épousa celle qu'il avait sauvée, et devint à ce titre comte de Bourgogne. Peu de temps après il se fit couronner, à Besançon même, roi de Bourgogne et d'Arles (1157), et il alla habiter un palais à Dole.

Ne pouvant être continuellement dans notre pays, il voulut régner par les évêques, et non par les comtes, dont il n'aimait pas l'indépendance : aussi conféra-t-il aux prélats les plus hautes dignités; il ne prétendait pas s'asservir à la papauté, contre laquelle il travailla, en faisant déclarer à la diète de Roncaglio que tous les droits de régale du premier et du deuxième ordre lui appartenaient, et en publiant une loi sur les écoliers qu'il se rendait favorables. Le pape Alexandre III l'excommunia. Cette lutte si connue du sacerdoce et de l'Empire l'attira en Italie, et il abandonna le gouvernement de la Bourgogne à l'abbé Guy de Corneux et à Pierre de Scey.

Fréderic trouva pendant le schisme de 17 ans l'épiscopat de Bourgogne peu docile à ses ordres; il expulsa plusieurs prélats de leurs siéges.

M. Clerc examine le système d'administration adopté en Bourgogne par cet empereur : ce système fut énergique et absolu. Fréderic se servit surtout de ses légats et de la cour impériale; il protégea les sciences et les lettres, qu'il cultivait lui-même : il avait des poëtes à sa cour. Ses dernières années sont remplies par la mort de Béatrix et par la croisade, pendant laquelle il mourut lui-même. Sous son règne commencent les maisons de Vienne et de Châlons. Otton Ier., qui lui succéda comme comte de Bourgogne, n'eut presque aucune influence dans notre province, ayant vécu continuellement en Allemagne, où il avait été élevé; il se fit représenter par un lieutenant ou bailli.

L'établissement de la commune de Besançon date de 1191; ce fut un don de l'empereur Henri VI. Vient ensuite la lutte des deux branches de la maison de Bourgogne. Etienne II, fils d'Etienne Ier., et petit-fils de Guillaume, comte de Macon, était chef de la branche cadette; il avait épousé Béatrix, comtesse de Châlons : ses deux neveux, Gaucher IV et Guillaume II, étaient, l'un baron de Salins, l'autre comte de Macon. Ses alliances étaient nombreuses; il avait deux fils, dont l'un devait s'illustrer sous le nom de Jean de Châlons.

Otton Ier., au contraire, privé d'enfants mâles, avait tout à redouter de la puissance de son rival; il lui ordonne de ne plus porter le titre de comte de Bourgogne, qu'avaient eu ses ancêtres. De grands troubles éclatè-

rent dans le pays : pendant la guerre qui suivit la mort de l'empereur Henri VI et l'élection de son frère Philippe, Etienne abjura la vassalité d'Otton et fit son hommage à Eudes, duc de Bourgogne. Bientôt mourut le comte palatin.

La mère de Jeanne se mit sous la protection de l'empereur Philippe, son beau-frère, et Etienne II se borna à reprendre le titre de comte de Bourgogne. M. Clerc raconte la croisade française, dont le résultat fut la chute de l'empire grec : il dit la part qu'obtinrent les seigneurs comtois dans le partage des provinces.

En 1205 ou 1206, Jeanne mourut, et fut remplacée par Béatrix, sa sœur, qui épousa Otton II, duc de Méranie. Une guerre ne tarda pas à éclater entre ce prince et Etienne II, qui imposa de dures conditions au vaincu (1211).

Après avoir concouru au succès de l'empereur Fréderic II et avoir pris part, avec Henri, roi de Hongrie, son beau-frère, à la croisade de 1217, le duc de Méranie s'était quelque peu rapproché d'Etienne; mais l'avenir se présentait à Otton d'une manière inquiétante.

Alors des troubles eurent lieu à Besançon, par suite de l'établissement de la commune qu'avait fondée l'Empire, et non le seigneur. Nous nous rappelons tous avec quelle attention nous avons écouté ce récit dramatique de la lutte des citoyens contre l'archevêque; nous avons cru assister nous-mêmes à ces débats, tant le tableau en était animé; nous l'avons revu, et nous avons été étonnés du reproche qu'un critique lui a fait, d'être sans mouvement et sans couleur. C'est, à notre

avis, une des plus belles pages de ce livre, où la vérité historique brille toujours de la lumière la plus vive, que vient en outre éclairer une critique et une philosophie dignes de tous nos éloges.

Deux guerres de famille signalent la fin de la vie d'Otton II; il mourut en 1234.

Otton III, son fils, avait 16 ans. M. Clerc montre l'état dans lequel se trouvait alors la Comté : les forteresses occupées par Thibaud de Champagne; les revenus versés entre ses mains; l'inquiétude signalée par l'élévation des forteresses; les traités de partage faits par les abbayes pour conserver quelques restes de leurs rentes; la puissance du duc de Bourgogne qui occupait Salins, tout annonçait une époque d'agitation et de guerre : il n'y eut cependant point d'hostilités; Etienne était vieux, et les vertus de Jean de Châlons éloignent les dissensions civiles.

M. Clerc fait connaître Jean de Châlons, véritable représentant du régime féodal. L'acte décisif de sa vie est l'échange de ses propriétés situées près de la Saône contre la seigneurie de Salins. Nous ne pouvons suivre l'auteur dans ces détails; Otton était presque étranger à la province, dont il confia la garde au duc de Bourgogne, et qu'un bailli allemand administrait. Il trouva, en 1248, la mort dans sa propre maison.

Le VIIe. livre comprend l'époque des premiers affranchissements de notre province. On les doit à la maison de Châlons. Une des filles du dernier duc de Méranie, Alis, était mariée à Hugues, fils de Jean de Châlons. Malgré la volonté d'Otton qui avait donné, avant de

mourir, le comté à Béatrix, sa sœur aînée, ce fut Hugues qui lui succéda.

L'auteur donne de curieux détails sur les relations du comté avec les empereurs, ou du moins ceux qui se disputaient l'Empire, sur les affranchissements qui furent alors accordés, sur l'union de Hugues et de Jean, son père. Il révèle les projets de ce dernier prince, qui, voulant relever dans Besançon l'autorité des comtes de Bourgogne, anéantie depuis deux siècles, profita, dans ce dessein, du passage de Guillaume, pour lui offrir dix mille marcs d'argent qu'il savait bien perdus pour lui, mais qu'il voulait échanger contre la reconnaissance de ses droits sur Besançon : en attendant, il reçut celui de battre monnaie. Tous ces projets furent suspendus par la guerre de Jean de Châlons contre son fils, guerre dont nous ne connaissons ni les causes, ni les détails, mais qui fut apaisée par les soins de saint Louis.

D'autres troubles agitèrent Besançon : indépendamment de la lutte entre l'archevêque et Jean de Châlons qui avait établi dans cette cité un tribunal supérieur à celui du prélat, la commune se réveilla vers 1258; l'insurrection dura sept ans. M. Clerc en raconte les détails de la manière la plus intéressante. Ce n'est pas le peuple seul qui est armé contre Guillaume de la Tour, archevêque, c'est encore la noblesse, circonstance bien remarquable dans l'histoire des communes. Saint Louis pacifia encore la ville, qui continua à avoir sa commune et tous les attributs de cette association libre.

Du reste, les défrichements se continuaient dans le Jura, sous l'influence bienfaisante de Jean de Châlons,

qui mourut en 1267, et que Hugues, son fils, avait précédé dans la tombe. Alis, qui survécut à son époux, prit pour appui Philippe de Savoie, à qui elle donna sa main : Philippe sut défendre le comté contre Hugues IV, duc de Bourgogne, qui prétendait y avoir des droits ; mais il fallut acheter par des concessions la retraite de ce puissant seigneur.

M. Clerc raconte ses guerres avec l'empereur, ses voyages en Bourgogne, la continuation de la lutte de la commune.

Cependant Otton IV succédait à sa mère Alis : malgré la difficulté de sa position, il agit avec prudence : d'un côté il s'assure la gardienneté de Besançon, de l'autre il songe à réunir les deux Bourgognes par un mariage : ce projet, qui ne réussit pas, donne cependant quelque tranquillité aux deux pays. On voit ce seigneur prendre part aux expéditions françaises contre l'Arragon, après les Vêpres Siciliennes : il s'attache surtout au roi Philippe le Bel. Une guerre fut la suite de cette conduite : l'empire d'Allemagne et le royaume de France étaient en présence. Montbéliard est emporté par les Impériaux, qui firent le siége de Besançon. Les confédérés français furent obligés de se soumettre à l'empereur Rodolphe : Besançon suivit cet exemple, et un traité qui reconnaissait les libertés de la ville fut conclu entre les habitants et le sire d'Arlay pour son beau-frère Rodolphe. Dès lors Besançon ajouta un aigle à ses sceaux, et ne songea qu'à augmenter ses priviléges. L'archevêque Eudes de Rougemont qui vit les citoyens songer à lui enlever même la justice, par l'érection

d'un tribunal, crut qu'il devait s'assurer une retraite contre leurs entreprises : il bâtit le château de Roignon, que les habitants ne tardèrent pas à démolir.

Pendant ce temps, Philippe le Bel s'agrandissait par la prise de Lyon ; il fiançait l'un de ses fils à Jeanne, héritière du comté de Bourgogne.

Rodolphe avait succédé à Adolphe, qui fut peu favorable à Otton, tandis qu'il se montra bienveillant pour Jean de Châlons, qui avait acheté le vicomté et la mairie; mais la possession de ces deux dignités entraîna une guerre entre ce prince et Hugues de Bourgogne, auquel l'archevêque les avait donnés. Otton humilié par tous les partis se livra corps et biens à la France; il lui abandonna même le comté de Bourgogne.

Voilà donc Philippe le Bel administrateur du comté : des seigneurs s'y opposent; mais il y entre à main armée. L'Angleterre, du consentement de l'empereur, soutient de son or les ennemis de la France; cette ligue fut affaiblie par plusieurs événements qui forcèrent les seigneurs à se soumettre.

M. Clerc termine ce livre par l'indication des communes qu'affranchit le comte Otton et par un coup d'œil sur l'état du commerce et des lettres.

Telle est l'analyse rapide, quoique longue en apparence, du beau travail de M. Clerc sur les annales de notre pays, depuis les temps les plus anciens jusqu'au commencement du 14e. siècle. Pour peu qu'on ait étudié notre histoire, on doit voir que l'auteur a fait d'heureuses découvertes à l'aide des chartes qu'il a consultées, surtout en ce qui concerne l'époque féodale : il a dit des faits

qui avaient échappé à tous nos historiens. Tout ce qui est relatif aux affranchissements, à la commune de Besançon surtout, était presque complétement inconnu : voilà donc de véritables conquêtes dues à la persévérance des recherches de notre honorable confrère. S'il y avait un reproche à lui adresser, ce serait d'avoir accumulé dans un tableau souvent resserré une multitude de faits, qui, pour se fixer dans la mémoire, auraient besoin d'être plus isolés. Aussi l'étude de certains passages exige-t-elle une grande attention. Nous ne reprochons pas à M. Clerc d'avoir parlé plus souvent de Besançon que des autres localités : Besançon était la principale ville; quoique longtemps détachée du reste de la province, elle pouvait toujours en être considérée comme la capitale. C'est là qu'est l'archevêché, c'est une cité impériale. Un peu plus de développement de l'histoire des autres parties du comté aurait satisfait quelques lecteurs; mais il en serait résulté peut-être moins d'ordre, moins d'ensemble, plus de digressions.

Un reproche plus sérieux, c'est que cet ouvrage n'a pas été fait sous l'inspiration d'un plan bien arrêté d'avance : le travail a été commencé sous la forme d'une dissertation critique : il a été terminé sous celle d'une véritable histoire. Ce sont deux plans bien distincts. Dans la première moitié il faut avoir un Dunod sous les yeux, pour suivre M. Clerc aussi fructueusement que possible ; dans la deuxième il n'est plus question de notre historien que dans de rares occasions : notre confrère fait l'histoire de notre pays. L'ouvrage de M. Clerc nous a paru avoir été composé par morceaux détachés.

Il nous a semblé que l'auteur possédait mieux son sujet, qu'il le dominait davantage à mesure qu'il avançait, semblable au voyageur qui gravit une montagne et dont l'horizon s'étend en proportion des progrès qu'il fait vers le sommet. Ainsi les trois derniers livres nous ont paru plus clairs, plus intéressants, mieux écrits que les précédents. Peut-être l'observation que nous faisons est-elle la conséquence nécessaire de la position où se trouve l'historien qui veut écrire des annales qui n'ont point encore été éclaircies complétement. Il faut qu'il étudie chaque fait l'un après l'autre, surtout quand il s'impose, comme l'a fait M. Clerc, l'obligation de recourir aux sources : quelle mémoire pourrait suffire pour conserver cette foule de chartes et les nombreux documents qu'elles recèlent ? Il faut les examiner par masse, par époque, par fait, et peut être que, pour connaître la période que l'on veut raconter, il faudrait savoir tout ce qui lui est antérieur et postérieur. Autrement on s'expose à d'inutiles redites. C'est peut-être ce qui est arrivé à M. Clerc : il a répété plusieurs fois certains faits, par exemple le tableau de Besançon au 12e. siècle, lorsque la plaine cis et ultra fluminale était couverte, non de maisons et de rues, mais de fermes et de métairies cultivées, point de vue vrai, mais qu'il était peu nécessaire de reproduire.

On nous a fait remarquer dans l'ouvrage de légères contradictions : par exemple, à la page 277, on voit les comtes de Montbéliard (Louis IV) aspirer à briser le joug de nos comtes, et à la page 317 on lit : dans l'Elsgau dominaient les comtes de Montbéliard, puissante lignée

que Dunod a regardée à tort comme vassale des comtes de Bourgogne.

A la page 234, M. Clerc regarde comme faible la conjecture de Perreciot qui fait descendre les comtes de la Roche de ceux de Montbéliard, et à la page 317 il dit que ces comtes sont une branche collatérale de la maison de Montbéliard.

Nous pourrions signaler quelques erreurs et indiquer certaines omissions; mais comment était-il possible de ne rien laisser échapper? Qui peut se flatter de tout dire, surtout quand il s'agit de détails historiques? M. Clerc lui-même, qui a comblé tant de lacunes laissées par Dunod, qui a rectifié tant de fautes de cet historien, se fait un généreux devoir de l'excuser : ce sont, dit-il, page 187, des inexactitudes pardonnables dans un long travail; or, ce me semble, c'est beaucoup d'avoir fait mieux que ses devanciers, d'avoir su profiter de leurs œuvres et de s'être approprié avec tant de bonheur des richesses historiques éparses dans un si grand nombre de livres ou jetées confusément dans nos archives. Nous aurions désiré que M. Clerc nous indiquât les passages de Dunod qu'il réfute ou qu'il approuve : ceci est une affaire de forme, qu'un peu d'habitude de cet historien peut facilement faire disparaître.

Quelques lecteurs s'étonneront peut-être, non de ce qu'il a laissé passer tant de fautes typographiques, sous le rapport des noms propres, des dates, des citations, de la pagination même, mais de ce qu'il n'a pas mis à la fin de son volume les principaux errata. Souvent ces fautes embarrassent l'esprit; il faut, pour les faire dis-

paraître, une étude longue et minutieuse. La critique, qui ne peut signaler que des taches aussi légères, a un devoir bien plus agréable et plus facile à remplir, en montrant les beautés d'une telle composition. Vues philosophiques et morales d'une haute portée, tableaux vrais et animés, portraits énergiquement tracés, détails intéressants, faits curieux, narration rapide, style vigoureux, clair, rarement négligé. Voilà l'ouvrage de M. Clerc ; il pourrait être plus parfait sous le rapport de la forme, il ne saurait l'être pour le fond.

Messieurs, c'est la deuxième fois que votre rapporteur a l'honneur d'entretenir l'Académie de cette production historique ; car c'est à la suite du rapport que nous avons fait du premier travail de M. Clerc, que vous lui avez décerné le prix : vous n'avez pas une nouvelle récompense du même genre à lui offrir ; mais votre suffrage est trop flatteur à quiconque l'a mérité, pour qu'on n'en désire pas une seconde expression. En conséquence nous avons l'honneur de vous proposer de remercier M. Clerc d'avoir livré au public un ouvrage qu'il a rendu plus digne encore de votre approbation par les nombreuses additions qu'il y a faites avec le plus heureux succès.

LISTE ACADÉMIQUE.

JANVIER 1841.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr. l'Archevêque de Besançon.

M. le Lieutenant-Général Commandant la 6e. division militaire.

M. le Premier Président de la Cour royale.

M. le Préfet du département du Doubs (M. Victor Tourangin, O ✵, *ex-Président* de la Compagnie).

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. Micaud, ✵, Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs,

Arago, ✵, membre de l'Académie des sciences, Directeur de l'observatoire; à Paris (janvier 1835).

Berroyer, ancien Recteur; à Bresson, près Grenoble (juillet 1814).

Le Baron Billard, C ✵, Lieutenant-Général (mars 1838).

Boissière (de la), ancien Professeur de faculté; à Carpentras, département de Vaucluse (décembre 1805).

Le Baron Bouvier, O ✵, Président honoraire à la Cour royale de Besançon (février 1812).

L'Abbé Calmels, ancien Recteur, Vicaire-Général à Albi (Tarn) (août 1825).

Le Comte de Coutard, ✵ C ✵, Lieutenant-Général; à Paris (février 1833).

Droz, Joseph, ✵, de l'Académie française et de celle des sciences morales et politiques; à Paris (novembre 1806).

Fargeaud, Professeur de physique à la faculté des sciences de Strasbourg (août 1827).

L'Abbé Gattrez, Proviseur du collége royal de Rodez (janvier 1828).

Le Baron De Gingins La Sarraz; à Lausanne (mai 1839).

Goureau, ✵, Capitaine du génie; au fort l'Ecluse (août 1833).

Mgr. Gousset, Archevêque de Reims (janvier 1831).

Guizot, G O ✵, Ministre des affaires étrangères, de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Huart, Recteur de l'Académie de Corse (août 1837).

Magnoncour (*Flavien* de), Député du Doubs; à Besançon (décembre 1835).

Le Baron Martin, ✵, ancien Député; à Gray (août 1836).

Le Baron Meyronnet-de-St.-Marc, ✵, Conseiller à la Cour de Cassation (août 1825).

Michelot, ancien élève de l'école polytechnique, chef d'Institution à Paris (août 1838).

Le Maréchal Moncey, ✵ GC ✵, Duc de Conégliano,

Pair de France, Gouverneur des Invalides, etc.; à Paris (janvier 1840).

Le Comte de Montalembert, Pair de France; à Paris (janvier 1840).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près Paris (décembre 1835).

Roger, ✵, de l'Académie française; à Paris (août 1835).

Servois, ✵, ancien Officier d'artillerie, correspondant de l'Académie de Turin; à Mont-de-Laval (août 1836).

Villiers du Terrage (de), O ✵, Chevalier de l'ordre de Charles III, Pair de France, ancien Préfet du Doubs; à Paris (janvier 1819).

Lefaivre, O ✵, Colonel, Directeur du Génie au Havre.

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs,

Girod-de-Chantrans, ✵ ✵, *Doyen de la Compagnie*, ancien Officier du génie, membre correspondant de l'Académie royale des sciences; titulaire le 30 décembre 1805.

Droz, ✵, Conseiller honoraire à la Cour royale; titulaire le 30 décembre 1805.

Ordinaire (J.-J.), O ✵, Recteur honoraire de l'Académie universitaire, membre correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Vice-Président de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 11 septembre 1806.

Guillaume, Juge au tribunal d'instance, membre de l'Académie de Dijon ; titulaire le 4 décembre 1806.

De Boulot, ✡, membre de l'Académie de Dijon ; titulaire le 11 juin 1807.

Weiss, ✡, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) ; titulaire le 4 août 1808.

Marchant, Docteur en médecine, membre de l'Académie de Dijon et autres Sociétés savantes ; titulaire le 6 février 1811.

Ordinaire, *Désiré*, ✡, Directeur honoraire de l'Institut royal des sourds-muets, membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs (février 1811).

Vertel, ✡, Directeur de l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs ; titulaire le 6 février 1811.

Clerc père, ✡, ancien Procureur-Général à la Cour royale de Besançon ; titulaire le 12 mars 1812.

Trémolières, ✡, Président du tribunal de première instance ; titulaire le 26 août 1814.

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, membre de la Société d'émulation du Jura ; titulaire le 14 août 1820.

Desfosses, Professeur de chimie à l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs ; titulaire le 24 août 1822.

Monnot-Arbilleur, ✡, Président à la Cour royale, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs ; titulaire le 24 août 1826.

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or ; titulaire le 24 août 1826.

Le Baron Desbiez de Saint-Juan ; titulaire le 29 janvier 1827.

Bourgon, Professeur d'histoire à la faculté ; membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de celle d'émulation du Jura ; titulaire le 28 janvier 1828.

Pérennès, Doyen de l'Académie, *Secrétaire perpétuel*, Professeur de littérature française à la faculté ; titulaire le 28 janvier 1829.

Parandier, Ingénieur des ponts et chaussées, membre correspondant de la Société géologique de France ; de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg, de celle des sciences physiques, chimiques et arts industriels de Paris ; de l'Institut historique de France (section des sciences) ; de la Société de statistique universelle ; de celles d'agriculture du Doubs et d'émulation du Jura ; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 14 février 1833.

Demesmay (Aug.), *Vice-Président annuel*, membre de l'Académie de Dijon ; des Sociétés académiques du Var et du Puy-de-Dôme ; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 26 décembre 1833.

Bulloz, Docteur, Professeur à l'école secondaire de médecine, membre des Sociétés médicales de Tours,

Toulouse, Montpellier, Marseille, Metz; de la Société d'émulation du Jura, de celle d'agriculture du Doubs; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 31 juillet 1834.

Bretillot (Léon), associé-résidant le 2 février 1832, titulaire le 12 novembre 1835.

L'Abbé Doney, membre du Chapitre métropolitain; associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 décembre 1835.

Bourgon, ✠, Conseiller à la Cour royale, *Trésorier de la Compagnie;* associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 mars 1836.

Maurice, Président à la Cour royale; associé-résidant le 25 août 1834, titulaire le 26 janvier 1837.

Lancrenon, Peintre d'histoire, Directeur du Musée; associé-correspondant (août 1828); élu associé-résidant le 2 avril 1835.

Ponçot, ✠ O ✠, ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc. (26 janvier 1837).

George, ancien Professeur de mathématiques à Nancy; Secrétaire de l'Académie de Besançon; associé-correspondant (août 1827), élu associé-résidant le 30 juillet 1835.

Béchet, membre de la Société d'émulation du Jura, Conseiller à la Cour royale; élu le 26 août 1835.

L'Abbé Ruellet, membre honoraire du Chapitre métropolitain, Curé de Saint-François-Xavier; élu le 28 janvier 1836.

ASSOCIÉS-RÉSIDANTS.

Messieurs,

JOBARD, ✵, anc. Député de la Haute-Saône, Avocat général à la Cour royale; élu le 28 janvier 1836.

CURASSON père, *Président annuel de la Compagnie*, Avocat à la Cour royale; élu le 24 août 1836.

Éd. CLERC, Conseiller à la Cour royale; élu le 28 janvier 1837.

LOUIS DE VAULCHIER, élu le 24 août 1837.

CONVERS, Architecte; élu le 24 août 1837.

PERRON, Professeur de philosophie à la faculté; élu le 24 août 1838.

KORNPROBST, Ingénieur des ponts et chaussées; élu le 24 août 1840.

GARDAIRE, Inspecteur de l'Académie; élu le 24 août 1840.

VILLARS, Docteur, Professeur à l'école de médecine; élu le 28 janvier 1841.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant Comté de Bourgogne [1].

Messieurs,

MARC, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Remiremont (Vosges), octobre 1806.

DUSILLET, ✵, membre de la Société d'émulation du Jura; à Dole (septembre 1806).

[1] Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *quarante*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Guyétant, ✵, Docteur en médecine, membre de la société des Géorgiphiles de Florence; à Paris (fév. 1809).

Colin, ✵, Premier Président à la Cour royale de Douay, membre de la Société d'émulation du Jura, ancien Député (février 1811).

Ch. Nodier, ✵, de l'Académie française, etc.; à Paris (mars 1812).

Roux de Rochelle, ✵, ancien membre du Corps diplomatique; à Paris (août 1821).

Duvernoy, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Besançon (janvier 1822).

Th. Jouffroy, ✵, Député du Doubs, Membre du Conseil royal de l'instruction publique, Professeur de philosophie à la faculté des lettres de Paris, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques); à Paris (janvier 1827).

D. Monnier, Homme de lettres, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (janvier 1827).

Victor Hugo, ✵, de l'Académie française, etc.; à Paris (août 1837).

Le Baron Delort, ✵ C ✵, Lieutenant-Général, Pair de France, Aide-de-Camp du Roi, membre du Conseil général du Jura, chevalier de la Couronne de fer d'Autriche, membre de l'Académie royale de Marseille, de la Société d'émulation du Jura; à Paris (août 1827).

Coillot, Docteur en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, ✻, Député du Jura, membre de l'Académie des sciences, Professeur de physique à la faculté des sciences de Paris, l'un des fondateurs et professeurs de l'École centrale des arts et manufactures, Directeur du Conservatoire des arts et métiers; à Paris (août 1827.

Marjolin, ✻, Professeur à la faculté de médecine de Paris (janvier 1828).

Lemonnier, Homme de lettres; à Salins (janvier 1828).

Péclet, ✻, Professeur de physique et de chimie à la faculté des sciences de Paris et à l'École centrale des arts et manufactures, Inspecteur général de l'université (août 1828).

Dalloz, ✻, Député du Jura, Avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de Cassation (août 1828).

Cordier, ✻, Député du Jura, ancien Inspecteur général des ponts et chaussées; à Paris (janvier 1829).

Damoiseau, ✻, membre de l'Académie des sciences et du Bureau des Longitudes, à Paris (janvier 1830).

Le Comte Donzelot, C ✻ G ✻, Lieutenant-Général, ancien Gouverneur de la Martinique et des Iles sous le Vent; à Ville-Evrart, près Neuilly-sur-Marne (janvier 1830).

L'Abbé Receveur, Professeur à la faculté de théologie de Paris (janvier 1831).

Gerrier, ✻, membre de la Société linnéenne de Paris, des Sociétés académiques de Mâcon et du Bas-Rhin; de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (août 1831).

Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Auteur dramatique; à Paris (février 1832).

Le Baron d'Allarde, Auteur dramatique; à Paris (février 1832).

Marsoudet, Littérateur; à Salins (février 1832).

Ch. Cuvier, Professeur d'histoire à la faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Duvernoy, ✵, Docteur en médecine, Professeur au collége de France; à Paris (août 1832).

Le Comte Emmel. de l'Aubespin ✵; à Paris (août 1833).

Besson, Statuaire, Directeur de l'école de dessin à Dole; membre de la Société des antiquaires de la Côte-d'Or et de celle d'émulation du Jura (août 1833).

Beuque (Adrien), Vérificateur des douanes; à Lyon (janvier 1834).

Gindre de Mancy, employé de l'administration générale des postes; à Paris (janvier 1834).

Alphonse De Lamartine, ✵, Député, membre de l'Académie française, etc. (mai 1834).

Laumier, Littérateur; à Paris (août 1836).

Charles Magnin, ✵, membre de l'Académie des Inscriptions, Conservateur de la Bibliothèque royale; à Paris (janvier 1839).

X. Marmier, ✵, Bibliothécaire du ministère de l'instruction publique; à Paris (août 1839).

Lélut, de Gy, Médecin de la Salpétrière; à Paris (août 1839).

De Bernard, Littérateur; à Paris (janvier 1840).

L'Abbé Dartois, Curé à Villers-sous-Montrond (août 1840.)

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté [1].

Messieurs,

Peignot, Inspecteur honor. des études, membre résidant de l'Académie de Dijon, etc. (septembre 1806).

Le Baron De Gérando, G ✵, Pair de France, Conseiller d'Etat, membre de l'Institut de France (Académie des Inscriptions); à Paris (octobre 1806).

Picot, Professeur d'histoire à Genève (juillet 1807).

Humbert, membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Professeur de langue arabe à Genève (janvier 1820).

Chérubini, ✵, membre de l'Académie royale des beaux-arts (Institut de France); à Paris (août 1821).

Le Marquis De Villeneuve-Trans, ✵, membre correspondant de l'Institut, etc.; à Nancy (janvier 1824).

Civiale, ✵, Docteur en médecine; à Paris (août 1833).

Le Baron Taylor, ✠ ✵; à Paris (août 1825).

Le Baron De Stassart, ✵, membre du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur; au château de Corioule (janvier 1826).

Pariset, ✵, Secrétaire-Perpétuel de l'Ecole royale de médecine; à Paris (août 1826).

De Cailleux, ✠ ✵, Directeur général des Musées royaux; à Paris (août 1827).

Flatters, ✵, Statuaire; à Paris (août 1827).

[1] Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *vingt*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Soulié, ✵, l'un des Conservateurs de la Bibliothèque du Roi à l'Arsenal; à Paris (janvier 1829).

Maillard de Chambure, Secrétaire de la classe des sciences de l'Académie de Dijon (janvier 1830).

David, ✵, Statuaire, membre de l'Institut; à Paris (août 1831).

Péricaud, Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, ✵, Inspecteur général de l'Université; à Paris (janvier 1834).

Nadault-Buffon, Ingénieur des ponts et chaussées; à Chaumont (août 1834).

Thirria, ✵, Ingénieur en chef des mines; à Paris (août 1834).

Ballanche, Littérateur et Publiciste; à Paris (août 1834).

Thurmann, ancien élève de l'Ecole royale des mines; à Porentruy (août 1834).

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Discours de M. le Président. . . . . *Page* 1
Discours de réception de M. Kornprobst, ingénieur des ponts et chaussées. 42
Réponse du Président. 47
Le Gant. Récit historique, par M. Aug. Demesmay. . . 49
Compte rendu des travaux des académiciens pendant l'année 1840, par M. Pérennès, Secrétaire perpétuel. 52
L'oubli de Dieu. A mon fils, par M. Ch. Viancin. . . . 76
Du mouvement d'un fluide dans un vase en mouvement, par M. Kornprobst. 81

Pièces lues en séance particulière.

Rapport fait par M. le professeur Bourgon, au nom de la commission chargée d'examiner l'*Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, par M. Éd. Clerc. 100
Liste académique. 131

FIN DE LA TABLE.

L. SAINTE-AGATHE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

ACADÉMIE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1841.

VICE-PRÉSIDENT ANNUEL,

M. Aug. DEMESMAY.

DISCOURS DE M. LE VICE-PRÉSIDENT.

Messieurs,

Lorsque, par un sentiment de bienveillance dont j'apprécie toute la valeur, vous m'avez appelé à la vice-présidence de cette honorable Compagnie, moi qui, pour titres à cette faveur, n'avais à vous offrir que quelques poésies écloses au milieu des solitudes du Jura, simples ressouvenances d'une jeunesse passée dans les

montagnes, humbles comme les fleurs des champs, et plus éphémères encore, j'étais loin de m'attendre que, pendant la durée de ces fonctions, un jour se présenterait où je devrais avoir l'honneur de vous présider dans une de vos réunions publiques. Mais la mort, dont la faux impitoyable a, cette année, si largement moissonné parmi nous, en frappant naguère votre honorable président, vient de m'imposer un devoir que je ne remplis qu'avec un profond sentiment de tristesse. Quelle tombe, en effet, devons-nous entourer de plus de regrets que celle qui vient de se fermer sur M. Curasson ? Orateur éloquent, jurisconsulte plein de science, historien pénétrant et lucide, joignant à ces qualités celle d'homme éminemment spirituel et bienveillant, M. Curasson laisse dans nos rangs un vide aussi déplorable pour les travaux de cette Compagnie, qu'il est désolant pour nous tous, qui chaque jour, en le connaissant mieux, l'aimions et l'estimions davantage.

Au milieu de ces tristes souvenirs il me siérait mal, Messieurs, de vous parler de l'embarras que j'éprouve à vous présider dans cette séance solennelle; qu'il me suffise de vous dire que je ne tenterais pas de le surmonter, si je ne retrouvais courage et bon vouloir à la pensée que l'amitié dont chacun de vous m'honore, me promet l'indulgence dont j'ai tant besoin! Aussi bien, Messieurs, pour l'obtenir, cette indulgence, pendant le moment que je ne dérobe qu'à regret aux intéressantes communications qui vont vous être faites, j'ai dû choisir un sujet qui, par lui-même, et malgré la faiblesse de la forme que je lui donnerais, aurait chance de vous plaire

et de vous captiver. Votre patriotisme me l'indiquait; c'est de la Franche-Comté, Messieurs, que je viens vous entretenir.

Pas plus qu'un autre, je ne méconnais les avantages du temps présent; moins qu'un autre, peut-être, je m'effraie des transformations que nous promet l'avenir. — Mais le présent, c'est de l'industrie ou de la politique. L'industrie, des voix plus savantes que la mienne vous en diront l'essor et les merveilles. — La politique, vous l'avez, avec raison, bannie de cette enceinte. — Que vous dirais-je de l'avenir, Messieurs? — Dieu seul connaît, parce qu'il le tient dans sa main, le destin des générations futures, et malgré les sympathies que je nourris au fond du cœur pour quelques idées sociales et pacifiques, qui de nos jours se développent avec tant de réserve et d'intelligence (1), je sens qu'il ne m'est point encore permis de venir devant vous sonder du regard cet abîme de l'avenir que nul ne peut envisager sérieusement, sans se relever pâle de vertige ou palpitant des plus saintes espérances.

Mais le passé, Messieurs, le passé est là qui nous attire par les lueurs douces et les demi-teintes séduisantes dont le revêt la distance, par cette magie des souvenirs qui pénètre jusqu'au cœur à l'aide de l'imagination, par cette mine qu'il nous offre, toujours inépuisable, d'études calmes, sereines et dans lesquelles les adversaires de la veille ne se rencontrent plus que pour baisser la lance et se donner le baiser fraternel. C'est là, Messieurs, que je

(1) Le système de Ch. Fourier.

voudrais vous engager à jeter un regard avec moi ; ce sont les travaux dont cette époque a été l'objet pour plusieurs de nos compatriotes, que je voudrais rapidement ici constater devant vous. — Le zèle que vous avez mis à exciter et encourager ces tentatives, soit par les prix proposés dans vos concours, soit par l'exemple que l'Académie elle-même a toujours donné, ne pouvait manquer d'éveiller dans l'esprit de notre population franc-comtoise, population grave, studieuse, intelligente, et par cela même amante de son passé, une émulation dont vous pouvez être fiers, puisqu'elle a produit des ouvrages tels que ceux de MM. Ed. Clerc et Bourgon.

Le premier de ces historiens est présent ici, et sa modestie, aussi grande que son talent, ne me pardonnerait pas de m'étendre sur le mérite de l'*Essai sur l'Histoire de la Franche-Comté*, cette œuvre remarquable, dans laquelle vous avez admiré la profondeur et l'intelligence du fonds autant que la pureté et l'élégance de la forme.

La tombe s'est ouverte sur M. Bourgon; mais son nom n'y est point descendu avec sa dépouille. Ses nombreux résumés d'histoire que leur mérite fit adopter dans les colléges, les fréquentes communications dont il enrichissait vos mémoires, et surtout cette *Histoire de Pontarlier* dont il a publié la première partie, et à l'achèvement de laquelle il travaillait avec un zèle que peut seul expliquer l'amour ardent qu'il portait à sa ville natale, lui assurent non-seulement parmi nous, ses compatriotes, mais encore au dehors, une réputation scientifique d'autant plus honorable qu'elle fut toujours recherchée avec droiture et modestie. Permettez-moi,

Messieurs, d'exprimer ici un vœu que vous partagez tous, sans doute; c'est que bientôt une voix habile, vous retraçant les travaux si nombreux et si intéressants de notre savant collègue, nous dise en même temps combien fut bon et estimable l'homme qui les accomplit, et sur la tombe duquel, hélas! ouverte avant le temps, je ne puis, moi, pour tout hommage, que laisser tomber une larme.

Vos richesses historiques, Messieurs, ne s'arrêtent point là. M. Duvernoy, cet infatigable mineur aux entrailles du passé, poursuit avec un zèle aussi tenace qu'intelligent, des recherches dont vous avez souvent la confidence, et qui produiront un jour, espérons-le du moins, quelque œuvre historique, dont les *Éphémérides de Montbéliard,* ce livre si plein de faits, n'auront été que le savant prélude.

Un de vos plus studieux et de vos plus savants associés, M. de Gingins-La-Sarraz, que nous pouvons en quelque sorte appeler notre compatriote, a, dans plusieurs écrits, jeté sur l'histoire de notre province, une lumière dont on sent qu'il a puisé les rayons dans les études les plus consciencieuses et les plus profondes. L'érudition qu'il a déployée dans ses mémoires doit nous être d'autant plus précieuse, qu'elle y est comme enveloppée d'un parfum de cet amour éclairé de l'humanité qui cherche à rapprocher les populations, au lieu de les diviser. Les habitants de la Suisse romane sont nos frères d'origine; ils ont vécu de notre vie, et sont fiers encore de ce passé qui les rattache à notre vieille Bourgogne. L'appel fait à notre sympathie par M. de Gingins ne sera point in-

entendu, et au-dessus du ruisseau qui sépare le canton de Vaud de la Franche-Comté, ce sera toujours avec bonheur que nous lui tendrons une main toute fraternelle.

En 1852, M. Xer. Marmier, cet enfant de Pontarlier, qui, par les travaux pleins de charme et d'intérêt que lui ont inspirés ses longs voyages dans les glaces du Nord, s'est fait depuis dans la littérature une place qui honore sa province, vous a présenté sur la question historique alors mise au concours, un mémoire que vous avez couronné, tandis que M. Duronzier obtenait de vous une médaille d'encouragement, qui nous a valu peut-être la publication de son intéressant travail sur le même sujet.

Deux ans plus tard, la question de l'influence du *séjour de l'empereur Frédéric Barberousse en Fr.-Comté, sur les lettres, les sciences, les arts et les mœurs des habitants de cette province*, était traitée avec un remarquable talent par M. le curé Richard, qui obtenait le prix, et par M. Auguste Bernard, à qui vous décerniez une médaille.

De nos jours, enfin, M. Armand Marquiset emploie les loisirs que lui laisse l'administration de l'arrondissement de Dole, à dresser une statistique historique de cette ville et des villages qui l'entourent; œuvre à laquelle l'auteur, par des détails pittoresques, a su donner un intérêt que son titre peut-être ne permettait pas de prévoir.

Vous parlerai-je, Messieurs, de ces publications faites par l'Académie elle-même sous le titre de *Mémoires et Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, publications qui vont, d'année en année, enrichir le

domaine de la science, et qui, comme un arsenal où toute pièce est de matière éprouvée et de bon aloi, offriront à qui voudra y puiser, les matériaux les plus riches et les plus authentiques pour reconstruire l'histoire de notre belle province? A peine deux volumes de cette intéressante publication ont-ils paru, et déjà son importance est jugée, comprise par le monde savant; et voilà que M. le ministre de l'instruction publique, s'associant à la noble pensée qui vous a inspirés, et appréciant avec cette supériorité de goût et de savoir qui le distinguent, les premiers pas faits par vous dans cette voie, vient vous y tendre la main, Messieurs, et, par une libérale et efficace protection, vous encourager à y persévérer avec le même zèle et la même intelligence.

C'est par de semblables travaux, Messieurs, qu'un corps scientifique prouve son importance. Honneur donc à l'Académie qui les accomplit si dignement! Honneur surtout à notre savant compatriote et collègue, M. Jouffroy, qui, dans sa préoccupation incessante pour tout ce qui peut être utile ou glorieux à notre province, a conçu la première idée de cette grande entreprise, que son puissant patronage vous aide à réaliser.

Si de la forme grave, austère, philosophique dans laquelle sont écrits les ouvrages que je viens de citer, nous passons à la forme plus naïve, plus variée, plus pittoresque que revêt l'histoire dans les *Traditions populaires*, quelles richesses n'aurai-je point à vous signaler, en ne vous citant même que les travaux qui vous appartiennent, soit comme fruit des veilles de quelques-uns des membres de cette Compagnie, soit

comme une réponse à l'appel que vous avez fait plusieurs fois aux hommes de la contrée qui s'occupaient de ces études ?

Voici d'abord notre savant collègue, M. Désiré Monnier, qui, avec une érudition dont le trésor est chez lui trop grand pour ne pas se prodiguer un peu, vous a adressé, dans deux volumes que vous avez couronnés et dont nous ne pouvons trop ici lui demander la publication, le fruit de longues années d'études et de recherches sur les traditions populaires de la Séquanie ; matière d'autant plus intéressante pour tout véritable ami de son pays, qu'elle semble chaque jour plus négligée, plus étouffée sous le poids des réalités qui étreignent notre époque.

Après M. Monnier et le suivant de près, citons M. Cl. Guiornaud, dont le mémoire sur le même sujet a mérité de vous une médaille, et des encouragements dont ce jeune compatriote, si zélé et ingénieux pèlerin à travers les ruines du passé, ne manquera pas de profiter pour compléter son travail, et en faire ainsi un livre plein de charme, instructif, digne enfin du pays auquel il le consacrera.

Puis voici venir les poëtes, ces rêveurs fidèles au culte des temps écoulés ; voici notre Béranger franc-comtois oubliant un moment ses joyeux et philosophiques refrains, pour aller, dans ses promenades solitaires à travers les Combes-Noailles, où il n'entend plus que le bruissement du vent dans les forêts et le fracas de la *Loue* se brisant sur ses rochers, rimer, avec cette grâce facile que vous savez, les naïfs récits de cette bonne cousine,

Hélène, si fidèle historiographe de la *Vouivre* et du *Mouton noir*.

Voici M. Gindre de Mancy, qui, malgré tous les bruits que fait autour de lui la grande ville, sait se créer une noble solitude, et revenant avec amour, par la pensée, dans ces vertes montagnes qui abritèrent son enfance, y retrouve la fée qu'il aimait, et lui prouve par des vers pleins de goût et d'élégance, qu'il s'est dignement développé dans son cœur, ce germe de suave poésie dont elle l'avait doté au berceau. *La Fée de Vaux sous Bornay, les Esprits et les Fées du Jura*, sont peut-être les deux pièces les plus remarquables du magnifique volume que M. de Mancy vient de publier, et dans lequel à chaque page on respire avec délices un parfum de poésie antique qui rappelle et fait relire André Chénier.

Combien d'autres jeunes gens dont je ne passe ici les noms qu'à regret, car je voudrais les citer tous pour les encourager et les remercier de votre part, éveillés tout à coup par votre appel généreux, ou bien entraînés par leur propre penchant, ont honoré leur talent en le consacrant à ces naïfs souvenirs des vieux temps qui font une immortalité à la chaumière, comme la grande histoire en fait une au palais et à la cité?

Qu'il me soit permis toutefois de nommer ici ces deux jeunes montagnards, MM. Ch. et Ed. Villemain, frères par le talent et l'amour du pays aussi bien que par le sang, et qui, après nous avoir raconté l'histoire et les merveilles de notre antique *Abbaye de Montbenoît*, viennent, dans un volume dont l'impression fait honneur à la ville de Pontarlier, de célébrer encore, dans un style

toujours coloré, hardi et pittoresque, l'histoire et les merveilles du *Prieuré de la Seigne* et de *Morteau la Grand-Ville.*

Vous le voyez, Messieurs, votre appel a été entendu, et les travaux par vous inspirés prouvent combien est vivace encore parmi nous cet amour de la tradition qui avec le courage et la dignité dans le présent et la confiance dans l'avenir, forment une trinité de sentiments à laquelle nous devons peut-être ce caractère franc, loyal et généreux qui fut toujours et restera l'attribut du Comtois.

Aussi bien, Messieurs, quel pays sous le ciel semble plus propice que le nôtre à ces bonnes et naïves croyances qui rassérènent l'âme et la poétisent? Où donc les Fées bienveillantes pourraient-elles se plaire davantage que sur les bords si verts et si variés du Doubs, du Dessoubre, de l'Ain, de la Saône ou du Lizon? Où trouveraient-elles, pour danser à la lune, des prairies plus émaillées et plus odorantes que les frais vergers de la demi-montagne, les grandes plaines du pays bas et surtout les vastes pâturages de nos Alpes Jurassiennes? Quelle contrée leur offrirait, pour baigner leurs membres délicats, pour lisser les blonds anneaux de leur longue chevelure, des lieux plus abrités, des asiles plus mystérieux, des ondes plus transparentes que les bassins du lac de *Chaillexon*, et ces grottes majestueuses d'où la *Loue* et le *Lizon* semblent ne s'échapper qu'à regret, tant elles sont fraîches et tapissées de mousse toujours humide et embaumée? — Et s'il est vrai que, sous la forme d'un papillon diapré ou d'une svelte phalène, elles aiment, ces bonnes Fées, à se bercer, sous une brise fraîche et

parfumée, au balancement gracieux du narcisse et du glaïeul, où pourraient-elles avec plus de volupté s'épanouir à ces jeux aériens, que sur nos plateaux couverts de sillons dorés, ou, mieux encore, dans ces prés-bois de nos montagnes, jardins grandioses, plantés par la main du Seigneur, comme celui d'Eden, et qui pour moi en étaient l'image, alors qu'enfants, à la veille de la Fête-Dieu, nous allions en grande troupe et avec une joie si naïve, les dépouiller de leurs trésors odorants! Où sont-elles, les cascades qui pourraient offrir aux Sylphes pour s'y ébattre à l'aise, pour s'y enivrer de fraîcheur et d'éblouissement, des arcs-en-ciel plus nuancés et plus radieux que ceux qui de leur lumineuse auréole couronnent presque incessamment toutes ces cascades de nos montagnes, dont la *Chute du Doubs* est la reine si majestueuse? Quelle mélodie, autant que le concert des clochettes suspendues aux cous de nos troupeaux, doit charmer les Lutins et les Follets et peut les faire passer avec délices de l'activité à la rêverie, et de la rêverie à un sommeil bercé de songes d'or? Pour renfermer ces grands amas de perles et de diamants, trésors invisibles que les Fées commettent à la garde d'un dragon ailé, quels palais sont plus dignes que les grottes d'*Osselles*, du *Trésor*, des *Sarrazins* et de la *Grâce-Dieu*, profondeurs inexplorées, dont il ne nous est peut-être permis d'admirer que les sublimes péristyles? Ont-elles quelque part ailleurs, ces aimables marraines, pour y venir, le soir, inaperçues, écouter redire leur histoire, des chaumières plus proprement tenues, des foyers où pétille un feu plus vif, et d'où la fumée s'échappe en tourbillons plus fantas-

tiques à travers l'immense cheminée, que les foyers des chaumières et des villages de nos montagnes? Où donc surtout cette éternelle *Dame Verte* et cette bonne *Tante Arie* trouveraient-elles, pour énumérer leurs prouesses et leurs merveilles, des voix plus ingénues que celles de ces blondes jeunes filles, qui, la quenouille en main, devant l'âtre qu'entoure la famille patriarcale, ne racontent si bien les prodiges des Fées que parce qu'elles-mêmes aussi sont capables de toutes sortes de miracles et d'enchantements? Et puis, quand revient l'hiver, pour les ébats des Djinns et des Lutins, n'est-ce point encore un digne théâtre que ces grands monts dont les penchants couverts d'une neige diamantée et scintillante sous les rayons de la lune, font, de leur noire couronne de sapins, de grandes et fantastiques échancrures dans un ciel tout blanc de constellations? Quand la nuit devient sombre, quand la montagne se cache tout entière sous le nuage, et que sa chevelure de forêts résonne des hurlements de la tempête et des cris de l'orfraie ou du loup affamé, n'est-ce point là que cette bienveillante génération d'Esprits intermédiaires, à l'existence de laquelle ont cru tous les peuples de la terre, doit accourir pour diriger, tantôt sous la forme d'un feu follet, tantôt à l'aide d'un chant vague et à demi-articulé, le montagnard atardé dans ces chemins disparus sous la neige, et que bordent des marais ou des précipices ?

Et s'ils doivent punir ces êtres surnaturels dont la justice, plus malicieuse que sévère, fait souvent plus de peur que de mal, quelle contrée peut offrir à leurs mystérieux auto-da-fé des décorations plus grandioses et

plus en rapport avec des scènes d'épouvante et de châtiments? Dans quel coin de la terre, enfin, les nuits sont-elles plus mystérieuses, plus propres à exalter l'imagination que dans nos montagnes, soit que, pendant l'été, elles nous apportent tous les parfums des forêts, tous les murmures de la campagne, soit qu'avec l'hiver elles nous reviennent terribles, menaçantes, chargées de neiges, d'ouragans et de bruits étranges comme ceux que l'on rêve pour la fin des temps?

Non, Messieurs, nulle province ne vaut peut-être pour les Fées, pour les Esprits bienfaisants ou sombres, nos montagnes du Jura, depuis ces premiers échelons qui, du pampre qui les recouvre, laissent échapper avec tant d'abondance, sous la main de la jeune vendangeuse d'*Arbois* ou des *Arçures*, cette généreuse liqueur, sœur du sang de l'homme, jusqu'à ces sommités de la chaîne la plus élevée, où, dans de certains jours, le promeneur peut voir sur sa tête le ciel le plus pur et le plus azuré, en même temps qu'à ses pieds la foudre déchire avec fracas la mer de nuages qui se roule sur la plaine et qui, bientôt dissipée, laisse le regard s'égarer avec admiration tantôt sur les grands lacs de la Suisse, tantôt sur cette chaîne des Alpes qui, avec tant de majesté, élève jusqu'au ciel ses aiguilles couvertes d'une neige éternelle! Vous les connaissez, Messieurs, ces sommets des *Noirs-Monts*, du *Suchet* et du *Mont-d'Or;* solitudes mystérieuses, où, quelques mois de l'année seulement, l'habitant du vallon monte, pour aller, comme aux premiers jours du monde, vivre avec un troupeau et Dieu!

Mais descendons de ces régions élevées ; car ce n'est point là que nous trouvons les *Traditions chevaleresques*. L'homme n'y a point planté sa tente ; et le guerrier, encore moins que le pasteur, n'a pu y lutter avec le climat, et troubler la solitude que Dieu semble vouloir s'y créer pendant l'hiver. Saluons, en passant, *Jougne*, autrefois ville impériale, dans laquelle, au 13me. siècle, Louis de Châlon faisait battre monnaie, et qui depuis eut l'honneur d'être célébrée par Gilbert-Cousin, ce savant et malheureux ami d'Erasme, qu'un archevêque de Besançon laissa mourir dans un cachot, creusé sous les murs de son palais. Saluons surtout *Rochejean* où se découvrent encore les ruines du château de Jean de Châlon *l'Antique*, ce seigneur de race princière, si renommé par sa puissance, et que la postérité a honoré du plus beau titre que puisse porter un souverain, puisqu'elle lui a décerné le nom de *Sage*.

Ne passons point dans cette gorge sauvage et resserrée, sans contempler un moment ce vieux *Château de Joux*, qui, sous ses créneaux modernes, déguise mal la physionomie féodale qu'il hérita du moyen âge. Là vécurent les de Joux, les de Blonay, les Neufchâtel, ces fiers barons qui illustraient nos montagnes par leur courage, et qui, protecteurs *élus* des bourgeois de Pontarlier, n'avaient guère d'autres droits sur cette population toujours libre que celui de la conduire à la guerre. Là, plus tard, Olivier de la Marche vint, enfant encore, s'essayer aux grâces de la poésie, en même temps qu'aux nobles jeux des armes, et se préparer, par cette double initiation, aux honneurs que bientôt il devait re-

cueillir à la cour de Charles le Téméraire. C'est dans ces murs aussi que Mirabeau fut enfermé sur la demande de son père ; c'est là que le fougueux gentilhomme sentait s'amasser dans son âme ardente et ulcérée, ce volcan dont la lave fit un jour irruption dans les *Lettres à Sophie* et dans les harangues du tribun révolutionnaire. Là, encore, mourut martyr de son amour pour son pays, Toussaint-Louverture, cet autre Spartacus, qui, après avoir affranchi ses frères de Saint-Domingue, a su conserver le front haut devant celui qui faisait alors courber tous les fronts couronnés de l'Europe.

Puis, furent tour à tour enfermés dans ces murs, le marquis de Rivière, victime d'une réaction politique ; le général Dupont, puni par Napoléon de sa capitulation de Baylen ; le cardinal Cavalchini, ancien gouverneur de Rome, et enfin une foule d'officiers de toutes nations, d'officiers espagnols surtout, malheureux prisonniers de guerre, moins malheureux peut-être que ceux de leurs frères, qui parmi nous maintenant exilés, peuvent aller voir, inscrits encore sur les murs du donjon du fort de Joux, les noms de leurs devanciers dans l'infortune, et les vers qu'arrachait à leur muse captive le sentiment de leur patrie absente et opprimée.

A ces souvenirs historiques, la *Tradition* mêle aussi ses croyances naïves et poétiques. Sur ce rocher et dans une cellule grillée, encore existante dans une des tours qui le dominent, mourut victime d'une faiblesse de cœur et de la jalousie de son farouche baron, la belle et sensible *Berthe de Joux*.

C'est de là que chaque soir, pour aller tarir les flots

de *Fontaine-Ronde*, s'élançait, sur les deux pieds qui lui restaient, la fantastique jument que sire *Amaury* avait ramenée de Palestine, et dont maintenant encore on entend parfois le galop étrange dans les solitudes de la *Combe*.

Là aussi vécurent ces trois jeunes filles, qui, trompeuses et coquettes autant qu'elles étaient belles et spirituelles, furent un jour forcées de fuir devant leurs fiancés outragés, jusque dans la sombre gorge des *Entreportes*, où elles furent tout à coup changées en trois rochers, dont les formes fantastiques prouvent la vérité de la légende qui redit leur fourberie et leur métamorphose.

Mais je sens qu'ici je m'atarde, Messieurs, et je me hâte de vous rappeler sommairement comme localités propres à être explorées avec avantage pour l'histoire, l'art et la poésie :

Le *bourg de la Rivière*, où Charles le Téméraire s'arrêta quelques jours après la défaite de Morat, et vit apparaître le spectre qui lui prédit le désastre irréparable de Nancy. — *Chalamont*, castel ou la blonde *Alice d'Uzie*, enveloppée de son suaire, sortit un soir de sa tombe pour venir rappeler à Roger, qui l'avait si vite oubliée, que ce n'est point impunément qu'un père abandonne ses enfants à une marâtre inhumaine. — *Nozeroi*, dont le nom vient peut-être, comme le dit la tradition de *Nazareth*, cette ville sainte de la Judée, dont aurait été roi, pendant les croisades, quelque seigneur de notre comté, mais qui d'ailleurs n'a pas besoin de cette illustration, puisqu'elle fut le berceau de

Philibert, ce dernier des Châlon, qui, à 28 ans, devant Florence, mourut généralissime des armées de Charles-Quint, sous la puissance duquel il avait rangé Naples, Rome et la Lombardie. — *Arlay*, manoir où la vie se menait si joyeuse, qu'il devint l'abomination de la contrée, et qu'il en reçut le surnom de *diablerie*. — *L'Aigle*, château dont le nom indique assez le caractère de ces *Vaudrey*, dont *le coup de lance* était si terrible, la devise si hautaine et si digne de leur courage. — *Holiferne*, où trois rochers rappellent encore ces trois belles jeunes filles que, du haut de son château, un frère barbare fit précipiter au fond de la vallée, dans des tonneaux garnis de clous ; innocentes victimes, dont les ombres revenant chaque nuit exhalent encore de plaintifs gémissements, pendant que les échos des montagnes voisines retentissent des bruits de la chasse éternelle à laquelle est condamné leur impitoyable bourreau. — *Château-Vilain*, où mourut vaillamment *Loïs de Joux* en défendant *Béatrix de Chauvirey*, cette blanche colombe que l'avarice d'un frère avait reléguée dans un couvent d'où l'amour la fit bientôt sortir, comme l'attestait son épitaphe, trouvée devant le maître-autel de l'église de *Montbenoît*. — *Arguel*, dont les seigneurs n'ont laissé dans le pays qu'une réputation de pillards et de brigands, et qui cache encore dans ses ruines un trésor que trouverait seul celui qui se donnerait au diable, corps et âme. — *Clairon;* l'origine de ce manoir remonte au temps de Charles le Chauve. Ce prince, pour récompenser un de ses chevaliers qui venait de l'aider à vaincre Gerard de Roussillon, dans la plaine de Pon-

tarlier, lui donna un clairon qu'il tenait de Charlemagne, et lui concéda toutes les terres où il pourrait, du point qu'il occupait, faire entendre le son de cet instrument; de là le nom de *Clairon* que retint le château. C'est aussi là, d'après la tradition, qu'un autre Léandre, le sire de *Cadmen,* perdit la vie dans un lac que formait alors la vallée, et sur les flots duquel il se hasardait chaque soir, pour aller querir de la dame de ses pensées une parole de merci, un geste de sympathie et d'amour. — *Montfaucon,* berceau d'une famille alliée de nos comtes palatins, et dont plusieurs membres ont porté le casque et l'épée, en même temps que la crosse et la mitre, témoin ce *Thierry II,* archevêque de Besançon, mort au milieu des braves, sous les murs de Ptolémaïs. — *Aigremont,* dont la naïve légende raconte l'érection d'une chapelle où de nos jours encore les jeunes filles ne pénètrent qu'à genoux, pour implorer de la Vierge l'heureux retour de leurs fiancés éloignés. — Près de Dole, nous trouvons le château de *Mont-Roland*, où vécut, dit-on, le vaillant paladin de Roncevaux, et qui plus tard fut la résidence de Fréderic Barberoussé, cet empereur qui aima tant notre Franche-Comté, et qui, comme Charlemagne, attend dans quelque grotte de nos forêts, que sa barbe ait fait trois fois le tour de l'immense table de pierre devant laquelle il est assis, pour reparaître dans ce monde et l'étonner par de nouveaux prodiges. — Plus loin c'est *Autrey,* célèbre par l'histoire de *Gabriel de Vergy,* terrible légende que nous avons tous dans la mémoire. — *Oiselay,* que *Jehanne,* l'une de ses châtelaines, défendit, pendant que son

mari guerroyait en Champagne, jusqu'à ce que le dernier de ses hommes d'armes eût succombé sur la muraille où elle-même, l'épée à la main, elle faisait face à l'ennemi. — *Gy* enfin, château des archevêques de Besançon, dont la tour solide et élancée semble, du haut de la montagne, regarder avec indignation la vieille tour de *Beaujeu*, que ne purent abattre ni son propriétaire, ni la révolution de 93, cette terrible niveleuse; ce qui prouve assez, ce me semble, que, comme le dit la tradition, elle fut bâtie par Satan lui-même.

Dans ces châteaux, Messieurs, dans ceux de *Montferrand*, de *Balançon*, de *Pesmes*, de *Frasnes*, de *Montbéliard*, et cent autres qui couvrent notre pays, tantôt comme des nids d'aigles jetés sur la pointe des rochers, tantôt couchés dans la plaine et mirant leurs donjons écroulés dans le flot qui les caresse en passant, n'y a-t-il pas pour l'explorateur habile et fidèle une source inépuisable de fraîche et naïve poésie? N'est-ce point en interrogeant ces tours en ruines, ces créneaux démantelés, ces dalles que recouvrent l'herbe et la ronce, que nous forcerons enfin l'écho de ces solitudes à nous redire, dans ses détails les plus intimes, la vie de ces vaillants hommes de guerre, qui de leur lourde épée ont inscrit si profondément leurs noms dans notre histoire? A l'œuvre donc, jeune homme au cœur assez large pour comprendre toutes les idées, toutes les époques, pour chanter toutes les gloires! Celles-ci sont éteintes, et l'admiration est permise sur des tombes fermées depuis quatre siècles.

Si la *Féerie* est plus à l'aise dans les hautes montagnes, si la *Chevalerie* a laissé plus de traces sur les plateaux

qui avoisinent la plaine et viennent se confondre avec elle, en revanche les *Traditions religieuses* sont de toutes les régions. Partout la croix a successivement porté la civilisation, partout les saints ont fait des miracles, dans ces jours du moyen âge où la foi rendait les miracles si faciles et si naturels. Ici c'est *Ferréol* et *Ferjeux* qui, après avoir eu la langue arrachée, faisaient encore trembler sous le poids de leurs paroles inspirées leur bourreau, l'infâme Clodius, et qui jusqu'à nos jours d'incrédulité, chaque fois que Besançon était menacé de quelque malheur, sortaient de leur tombe miraculeuse pour venir, un flambeau à la main, parcourir les rues de cette ville qu'ils protégeront toujours. Ici encore, c'est *Antide*, qui, pour convertir un Pape, força le démon à le porter à Rome et lui prouva, pendant ce voyage, que la piété d'un saint n'est point incompatible avec la finesse d'un homme d'esprit. Là c'est *Saint Germain*, décapité par des brigands, prenant tranquillement sa tête d'une de ses mains et faisant le tour des murs de Besançon avant d'aller se reposer dans sa couche de marbre à l'abbaye de Baume. A Luxeuil, *Saint Colomban* fonde, en faisant des miracles, une abbaye qui deviendra l'une des plus célèbres de la France. Près de Lure, son disciple, *Saint Desle*, fait sortir de la terre, en la touchant de son bâton de pèlerin, une source qui dès lors n'a pas tari; bâton merveilleux, que le saint planta un jour au milieu d'un troupeau pour en garder les brebis, pendant que le berger les abandonnait pour lui servir de guide. C'est aussi *Saint Desle* qui, en visitant les malades, avait coutume de suspendre son manteau au rayon de soleil qui pénétrait dans la chambre.

Au pied des *Noirs-Monts*, sur les bords de la source du Doubs, voici, fuyant sa cellule de Saint-Claude comme trop mondaine encore, *Saint Simon de Crépy*, comte de Valois et de Mantes, seigneur de Vitry et de Bar, descendant de Charlemagne et neveu de Guillaume le Conquérant : la hache en main, et secondé par quelques religieux qui l'avaient suivi, il défriche ce vallon sauvage et y fonde l'abbaye de Mouthe, où, vivant des plus grandes austérités, se nourrissant, dit la chronique, de fruits sauvages, il resta jusqu'au moment où le pape le manda près de lui, et l'envoya, pour traiter avec les rois les grands intérêts de l'église, d'abord à Paris, puis à Londres, d'où il ne put sortir que furtivement, tant était à craindre, pour le moment de son départ, une émeute de ce peuple qui l'aimait et le vénérait déjà comme un saint.

A quelques lieues de Pontarlier, une relique de *Saint Gorgon*, gardée dans l'oratoire qui porte encore son nom, fit longtemps des miracles qui rappelaient ceux qui accompagnèrent la translation de ce saint de Rome à Metz, alors que l'évêque de cette dernière ville fut obligé d'employer une armée pour reprendre ces reliques bénies aux moines de l'abbaye d'Agaune, qui par une pieuse fraude se les étaient appropriées au passage.

Dans les mêmes parages, entre les villages de *Villesaint* et *Dommartin*, sur le penchant de la côte qui domine au couchant la plaine de la *Chaux d'Alie*, s'élève une modeste chapelle contre le mur à demi-écroulé d'une enceinte que la faux respecte, parce que là furent autrefois enterrées les victimes d'une peste qui ravageait

nos montagnes. *Hélène*, jeune fille de l'un de ces villages, quand tous fuyaient l'hôpital de Saint-Lazare, où s'entassaient les pestiférés, se dévoua noblement et paya bientôt de sa vie le bonheur qu'elle trouvait à soulager l'infortune de ses frères. Dieu voulut prouver à nos montagnards que la charité est la voie la plus sûre pour arriver à lui, et sur la tombe d'Hélène il permit que des miracles se fissent. Il y a peu de jours, Messieurs, que visitant moi-même cet agreste oratoire, je trouvai, dormant à l'ombre de ses murs, une pauvre enfant qui laissait ainsi le bon Dieu garder son troupeau qui paissait aux environs ; le bruit de mes pas réveilla la bergère, et comme je lui demandais s'il était certain qu'en ce lieu eût été inhumée sainte Hélène : — Oh ! oui, Monsieur, répondit-elle, car je l'ai bien souvent entendue remuer et chanter dans sa tombe. — Heureux âge, où, couché sur le gazon qui entoure une pierre sépulcrale, on ne s'y endort que pour se laisser prendre à des rêves d'espérance et de consolation !

A peu de distance de l'oratoire de Sainte-Hélène, s'étale resplendissant au soleil le beau village de *Sainte-Colombe*. Mais c'est en vain que l'on y cherche quelque reste de la cellule où vint se retirer cette blanche jeune fille de Besançon, qui, condamnée un jour par Clodius à être exposée sans vêtements sur la place publique, se trouva tout à coup tellement enveloppée dans sa longue chevelure, que le proconsul, frappé d'un miracle si manifeste, laissa *Colombe* s'échapper des mains du bourreau et venir, sur les bords du Drujon, vivre dans une solitude où les anges de Dieu la visitaient souvent, et d'où

ils vinrent un jour la prendre pour la porter dans ce royaume céleste que lui avait mérité sa pudeur.

Ainsi, Messieurs, chaque vallée, sinon chaque village, reposait sous le patronage de son protecteur miraculeux; mais, plus généralement encore que celui des saints, le culte de la Vierge s'est répandu parmi nous. Partout à travers nos montagnes, dès les premiers jours du christianisme, s'établirent des chapelles, des oratoires où le malheureux ne venait jamais sans trouver appui et consolation. C'est que la mère des affligés eut de tout temps une nombreuse famille; c'est que dans la vie de chacun de nous il vient un moment où il faut que nous tombions à genoux pour lui crier merci, et lui demander aide et assistance. Les lieux attestant son intervention miraculeuse sont innombrables, et, pour me restreindre, Messieurs, à la partie de pays que je connais le mieux et que j'aime le plus, parce qu'elle a abrité mon berceau et que mon enfance s'y est écoulée, je vous citerai d'abord l'oratoire et plus tard *l'abbaye de Sainte-Marie*, fondé sur le bord d'un lac dont l'aspect austère et mélancolique dit assez qu'il cache sous ses ondes un mystère de punition divine. Une ville, celle de *Damvauthier*, existait en ces lieux; elle fut sourde aux cris de détresse d'une mère demandant du pain pour son enfant. Marie, seule, du haut des cieux, entendit sa prière. Elle vint au secours de la veuve et de l'orphelin; mais la ville inhospitalière dut périr engloutie. L'enfant miraculeusement sauvé, devenu puissant, changea l'oratoire en une vaste et élégante abbaye dont les restes se transforment chaque jour davantage en habitations de-

cultivateurs. Plus d'un pêcheur de ces parages a vu sous les eaux transparentes du lac et sortant de la vase qui en fait le fond, les clochers de la cité maudite; plus d'un a entendu leurs sombres lamentations à la veille du jour des morts. — Je vous citerai encore *Remonot,* cette vallée si agreste et si retirée, où, dans sa grotte que rafraîchit le Doubs, encaissé là entre des rochers à pic, une bonne Notre-Dame a creusé de sa main, pour une fontaine miraculeuse, un bassin toujours rempli de l'eau la plus fraîche et la plus limpide; baume salutaire, qui guérissait toutes les maladies de nos montagnards, avant qu'un industriel ne soit venu, par sa présence, faire fuir la vierge de ce sanctuaire qu'elle aimait entre tous, et priver ainsi la source de ses vertus merveilleusement curatives.

Encore un pas, Messieurs, et nous touchons à la vallée de *Consolation.* — Consolation! de quel nom plus digne pouvait se parer l'un des oratoires de Marie! aussi bien quelle histoire plus touchante que celle de l'érection de cette abbaye? Depuis longtemps il pleurait dans les fers, le noble seigneur François de Varambon; le lendemain il devait expier par sa mort le courage qui l'avait entraîné aux champs de Palestine. Mais son corps seul était prisonnier, et son âme, libre sous la chaîne qui meurtrissait ses membres, n'avait pas cessé de s'élever aux inspirations de la foi. Sa confiance dans la Vierge ne fut pas trompée. De ce sommeil dont il ne devait se réveiller que pour marcher à la mort, il ne sort au contraire, oh, miracle! que pour se retrouver dans son bon vieux manoir d'Orchamps-Vennes, au milieu des em-

brassements de sa femme, de sa mère et d'un fils qui ne l'attendaient plus. La reconnaissance du preux fut digne du miracle qui l'avait sauvé; c'est peut-être la plus fraîche, la plus pittoresque vallée de nos montagnes qu'il choisit pour y élever le monument de sa gratitude. Le val de *Consolation* n'est-il pas en effet un de ces coins du monde que l'œil ne peut contempler sans que l'âme ne se recueille et s'élève, et où la prière, du fond du cœur de l'homme, s'élance à Dieu, toute mêlée de reconnaissance et d'admiration!

Je ne finirais pas, Messieurs, si je voulais vous retracer toutes les preuves de miracle que la Vierge a laissées dans notre pays. Ici, c'est sur un roc vif l'empreinte de son pied sacré, alors qu'elle vint subitement un soir apaiser le second incendie qui dévorait Pontarlier; là, c'est une chapelle sur la hauteur de *Montpetot,* d'où, comme une bonne mère, elle veille sur la contrée qui s'étend à ses pieds pour lui prodiguer tour à tour, et dans une juste mesure, la pluie bienfaisante ou le soleil qui ranime tout. Puis à travers ces routes escarpées aux flancs de nos grands monts, à travers ces sentiers perdus dans les profondeurs de nos forêts, à chaque pas le promeneur rencontre dans la paroi du rocher ou dans le flanc de quelque sapin centenaire, une niche rustiquement creusée, abritant quelque image naïve de la Vierge. Une pierre grossièrement taillée est là qui sert tour à tour au voyageur de prie-Dieu ou de banc de repos. Solitude délicieuse où le corps se délasse à l'ombre de grands arbres, en même temps que le cœur et l'esprit s'apaisent sous l'influence d'une pensée religieuse et consolante!

Sans doute, Messieurs, ces croyances ne sont pas exemptes de quelques superstitions que la philosophie peut condamner : sans doute les traditions chevaleresques ne sont pas toutes des exemples d'honneur et de loyauté ; et plus d'un baron y est représenté comme félon, méchant, traître à Dieu et à son prochain. Sans doute encore à travers les scènes gracieuses et naïves de la Féerie, plus d'une se rencontre qui, par l'horrible, le grotesque et l'ignoble, fait ombre au tableau. Mais ce mélange, image fidèle de la société comme elle était faite alors, me semble donner encore plus de valeur aux *Traditions*, et les constituer en un élément indispensable de l'histoire. Ne sont-ce point en effet les traditions qui retracent la vie du peuple dans ce qu'elle a de plus intime et de plus senti ? Ne sont-elles pas à l'histoire ce que la couleur est au dessin, le feuillage à l'arbre, le parfum à la fleur, le sentier frais et ombragé à la grande route aride et poudreuse ? — Ne cessez donc pas, Messieurs, d'en encourager la recherche parmi nous ; ranimés dans vos efforts par cette généreuse assistance que naguère encore, avec un sentiment de confraternité dont vous pouvez être fiers, vous offrait M. le comte de Montalembert, ce savant et poétique historiographe de sainte Elisabeth de Hongrie, reprenez, pour la remettre au concours, cette belle et intéressante question des *Traditions populaires de la Franche-Comté ;* demandez surtout qu'on vous les donne dans leur simplicité native, ces fraîches légendes d'un âge tout poétique, car de même qu'en musique une touchante mélodie est préférable aux plus brillantes variations, ainsi la naïveté dans

une tradition est son charme le plus réel, son mérite le plus incontestable. Dites, répétez à ces jeunes gens que vous encouragez à de si nobles études, que si l'art, le savoir et la poésie sont les plus beaux trésors que Dieu ait mis au cœur de l'homme, c'est à la condition que le but pour lequel il les emploiera sera digne et élevé. Et quel but plus noble, Messieurs, que celui de consacrer ses veilles et ses inspirations à célébrer ce coin de terre qui, enfants, nous a nourris avec amour; hommes, nous réclame et compte sur nous, jusqu'au moment où nous lui demanderons une tombe modeste et honorée? — Dites-leur encore à ces jeunes gens, que l'étude du passé n'est pas rien que la source des jouissances les plus douces et les plus intimes, mais que pour tout homme intelligent, elle est aussi l'explication du présent, et l'un des flambeaux de l'avenir.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. GARDAIRE,

INSPECTEUR DE L'ACADÉMIE.

MESSIEURS,

Les Sociétés savantes, dont la noble mission est d'entretenir et de propager la culture des sciences, des lettres et des arts, ne sauraient voir avec indifférence les travaux des hommes voués à la tâche laborieuse de guider les générations naissantes dans les routes du savoir, de les initier au sentiment du beau, à l'amour du vrai, de les affermir dans les saines doctrines et les sages principes. De là, ces honorables sympathies, ces suffrages flatteurs dont elles se plaisent à prévenir les maîtres de la jeunesse, et qui, après s'être portés sur ceux d'entre eux que signalent tout d'abord des talents distingués et de brillants succès, vont quelquefois aussi, afin de soutenir l'émulation et le courage de tous, chercher à l'écart celui qui ne se recommande que par de consciencieux efforts et un long dévouement.

Voilà, Messieurs, ce que j'ai dû me dire pour m'expliquer l'honneur inespéré du choix qui m'appelle à siéger parmi vous. En accordant spontanément une telle faveur à un homme qui a passé sa vie dans la retraite des écoles, bornant ses vœux à se rendre obscurément utile, vous avez voulu sans doute témoigner hautement

du vif intérêt que vous portez à la jeunesse, du prix que vous attachez à l'œuvre importante de l'éducation. Je m'estimerais heureux, Messieurs, de pouvoir répondre dignement à cette pensée généreuse. Du moins, admis à entrer en part dans ce commerce intellectuel qui forme le lien de votre Compagnie, je chercherai à m'inspirer de votre esprit, à renouveler mon zèle par l'exemple journalier de votre dévouement à tout ce qui est bon et utile, à justifier enfin, selon la mesure de mes forces, le suffrage si bienveillant dont vous m'avez honoré.

J'aurais eu plus de chances pour y parvenir, alors que, livré tout entier aux travaux d'un enseignement élevé, j'aurais pu trouver, dans des études de chaque jour, les éléments d'une coopération plus fructueuse et plus active. Maintenant, appelé depuis plusieurs années, par des fonctions d'un autre ordre, à prendre part aux soins arides et multipliés de l'administration, c'est à des souvenirs déjà lointains que je devrai demander de m'aider à vous offrir mon faible tribut.

Cette considération, Messieurs, j'ose l'espérer, lui obtiendra auprès de vous un indulgent accueil : permettez-moi de le réclamer dès ce moment pour quelques courtes réflexions que je me propose de vous soumettre aujourd'hui sur le caractère et l'importance de la science philosophique, sur les objets auxquels il lui est donné d'atteindre, et, par là même, sur la nature et l'étendue de la mission qu'elle est appelée à remplir.

Nous ne connaissons aucune science qui ait été et qui soit encore l'objet d'assertions aussi diverses, de jugements aussi opposés que la philosophie. Ainsi, tandis que

les uns, préoccupés de l'étude exclusive des choses sensibles et palpables, ou accoutumés par la familiarité des sciences exactes à n'adhérer qu'à l'évidence mathématique, ne voient dans les doctrines philosophiques qu'un amas de spéculations aussi vaines que subtiles, destituées de tout caractère vraiment scientifique, et, par cela même, stériles en applications pratiques, d'autres, épris de ce qu'ils regardent comme la prérogative légitime de l'intelligence humaine, prétendent trouver dans une philosophie purement rationnelle le premier et le dernier mot de toute chose, le principe de la connaissance, la règle des jugements, le fondement et la sanction des devoirs, en un mot, la vérité souveraine en religion, en morale, en politique.

Ainsi placée entre des détracteurs prévenus et des disciples enthousiastes, nous ne saurions dire si la philosophie ne se trouve pas plus sérieusement compromise auprès des esprits graves, par les hasardeuses prétentions de ces derniers, que par les attaques peu équitables des hommes qui s'arrogent, sans hésiter, le privilége exclusif des habitudes scientifiques et des connaissances positives.

En effet, ces attaques tombent d'elles-mêmes devant la considération quelque peu attentive de la marche de la science philosophique depuis plus d'un demi-siècle et de son état actuel parmi nous. Depuis les travaux des maîtres de l'école écossaise, tout homme attentif et libre de préventions est obligé de reconnaître que la philosophie, appuyée sur l'analyse et sur l'induction, présente, du moins quant à la partie psychologique et expérimentale, la même réalité d'objet, la même sûreté de moyens,

la même rigueur de méthode, les mêmes caractères de certitude que les sciences réputées les plus positives.

Les phénomènes spirituels, observés par l'œil intérieur de la réflexion, ont été constatés avec précision, décrits avec exactitude, méthodiquement classés, puis ramenés à des lois et rattachés à des facultés spéciales; l'ordre et les conditions du développement de ces facultés ont été déterminés; enfin d'utiles applications, déduites de cette théorie, ont été indiquées, soit pour perfectionner l'éducation et féconder l'enseignement, soit pour éclairer la conduite de la vie, pour faciliter le maniement des esprits et la direction des volontés; en un mot, pour accroître et pour régulariser nos moyens d'action sur nous-mêmes et sur nos semblables.

Certes, cette philosophie de l'esprit humain, bien qu'offrant encore quelques obscurités et quelques lacunes (et quelle doctrine humaine est exempte de ces imperfections?), n'en constitue pas moins une science vraiment digne de ce nom, dont le caractère et l'importance ne peuvent être contestés que par des esprits frivoles ou imbus de préjugés aveugles; une science qui, par la dignité de son objet, par la portée de ses inductions, par l'utilité pratique de ses résultats, mérite, autant que quelque chose que ce puisse être, d'occuper sérieusement la pensée de l'homme.

Mais, outre cette valeur propre de la philosophie considérée comme science à part, ne peut-elle pas légitimement revendiquer encore la prérogative de dominer en quelque sorte toutes les autres sciences, d'en fixer les bases, de déterminer la méthode propre à

chacune d'elles? Toute science, en effet, étant l'ouvrage de l'esprit humain, s'appuyant sur certains principes, employant certains procédés, mettant en œuvre telle ou telle de ses facultés, conformément aux lois de sa nature, n'est-ce pas manifestement à la philosophie qu'il appartient d'examiner les données et les principes sur lequels une science repose, d'en apprécier les procédés, de constater les facultés et les lois de l'esprit qui peuvent concourir à sa formation? C'est là même ce qu'on appelle avec autant de raison que de justesse, *faire la philosophie d'une science*; et c'est ainsi que les doctrines philosophiques forment, si l'on peut ainsi parler, la clef de voûte de tout l'édifice intellectuel.

Ici, Messieurs, viendrait naturellement se placer l'appréciation des fruits salutaires que les études philosophiques sont appelées à produire pour le développement de la raison et la sage direction de la volonté. Mais les limites de ce travail nous prescrivent de nous borner à quelques rapides indications sur un sujet qui fournirait, à lui seul, la matière d'un long discours. La philosophie apprend au jeune homme, jusque-là distrait, absorbé par les choses extérieures, à se replier sur lui-même pour s'étudier et se connaître : elle le fait passer d'une vie légère, superficielle, où les sens et l'imagination dominent, à un vie plus sérieuse, plus grave, où la réflexion prend le dessus : elle l'entraîne au delà des mots, des formes, des images, à l'étude des choses elles-mêmes, à la considération des réalités, et le prépare ainsi à la contemplation des vérités éternelles.

Ainsi cette noble science développe et féconde la

tendance la plus élevée de notre nature, et répond merveilleusement à cet impérieux instinct de méditation et de pensée intime qui forme comme le trait caractéristique de l'humanité. C'est surtout, en effet, par le fond de notre âme que nous vivons ; nous nous laissons penser ; à chaque instant nous nous prenons à nous enfoncer dans les mystérieuses profondeurs de notre être, et jusque dans les abîmes de l'infini. Les études philosophiques nous affermissent et nous guident dans la voie de la réflexion ; elles convertissent l'habitude naturelle en méthode, la simple disposition en application, et par là elles nous rendent capables de penser avec suite, précision et justesse dans les matières les plus abstraites, de juger par nous-mêmes dans une foule de circonstances aussi importantes que difficiles, où le commun des hommes est obligé de s'abandonner aveuglément à une direction étrangère.

A cette rapide esquisse des considérations principales qui nous semblent propres à établir la légitimité scientifique de la philosophie, trop légèrement contestée, à en relever la juste importance, à constater le rang éminent qui lui appartient dans l'ordre des connaissances humaines, nous n'ajouterons qu'un mot : c'est que l'esprit de l'homme étant, sans contredit, de tous les ouvrages de Dieu que la raison nous découvre, le plus parfait et le plus noble, l'étude par laquelle nous nous efforçons de pénétrer avec une respectueuse curiosité et une pieuse gratitude, dans le secret des lois et de la constitution intime de cet être privilégié, est aussi l'hommage le plus élevé que nous puissions rendre à la puissance

créatrice et à l'intelligence infinie. Si Galien, travaillant à décrire la structure et l'usage des organes du corps humain, croit chanter un hymne à la Divinité, le philosophe religieux qui cherche à découvrir la nature et la destination des sentiments et des facultés qui sont les organes de l'âme, ne pourra-t-il se dire, lui aussi, qu'il célèbre la gloire du Créateur? « C'est alors, en effet, dit » Edmond Burke, que rapportant à Dieu tout ce que nous » trouvons de bien, de bon, de beau en nous-mêmes, » découvrant sa force et sa providence jusque dans notre » faiblesse et notre imperfection, honorant ces divins » attributs, quand nous les apercevons avec clarté, » adorant leur profondeur, quand notre esprit y demeure » confondu, nous pouvons être curieux sans témérité, » exaltés sans orgueil, et, par la considération de ses » œuvres, devenir, pour ainsi parler, les confidents de » sa suprême puissance. »

La philosophie est donc en mesure de repousser les attaques irréfléchies et les injustes mépris de ses détracteurs. Mais, pour qu'elle puisse le faire avec un avantage incontesté, avec une puissance avouée de tous, il faut qu'elle se maintienne prudemment dans les bornes de son légitime domaine, et que, désavouant d'ambitieuses prétentions, elle se restreigne avec une sage réserve à la mission qui lui est assignée par la nature des choses et par les forces limitées de la raison.

Messieurs, en tenant ce langage, en abordant ainsi avec franchise ce nouveau point de vue de notre sujet, nous croyons ne pas moins bien mériter de la philosophie que lorsque tout à l'heure nous nous plaisions à

énumérer ses titres et à les appuyer de notre faible parole. « C'est la servir, en effet (et cette pensée appar-
» tient au judicieux auteur d'un écrit remarquable, qui,
» cette année, a fixé votre attention), c'est servir la
» philosophie que de lui conseiller de rester dans ses
» limites. En les franchissant, elle n'acquiert pas ce
» qu'elle prétend avoir : bien plus, elle s'expose à perdre
» ce qu'elle a ; car les bons esprits se prennent à douter
» de sa compétence dans les questions qu'elle peut légi-
» gitimement décider, quand ils la voient follement s'éga-
» rer dans des espaces où son flambeau s'éteint. »

Mais quel est donc ce champ propre de la philosophie? Quels sont aussi ces domaines, limitrophes du sien, sur lesquels nous prétendons lui interdire toute excursion imprudente, tout téméraire envahissement? En d'autres termes, quels sont les objets dont la science philosophique, s'appuyant uniquement sur la raison et sur les facultés naturelles de l'homme, peut légitimement connaître et décider? Quelles sont aussi les vérités qu'elle doit recueillir à une source plus élevée, impuissante qu'elle est à les découvrir et à les poser elle-même?

Cette question, qui n'est autre, comme on le voit, que celle de l'étendue de la compétence philosophique et de la subordination de la raison à l'enseignement divin relativement aux objets qui dépassent les facultés humaines, cette question, disons-nous, est vaste et capitale ; la traiter ici d'une manière développée et approfondie excéderait de beaucoup et nos forces et les bornes de ce discours. Nous essaierons, du moins, d'indiquer en très-peu de mots notre pensée à cet égard.

Parmi les objets sur lequels se sont portées jusqu'à ce jour les méditations et les recherches des philosophes, nous croyons remarquer deux ordres de questions très-distincts. Empruntant le langage de quelques psychologues de cette époque, nous appellerons les unes *questions expérimentales*, et les autres *questions transcendantes* ou *ultérieures*. Dans les premières nous rangerons tout ce qui se rapporte à l'étude et à la description des phénomènes spirituels, à leur comparaison et à leur classification, à la détermination des lois selon lesquelles ils se produisent et s'enchaînent les uns aux autres, à la formation du système régulier des facultés dont ils relèvent, en un mot, toute la partie phénoménale de la science de l'homme. Nous comprendrons parmi les questions transcendantes toutes les tentatives ultérieures de la pensée, dans lesquelles, cherchant à pénétrer au delà des phénomènes et de leurs lois, elle s'enquiert curieusement soit des substances qui les soutiennent, soit des causes dont ils procèdent, soit aussi de l'origine et de la destinée des êtres dans lesquels ils s'accomplissent, enfin toutes les recherches qui ont pour objet l'essence, le principe ou la fin des choses.

Cette distinction ainsi établie, nous n'hésitons pas à reconnaître la compétence absolue de la philosophie pour traiter scientifiquement les questions du premier ordre. Les objets sur lesquels elles portent, placés par l'auteur de toute chose dans la sphère d'action de nos facultés, ont été par cela même abandonnés à nos investigations et livrés à nos débats. De même donc que, servis par nos organes, guidés par l'observation sensible et par l'expé-

rimentation matérielle, élevés par la faculté inductive de l'actuel au général et à l'universel, nous avons pu créer une science régulière, positive, féconde de la matière, de ses propriétés et de ses lois ; ainsi, nous en avons la confiance, il nous est donné de créer semblablement, à l'aide de facultés et de moyens analogues, de la conscience, de l'observation interne et d'une sorte d'expérimentation spirituelle, de l'induction, qui s'étend également à tous les ordres de connaissances, une science de l'esprit, parallèle à celle de la matière, méthodique, certaine, féconde comme elle, et la surpassant en dignité de toute la distance qui sépare une nature inintelligente, inerte et passive, de l'être actif, intelligent et libre. Voilà, Messieurs, une portion incontestée du domaine de la philosophie ; voilà une tâche qu'il lui appartient de remplir et que nul ne lui dispute : en commençant ces réflexions, nous en avons signalé l'importance ; nous avons fait entrevoir aussi qu'elle n'est ni sans étendue, ni sans grandeur. Mais quoi! bornons-nous donc là les travaux et les droits de la philosophie? Prétendons-nous la renfermer dans le cercle limité de la conscience et de l'induction? L'arrêter devant les questions fondamentales de l'être et de la cause, devant les questions vraiment vitales de la nature et de la fin de l'âme humaine? Entendons-nous, en un mot, lui interdire l'examen et la solution des questions que nous avons désignées sous le nom de *ultérieures* ou de *transcendantes*?

Messieurs, nous croyons comprendre toute la gravité des objets et des pensées auxquels nous touchons en ce moment. Nous concevons, en effet, que, de la solution

des problèmes que nous venons d'énumérer, en nous demandant s'ils tombent légitimement sous la compétence philosophique, dépend entièrement l'idée que l'homme doit se former de lui-même, et que c'est cette idée qui le détermine dans l'exercice de sa liberté et qui fait sa moralité. Ce peu de mots, bien pesé, nous semble tout dire : toute la direction et toute la destinée de l'homme et des sociétés sont là. Dès lors, il paraît indispensablement nécessaire que tout être humain, savant ou ignorant, grand ou petit, soit fixé sur ces questions capitales ; et, pour le dire en passant, cette indispensable nécessité n'est pas, à nos yeux, un motif de peu de valeur pour penser que l'acquisition de connaissances si essentielles pour nous, si décisives pour notre sort tout entier, n'aurait pu, sans une contradiction cruelle, être abandonné aux chances incertaines, aux lenteurs inévitables, aux tâtonnements indécis des recherches humaines. Que si l'examen attentif de nos facultés nous conduisait de plus à reconnaître qu'insuffisantes, soit pour créer, soit pour donner la certitude sur ces profonds objets, elles ont précisément ce qu'il leur faut de force et d'étendue pour la discerner, la confirmer et la retenir lorsqu'elle leur est apportée par un enseignement divin, un pas immense serait fait vers la réponse qu'on attend de nous. Si enfin l'histoire de la philosophie, venant corroborer par les faits la vérité de ces observations, nous montrait la raison de l'homme déplorablement impuissante (si ce n'est cependant pour se démentir et se ruiner elle-même), toutes les fois que se plaçant en dehors des traditions dépositaires de

l'enseignement primitif, elle a tenté d'atteindre et de poser seule les vérités premières, base des croyances et source des devoirs; tandis que nous la voyons pleine d'autorité et d'une force irrésistible, lorsque, aux époques de foi, acceptant ces données fondamentales, telles que l'intelligence incréée les a manifestées dès le principe, elle s'est bornée à les développer et à les mettre en lumière : alors, si nous ne nous trompons, de ces considérations et de ces faits ressortirait avec évidence le rôle que la philosophie est appelée à remplir par rapport aux questions transcendantes, et spécialement aux grands problèmes de la nature et de la destinée humaine.

Vous avez aperçu notre pensée, Messieurs, à travers les formes dubitatives sous lesquelles elle vient de se produire. Quelque jour, si le temps et les forces nous sont donnés, nous essaierons, dans un travail spécial, de développer les motifs qui ont établi en nous, sur ce point, une conviction que de laborieuses recherches ont préparée, qu'ont précédée de longues et pénibles incertitudes, mais qui enfin, affermie par la réflexion et mûrie par le temps, nous semble désormais inébranlable. Oui, Messieurs, nous pensons que la tâche purement scientifique de la philosophie est fort restreinte à l'égard des questions ultérieures, qui, franchissant les limites de l'observation et d'une induction rigoureuse, aspirent à sonder les secrets de l'existence, de la nature intime, du principe et de la fin des êtres spirituels. Lorsqu'à l'aide des conceptions rationnelles qui lui révèlent la substance au delà du phénomène, la cause au-dessus de l'effet

produit, l'intelligence humaine a entrevu l'être pensant et l'être nécessaire, nous ne comprenons pas qu'elle puisse, seule et sans un guide surhumain, faire un pas de plus dans ces régions de l'infini, impénétrables à sa faiblesse. Et encore n'ignore-t-on pas les vives attaques dirigées par le criticisme contre la valeur objective des conceptions de substance et de cause. Ici, Messieurs, nous sommes heureux de pouvoir appuyer notre opinion sur un sujet aussi grave de l'autorité d'un sage et profond penseur, prématurément enlevé à la philosophie chrétienne, alors qu'il s'apprêtait à lui élever un monument, dont il ne nous est resté que quelques matériaux épars.

« Les êtres métaphysiques, dit quelque part » M. Riambourg, ne tombent pas sous la perception des » sens; ils échappent à la prise de la raison humaine. » Elle peut soupçonner leur existence, l'induire avec » plus ou moins de certitude, mais elle n'a pas la puis- » sance de les atteindre; il ne lui a pas été donné de les » saisir. Aussi, quand il lui arrive d'essayer, oubliant ses » attributions limitées, de s'élancer jusqu'à l'être, c'est » une abstraction logique, mais ce n'est point un être » réel dont elle reste en possession. »

Et plus loin il ajoute : « Il n'appartient qu'à celui qui » a créé les êtres de plonger au fond de leur nature; » qu'à celui qui connaît leur nature, de fixer nettement » leurs rapports; et enfin il n'appartient qu'à l'être » infini d'établir le lien mystérieux qui doit exister entre » la créature raisonnable et le Créateur infini. »

Nous pourrions, Messieurs, à l'appui de ces principes, qui nous paraissent inattaquables, faire ressortir l'impuis-

sance de la raison à atteindre seule la première et la plus essentielle de toutes les vérités, à s'élever par ses propres forces jusqu'à l'idée de ce Créateur infini et de ses perfections ineffables. Nous ferons voir, d'une part, que l'induction, ne pouvant rigoureusement conclure des faits que ce qu'ils contiennent, ni affirmer d'une cause que ce que les effets en témoignent, ne saurait dès lors nous conduire logiquement du fini jusqu'à l'infini, à moins qu'on n'ose soutenir que Dieu s'identifie avec l'universalité des êtres créés, ce qui serait formuler le panthéisme. Nous montrerions que la déduction, à son tour, ne peut nous donner l'existence de Dieu qu'en la tirant d'un principe supérieur, principe qui, contenant ainsi l'idée du Créateur et de l'infinité de ses perfections, ne saurait se trouver dans une intelligence finie qu'autant qu'il y aurait été déposé par l'infini lui-même, c'est-à-dire, par Dieu agissant directement sur l'âme de l'homme, l'éclairant par sa parole, l'illuminant, en quelque sorte, de sa propre lumière; d'où nous conclurions que la source primitive de l'idée de Dieu n'est autre que Dieu lui-même, se manifestant à l'homme par la révélation, ou, en d'autres termes, et pour nous servir du langage concis et énergique d'un grand docteur, que l'homme ne peut connaître Dieu sans Dieu. *Meminerint fieri non posse ut sine Deo Deum discamus.*

Des considérations analogues à celles qui précèdent, et que nous regrettons de n'avoir pu qu'effleurer, nous conduiraient à reconnaître l'insuffisance radicale de nos facultés naturelles pour établir avec une certitude incontestée les autres points fondamentaux de la vérité méta-

physique, et nous conduiraient à cette conclusion définitive, que la philosophie, une fois parvenue, dans l'étude de l'homme, à la découverte des lois et des faits primitifs qui forment les limites de la science inductive, doit nécessairement, si elle ne veut se perdre dans le dédale de ces systèmes à base ruineuse, qui n'ont de valeur et de force que pour s'entre-détruire, en mettant à découvert leur commune infirmité, chercher en dehors de la raison les principes qui lui sont nécessaires pour assurer sa marche, les demander à une autorité plus compétente pour les poser avec solidité; en un mot, puiser la lumière qui lui manque au foyer même de toute lumière et de toute vérité (1). C'est donc sur les données de la révélation, dont la nécessité se trouve ainsi virtuellement établie, que la philosophie transcendante doit asseoir la démonstration et le développement de toutes les grandes vérités religieuses, morales et sociales qui présupposent la connaissance de la nature intime et de la destinée finale des êtres.

Nous sentons, Messieurs, combien cette conclusion,

(1) Il est bien entendu, ainsi qu'on l'indique dans plusieurs endroits de ce travail, que l'intelligence une fois en possession de ces premiers principes et de ces vérités fondamentales qui lui sont fournis par la parole révélée, peut ensuite, par ses seules forces, saisir avec certitude les rapports qui les rattachent aux connaissances acquises à l'aide de nos facultés naturelles; en sorte que, si elle doit renoncer à découvrir et à poser *à priori* ces vérités et ces principes, il lui est donné de les confirmer par l'expérience, de les démontrer par le raisonnement, et, comme le dit un philosophe de notre époque, d'obtenir ainsi *l'évidence de ce qu'elle avait d'abord admis de confiance ou cru obscurément.*

que nous avons hâtée afin de ne point abuser de votre indulgente attention, aurait eu besoin d'être préparée par des considérations plus étendues, corroborée par une discussion plus approfondie des motifs dont elle découle : nous comprenons aussi qu'elle devrait être éclaircie par des explications précises sur le rôle qui resterait à remplir à l'intelligence et à la raison placées ainsi dans une voie nouvelle ; sur la part qui serait laissée à la science humaine ainsi subordonnée à l'enseignement divin, soit pour peser la valeur comparative des traditions qui pourraient se disputer la prérogative d'être les interprètes légitimes de la vérité révélée, soit pour rapprocher de cette dernière les resultats de l'observation psychologique et faire sortir de ce rapprochement la confirmation rationnelle et la pleine justification des données supérieures.

Mais, Messieurs, ce complément naturel de notre travail, tel que nous venons de l'esquisser, formerait le sujet de tout un livre, et nous n'avons voulu vous présenter que quelques aperçus généraux, quelques sommaires considérations sur le caractère des doctrines philosophiques, et spécialement sur la marche qui nous semble propre à leur imprimer une direction sagement scientifique et solidement religieuse. La distinction des objets de ces recherches sur lesquels nos facultés peuvent nous donner l'évidence, et de ceux qui, placés hors de leur atteinte, réclament, pour être connus avec certitude, le secours d'une lumière supérieure, est, selon nous, à cet égard, la condition essentielle. Par là, se trouvent posées les limites respectives de la science humaine et de l'enseignement divin, dont l'une explorant

avec pleine liberté la partie phénoménale des choses, constate toutes les causes et tous les effets perceptibles, et remonte jusqu'aux lois de leur succession régulière dans le temps; tandis que l'autre, plongeant au sein même de l'être et jusque dans les profondeurs de l'éternité, découvre à la créature raisonnable ce qu'elle a besoin de connaître de l'essence, du principe et de la fin de toutes choses et d'elle-même.

Que si l'on croyait devoir nous reprocher de restreindre outre mesure, dans ce partage des questions philosophiques, le champ laissé à l'intelligence et à la raison, d'attenter arbitrairement à leurs prérogatives et à leur dignité, nous répondrions en quelques mots, que les prérogatives légitimes de l'intelligence relativement à un ordre d'objets et de vérités, doivent sans doute être mesurées sur ses forces, sur son pouvoir, constaté par une expérience suffisante et par des résultats constants; puis nous demanderions, l'histoire de la philosophie à la main, à quel résultat unanimement accepté et convenu a pu arriver, depuis trois mille ans de recherches sur les problèmes fondamentaux de notre nature et de notre destinée, l'intelligence humaine, s'appuyant sur elle-même, et s'isolant des traditions sacrées. Nous dirions ensuite que la véritable dignité de la raison consiste à reconnaître sa portée et sa compétence, à se tenir à sa place, à se préserver soigneusement de tout imprudent écart, et surtout de cette vaine opinion à laquelle elle n'est que trop disposée à céder, savoir, qu'elle ne relève que d'elle seule, et qu'elle est juge en dernier ressort de toutes les vérités. Nous ajouterions enfin que, pour tout

homme dont l'âme n'est pas desséchée par l'orgueil, il doit être aussi doux qu'il est raisonnable de trouver les principes de la vérité dans cette même parole qui a été pour tous la source de l'être et de la vie, de préférer les sublimes et féconds enseignements de la sagesse éternelle à ce triste *peut-être*, suprême effort d'une raison épuisée dont nous voyons chaque jour les présomptueux et stériles labeurs aboutir aux angoisses du doute ou à l'engourdissement de l'indifférence.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

L'Académie, en vous appelant au nombre de ses membres, avait compté d'avance sur une coopération de votre part, active, pleine de goût et de savoir. La manière brillante dont vous avez traversé la carrière du professorat, ce sacerdoce qui par l'intelligence mène à la vérité, comme l'autre y conduit par le cœur, donnait à la Compagnie l'assurance que son choix ne pouvait tomber sur un plus digne. L'intéressant travail dont vous venez de lui donner communication, lui prouve qu'elle ne s'était point trompée.

Puisse, Monsieur, cette fraternité intellectuelle que

nous sommes heureux de vous offrir, vous prouver combien cette province, qui vous a vu naître, sait apprécier vos travaux universitaires et votre dévouement à cette jeunesse, dans laquelle elle place les plus belles espérances de son avenir.

Je me féliciterais d'être l'interprète des sentiments de la Compagnie, si la circonstance déplorable qui la prive de son président, n'enlevait à vos titres, Monsieur, l'honneur d'être proclamés par l'un des plus illustres de ses membres. Permettez que la voix du cœur remplace celle de l'éloquence, pour vous souhaiter la bienvenue que votre talent et votre caractère vous assurent parmi nous.

PRIÈRE ET RÉSIGNATION.

PAR M. CH. LAUMIER.

J'ai vidé jusqu'au fond le calice d'absinthe
Qu'à ma bouche, ô mon Dieu! vous avez présenté,
Et toujours adorant votre volonté sainte,
J'ai de l'âme à vous seul demandé la santé.
Je n'ai jamais qu'en vous placé mon espérance,
Attendant chaque soir un lendemain meilleur;
J'ai soixante ans ainsi vécu dans la souffrance.
Soyez béni, Seigneur.

J'étais né cependant sous un astre paisible,
Dans un rang où sans frais chacun peut être heureux;
Modeste dans mes goûts, doué d'un cœur sensible,
Je n'eus que des besoins simples et peu nombreux.
Le culte des beaux arts, les charmes de l'étude
Auraient été pour moi des sources de bonheur,
Mais vous m'aviez prescrit une tâche plus rude;
Soyez béni, Seigneur.

Sans me plaindre, je l'ai jusqu'au bout poursuivie,
Cette tâche de maux sur ma tête amassés;
J'arrive en chancelant au déclin de la vie,
L'œil éteint, le front chauve et les membres glacés.

J'ai fatigué mes bras tant que j'ai pu le faire
Dans votre vigne, obscur et pauvre serviteur :
Ma journée est finie et j'attends mon salaire.
Soyez béni, Seigneur.

Hélas ! j'ai bien des fois, comme un être en démence,
A vos commandements tenu mon cœur fermé;
Mais vous me ferez grâce, et, dans votre clémence,
Me remettrez beaucoup, car j'ai beaucoup aimé.
L'amour nous vient de vous ; c'est votre loi suprême,
Et dans tous les instants séduit par sa douceur,
J'ai vécu dans autrui bien plus que dans moi-même.
Soyez béni, Seigneur.

Votre fils mort en croix pour notre délivrance,
Avant que d'expirer martyr et triomphant,
A dit, laissez à moi, laissez venir l'enfance :
Mon Dieu ! je viens à vous, humble comme un enfant.
Je viens les yeux baissés, d'un pas lent et timide,
Le visage couvert de crainte et de pudeur,
Comme en mes jeunes ans, prenant la foi pour guide.
Soyez béni, Seigneur.

Voyez-moi tout courbé sous le fardeau des peines
Qui sont des malheureux l'héritage commun.
Vous avez de pardons les deux mains toujours pleines;
Ouvrez-les et sur moi laissez-en tomber un.
Jamais votre soleil n'a daigné me sourire ;
Ordonnez qu'il me lance un rayon de chaleur,
Et qu'enfin sans pleurer je puisse un jour vous dire :
Soyez béni, Seigneur.

Si jusqu'à vous mes cris n'arrivent point encore,
S'il est d'autres malheurs que je doive endurer,
Et si c'est vainement que ma voix vous implore,
Je ne l'éleverai jamais pour murmurer.
Contrit et résigné, le front dans la poussière,
J'accepterai mon sort dans toute sa rigueur,
Comme aujourd'hui, disant à mon heure dernière :
Soyez béni, Seigneur.

RAPPORT

DE M. LÉON BRETILLOT,

SUR LE CONCOURS POUR L'ÉLOGE DE SUARD.

MESSIEURS,

Parmi les personnes que les spéculations politiques ou les affaires laissent s'occuper encore de littérature et de débuts littéraires, quelques-unes désapprouvent l'usage où sont les Académies de proposer, pour sujet du prix d'éloquence qu'elles décernent annuellement, l'éloge des écrivains distingués. Elles craignent pour la rectitude du jugement des concurrents l'obligation qui leur est, pour ainsi dire, imposée de vanter ou d'excuser toutes les actions de l'homme dont ils glorifient la vie, même ces actes d'une moralité douteuse, trop souvent dictés aux gens de lettres par l'amour-propre ou la jalousie. Elles ne redoutent pas moins de voir les prétendants aux couronnes académiques se fausser l'esprit en cherchant à donner un certain relief aux productions médiocres ou faibles qui ont pu se glisser dans la série des œuvres soumises à leur examen. Il leur paraît qu'un sujet que l'homme qui le traite n'a pas choisi, est d'avance frappé de stérilité, surtout lorsque le développement en est assujetti à des formes, des règles de convenance qui enlèvent à la pensée son indépendance, bornent l'essor de l'imagi-

nation, et forcent le style à prendre une allure solennelle bien propre à lui ôter toute naïveté et toute souplesse.

Ces reproches auraient de la gravité s'il était vrai que les concurrents dussent trouver parfait l'homme et l'écrivain qu'on leur donne à apprécier, le louer toujours et faire fumer devant sa statue des nuages d'encens en prenant des attitudes nobles et gracieuses si on le peut, indiquées d'avance toutefois, et partant fort peu naturelles. Mais jamais il n'est entré dans la pensée d'un corps littéraire de dépouiller ainsi ceux qu'il appelle à lutter, de la liberté de leurs opinions et de leur jugement, ni de les enfermer dans l'éternelle répétition d'un dithyrambe chanté sur un mode antique et consacré. Les Académies désignent un sujet, parce que la comparaison entre des compositions abandonnées au libre arbitre des concurrents, et de nature conséquemment très-diverse, deviendrait difficile, sinon impossible. Elles proposent de préférence l'éloge d'un écrivain, parce qu'il y a dans l'étude du caractère, des actions, des idées de cet écrivain, du vêtement riche ou indigent, pittoresque ou vulgaire dont il a couvert ses pensées, la matière de réflexions curieuses, l'occasion pour de jeunes intelligences de connaître à fond la nature humaine dans ses types les plus délicats. Le mot éloge, impropre peut-être, n'implique pas que les corps littéraires considèrent comme n'ayant erré, ni moralement ni intellectuellement, l'homme sur la vie et les écrits duquel ils appellent un examen public et solennel. Toute latitude est laissée de blâmer ce qui paraît reprochable. Mais ce blâme doit être exprimé avec les égards qu'exigent et l'homme distingué auquel

on l'adresse, et le corps qui en apprécie la convenance et la justesse. La critique ne s'affaiblit pas en demeurant polie. Pour être courtoises, les armes ne portent des coups ni moins sûrs ni moins acérés.

Il y a d'ailleurs dans la perspective ouverte beaucoup plus d'espace et d'air qu'on ne le croirait au premier coup d'œil. Elle offre de grandes ressources pour la variété des aperçus, la richesse du style, l'émission de réflexions piquantes et vraies. L'étude de l'homme est un livre sans cesse écrit et lu, qu'on ne se lassera jamais de lire ni de refaire. Cette étude devient plus attrayante encore lorsqu'il s'agit de peindre un de ces personnages qui, dans la société comme dans l'histoire littéraire, laissent trace de leur passage, se mêlent volontiers au mouvement des choses du monde, exercent par leur conversation non moins que par leurs écrits, une action proportionnée à l'étendue de leur talent, reçoivent facilement l'impression des événements contemporains et conservent au milieu de cette foule de sensations grandes ou petites, tristes ou gaies, graves ou stériles, fécondes ou impuissantes, un caractère à eux, qui les distingue et les sépare de la foule. C'est dans cette classe que doit, si je ne me trompe, être rangé l'homme dont vous avez demandé l'éloge. Suard, écrivain spirituel et élégant, très-versé dans la connaissance des littératures anciennes et modernes, doué d'un sens parfait, d'une âme élevée et compatissante, a vécu dans une époque fort tourmentée, au milieu d'un monde qui traitait en se jouant les choses sérieuses, et avec passion les choses légères, et qu'une commotion terrible a tout d'un coup

lancé dans des voies tumultueuses et sanglantes. Le Franc-Comtois, devenu Parisien, a pris part aux scènes diverses de ce grand drame; il assistait à l'exposition et au dénoûment, et, sans jouer le rôle d'un acteur principal, il a laissé de sa participation à ces actes si extraordinaires, des vestiges qui ne s'effaceront pas. Déjà l'histoire de sa vie a servi de cadre à un homme de mérite pour esquisser sous quelques-unes de ses faces la société mobile et changeante à laquelle Suard se trouvait mêlé. Elle pouvait, sous une forme différente et plus restreinte, présenter une série de tableaux piquants, d'appréciations curieuses. Indépendamment donc des motifs particuliers qui dictaient votre choix, vous aviez toute raison d'ouvrir cette mine féconde à ceux qui auraient le désir et la force de l'exploiter.

Nous devons croire qu'on en a jugé ainsi au dehors. Quatre concurrents sont descendus dans la lice, et vous m'avez chargé, Messieurs, de faire connaître dans cette nombreuse assemblée, votre pensée sur les efforts qu'ils ont faits pour conquérir la palme réservée à celui que vous en jugez digne.

L'auteur du discours qui porte pour épigraphe les mots d'Horace, *fiet Aristarchus,* trouvant trop vaste la carrière dont nous avons succinctement indiqué l'étendue, et pensant que vous attendiez seulement une appréciation littéraire du talent de l'écrivain, a laissé de côté l'homme et sa vie. Cette mutilation rend la tâche plus légère, mais elle n'est pas heureuse; car il devient difficile d'isoler l'homme du littérateur, le caractère et les actions de la parole et de la pensée écrite, sans qu'on s'expose

à ne retenir du mérite purement littéraire qu'une idée incomplète, peut-être fausse. Nous craignons que, dans sa dissertation brève et un peu écourtée, le concurrent n'ait pas échappé à cet écueil. Il passe en revue et juge d'une manière assez équitable les principales productions de Suard. Mais, outre que cet examen n'a pas tout le relief dont il serait susceptible, il laisse dans l'ombre quelques-unes des qualités aimables dont s'est formé ce talent si fin, qui doit autant à la fréquentation des hommes qu'à l'étude des livres. Le passage le plus remarquable de ce discours a été suggéré par quelques mots de Suard sur la dignité et l'importance de la critique. Le concurrent développe cette pensée dans quelques réflexions heureuses et vraies, qui gagneraient encore à être exprimées avec plus de netteté et d'élégance.

Mieux avisé, l'auteur du discours portant pour épigraphe l'adage cicéronien, *vir bonus, dicendi peritus,* a voulu embrasser le sujet tout entier. Par cela même qu'il n'a pas séparé ce qui en effet est inséparable, les productions de Suard ayant avec sa conduite habile et ferme une connexion intime, il présente le secrétaire perpétuel de l'Académie française sous un aspect plus vrai. Mais son travail, qui respire l'amour du bon et de l'honnête, laisse trop à désirer dans l'ordonnance de la composition, la nouveauté des aperçus, le talent de l'exposition et la correction du style, pour que vous puissiez tenir compte au concurrent d'autre chose que des excellentes intentions qui l'ont conduit à se former de Suard une opinion supérieure à celle de son mérite réel.

Il y a beaucoup plus d'art dans l'éloge ayant pour

devise cette maxime de Thomas : « *Avant de louer un* » *homme, interrogez sa vie.* » La composition plus développée accuse des études faites avec soin et qui ont produit de meilleurs résultats. Il n'est pas échappé au concurrent que le caractère de Suard avait eu sur sa carrière littéraire une influence décisive; qu'il fallait donc bien connaître ce caractère pour estimer à sa juste valeur le talent du critique et du philosophe. Mais l'auteur, qui ne se serait pas égaré s'il avait été doué d'un coup d'œil assez sûr pour suivre fidèlement cette direction, n'a pas su maintenir entre les deux parties de son sujet un accord juste et rationnel. Le désir qu'il avait de faire de l'homme moral un portrait animé et ressemblant, lui a fait négliger l'homme intellectuel. En le lisant, je devine ce que Suard a déployé dans sa longue carrière de force d'âme, de sagesse, de prudence, de vertus sociales. Je ne vois pas aussi bien quelle a été la nature de son esprit, comment cet esprit a gardé sa physionomie au milieu de la foule d'intelligences qui encombrent la fin du 18e. siècle, quelle action il a exercée sur le mouvement littéraire du temps, quelle direction il en a reçue. Tous ces points importants restent dans l'ombre, et le discours ne donne pas une idée juste et nette de ce qui en devait être le principal objet.

Le style a de la méthode et de la clarté. Je voudrais pouvoir dire encore qu'il a un air à lui, qu'il est facile ou élégant, que les pensées ont quelque originalité, ou du moins qu'elles sont présentées d'une façon avenante et qui leur donne de la vie. Je voudrais ajouter, car l'absence d'infractions aux règles du langage devient un

éloge aujourd'hui, que ce style n'est jamais déparé par les fautes de construction et de syntaxe, les tournures amphibologiques, les emplois vicieux des pronoms; mais j'aurais quelque peine à justifier ces éloges. Les négligences, les vulgarités se multiplient à mesure que l'habitude d'écrire devient plus générale. On se laisse aller à l'incorrection, parce que cela est commode, et parce que le goût de la masse des lecteurs n'est plus assez exercé pour se montrer exigeant. A cette fâcheuse tendance, les Académies doivent opposer une resistance de tous les moments. Leurs prétentions paraîtraient trop hautes peut-être, si elles demandaient que les ouvrages qui se disputent leurs couronnes fussent toujours écrits d'une manière remarquable. Mais on ne leur contestera probablement pas le droit d'exiger dans ces ouvrages de la pureté et de la correction, de vouloir qu'ils restent exempts de trivialités, de phrases louches et mal faites; car si elles autorisaient l'usage de semblables licences, la langue française, si nette, si précise, si svelte dans ses allures, pourrait dégénérer en un jargon lourd, obscur et diffus.

Il est à regretter que des taches de cette nature se rencontrent aussi dans le discours dont l'auteur a pris pour épigraphe cette pensée de d'Alembert : « *Le caractère des hommes célèbres n'est pas moins digne de fixer nos regards que leurs talents.* » On les y trouve, il est vrai, en moins grand nombre. Elles offensent moins l'oreille et le goût. Mais elles suffisent pour ôter au style la rapidité, la précision, l'élégance soutenue, dont l'auteur a approché sans y atteindre. Des recherches conscien-

cieuses, une compréhension plus vive et plus étendue, donnent à son travail une supériorité marquée sur les travaux de ses compétiteurs. Il débute par établir entre les hommes de génie et les hommes de talent une distinction de laquelle il conclut que, si les premiers sont dignes d'admiration, ce sont les seconds qu'il faut se proposer pour modèles et dont on doit suivre les traces, leurs facultés étant plus en harmonie avec celles que la nature a départies à chacun.

« Il est, dit-il, d'autres talents plus modestes, qui, sans » se distinguer par l'originalité de leurs œuvres, occupent » cependant un rang honorable dans une littérature. Ils » n'illumineront pas une époque des rayons de leur » gloire, mais ils contribueront à conserver la lumière » des saines doctrines. Ils n'étonneront pas leurs con- » temporains par la vigueur de leur pensée, par la sou- » daineté de leurs inspirations. Mais ils sont exempts » de ces écarts quelquefois funestes qui signalent la » marche du génie. Ils serviront le génie lui-même s'ils » lui indiquent les moyens de prévenir les chutes en » s'appuyant dans ses créations les plus audacieuses sur » les lois immuables et universelles sanctionnées par l'ex- » périence, la raison et le bon goût. Soumettant con- » stamment leur imagination au frein d'un jugement » sévère, ils marchent d'un pas sûr dans les routes les » plus ardues de la vie commune. Dépourvus de la » puissance de précipiter les esprits dans des domaines de » la pensée inconnus avant eux, ils trouveront dans » leur intelligence cultivée et mûrie cette force qui fait » qu'on ne reçoit de ses contemporains que la part des

» opinions et des mœurs que la conscience a d'avance » circonscrite et qui préserve de bien des fautes. Ils » auront connu, étudié les faiblesses et les erreurs des » hommes, et, prévoyant la borne contre laquelle vien- » draient expirer tous les efforts d'une ardeur de réforme » intempestive, ils toléreront, ils excuseront même, s'ils » le peuvent, tout ce que leur zèle ne pourrait corriger. » Ce n'est pas que la société leur paraisse irréprochable; » s'il avait dépendu d'eux, ils l'auraient faite autrement. » Mais le passé n'est pas en leur pouvoir, et ils acceptent » la société comme ils la trouvent, résolus toutefois à » faire prospérer les éléments du bien, à combattre les » abus invétérés, à paralyser ou amortir les tentatives » des passions mauvaises. Qu'on suppose à des hommes » ainsi trempés cette habitude du monde sans laquelle » il manque toujours quelque chose aux talents les plus » éminents, à l'aménité des mœurs la plus exquise, on » aura l'idée d'hommes d'une sociabilité parfaite : alors, » dans la carrière littéraire comme dans la vie privée, ils » pourront, dans l'acception rigoureuse du mot, servir » de modèles. — Tel fut Suard. »

Ainsi entré dans son sujet, le concurrent raconte les traits si honorables qui signalèrent la jeunesse de Suard. Il rend compte de ses premiers pas dans la carrière. Il le montre se liant fort vite à Paris avec les directeurs du mouvement littéraire, avec les hommes de qualité qui aimaient et protégaient les lettres, et s'associant à l'action que les uns et les autres exerçaient sur l'opinion publique par leurs écrits ou par « ces conversations jour- » nalières établies chez de riches financiers ou des femmes

» spirituelles dont les noms vivront aussi longtemps que
» ceux des fameux écrivains qu'ils recevaient dans
» leurs salons. Rien, en effet, *ajoute-t-il*, de plus essen-
» tiellement français que l'art de la conversation, cet art
» de se plaire et de s'instruire mutuellement dans des
» entretiens familiers et dans des réunions embellies par
» la présence de femmes qui font admirer les richesses
» de leur esprit aussi bien que leurs attraits. Il n'est
» pas de symptôme plus décisif des progrès d'une civi-
» lisation; et dans tout pays où l'on rencontre de ces
» sortes d'assemblées, on peut affirmer qu'elle y est
» parvenue à l'un de ses plus hauts périodes. Aussi la
» Grèce ne nous en offre des exemples que dans le siècle
» de gloire et de splendeur de Périclès, où la belle
» Aspasie, s'entourant des graves politiques et des philo-
» sophes contemplatifs, enseignait au maître de Platon
» lui-même à tempérer par les grâces l'austérité de la
» philosophie. Nous lisons dans Cicéron que les femmes
» romaines les plus distinguées par leur esprit réunis-
» saient près d'elles plusieurs orateurs célèbres qui durent
» à leur fréquentation une politesse de langage et une
» délicatesse de goût qui n'étaient peut-être pas dans les
» mœurs républicaines des Romains. Dans la France du
» moyen âge, c'est-à-dire du 12me. au 14me. siècle, lors-
» que l'esprit chevaleresque eut donné naissance aux
» cours d'amour, tribunaux dont le pouvoir, pour
» n'exercer qu'une autorité d'opinion, n'en était pas
» moins respecté, l'on vit régner dans les relations
» sociales une politesse et une courtoisie si pleines de
» grâces et de noblesse, qu'aujourd'hui même on ne

» saurait mieux louer les manières d'un guerrier ou d'un » homme du monde qu'en lui reconnaissant des formes » chevaleresques. »

Cette digression amène le concurrent à atténuer quelques-uns des reproches adressés dans le 17me. siècle à l'hôtel de Rambouillet, reproches qui ont pris, sous la plume de Molière, une forme si cruellement plaisante; puis, à dire comment Suard devint bientôt maître dans cet art de converser, devenu un des plaisirs les plus vifs du 18me. siècle.

Ce fut dans ces conférences si attrayantes et si spirituelles que Suard conçut l'idée de faire connaître les productions les plus remarquables de nos voisins sur les lettres, l'histoire et la philosophie, et qu'il jeta le fondement de ces études de littérature comparée, qu'on a beaucoup développées depuis. Le concurrent a eu raison de signaler cette circonstance. Elle montre combien Suard avait l'esprit pénétrant et juste. Il portait cette rectitude d'idée dans les écrits courts, mais substantiels qu'il livrait à la publicité et que son panégyriste caractérise ainsi.

« Ces premières publications avaient encore accru la » réputation dont Suard jouissait dans la république des » lettres. Par cela même que ses compositions avaient » peu d'étendue, il y donnait un soin et une attention » extrême, qu'il serait difficile de soutenir au même » degré dans un ouvrage de longue haleine. Aussi » étaient-elles très-recherchées et citées comme des mor- » ceaux achevés. Laissant de côté ce que la critique » pouvait avoir d'acrimonieux et de personnel, il la

» maintint dans les bornes d'une décence qui, pour » être sévère, souvent n'en était pas moins piquante, et » qui lui mérita l'estime et le respect de ceux-là même à » qui il ne pouvait accorder des éloges sans restrictions. » On pourrait dire de lui ce que lui-même écrivait de » son ami de toute sa vie, l'abbé Arnaud, que, préférant » le bonheur séduisant de plaire tous les jours à un » monde choisi, à la gloire de vivre avec estime dans la » postérité, il aima mieux laisser entrevoir qu'il aurait » été un des écrivains les plus distingués de son siècle, » que de l'être en effet, et que sa réputation brillante, il » la devait moins à ce qu'il produisit, qu'à l'opinion » qu'il donna de ce qu'il pourrait produire. »

Par son mariage avec la sœur du fameux imprimeur Pankoucke, femme « dont les grâces charmantes » s'embellissaient encore de tous les dons de l'esprit, » Suard donna plus de consistance à sa carrière littéraire et à sa vie d'homme de monde. L'auteur suit et raconte l'une et l'autre à travers toutes les oscillations qu'elles reçurent des renversements et des agitations révolutionnaires. Il a soin de ne laisser échapper aucun des faits principaux et de rattacher toujours les écrits de l'académicien aux circonstances qui les provoquèrent; car Suard se déterminait rarement à prendre la plume pour le seul plaisir de répandre ses pensées ou de satisfaire son amour-propre d'auteur. Le concurrent rapporte avec quelle loyauté et quelle élévation d'esprit il s'acquitta des devoirs attachés aux fonctions à la fois politiques et littéraires que lui fit confier l'estime dans laquelle le tenaient les intelligents ministres du malheureux

Louis XVI. Jamais il ne recula devant l'accomplissement d'un acte dicté par sa conscience, pas même lorsque les conséquences de cet acte pouvaient l'exposer aux attaques des deux plus impitoyables railleurs de la fin du 18me. siècle, Chamfort et Beaumarchais. L'opinion publique lui tint compte de cette fermeté si peu commune. Elle l'entoura d'une considération qui fut partagée par l'homme prodigieux devant qui tout s'inclinait et aux désirs duquel Suard sut résister, sans sortir des égards respectueux qu'un homme éclairé et de bonne compagnie conserve toujours pour l'homme de génie. Cette carrière honorable et si dignement remplie fut terminée doucement. Nous laisserons le concurrent en raconter la fin.

« Ses derniers jours, exempts des infirmités et de » l'ennui qui d'ordinaire accompagnent la vieillesse, » s'écoulèrent paisiblement au milieu de ces nobles » plaisirs de l'esprit qui avaient si doucement rempli sa » vie. La pensée de la mort, loin de lui causer quelque » épouvante, ne pouvait troubler la sérénité de sa belle » âme. Il reportait souvent avec complaisance ses » regards en arrière et aimait à recueillir les souvenirs » de sa mémoire extrêmement riche et variée, mais en » même temps fugitive. La pensée lui vint de les écrire, » sans ordre et sans suite, sur des feuilles volantes, que » l'on a retrouvées après sa mort. Peut-être en voulait-» il faire les matériaux de mémoires qui seraient » devenus sous sa plume si curieux et si piquants. Suard » aimait comme Montaigne qu'il avait beaucoup médité, » à se peindre lui-même avec effusion, et plusieurs de » ses réflexions ainsi jetées au hasard sont vraiment

» touchantes. Le passage suivant nous paraît le caracté-
» riser avec une grande vérité : *Dans ma jeunesse j'ai*
» *été frappé d'un vers de Stace :*

Ingenium probitas, artemque modestia vincit.

» *J'ai eu l'ambition de mériter un tel éloge. Je suis*
» *bien loin de m'en croire digne , et une telle ambition*
» *exclut même le mérite de la modestie ; mais qu'on me*
» *pardonne de dire que j'en ai eu la pensée.* Les affec-
» tions constantes de son cœur, son exquise urbanité ne
» se ressentirent nullement de l'action du temps, et il
» vit jusqu'à sa dernière heure les hommes de tout rang
» et de tout âge qu'il avait honorés de son amitié lui
» témoigner la même considération et les mêmes em-
» pressements. Enfin il s'éteignit le 20 juillet 1817 à
» l'âge de 85 ans. »

Ces citations et la courte analyse que nous venons de donner suffisent pour faire ressortir le genre de mérite que vous avez distingué dans ce dernier éloge. Le sujet y est convenablement traité. Aucun point essentiel n'est omis. L'auteur connaît Suard et les hommes au milieu desquels il a vécu. Ses portraits ne manquent pas de fidélité. Après l'avoir lu, on sait ce qu'a été notre compatriote, la part qu'il a prise au mouvement littéraire de la fin du 18me. siècle et du commencement du 19me., quel sillon il a tracé dans le champ de l'histoire littéraire, quels titres sauveront son nom de l'oubli et le transmettront aux générations à venir. Mais vous avez vainement cherché dans ce travail consciencieux et digne d'estime, la vue supérieure que l'homme habile porte

dans l'ensemble et les détails de l'œuvre qu'il a mûrie, et qui distribue entre toutes les parties ce juste accord, cet ordre savant, ces proportions régulières d'où naît le charme attaché aux productions bien faites. Vous avez aussi pensé que le concurrent n'avait peut-être pas rendu au talent de Suard toute la justice qui lui est due. Notre littérateur Bisontin n'a fait, il est vrai, que de la critique, en prenant ce terme dans son acception la plus étendue. Mais il l'a faite supérieurement, avec une finesse d'idées, une variété d'appréciations, une connaissance des hommes, un goût exquis, avec des qualités enfin qui rendent l'œuvre où elles se trouvent réunies une éminente conception de l'esprit humain. Suard avait beaucoup lu. Il connaissait à fond les littératures italienne et anglaise. Rarement on le vit faire parade de cette vaste érudition. Modeste et doué d'un tact parfait, il n'employait ce savoir étendu que pour répandre la lumière sur les sujets qu'il traitait, s'attachant toujours aux idées principales et les développant avec cette sobriété, cette réserve substantielle qui sont le fruit d'une connaissance complète de la matière. Sa critique devance beaucoup celle qu'on faisait de son temps. Elle est moins étroite, moins exclusive. Lorsqu'elle rend à nos grands écrivains un culte fondé sur le sentiment juste et raisonné de leurs éminentes facultés, elle admet cependant qu'il y a d'autres manières de concevoir le beau et de l'exprimer. Elle est féconde, aimable, enjouée, parfois incisive, tout en restant polie et de bon goût.

Suard pressentit l'importance politique et littéraire qu'allaient acquérir les journaux, ces organes capricieux

et souples de l'opinion publique. Il devina qu'aux longs traités, aux ouvrages *ex professo*, aux poëmes développés, aux romans de longue haleine, allaient succéder, dans une société inquiète et pressée du besoin d'agir, les poésies fugitives, les nouvelles, les dissertations vives et courtes, les esquisses finement touchées. Il saisit avec empressement cette direction pour laquelle la nature de son esprit était merveilleusement propre. Ce fut dans les journaux et les recueils périodiques du temps qu'il jeta cette série d'écrits brillants et lumineux qui se rattachaient à des objets variés : biographie, critique pure, histoire, études de mœurs, considérations philosophiques ou politiques. Il avait des arts un sentiment très-juste et très-délicat, et il s'était fort bien rendu compte des procédés qui leur sont propres. En cela encore il se trouvait plus avancé que beaucoup de ses confrères en magistrature littéraire. Aussi, dans la fameuse querelle des Gluckistes et des Piccinistes, put-il mettre au service de ce que la dialectique a de plus serré et de plus mordant, des connaissances techniques au moyen desquelles il eut bientôt raison de l'adversaire exercé, mais hautain et suffisant, qu'il avait choisi.

Son style présente le mérite peu commun de cacher sous les apparences de la simplicité et de la bonhomie une finesse d'autant plus piquante qu'elle se montre moins. Il est rapide, léger, souple, d'une clarté parfaite, tel enfin qu'on lui fit une fois l'honneur de le prendre pour le style de Voltaire en attribuant à celui-ci un opuscule dont Suard était l'auteur. Le concurrent qui paraît aimer et connaître notre province aurait pu faire remarquer

que ces qualités sont précisément celles qu'on refuse d'ordinaire aux Francs-Comtois. On leur accorde volontiers du savoir, de la profondeur, de la solidité, mais peu de facilité et d'élégance dans la forme qu'ils emploient pour émettre leurs pensées. Suard, un des premiers, après lui notre délicieux conteur Charles Nodier, d'autres plus jeunes et qui suivent leurs traces, vengent suffisamment la Franche-Comté de cette imputation mal fondée.

Quelques erreurs de fait se sont glissées dans le discours du concurrent. Nous ne les mentionnerons que pour rendre irréprochable, sous le rapport biographique, un travail fait d'ailleurs avec soin. L'auteur attribue à l'Académie de Toulouse la proposition du sujet d'éloquence sur lequel Suard exerça d'abord sa plume. Cet éloge de Louis XV avait été proposé par l'Université de Perpignan. Ailleurs il affirme qu'à l'issue de la querelle musicale dont nous avons parlé, Marmontel qui avait pris parti contre Gluck, voulant se réconcilier avec le redoutable défenseur de ce grand musicien, brûla le poëme satyrique dans lequel son ami n'était pas épargné. Mais il est difficile de laisser à Marmontel l'honneur de cet acte de modération, puisque la satire picciniste n'a point été détruite et qu'on l'a publiée depuis 1820. Enfin il dit qu'à l'époque de la convocation des Etats généraux, Suard partageait les généreuses espérances des Montmorency, des Barbé Marbois, des Camille Jordan. Ce dernier nom est évidemment de trop, car l'éloquent député de Lyon n'était point alors assez âgé pour compter parmi les hommes marquants de l'époque.

Ces légères inexactitudes ne vous empêcheraient pas

de décerner le prix à l'auteur du discours s'il ne vous restait pas quelque scrupule sur la correction et l'élégance de son style. Il vous a paru, et en ceci vous ne serez pas désapprouvés par les personnes jalouses de conserver à notre langue une de ses principales qualités, que vous ne pouviez, par l'octroi de votre récompense la plus élevée, prendre sous votre patronage et sanctionner en quelque sorte une œuvre qui, dans la propriété des termes, la construction des phrases, la variété des tours, et, faut-il le dire, l'application des règles grammaticales, laissait quelque chose à désirer.

Il vous a paru encore que la pureté et l'élégance, qualités toujours désirables dans le style, devenaient absolument nécessaires pour parler d'un homme qui a donné des modèles de l'art d'écrire et dont l'esprit délicat, le goût vraiment attique, ne peuvent être loués que sous une forme irréprochable et digne de lui.

Mais vous avez voulu pleinement reconnaître tout ce qu'il y a de mérite réel, de savoir et d'intelligence dans le discours qui a plus spécialement captivé vos suffrages. Vous ne le trouveriez pas suffisamment rémunéré si vous ne faisiez que le mentionner honorablement dans ce rapport. Vous avez en conséquence résolu qu'il serait décerné à l'auteur de l'éloge ayant pour épigraphe la pensée de d'Alembert, de ce sincère et constant ami de Suard, une médaille d'encouragement de la valeur de deux cents francs.

M. le Président proclame M. François Pérennès comme auteur du mémoire qui a mérité la médaille décernée par l'Académie.

DES CONSÉQUENCES DE LA LOI SUR LE PARTAGE ÉGAL DES BIENS ENTRE LES ENFANTS.

Question mise au concours par l'Académie dans sa séance du 24 août 1839.

RAPPORT SUR LE RÉSULTAT DU CONCOURS,

PAR M. PERRON.

MESSIEURS,

Nous jugeons d'un arbre par ses fruits; nous jugeons de même des lois. Si la connaissance approfondie du droit et celle des circonstances au milieu desquelles les lois sont portées fournissent souvent au législateur de grandes lumières pour apprécier leurs résultats futurs, ces résultats ne se manifestent jamais à l'avance avec une entière certitude : c'est surtout par leur mise en action, c'est par la contre-épreuve de l'expérience que les lois montrent clairement le caractère avantageux ou nuisible qui les distingue.

S'il s'agissait d'un peuple entièrement neuf, n'ayant encore ni mœurs, ni usages, ni institutions d'aucune sorte, on concevrait que son législateur pût lire avec quelque clarté dans l'avenir le résultat des lois qu'il est

chargé de lui donner. Vous le savez, Messieurs, les lois ne doivent être que l'expression du bien et n'avoir d'autre but que d'en prescrire l'observation : or, tout législateur digne de ce beau titre a nécessairement l'intelligence du bien ; et, comme il est dans la nature de ce qui est bien de n'être jamais en opposition avec ce qui est vraiment utile, comme l'utile n'est que la conséquence inévitable, que le couronnement ou la récompense du bien, toute loi qui prescrit le bien peut être regardée, non-seulement comme essentiellement bonne, mais encore comme devant infailliblement aboutir à des résultats avantageux. Rien donc de plus facile au législateur d'un peuple entièrement neuf, s'il en existait, que de prévoir les conséquences pratiques que ses lois devraient produire.

Il n'en est plus ainsi, Messieurs, et vous le comprenez aisément, lorsqu'il s'agit des peuples tels qu'ils sont aujourd'hui, surtout de ceux que leur haute antiquité et les nombreuses révolutions qu'ils ont subies ont fait passer par les phases les plus diverses. Leurs mœurs, leurs habitudes, l'organisation politique et les institutions civiles avec lesquelles ils ont si longtemps vécu, constituent pour eux autant d'éléments essentiels dont il est impossible à leurs nouveaux législateurs de ne pas tenir compte.

Or ces éléments divers, entassés par la suite des siècles, peuvent bien ne pas être et ne sont en effet pas toujours en harmonie, ni entre eux ni avec la règle éternelle du bien, du droit absolu. De nouvelles lois, qui seraient essentiellement conformes à la stricte justice, peuvent donc se trouver en opposition avec des mœurs et des

institutions qui ne présentent pas le même caractère. Alors il peut arriver l'une de ces trois choses, mais dont aucune ne saurait être prévue avec certitude : ou que les mœurs, plus fortes que les lois, les rendent nulles ; ou que les lois triomphent des mœurs et s'établissent malgré elles sur le peuple ; ou bien encore que les mœurs ne cèdent point entièrement aux lois ni les lois aux mœurs, de telle sorte que les mœurs subsistent en partie malgré les lois qui, de leur côté, sont incessamment contrariées par les mœurs.

Ce dernier cas est le plus fréquent ; c'est celui où nous nous trouvons relativement à la plupart des lois, des réformes politiques et civiles que nous avons subies depuis l'ère nouvelle de notre grande révolution. Notre législation a été réformée de fond en comble ; mais la réforme n'a pu pénétrer ni aussi vite ni aussi avant dans nos mœurs : il nous en est resté quelques vieux débris qui exerceront sur nous longtemps encore une puissante influence. De plus, nos anciennes institutions fondamentales, qui avaient complétement disparu avec nos vieilles lois, sont revenues en partie sans rien ramener de ces dernières.

L'Empire a rétabli en France la constitution monarchique ; la Restauration n'a fait que la confirmer, et la Révolution de juillet s'est bien gardée de la détruire. Nous nous trouvons donc avec une législation radicalement neuve, tandis que nos mœurs sont loin de l'être entièrement et que notre constitution fondamentale a repris une bonne partie des formes et des éléments de nos vieilles institutions. S'il en est ainsi, comment ceux

qui nous ont fait nos lois nouvelles auraient-ils pu présumer avec certitude les résultats qu'elles devaient avoir sur nous? Ils opéraient croyant avoir fait table rase sur la nation française; et malgré leurs efforts bon nombre des antiques éléments qu'ils regardaient comme à jamais balayés de notre sol, sont venus s'y implanter de nouveau, se mélanger à notre législation régénérée, contrarier son exercice et la compliquer de mille manières.

Ce qu'ils n'ont pu faire alors, c'est à nous de l'entreprendre. Comme eux nous possédons les moyens rationnels de juger la valeur intrinsèque des lois qu'ils nous ont données, et, pour en apprécier les résultats, nous avons de plus qu'eux la contre-épreuve d'une expérience de cinquante ans. Depuis deux générations, notre législation nouvelle est en exercice concurremment avec les diverses phases par où nous avons passé, avec les constitutions politiques qui nous ont régis, avec ce mélange de vieilles et de nouvelles mœurs dont se composent nos mœurs actuelles. Il est plus que temps de s'occuper de ses conséquences, afin de les prévenir si elles sont funestes, ou d'en hâter le développement si elles sont avantageuses. L'expérience n'est sans doute pas encore complète, mais elle nous fournit des lumières que n'avaient pas nos devanciers, et nous permet de tirer des inductions qui équivalent presqu'à la certitude.

Certes, le sujet est assez grave pour mériter toute notre attention. S'il est vrai que de la législation d'un peuple dépendent et son état présent et ses destinées, on ne saurait disconvenir que jamais question ne fut plus digne des méditations des publicistes que celle de savoir quels ont été

jusqu'ici et quels seront dans l'avenir les résultats des lois d'une grande nation.

Vous n'avez pas voulu, Messieurs, provoquer l'examen sur notre législation tout entière; le champ eût été sans limites, et il n'appartient point à une académie de poser des questions aussi vastes : la plupart de nos lois nouvelles sont d'ailleurs si essentiellement, si évidemment bonnes, qu'il serait aussi absurde d'appeler sur elles la discussion que d'y soumettre la lumière. Vous avez sagement circonscrit la question dans un point unique de notre législation; seulement vous avez voulu que ce point fût à la fois un des plus graves, des plus intéressants et des plus urgents à discuter.

Or, parmi les lois, ou, pour être plus exact, parmi les grands principes que nous ont légués nos assemblées révolutionnaires, il en est peu d'aussi importants en soi, d'aussi étendus dans leurs applications, d'aussi féconds en résultats, que le principe de *l'égalité des droits des enfants dans le partage des biens.* Cette loi n'embrasse pas seulement les intérêts matériels des citoyens, elle a une action puissante sur les intérêts sociaux, sur l'ordre politique, sur le bien-être et la moralité des familles. Tous les publicistes qui ont vu les choses de haut l'ont ainsi entendu; tous nos véritables hommes politiques se sont vivement préoccupés de l'influence de cette loi sur les destinées de la France. Vous n'avez pu, Messieurs, y rester indifférents, et vous aurez le mérite d'avoir été les premiers à provoquer les lumières de la science sur ses conséquences.

Ce qui frappe d'abord dans la question posée par vous,

c'est la hardiesse de l'avoir posée. Il faut un profond sentiment du bien public et tout le courage que donne une haute impartialité pour oser mettre en discussion les résultats d'une des bases de notre droit public, d'un principe que le mouvement général de l'opinion favorise et affermit chaque jour davantage. C'est un mérite dont les hommes éclairés sauront vous tenir compte.

Personne n'ignore dans quelles circonstances cette loi fut portée. La vieille société française reposait principalement sur deux institutions : d'une part le despotisme royal, plus ou moins mitigé selon les temps et le caractère du monarque ; de l'autre les priviléges aristocratiques des familles et des corporations. L'assemblée constituante proclama, sur les ruines du despotisme et du privilége, le double principe nouveau de la souveraineté du peuple, et de l'égalité de tous devant la loi. Mais ici, Messieurs, admirez l'empire des mœurs et des préjugés! cette assemblée, si radicalemant révolutionnaire, après avoir solennellement décrété le principe de l'égalité, s'arrêta quelque temps devant une de ses plus immédiates conséquences, l'égalité des droits des enfants dans les successions; ses membres les plus influents lui conseillaient de ne pas la formuler en loi. « Je regrette, disait M. de la Rochefoucault, séance du 25 février 1790, que le temps ne soit pas arrivé d'établir le partage égal des biens entre les enfants. Sans doute ce temps n'est pas éloigné; mais cet objet dépend d'une foule de combinaisons qu'il ne nous est pas permis de faire en ce moment. »

Et M. Tronchet. « Spécialement et uniquement chargé de l'examen des droits féodaux, détruits par les décrets

du 4 août, le comité de législation n'avait pas de mission pour s'occuper de l'abolition du droit d'aînesse. Vous ne pouvez vous-mêmes vous en occuper à cause des funestes conséquences qu'aurait en ce moment cette abolition. »

On a lieu de s'étonner que la Constituante ait pu hésiter même un seul instant à reconnaître la rigoureuse conséquence que la logique tirait de son principe. En proclamant d'une manière absolue l'égalité de tous les français devant la loi, elle ne pouvait, sans se contredire, vouloir admettre aucune exception; c'était sur tous et à toutes les lois que le principe devait s'étendre; car autrement il eût fallu distinguer pour qui et devant quelles lois régnait ou disparaissait l'égalité, et alors, la Constituante, au lieu de fermer l'abîme de contradictions où se perdait l'antique législation de la France, l'eût rouvert et creusé davantage. Enfin elle décréta l'abolition des droits d'aînesse et de masculinité, mais en admettant encore quelques exceptions et en laissant à la puissance paternelle une latitude presque suffisante pour les rétablir. Il fallut l'extrême énergie révolutionnaire de la Convention, et le terrible niveau qu'elle faisait rouler sur toutes les inégalités sociales, pour établir l'égalité des droits dans le partage des successions.

Une fois proclamée, cette loi, quoique modifiée, ne fut plus abolie; mais tandis que, d'une main, Napoléon la rendait ferme et stable en l'inscrivant dans son code immortel, de l'autre il la mutilait en ressuscitant la noblesse et les majorats. La Restauration continua l'œuvre ébauchée de l'Empire, et voulut même faire davantage; elle tenta, dans une circonstance mémorable, de réta-

blir le droit d'aînesse pour toutes les grandes familles de France. L'esprit public et les mœurs de la majorité nationale opposèrent à cette tentative contre-révolutionnaire une barrière infranchissable ; mais des hommes d'état habiles et plusieurs publicistes distingués n'en sont pas moins restés convaincus que les mesures de la restauration et de l'empire étaient excellentes, que d'elles dépendait la stabilité de la monarchie constitutionnelle et la conservation de la liberté politique.

Leurs raisons ne sont pas, en effet sans valeur ; elles montrent du moins que la question mérite le plus sérieux examen. Toute monarchie, disent-ils, qui veut éviter à la fois les excès de son propre pouvoir et ceux de l'élément populaire, a besoin d'une barrière, d'une sorte de bouclier qui la défende et contre elle-même et contre les empiètements du peuple ; cette précieuse égide ne peut se trouver que dans un élément intermédiaire entre le peuple et la royauté, tenant également à l'un et à l'autre, quoique également indépendant de tous deux, c'est-à-dire dans l'aristocratie : or l'aristocratie ne saurait remplir ses fonctions doublement protectrices qu'à la condition d'avoir une puissance intrinsèque, et de reposer sur une base qui ne se trouve ni dans les mains du monarque ni dans celles du peuple. Les corps élus par la nation, ceux que nomme la royauté, de quelques garanties qu'on les entoure, ne peuvent représenter que la source d'où ils sont sortis et n'ont d'autre pouvoir que celui qu'elle leur donne : ces corps sont, au fond, les instruments du peuple s'ils viennent de lui, et ceux du pouvoir royal si c'est du roi qu'ils émanent. La

seule base, la véritable force de l'aristocratie n'est que dans la fortune, qui donne à la fois puissance et considération; et la seule fortune vraiment stable, vraiment indépendante, ne peut consister que dans les propriétés immobilières, que dans le sol déclaré inséparable des noms et des titres des familles aristocratiques.

Partant de ces considérations, il était donc parfaitement rationnel pour ceux qui redoutaient soit le despotisme royal, soit le despotisme et les révolutions populaires, de chercher à reconstituer notre antique aristocratie sur le seul principe qui pût lui rendre la vie, l'indépendance et la stabilité, sur la propriété immuable du sol : or, sans les majorats, sans le rétablissement du droit d'aînesse, impossible de refaire aucun grand domaine aristocratique. Avec le partage égal des biens entre les membres d'une même famille, quelque vastes propriétés territoriales que cette famille possède, des enfants nombreux les morcelleront, et deux générations ne se passeront pas que leurs descendants pourront être réduits à une médiocrité plus que bourgeoise, si même ils ne sont pas tombés dans la misère. Que l'on se contente de rétablir le droit d'aînesse, mais sans déclarer insaisissables les propriétés sur lesquelles reposent les priviléges aristocratiques, il peut arriver que, soit par les dépenses qu'exige une haute position politique, soit par l'incurie, la sottise, le luxe ou l'inconduite du chef d'une grande famille, ces biens se dissipent en quelques années, et que les embarras de sa position le mettent à la discrétion du pouvoir royal ou du premier parti qui voudra l'acheter.

Les raisons contraires ne manquent pas aux adversaires de l'aristocratie. Jamais, selon eux, la noblesse n'a joué le beau rôle que lui prêtent les théories constitutionnelles : elle n'a servi qu'à pressurer les peuples ou à plonger l'État dans l'anarchie. C'était tantôt une multitude de petits despotes, perpétuellement en guerre entre eux ou contre le monarque, tantôt un amas de courtisans courbés devant le pouvoir suprême : puissante elle opprime, domptée elle s'avilit ; ce que l'aristocratie fut au temps de la féodalité pure, ce qu'elle devint sous la main despotique de Louis XIV, et plus tard au milieu des honteux excès de la régence et de Louis XV, elle le deviendrait encore. Pourquoi donc la ressusciter ? Et, lors même qu'elle serait capable de remplir parfaitement ses fonctions protectrices, n'est-il pas souverainement impolitique de chercher à rétablir une institution renversée par la volonté de tout un peuple et que les mœurs publiques repoussent essentiellement ? Nos chambres ont donc sagement fait, toutes les fois que l'occasion s'en est offerte, de se refuser à la restauration de l'aristocratie sous quelque forme qu'on la leur présentât.

Vous n'avez pas voulu, Messieurs, renouveler une question depuis longtemps jugée par les grands pouvoirs de l'Etat ; vous avez compris qu'il n'appartient point à des corps savants, destinés aux travaux paisibles, de provoquer des discussions irritantes. Aussi, malgré l'importance du point de vue politique dans la loi qui nous occupe, vous avez désiré que ce point de vue en fût écarté ; persuadés que la loi a encore assez de gravité, tant en elle-même que dans ses résultats, pour être

l'objet des méditations des amis intelligents du bien public. Ce sont ces motifs qui vous ont déterminés, Messieurs, à formuler de la manière suivante la question que vous avez mise au concours :

Quelles sont les conséquences économiques et morales qu'a eues jusqu'à présent en France, et que semble devoir produire dans l'avenir la loi sur le partage égal des biens entre les enfants ?

Vous n'avez pas distingué, Messieurs, entre les différentes espèces de biens. Cependant le sens général de la question indique assez que vous aviez spécialement en vue les biens immobiliers : ils sont l'objet principal de la loi sur l'égalité des partages, puisque cette loi se proposait surtout de rendre à jamais impossible le retour de l'aristocratie territoriale : les biens meubles sont d'ailleurs trop fugitifs, trop faciles à donner, à vendre, à perdre, de quelques précautions qu'on les entoure, pour fonder sur eux rien de stable. Avant que la loi qui nous occupe ne fût portée, ces biens servaient souvent à réparer l'inégalité entre les enfants des familles nobles : les pères employaient leur argent, leurs bijoux, leurs créances à doter leurs filles, à équiper et à placer les cadets, comme on le ferait encore si la loi d'égalité était jamais rapportée. Essentiellement divisibles, toujours les propriétés mobilières seront divisées ; s'occuper des résultats de leur division serait s'occuper d'une question qui est de tous les temps, qui, par conséquent, n'appartient point spécialement au nôtre, et qui ne se rattache que très-imparfaitement à celle que vous avez posée.

En circonscrivant la vôtre aux biens immobiliers, vous avez voulu, Messieurs, qu'elle fût traitée sous le double point de vue *économique* et *moral*.

Sous le point de vue économique, vous demandiez si la loi sur le partage égal des biens entre les enfants a eu pour résultat d'augmenter le bien-être général; c'est-à-dire, 1°. si par l'effet de cette loi les produits territoriaux se sont accrus, et 2°. si ces produits ont été mieux répartis.

Au premier abord, ces deux questions semblent d'une solution facile; mais, pour peu qu'on y réfléchisse, les difficultés se présentent en foule. Elles proviennent surtout du mélange de l'action de la loi sur l'égalité des partages avec un grand nombre de faits et de circonstances, qui ont agi en même temps qu'elle, et ont produit des résultats analogues aux siens.

La révolution n'a pas seulement décrété le partage égal dans les successions; elle a stimulé puissamment l'activité de tous; elle a fait marcher la science, multiplié les découvertes, répandu les lumières, créé de nouveaux rapports, mis en contact les hommes les plus divers; elle a remué profondément toutes les existences. De cette immense fermentation des personnes et des choses ont dû nécessairement résulter de nouvelles conditions morales et matérielles, politiques et sociales, qu'il faut bien se garder de confondre avec les conséquences particulières de la loi qui nous occupe.

Mais le fait, dont l'influence est le plus difficile à séparer de celle de la loi sur l'égalité des partages, ce fait, qualifié par quelques-uns de *violente spoliation*, et

regardé par la plupart comme une *grande nécessité sociale,* c'est la vente des biens nationaux. Les plus belles, les plus riches propriétés territoriales de la France se trouvaient jadis entre les mains de quelques familles privilégiées, de corporations religieuses, militaires ou savantes : la révolution brisa ces corporations, chassa ces familles, les déclara déchues de leurs biens, qu'elle *nationalisa* et qu'elle mit ensuite à l'encan. Si les grandes fortunes n'eussent fait que changer de mains, les résultats économiques se seraient réduits à peu de chose; mais la nation ne se contentait pas de vendre, elle vendait en détail, elle morcelait. Par là, une innombrable multitude d'acquéreurs, qui jusqu'alors n'avaient été que fermiers, tenanciers et corvéables, devinrent propriétaires; et au lieu de compter par milliers les maîtres du sol de la France, on vit des millions de possesseurs émancipés sortir de cette grande mesure révolutionnaire.

Assurément, depuis cinquante ans, les produits de notre sol n'ont fait que s'accroître : sur ce point, l'expérience et les calculs de la statistique ne laissent aucun doute. Voilà donc un fait acquis ; mais d'où résulte-t-il? L'attribuera-t-on seulement à la plus grande division des propriétés? Admettons qu'on ne tienne ici aucun compte, ni des progrès de la science agronomique, ni des exemples donnés par les hommes habiles qui, depuis quelque temps, se vouent à la culture des terres, ni des encouragements du gouvernement, ni de l'emploi d'une plus grande masse de capitaux dans les exploitations rurales ; supposons enfin que la division des propriété-

tés soit la principale cause de l'augmentation de leurs produits, resterait encore à décider si cette division provient plutôt de la loi sur le partage égal des biens que des causes que nous avons signalées.

Cependant, il faut en convenir, si la division des propriétés territoriales avait pour résultat nécessaire d'augmenter leurs produits, ce résultat serait tout à l'avantage de la loi qui nous occupe. Que l'on puisse ou non distinguer nettement quelle part, dans le morcellement de notre territoire, revient à la loi sur l'égalité des successions, on ne peut lui en refuser une, ni méconnaître que son action incessante tend nécessairement à ce but. Il serait donc démontré que cette loi a pour première conséquence l'accroissement de la richesse générale.

Mais là est le point difficile. Le sens commun dit bien que de petites propriétés sont plus faciles à soigner que les grandes, et que les soins qu'elles reçoivent, concentrés dans un étroit espace, leur sont plus fructueux que s'ils étaient disséminés sur une surface considérable; il dit encore que le propriétaire s'appliquera davantage et avec plus d'intelligence à l'amélioration d'un sol qui est *sien,* que ne pourraient le faire des gens à gage et des mains mercenaires.

L'expérience recueillie sur quelques points semble encore venir en aide aux données du sens commun : on voit, surtout dans les environs des grandes villes, les plus minces parcelles de terre suffire à tous les besoins de leurs petits propriétaires, tandis qu'elles étaient entièrement improductives entre les mains des grands seigneurs qui les possédaient jadis.

Mais, d'un autre côté, tous ceux qui s'intéressent à notre agriculture et qui s'en occupent avec intelligence, s'accordent à signaler, comme principal obstacle à ses progrès, l'extrême division de nos propriétés. Selon eux, aucune grande expérience ne peut être tentée, aucune véritable amélioration produite, si l'on n'opère sur une étendue de sol considérable. Les petits propriétaires ne possèdent ni la science agronomique, ni les capitaux sans lesquels l'agriculture ne saurait marcher. Ces considérations s'appuient d'ailleurs sur un fait incontestable; c'est qu'en Angleterre, en Belgique, en Hollande, dans certaines parties de l'Allemagne et de l'Italie, où les propriétés se trouvent concentrées en un petit nombre de mains, l'agriculture est beaucoup plus avancée qu'en France, sans qu'on puisse attribuer cette supériorité à d'autres causes qu'à l'emploi de la science agronomique et des capitaux sur de grandes surfaces de terrain. La conduite des paysans même confirme cette vérité, sans qu'ils en conviennent; partout ils s'efforcent d'agrandir leurs petites possessions; ils paient beaucoup plus cher les parcelles de terre qui les avoisinent.

Il y a plus; selon les partisans des grandes propriétés territoriales, le morcellement du sol n'aboutit pas seulement à empêcher tout progrès véritable dans l'agriculture; il a pour résultat immédiat d'enlever à la culture une notable portion de terrain qui devrait lui appartenir, et de fouler, de dégrader, de perdre même une partie des produits de chaque propriété morcelée. Avec cette foule de propriétaires qui se partagent un territoire, il faut aussi une foule de chemins d'exploi-

tation et de défruitement ; et là où les chemins ne sont pas tracés, les bêtes de somme, les chariots, les charrues et autres instruments aratoires traversent les terres ensemencées et détruisent une partie de leurs fruits. Ajoutons-y les séparations qu'il faut établir entre cette innombrable multitude de propriétés diverses ; ces murs, ces haies, ces fossés, ces raies de champs qui ne laissent pas que d'absorber une certaine quantité du sol : on estime qu'ils en occupent environ la trentième partie. Si on y joint une partie presque égale pour ces chemins si multipliés, et pour les pertes causées par la nécessité de traverser les propriétés en culture, on aura ainsi près des deux trentièmes, c'est-à-dire presque le quinzième des propriétés rurales de la France, perdus pour l'agriculture : et si on suppose que la France, bien cultivée, pourrait nourrir 60 millions d'hommes, ce seront quatre millions auxquels le morcellement des terres enlèvera leur nourriture. De pareilles considérations sont graves, et quel que soit le parti que l'on prenne sur ce point, il est aisé de voir qu'on ne saurait le méditer avec trop d'attention.

La deuxième question économique a pour objet de savoir si, par l'effet de la loi qui nous occupe, les produits de la terre ont été mieux répartis.

En thèse générale, la meilleure répartition est celle que dicte l'égalité ; mais si on envisage la répartition des produits comme il faut l'envisager, c'est-à-dire par rapport au bien-être de la masse du peuple, la question n'est plus aussi facile à résoudre. L'expérience, d'accord ici avec la théorie, démontre que la même quantité de pro-

duits, insuffisante pour nourrir un certain nombre d'hommes isolés, pourra les faire vivre tous dans l'aisance s'ils sont réunis en une association quelconque. Or, ne peut-on pas considérer les grands propriétaires comme formant, avec ceux qu'ils emploient à la culture de leurs domaines, cette sorte d'association qui, après avoir mis le travail en commun, y met aussi les revenus, et leur permet à tous une vie bien plus douce que celle qu'ils mèneraient si le produit de leur travail était divisé en autant de portions qu'ils sont de têtes? Donnez, comme on l'a dit souvent, à chaque soldat d'un régiment la faible somme avec laquelle la nation le nourrit, l'équipe, le chauffe, et obligez-le de se chauffer, de s'habiller et de se nourrir comme il l'entendra, vous verrez qu'il n'aura pas le quart de son nécessaire.

La loi dont le résultat est de diviser et de subdiviser le sol, peut donc multiplier le nombre des propriétaires sans, pour cela, multiplier le bien-être des individus. Il est assurément plus doux, et surtout plus indépendant, de manger le blé de son champ que de s'asseoir à la table d'autrui; mais ce n'est pas toujours le moyen le plus sûr de ne pas avoir faim. Sur les huit millions de propriétaires que renferme aujourd'hui la France, croit-on qu'il y en ait seulement la moitié qui puissent vivre à l'aise du produit de leurs terres? La plupart croupissent dans la misère ou ne s'en préservent que par d'incroyables et perpétuels travaux. Ce sont autant de bras enlevés aux arts mécaniques, au commerce, à l'industrie, et qui se perdent dans un travail que le défaut de base suffisante et de résultats proportionnels rend presque aussi

stérile que l'oisiveté. Avec le même temps et la même application, tel petit propriétaire, dont le revenu annuel ne s'élève guère qu'à une valeur de deux ou trois cents francs, retirerait d'une industrie quelconque le triple de cette somme; il triplerait par conséquent son bien-être et celui de sa famille.

Telles sont, en résumé, les principales raisons pour et contre les résultats économiques de la loi sur l'égalité des partages. Ce simple exposé suffit pour montrer qu'il n'est pas aussi facile de se prononcer sur ce point qu'un examen superficiel aurait pu le faire croire.

Le côté moral de la question mise au concours ne présente pas de moindres difficultés; il s'agit de déterminer quelle est l'influence de la loi qui prescrit l'égalité dans les successions, sur l'intelligence, le caractère, la conduite et les rapports des individus, particulièrement sur leurs relations de famille.

La diffusion des lumières suit la diffusion du bien-être; si donc la loi a eu pour effet de répandre l'aisance, elle a dû contribuer au développement intellectuel.

Il ne faut cependant pas s'abuser sur la valeur des mots, ni confondre toutes les causes dans une seule. L'instruction est sans doute une chose excellente en soi, mais cela ne suffit pas pour la rendre utile à tous ceux qui la reçoivent : il y a une instruction superficielle, mal dirigée, sans aucun rapport avec les besoins de ceux sur lesquels elle tombe : il y a des principes dangereux et des idées mal comprises qui peuvent se glisser sous le voile de la véritable instruction et la vicier profondément; il y a enfin une espèce d'instruction plus propre à faus-

ser l'intelligence qu'à la développer, à gâter l'âme qu'à l'enrichir. Et lors même qu'on prétendrait que toute instruction est bonne, resterait toujours à déterminer si la diffusion actuelle des lumières ne provient pas plutôt du mouvement naturel des esprits, des découvertes et des ouvrages que nous ont légués les siècles antérieurs, que de la diffusion des richesses. On peut donc contester, et la valeur de l'instruction plus répandue dans les masses depuis quelque temps, et l'influence qu'on prétend attribuer sur ce fait à la loi qui nous occupe.

Son influence sur le caractère et la moralité des individus n'est pas moins contestable. Si, d'une part, on peut soutenir qu'une loi, qui appelle un plus grand nombre d'hommes à jouir de la fortune territoriale et mobilière, a consolidé et répandu les sentiments d'une noble indépendance et de la dignité personnelle, l'amour du travail et les habitudes régulières qui en sont la suite; qu'en diminuant le degré et le nombre des grandes fortunes, et en multipliant les petites; c'est-à-dire, en tendant à combler l'abîme de différence qui existait autrefois entre les deux extrémités de l'échelle sociale, elle a enlevé aux riches ces énormes superfluités qui sans cesse excitaient et alimentaient leurs passions, et détruit chez les pauvres la principale cause qui les forçait en quelque sorte à se faire les instruments des caprices et des vices des grands; d'autre part, ne peut-on pas dire qu'en multipliant les fortunes médiocres et les petites propriétés, au lieu du sentiment d'une véritable indépendance, cette loi n'a fait que répandre les exigences d'une sotte vanité, d'un orgueil brutal, et qu'ainsi elle a contribué à rompre ces

liens de hiérarchie sociale sur lesquels reposent la stabilité et la tranquillité des états; qu'en initiant aux jouissances du luxe cette multitude d'individus auxquels elle n'a donné qu'à peine le nécessaire, elle a éveillé et développé dans les masses des passions qu'elles n'auraient jamais connues et qui ne sauraient se satisfaire qu'en ouvrant la porte à toutes les bassesses, à tous les genres de corruption morale? Aujourd'hui le bourgeois des villes veut singer le grand seigneur, le paysan aisé cherche à imiter le bourgeois, le plus petit propriétaire ne veut rester en arrière de personne; c'est une émulation universelle dans la carrière de la vanité et des plaisirs sensuels : les moyens manquent à la plupart pour jouer un pareil rôle; mais, au lieu de l'abandonner et de se concentrer dans les limites de sa position, chacun y persévère, sacrifiant pour cela sa dignité morale, sa conscience, sa vertu.

Pour apprécier avec exactitude l'influence de la loi sur les relations domestiques, il est nécessaire de se faire une idée juste de la famille. La famille est de deux sortes, ou plutôt se présente sous deux modes distincts, le mode simple et le mode composé. La famille simple consiste dans le père, la mère et leurs enfants : telle est la famille comme on l'entend aujourd'hui parmi nous. La famille composée embrasse non-seulement des individus, mais encore toutes les familles simples, sorties d'une même souche, formées du même sang et portant le même nom; c'est une association de familles, ou la famille en grand, une véritable tribu. Telles étaient la plupart des familles qui composaient les peuples primi-

tifs; telles sont toutes les familles aristocratiques dans les états où l'aristocratie est un élément politique; telles elles étaient en France avant notre grande révolution, mais particulièrement avant Louis XI et Richelieu, ces deux terribles fléaux de l'aristocratie.

Il est bien évident que, dans ces sortes de familles, le droit d'aînesse est la condition indispensable de leur durée et de l'harmonie entre leurs membres. Chez les peuples nomades, les tribus sont autant de sociétés qui ont besoin pour se conserver d'un pouvoir stable, toujours facile à reconnaître et auquel tous leurs membres sont obligés de se soumettre. Dans les états plus avancés, les familles aristocratiques, ayant des droits réels, une véritable puissance dans le gouvernement, s'il n'y avait pas un chef toujours visible pour représenter ce droit et cette puissance, ils cesseraient bientôt d'être reconnus. Or, comme nous l'avons déjà dit, la puissance et les droits inhérents au chef des familles aristocratiques ne peuvent avoir de stabilité et de valeur qu'autant qu'ils reposent sur une fortune indépendante, qui ne le serait pas elle-même si elle n'était fondée sur le sol. Dans de semblables familles, la loi sur l'égalité des partages ne peut donc avoir d'autre conséquence que la destruction des rapports hiérarchiques entre leurs différents membres, et par suite leur dissolution.

S'il s'agit des familles telles qu'elles sont en France depuis cinquante ans, les choses ne se présentent plus sous le même point de vue. Le chef naturel de la famille est le père, ou le tuteur qui le remplace tant que les enfants sont en bas âge. Aussitôt qu'arrive leur majorité,

chacun des enfants revendique son indépendance; nos lois et nos mœurs s'opposent également à ce que les cadets traitent avec leurs aînés sur un autre pied que celui d'une parfaite égalité. Dès ce moment donc la première famille est dissoute; chaque enfant majeur devient le chef d'une famille nouvelle, ou bien concentre sa vie dans un individualisme qui ne lui laisse souvent pas plus de rapports avec les autres membres de sa famille paternelle qu'avec de simples étrangers. Il ne faut pas se le dissimuler, si depuis cinquante ans nous avons fait des progrès dans la vie politique et sociale, la vie de famille est allée constamment en décroissant. Aujourd'hui nos familles n'ont d'autre base que le contrat de mariage, c'est-à-dire une convention parfaitement libre entre les parties contractantes, que la loi du divorce rendait essentiellement précaire, et qui ne survit pas à la mort de l'un des deux époux.

Un pareil état de choses est assurément un mal; car s'il est vrai que les sociétés se composent de familles, nul doute que la faiblesse des liens de famille ne soit une cause puissante d'affaiblissement des liens sociaux : reste à déterminer quelle part la loi sur l'égalité des partages doit revendiquer dans ce fâcheux résultat.

Assurément, les raisons ne manquent pas pour attaquer l'ancienne organisation de la famille. Quand celle-ci ne consistait que dans son chef, dans le père d'abord, puis dans l'aîné de ses enfants, qui héritait du nom, des titres, de la position, des propriétés, de tout enfin; quand ses frères et sœurs, comme autant de Parias dans la maison, n'avaient d'autre refuge contre la misère et

l'obscurité que les verroux d'un cloître ou des carrières pour lesquelles ils n'étaient souvent pas faits, ou bien l'aumône que pouvait à son gré leur dispenser ou leur refuser l'aîné de la famille, quels pouvaient être les rapports mutuels des cadets et des aînés? quels sentiments devaient éprouver ceux que le privilége écartait ainsi de la succession paternelle? le respect et l'affection ne devaient-ils pas faire place dans leur cœur à la jalousie et à toutes les passions haineuses?

Il faut cependant remarquer que dans les sociétés peu éclairées et où le droit de primogéniture est établi de temps immémorial, les membres inférieurs de la famille ont contracté une telle habitude de subordination envers leur aîné, que sa suprématie et tous les priviléges qui en résultent n'ont rien qui les choque. Le droit d'aînesse est alors un excellent moyen d'entretenir l'harmonie dans les familles; l'aîné s'y identifie avec le rôle de père que l'usage lui a dévolu, et les cadets avec celui de fils obéissants, respectueux et affectionnés. Ce que le premier fait pour eux, ils le reçoivent avec la reconnaissance qu'on doit à une faveur; de son côté l'aîné, qui tient à la gloire du nom dont il est chargé, rougirait de le laisser traîner dans les basses régions de la misère ou de l'oisiveté.

Mais dans les sociétés civilisées comme la nôtre, où la philosophie sociale a fait tant de progrès, le sentiment de l'indépendance et le dogme de l'égalité de tous sont si profondément enracinés dans les esprits et si intimement identifiés avec les mœurs, qu'on ne peut pas plus comprendre que supporter les inégalités sociales sous les-

quelles on se courbait autrefois sans résistance. Les cadets se croient du même sang et de la même valeur que l'aîné, quelquefois même supérieurs à lui; pourquoi le simple hasard d'une date de naissance le placerait-il au nombre des riches et des heureux, tandis qu'eux n'auraient en partage que l'obscurité et la misère? leurs père et mère leur ont donné naissance aussi bien qu'au premier, pourquoi n'auraient-ils pas même part que lui dans la tendresse et les biens paternels? On aurait beau leur dire que l'aîné leur servira de père, qu'il les fera instruire, les dotera, les placera; ils veulent réclamer des droits et non pas mendier des dons. S'il garde tout pour lui, s'il ne s'occupe pas d'eux, il n'est à leurs yeux qu'un spoliateur détesté; s'il leur fait du bien, ses faveurs sont un outrage; elles blessent leur indépendance; elles les mettent à la discrétion d'un homme qui n'est que leur égal, quand toutefois la nature ne l'a pas organisé pour être au-dessous d'eux : comment alors pourraient-ils l'aimer et le respecter; comment, dans un pareil état de choses, l'inégalité dans les partages contribuerait-elle à l'amélioration des rapports de famille?

Il est un dernier point de vue, tout à la fois moral et social, sous lequel on peut envisager les conséquences de la loi sur l'égalité des partages; c'est celui du respect pour la propriété.

La propriété est, sans contredit, une des bases, et peut-être la première, des sociétés civilisées : quelle influence la loi qui nous occupe peut-elle exercer sur le respect qui doit l'entourer?

La législation féodale identifiait les propriétés aux fa-

milles, et les familles à leurs chefs. En déclarant immuables les terres affectées aux titres aristocratiques et en prescrivant leur mode de transmission, elle semblait donner à la propriété plus de stabilité et par conséquent la rendre plus respectable. Cependant, si on envisage la propriété comme elle doit l'être, c'est-à-dire comme impliquant pour celui à qui elle appartient, le droit illimité d'en disposer à sa guise, on sera convaincu que notre ancienne législation restreignait et mutilait plutôt qu'elle ne favorisait le véritable droit de propriété. La loi nouvelle semble bien aussi lui porter atteinte; mais elle est au fond bien plus conforme aux intentions présumées du propriétaire; elle n'est guère que l'expression fidèle de ses volontés, puisqu'on doit naturellement supposer qu'un père aime également tous ses enfants et veut, en conséquence, les traiter avec une égale mesure.

Mais, d'un autre côté, la loi sur l'égalité des partages pousse incessamment au morcellement des propriétés, et le morcellement à leurs fréquentes mutations. Celui qui n'a qu'une faible portion de terre, insuffisante pour le faire vivre, est naturellement porté à l'échanger contre d'autres valeurs dont il peut tirer plus avantageusement parti. De là l'instabilité actuelle des biens, de là ces énormes revenus que le fisc retire chaque année des nombreuses mutations que subit le sol de la France. Or, n'est-il pas à craindre que l'habitude de voir les propriétés territoriales incessamment changer de main, ne les fasse bientôt confondre dans une même estime avec les propriétés mobilières; qu'on ne s'y attache pas

davantage, et qu'ainsi disparaisse le respect pour une des bases de notre organisation sociale?

De quelque côté donc qu'on envisage la grande question que vous avez soumise aux méditations des publicistes, on est également frappé, et de son extrême importance, et des sérieuses difficultés qui l'environnent.

Cependant le nombre des écrivains qui se sont présentés pour la traiter n'est point aussi considérable que vous l'avez vu souvent à propos de questions moins graves : nous n'avons reçu que cinq mémoires. Il est vrai que la haute portée du sujet, le talent et les recherches qu'il exige, ont pu facilement effrayer plusieurs de ceux qui auraient été disposés à entrer en lice.

Tous les concurrents se sont montrés pénétrés comme vous, Messieurs, de la gravité de la question; tous vous ont félicités d'avoir eu l'heureuse idée de la soumettre aux investigations de la science. Comme il arrive toujours, leurs mémoires sont loin d'avoir un égal mérite; cependant, nous nous faisons un plaisir de le déclarer, il n'en est aucun qui ne soit digne de votre attention.

Mémoires présentés au concours.

Parmi ces mémoires, deux surtout vous ont frappés; ce sont le mémoire n°. 1, qui porte pour épigraphe cette pensée de M. de Bonald : « Les esprits ne voient dans les » meilleures institutions que leurs abus, et dans les plus » mauvaises que leurs avantages. La première de ces » dispositions fait les révolutions, la deuxième les pro- » longe. »

Et le mémoire n°. 2 qui a pris pour épigraphe un passage de Fleury, un de Las Cases; enfin cette pensée de la république de Platon : « Un trop grand héritage » est une chose pernicieuse. »

Ces deux mémoires nous ont paru remarquables; le premier par la pureté, l'élégance et la richesse du style; l'autre par l'étendue des recherches qu'il suppose et l'abondance d'érudition dans la matière, par la justesse des idées, par le sincère amour de l'auteur pour les institutions libérales de notre époque.

L'auteur du premier mémoire qui, sans être privé de ces qualités, ne les montre cependant pas au même degré, diffère de son concurrent par d'autres caractères non moins essentiels. Celui-ci adopte entièrement la loi nouvelle et s'applaudit de la situation morale, économique et politique qu'elle nous a faite; le premier, au contraire, considère cette loi comme une des plus grandes fautes de nos assemblées politiques. Il déplore l'esprit aveuglément révolutionnaire qui l'a dictée; il regarde comme funestes les conséquences qu'elle a déjà produites, et comme désastreuses celles dont nous sommes menacés : son mémoire est un élégant et chaleureux plaidoyer en faveur du vieil état de choses, du régime aristocratico-monarchique; tandis que l'autre présente une défense savante, rationnelle, approfondie, de notre régime libéral et de l'autorité légitime des classes moyennes.

Vous savez trop bien comprendre vos devoirs, Messieurs, vous avez un sentiment trop profond d'indépendance académique pour vous laisser émouvoir par la

couleur des opinions. Dès qu'un travail consciencieux vous est présenté, vous en appréciez le mérite intrinsèque sans vous inquiéter des sympathies politiques de l'auteur. Pénétrée de l'esprit largement impartial qui vous anime, votre commission, qui m'a fait l'honneur de me nommer son rapporteur, n'a vu dans ces deux mémoires de couleur opposée, que leur valeur littéraire et scientifique.

Nous avons été plus sérieusement embarrassés pour nous prononcer sur le mérite comparé du travail de chaque concurrent : à l'un la supériorité de style ; à l'autre celle des recherches, du fond et de la solidité des pensées. Auquel des deux alors donner la préférence ? sans doute, en thèse générale, le fond doit l'emporter sur la forme ; mais il est du devoir d'une académie *des lettres et arts*, d'attacher à la forme une sérieuse importance, souvent même de la faire entrer dans la balance de son choix, pour une part égale à celle du fond. Aussi, tout en reconnaissant le mérite substantiel du mémoire n°. 2, votre commission a été tellement frappée de la supériorité littéraire du mémoire n°. 1, qu'elle a cru pouvoir contrebalancer l'un par l'autre ces deux genres de mérite et traiter les deux ouvrages avec la même distinction.

D'un autre côté si, des deux points de vue que présentait la question, le point de vue économique est beaucoup mieux et plus complétement traité dans le n°. 2, le point de vue moral et social occupe une place bien plus importante dans le n°. 1. Nous sommes loin de partager toutes les idées de l'auteur ; mais, tout en mettant en doute l'exactitude de quelques-unes, nous ne

pouvons méconnaître la bonne foi et le talent avec lesquels elles sont présentées. C'était à nos yeux un nouveau motif de placer l'auteur de ce mémoire sur la même ligne que son concurrent.

Une autre raison nous a déterminés à prendre ce parti. Ces deux mémoires étant écrits sous des inspirations contraires et avec des couleurs opposées, votre commission les a considérés comme un double plaidoyer sur l'importante question mise au concours; ce sont le pour et le contre du principe de l'égalité dans les partages; c'est-à-dire, un excellent moyen d'appeler sur ce point l'attention de tous ceux qui peuvent y porter de nouvelles lumières.

Au reste, l'analyse du travail des concurrents vous permettra, Messieurs, d'apprécier vous-mêmes les idées, le caractère et le mérite de chacun d'eux.

Mémoire n°. 1. Dès le début, l'auteur de ce mémoire se montre l'adversaire déclaré de toutes nos grandes réformes révolutionnaires, particulièrement du principe d'égalité dans les successions : selon lui, les conséquences de ce principe sont déjà fâcheuses; elles ne peuvent manquer de le devenir chaque jour davantage.

Il ne conteste pas les progrès de notre agriculture et de notre industrie, l'accroissement de la population, la diffusion du bien-être, en un mot l'amélioration matérielle de notre société; mais au lieu de l'attribuer à l'égalité successorale, c'est à d'autres causes, particulièrement aux confiscations révolutionnaires qu'il la fait remonter.

A côté de ces résultats dans l'ordre physique, l'auteur en signale de biens funestes dans l'ordre moral, et qu'il fait découler en partie de notre système d'égalité; ce sont les divisions politiques descendues dans les familles, la destruction de l'autorité paternelle, le relâchement de la discipline domestique et des liens hiérarchiques, l'affaiblissement de la foi politique et religieuse.

Dans l'ordre politique, l'auteur gémit de l'extrême division des propriétés : il y voit « la ruine des éléments » où puisse se reformer cette aristocratie non moins » favorable au rétablissement des institutions monar- » chiques qu'indispensable à l'affermissement des li- » bertés publiques. » Il consacre plusieurs pages à la nécessité de la rétablir, non plus sur *la féodalité, les parchemins et les titres nobiliaires, mais sur la propriété foncière avec l'hérédité pour l'un des membres de la famille.*

Sous le rapport économique, l'auteur voit le morcellement des domaines porté au point d'y rendre impossible toute véritable amélioration dans l'agriculture. Il signale *l'avilissement* de la propriété, et la destruction de ces grandes et solides fortunes, sans lesquelles il n'y a plus à espérer de grandes entreprises, de beaux monuments ni dans l'industrie, ni dans les arts : enfin, il déplore cet esprit d'individualisme qui règne aujourd'hui, et qu'il juge incompatible avec l'esprit et les mœurs de la famille qui sont les bases d'un état social bien organisé.

Nous devons ajouter que l'auteur reconnaît franchement les graves abus qui existaient autrefois dans la concentration d'immenses propriétés aux mains de la

noblesse qui les négligeait, et du clergé qui s'en servait à alimenter son luxe ; mais il pense qu'en voulant réformer de tels abus on est allé beaucoup trop loin. Pour remédier au mal il ne suffirait pas, selon lui, d'accroître la faculté qu'ont les parents de disposer d'une partie de leurs biens, il voudrait que la loi fût impérative, ou plutôt que le législateur se chargeât de reconstituer une forte aristocratie territoriale.

L'auteur se résume lui-même en ces termes :

« Sans inégalité dans les partages point de moyen » de fonder l'indépendance de la propriété foncière ;

» Sans propriété foncière point d'aristocratie ;

» Sans aristocratie point de liberté ni de monarchie. »

Puis il ajoute : « Sans familles point de société, et sans » droit d'aînesse point de familles. »

Mémoire n°. 2. L'analyse de ce travail se trouve dans la conclusion de l'auteur : la voici textuellement.

« Nous avons fait voir dans la première partie, en » consultant l'histoire de l'économie sociale et politique » chez les anciens et chez les modernes, particulièrement » celle de la France, que *le partage égal des biens im-* » *meubles entre les enfants* a toujours eu pour consé- » quence le bien-être du plus grand nombre ; qu'il est » le meilleur moyen d'accroître et de distribuer conve- » nablement les richesses ; qu'il n'y a pas à craindre de » voir les propriétés se morceler outre mesure ; que ce » mouvement de division paraît en général avoir atteint » son *maximum;* que même il s'opère déjà d'une manière » rétrograde, malgré *la loi* qui préside à l'égalité des

» partages, loi qui est dans nos idées, peut-être plus
» encore que dans nos mœurs, et qui laisse d'ailleurs
» aux parents des facilités bien suffisantes de violer l'é-
» galité, facilités qu'il serait inutile, dangereux, impoli-
» tique et injuste d'étendre ; que s'il y a d'ailleurs des
» inconvénients, ils peuvent cesser par une association
» plus ou moins intime ; mais qu'il faut soigneusement
» veiller à une bonne distribution des richesses, que
» cette distribution fait un des principaux avantages de
» notre société française ; que c'est à elle que nous
» sommes redevables de l'unité, de la force et de la sta-
» bilité des classes moyennes depuis plus d'un demi-siècle ;
» qu'il promet enfin l'avenir le plus prospère à la
» France.

» Dans la seconde partie de ce mémoire, nous nous
» sommes attaché à montrer que le partage par égalité
» entre frères et sœurs avait sa raison dans la nature ;
» qu'un partage inégal porte atteinte à l'équité de plu-
» sieurs manières ; que les raisons économiques, poli-
» tiques et morales qu'on allègue en faveur de cette
» inégalité, ne sont pas admissibles ; que la moralité des
» familles, c'est-à-dire les devoirs, les bons procédés,
» les sentiments de tendresse paternelle, de piété filiale,
» d'amitié et de bienveillance entre frères et sœurs, ne
» pourraient que souffrir beaucoup de l'inégalité intro-
» duite par la loi ou par la volonté paternelle au sein des
» familles, que la moralité publique elle-même en rece-
» vrait une rude atteinte.

» Nous ne nous sommes occupé que du partage inégal
» des biens immobiliers ; mais les conséquences écono-

» miques et morales seraient les mêmes pour l'inégalité du
» partage des biens mobiliers, et ne diffèreraient qu'en
» degré sous le rapport de l'économie sociale et politique.
» Nous pensons donc avoir suffisamment répondu à la
» question proposée par l'académie, puisque nous avons
» mis en lumière *les Conséquences économiques et mo-*
» *rales qu'a eues jusqu'à présent en France le partage*
» *égal des biens entre les enfants, et que nous avons fait*
» *entrevoir ceux qu'elle semble devoir produire dans*
» *l'avenir.* »

Mémoire n°. 3. Le mémoire n°. 3 porte pour épigraphe une pensée de l'auteur, commençant par ces mots : « Les lois et les mœurs participent de la prédo-
» minence d'une de ces idées épidémiques, etc. »

L'auteur ne se montre point l'adversaire absolu de notre législation successorale actuelle ; mais il paraît en craindre les inconvénients plus qu'il n'en apprécie les avantages. Il avoue d'abord *qu'il n'est pas de son siècle.*

Son mémoire commence par la défense de la propriété contre les attaques des réformateurs actuels. Il examine ensuite le mode de partage des biens chez les anciens, nos lois actuelles sur cette matière, les avantages d'une division modérée des propriétés, puis les inconvénients de leur morcellement, qui place les neuf-dixièmes du sol de la France entre les mains de petits propriétaires trop ignorants et trop impuissants pour l'améliorer.

Il nie que le mauvais état de l'agriculture en France, avant la révolution, fut l'effet de la seule inégalité des

biens, puisqu'elle est florissante en Angleterre où les propriétés sont si considérables et si peu nombreuses. L'auteur reconnaît bien que le système d'égalité des partages est aujourd'hui dans nos mœurs autant que dans nos lois, que même il peut être utile à l'agriculture que les propriétés appartiennent à l'homme des champs ; mais, par suite de leur division exagérée, les terres passent par trop de mains et restent trop peu de temps dans les mêmes pour être améliorées.

L'auteur expose ensuite en détail les inconvénients du morcellement des biens pour l'agriculture, les arts, l'esprit de famille et l'ordre politique. Il signale les courses d'une parcelle à l'autre, les procès plus nombreux sur les délimitations, la multiplicité des servitudes, celle des dégradations sur tous ces petits sillons; le défaut de plantations qui abritent les récoltes contre les vents et les frimats, l'impossibilité des arrosements, la difficulté de modifier les assolements, de faire des essais, de perfectionner la culture et d'empêcher la vaine pâture.

Mais ici nous ne saurions mieux faire que de citer l'auteur.

« Le propriétaire ou fermier d'un bien morcelé par » des partages successifs perd une grande partie de son » temps à traîner son attelage fatigué, d'une parcelle à » l'autre, aux extrémités les plus éloignées du finage, » ou à débattre avec ses nombreux voisins sur les li- » mites, les servitudes, les dégradations de ses petits » sillons, dont il n'a réellement que les fruits qu'on veut » bien lui laisser; sillons que parfois il a de la peine à

» reconnaître dans la foule des autres ; il n'en est
» propriétaire, et encore très-précairement, qu'une
» petite partie de l'année : il y a servitude de tous sur
» tous. On ne peut donner à ses héritages ni ces grands
» abris de haies, d'arbres ou de taillis, en cordons
» savamment disposés, si puissants contre les vents et
» les frimats, si avantageux pour retenir les émanations
» fécondantes et pour défendre les produits, si peu
» connus, si négligés en France et en Espagne.

» Vous ne pouvez appliquer à quelques ares de prés
» enclavés les moyens d'arrosement ou d'épurement
» dont une grande prairie vous paie au centuple les
» avances ; vous ne pouvez modifier vos assolements que
» selon le bon plaisir de vos voisins ou plutôt de vos
» rivaux ; c'est le travail de l'esclave chargé de chaînes.
» L'agriculture en France a encore bien des méthodes à
» appliquer, bien des produits à obtenir ; elle va trouver
» dans le morcellement des parcelles une barrière in-
» franchissable, un sujet de découragement qui lui
» interdira tout nouveau progrès et la maintiendra
» toujours au-dessous de celle des autres nations, moins
» favorisées par la nature.

» La terre est une fabrique pour laquelle il faut des
» instruments, du bétail, des capitaux et des soins ex-
» clusifs : les améliorations, même en petit, sont souvent
» impossibles au petit propriétaire, à l'artisan, au né-
» gociant, surtout s'il est éloigné par une cause quel-
» conque de ses champs. Le partage des propriétés
» poussé trop loin les ruinera, ou amènera un ré-
» sultat tout opposé à la division du sol, c'est-à-dire la

» vente des parcelles négligées ou abandonnées et leur
» agglomération avec les domaines voisins.

» Le propriétaire cultivateur, et même le fermier
» exploitant de grandes pièces, et bien mieux encore ce-
» lui qui, de sa maison, peut embrasser d'un seul coup
» d'œil son domaine grand ou petit, mais compact, bien
» délimité et distribué, est seul dans les conditions
» favorables pour perfectionner l'agriculture, pour l'é-
» lever au rang d'une véritable science, des arts les plus
» honorables, et pour obtenir les produits les plus
» abondants. Ici rien ne se perd; tout s'entr'aide et con-
» court à l'envi au même but. Le champ engraisse le
» pré et réciproquement; le bois donne des abris et de
» délicieux ombrages; le troupeau se nourrit, se garde
» presque sans frais, et ne va pas féconder un sol étran-
» ger; la fabrique, alimentée par la ferme, lui donne
» ses résidus; la famille dès l'enfance lui donne tous ses
» actes, tous ses instants, toutes ses pensées. Cette
» propriété n'a point à subir tous les barbares usages
» de la vaine pâture et du maraudage sous divers noms,
» reste des temps sauvages, et qui ne rendent pas aux
» maraudeurs la centième partie de ce qu'ils enlèvent à
» la communauté des travailleurs.

» Il m'est démontré, comme on le pense généralement en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, aux
» Etats-Unis, dans tous les pays où la civilisation est descendue jusque dans les champs, que le domaine compact,
» celui du petit fermier comme du riche, toute qualité
» égale d'ailleurs, vaut le double des biens morcelés; et
» que la France, si son sol n'était plus bigarré comme

» l'habit d'Arlequin, pourrait être doublement peuplée, » doublement productive et puissante sans user encore » de toutes ses ressources. Or, est-ce avec l'égalité des » partages entre les enfants et le morcellement indéfini » des terres, que vous atteindrez ce but? »

Selon le même auteur, l'extrême division des biens amène, sous le rapport moral, la décadence de la famille. Les liens naturels se relâchent; le frère n'a plus d'appui dans son frère; chacun se trouve réduit à ses propres forces; l'aisance diminue pour l'individu ainsi isolé; chaque propriété coûte plus et produit moins; on quitte bientôt les champs pour occuper des places dans les villes; l'ex-propriétaire devint un prolétaire qui peuple nos cafés et nos cabarets, et que la licence ou la débauche poussent aux révolutions. Alors disparaissent les familles anciennes, nobles ou roturières, cet intermédiaire nécessaire du prince au peuple, ce boulevart de l'ordre et des libertés publiques.

Contre ces inconvénients, l'auteur ne propose point le rétablissement des lois féodales. Il juge suffisantes les facultés accordées aux testateurs par nos lois actuelles, sauf quelques modifications dans la ligne collatérale, auxquelles il ajouterait des dispenses de droits et de mutations pour les échanges tendant à réunir les petites propriétés voisines.

Mémoire n°. 4. Le mémoire n°. 4 a pour épigraphe le fameux mot de Sièyes : « Le tiers état est tout. »

L'auteur se montre partisan de l'égalité successorale. Son mémoire est fort long, 57 pages in-folio. On y

trouve un exposé, une introduction, quatre parties divisées en six chapitres, subdivisées en paragraphes, le tout terminé par un résumé.

La première partie est une dissertation sur l'origine de la propriété et sur ses développements successifs, sur l'état des personnes, le régime féodal, la main-morte, l'abolition des droits féodaux; vient ensuite l'historique de la législation successorale, selon le droit écrit, le droit coutumier et les lois nouvelles.

L'auteur n'entre en matière que dans la deuxième partie où il expose les conséquences de la loi sur l'égalité dans les successions. Les avantages qu'il y voit sont l'affranchissement de l'aristocratie et de son esprit, l'attachement d'un plus grand nombre aux intérêts de la propriété; de plus fortes garanties pour la société; le principe d'une aristocratie de talent et d'instruction, l'extension des droits politiques, l'amélioration du sort de l'artiste et du littérateur. Il y trouve même la cause de notre unité législative, administrative et judiciaire, c'est-à-dire de notre système de centralisation.

La troisième partie n'est qu'une suite de la précédente; l'auteur y examine l'influence de l'égalité successorale sur la propriété dont elle accroît la valeur, sur les professions libérales et les emplois publics où elle excite plus de concurrence, sur le paupérisme dont elle doit neutraliser les effets, sur l'amour de la patrie qu'elle tend à répandre en attachant l'habitant au sol et en augmentant son bien-être.

Dans la quatrième partie, l'auteur convient de quelques inconvénients qui peuvent résulter du trop grand mor-

cellement des propriétés, et indique, comme principaux moyens contre ce danger, l'extension des cas de licitation, l'établissement des fermes modèles, des encouragements à l'agriculture en grand, des associations dans le sens du système de Fourier, et l'amélioration de notre régime hypothécaire.

Mémoire n°. 5. La phrase suivante sert d'épigraphe à ce mémoire : « L'égalité devant la loi, l'égalité bien » entendue est un des dogmes de notre évangile politi- » que. »

Dans son introduction, l'auteur fait la critique de la législation féodale, qui s'était glissée dans la plupart de nos coutumes, et l'éloge des dispositions du Code civil sur le partage des successions. Son ouvrage est divisé en deux parties, dans lesquelles il présente successivement les conséquences économiques et les conséquences morales de notre législation nouvelle.

Il pense qu'on lui doit cet esprit d'ordre et d'économie, qui a pénétré même parmi ceux qui ont conservé ou retrouvé leurs anciens châteaux, cette ardeur au travail qui se remarque dans les classes inférieures devenues propriétaires, l'augmentation de la valeur des propriétés et de l'aisance du peuple.

L'auteur reconnaît toutefois les inconvénients d'un morcellement porté à l'extrême ; mais il espère que l'intérêt bien entendu des propriétaires, secondé, au besoin, par de sages mesures législatives, finira par le restreindre : ces mesures seraient principalement de favoriser les échanges et d'établir un impôt proportionnel

plus fort sur les petites parcelles de terre. Il réfute les raisonnements que faisaient, en 1826, les partisans du droit d'aînesse, par des détails sur la prospérité toujours croissante de nos campagnes, et sur les progrès effrayants du paupérisme en Angleterre. Selon l'auteur, nos lois nouvelles ont réhabilité le commerce et l'industrie, tout en les favorisant : les produits et la consommation se sont accrus chez nous d'une manière prodigieuse, la population ne fait qu'augmenter, l'état matériel et moral des masses s'améliore chaque jour.

La diffusion de l'instruction a suivi celle des biens : l'égalité entre les enfants a établi l'égalité dans leur éducation, dont l'auteur prétend que les bienfaits ne tombaient autrefois que sur les aînés. Notre législation actuelle étendra sans cesse les vertus sociales ; car plus il y aura de propriétaires, plus on comptera d'hommes attachés à l'ordre et au bien public.

Conclusion. De ces trois derniers mémoires, le n°. 5 a paru le plus faible à votre commission. Elle y a remarqué une certaine facilité, de la pureté, parfois même de l'élégance dans le style, de la sagesse et de la justesse dans les pensées ; mais ces qualités ne suffisent pas pour racheter le défaut de portée des idées, l'absence de recherches et de connaissances approfondies sur la matière. L'auteur est sans doute un homme de talent, mais soit que le temps ou la science lui ait manqué, il a traité la question d'une manière trop superficielle.

Les n°s. 3 et 4 ne méritent pas le même reproche : s'ils ont péché, c'est plutôt par excès que par défaut ;

non qu'ils aient approfondi tous les points de vue essentiels du sujet : sous ce rapport, ils sont évidemment inférieurs aux deux premiers ; mais il est des parties sur lesquelles ils ont dit tout ce qu'on y peut dire ; ils n'ont eu que le tort de le dire, le n°. 4 avec pesanteur, le n°. 3 avec une extrême prolixité. Tous deux renferment des hors-d'œuvre qui déparent leur travail, le n°. 4 dans son long historique de la propriété et des lois qui l'ont successivement régie, le n°. 3 dans la défense non moins longue, non moins déplacée de la propriété qui n'était pas en cause.

Ces deux mémoires révèlent cependant un véritable talent dans leurs auteurs. Le n°. 4 est l'œuvre d'un homme fort érudit en jurisprudence, laborieux et méthodique ; le n°. 3 annonce un agronome habile, un écrivain fécond et facile, et, ce qui vaut mieux encore, un cœur excellent, un citoyen plein de dévouement au bien public. Toute la partie de son mémoire relative aux inconvénients du morcellement des propriétés a vivement frappé votre commission : elle eût souhaité trouver dans le n°. 1 les mêmes faits, les mêmes développements, comme complément d'un sujet que ces deux écrivains ont envisagé sous le même point de vue critique.

Les deux mémoires qui nous ont paru l'emporter sur les autres, je veux dire les numéros 1 et 2, sont loin d'avoir rempli toutes les conditions qu'une rigoureuse sévérité de science et de goût pourrait exiger dans des travaux sur une question aussi essentielle ; tous deux ont leurs défauts : on voudrait voir, dans le premier, des idées plus libérales, plus de sympathies pour les néces-

sités et les progrès du siècle, plus de développements et de faits sur le point de vue économique de la question; plus d'ordre, du moins un ordre plus facile à saisir dans les diverses parties de ce travail, d'ailleurs si élégamment écrit. Dans le mémoire n°. 2, on aimerait aussi à trouver un style plus châtié, plus élégant, plus rapide, moins de citations ou des citations moins longues, quoiqu'elles soient toutes parfaitement choisies, et plus d'idées propres à l'auteur; il est enfin à regretter que le côté moral de la question n'y soit pas traité d'une manière plus profonde et plus complète.

Malgré ces défauts, les deux mémoires que nous avons signalés se font remarquer, chacun dans son genre, par un talent et des qualités tellement incontestables, que votre commission a cru devoir vous proposer de leur accorder *le prix à égalité de mérite*. Elle vous propose aussi d'accorder *une mention très-honorable* au mémoire n°. 3 (1).

Telles sont, Messieurs, les conclusions que j'étais chargé de vous soumettre et que vous avez bien voulu ratifier.

M. le Président ouvre ensuite les billets cachetés joints aux mémoires, et proclame les noms de Messieurs :

Le vicomte DE LABOULAYE, *ancien député*, auteur du mémoire n°. 1;

(1) La commission était composée de MM. le président TRÉMOLIÈRES, le président MAURICE, l'avocat général JOBARD, l'avocat CURASSON, et PERRON, rapporteur.

Et Tissot, *professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Dijon*, auteur du mémoire n°. 3.

MM. Tissot et Laboulaye partageront le prix *ex æquo*.

L'auteur du mémoire qui a mérité une mention *très-honorable*, est M. Pratbernon, *docteur-médecin à Vesoul, membre de la Société d'agriculture et président de la Commission d'Archéologie de la Haute-Saône.*

RAPPORT

SUR L'ÉLECTION DU TITULAIRE DE LA PENSION SUARD,

PAR M. LÉON BRETILLOT.

MESSIEURS,

Vous êtes appelés pour la quatrième fois à désigner le jeune homme né dans le département du Doubs qui doit, pendant trois ans, profiter du legs si généreusement institué par Mme. Suard. Cette élection, vous l'avez faite d'après les principes qui vous ont guidés dans les choix précédents, principes que vous avez déduits des considérations que la testatrice a pris soin de consigner dans l'acte remarquable où elle a manifesté sa volonté dernière, et dont l'expérience a confirmé la haute sagesse. Chercher le mérite modeste qui lutte contre les obstacles pour le mettre momentanément à l'abri du besoin, fournir au jeune homme sans fortune, mais honnête, studieux, doué de facultés incontestables, les moyens de donner à ces facultés leur libre développement et d'acquérir les qualités solides qui le rendront un jour un homme distingué, un bon citoyen, c'est là ce que Mme. Suard a voulu faire pour honorer, comme elle l'a dit elle-même, le nom de son mari. Chargés par elle du soin de remplir ses bienfaisantes intentions, vous vous êtes appliqués à distinguer parmi les quatre candidats qui se présentaient et qui tous avaient des titres à votre bienveillance, celui qui

paraît être plus particulièrement dans la situation morale, intellectuelle et pécuniaire à laquelle Mme. Suard avait en vue de porter secours et protection lorsqu'elle a créé la pension triennale que vous allez conférer.

Deux des aspirants faisaient valoir des titres divers dont vous avez tout d'abord reconnu la légitimité et entre lesquels votre choix pouvait rester indécis. L'un, le jeune Leyritz, qui termine en ce moment ses études classiques, a obtenu sous vos yeux des succès vraiment extraordinaires. Constamment le premier dans toutes les classes depuis qu'il est entré au collége royal de Besançon, il a remporté seize prix d'excellence et deux fois autant d'autres prix, soit pour les lettres, soit pour les sciences. Une conduite parfaite, une grande ardeur au travail, la facilité de compréhension dont il a fait preuve ne laissent pas de doute sur les succès ultérieurs qu'il peut obtenir dans la carrière qu'il embrassera et sur laquelle il ne paraît pas encore avoir de parti pris.

L'autre, Forien (Antoine-Cyprien) avait déjà sollicité en 1838 la faveur d'être investi de la pension Suard, et, à cette époque, la commission chargée d'examiner les demandes des candidats l'avait placé le second sur la liste de présentation qu'elle vous avait soumise. Il a complétement justifié la distinction dont vous l'aviez rendu l'objet, et il s'est acquis dès lors de nouveaux titres à votre faveur.

Après des études classiques faites rapidement, mais non sans éclat, aux petits séminaires d'Ornans, de Consolation et à la Faculté des lettres de Besançon, notre jeune compatriote, qui devait à la générosité d'un grand

oncle ces premiers éléments d'une éducation libérale, resolut d'embrasser la carrière de la jurisprudence vers laquelle il se sentait invinciblement entraîné. Pour se livrer aux travaux longs et sérieux qu'exige cette branche si importante des connaissances humaines, il fut obligé d'aliéner son petit patrimoine, consistant en la faible part qu'il pouvait attendre de la succession de son aïeule maternelle, part dont un de ses parents voulut bien lui faire l'avance.

Vous savez, Messieurs, quels succès il obtint à Dijon pendant les deux premières années de son cours de droit. L'approbation de ses professeurs et notamment celle de notre savant et regrettable collègue, M. Proudhon, le confirma dans la pensée qu'il ne s'était point mépris en donnant à l'étude de la jurisprudence une préférence, pour ainsi dire, instinctive.

Après de nouveaux efforts et de nouveaux succès, le jeune Forien trouvant, au bout de sa troisième année passée à l'école de Dijon, les petites ressources qu'il s'était faites complétement épuisées, n'hésita pas à aller chercher à Paris des moyens d'existence qui lui permissent de continuer ses travaux. Il se fit d'abord expéditionnaire, métier à peine rétribué et insuffisant qu'il quitta pour se livrer à des recherches destinées à la composition d'un ouvrage que voulait publier un professeur de notariat. Puis il fut admis dans le cabinet d'un avocat à la Cour de cassation, homme distingué parmi les membres de son ordre, qui a rendu de sa capacité, de son zèle, de l'appui qu'il a trouvé dans sa coopération, le témoignage le plus net et le plus flatteur.

Ces occupations malheureusement nécessaires absorbaient un temps considérable. Elles faisaient languir les études du jeune Forien, obligé qu'il était de leur consacrer quelques heures seulement prises sur son sommeil. Il n'avait d'ailleurs d'autre moyen d'instruction que les conférences particulières, généreusement ouvertes par M. Buignet, chaque dimanche, aux élèves de notre province. Malgré ces obstacles et avec l'appui de ce professeur si bienveillant pour tous les jeunes hommes qu'anime l'amour du travail, Forien fut bientôt prêt à subir son troisième examen et sa thèse de licence. Vous avez contribué, Messieurs, à lui faciliter l'accès du grade de licencié en obtenant du Ministre la remise des droits qui doivent être payés à l'Université pour y être promu, et vous n'avez point à regretter votre intercession, puisque votre jeune protégé a triomphé des dernières épreuves en recevant des examinateurs les marques les plus complètes de satisfaction.

Les certificats produits par un troisième candidat, Vincent (Charles-Benoît-Auguste), les succès qu'il a obtenus l'an dernier et cette année dans ses cours de mathématiques, montrent en lui pour l'étude des sciences une aptitude et un zèle que vous seriez heureux de seconder. Si toute considération ne devait pas céder devant celle de remplir la mission dont Mme Suard vous a chargés conformément aux règles qu'elle vous a en quelque sorte prescrites, vous n'auriez pas moins de satisfaction à reconnaître ce que cette Compagnie doit au Secrétaire perpétuel qu'elle a perdu il y a 4 ans, en donnant la préférence au jeune Husson qui se présentait sous l'égide

de son grand-père, M. Genisset, et éveillait ainsi chez vous les sympathies les plus vives.

Mais l'Académie n'est pas libre de suivre dans cette circonstance solennelle les mouvements de prédilection qui peuvent lui être suggérés par des considérations pour ainsi dire personnelles. Un impérieux devoir l'oblige à ne pas s'écarter de la voie indiquée par les bienfaisants donateurs dont elle cherche à réaliser les intentions. C'est le souvenir des traverses que M. Suard avait eues à surmonter pour se faire un nom dans le monde littéraire et y conquérir un rang honorable, qui lui a inspiré la pensée de venir en aide à ceux de ses jeunes compatriotes que l'amour des sciences ou des lettres entraînerait à tout quitter pour suivre une carrière difficile et semée d'écueils. Il entendait affranchir des entraves les plus pesantes, puisqu'elles touchent à l'existence même, celui-là qui aurait non-seulement l'intelligence nécessaire pour pénétrer dans le sanctuaire de la science, mais encore la volonté ferme d'y arriver et le caractère nécessaire pour accomplir sa volonté.

Entre des aspirants également dénués de fortune et montrant tous de l'aptitude à cultiver avec succès les sciences ou les lettres, votre choix devait donc aller chercher le jeune homme qui déjà avait soutenu avec persévérance une lutte sérieuse contre les difficultés de la vie, qui ne s'en était point laissé abattre, et dont l'esprit résolu, le courage patient annoncent cette fermeté de caractère sans laquelle on atteint difficilement au but éloigné vers lequel on se dirige.

Je proclame, au nom de l'Académie, M. Forien

(Antoine-Cyprien), né à Vercel, comme quatrième titulaire de la Pension Suard.

Voué à l'étude d'une science qui a pour objet les rapports des hommes entre eux, rapports fondés sur l'accord nécessaire de l'homme avec son semblable et sur la détermination équitable de la liberté d'action que le corps social peut laisser aux facultés, aux penchants, aux passions mêmes de l'individu, le nouveau titulaire n'aura garde de méconnaître les grands principes qui servent de base à la société. En ce temps d'anarchie intellectuelle et de prétentions infinies, nous voyons des hommes de talent essayer chaque matin de refondre l'état social et de prouver à l'humanité qu'elle a eu tort de respecter jusqu'ici les trois ou quatre idées capitales au moyen desquelles elle a vécu, et s'est développée depuis quatre mille ans et plus. Ces esprits ambitieux perdent des facultés précieuses à construire laborieusement des plans de régénérations qu'ils croient nouveaux, mais qui sont aussi anciens que les principes à l'existence desquels ils cherchent à porter atteinte. Leurs écrits abondent en raisonments ingénieux, en aperçus variés au milieu desquels manque la première et la plus importante de toutes les connaissances, celle de l'homme et de son histoire. On pourrait craindre que de jeunes intelligences ne se laissassent éblouir par ces sophismes stériles. Mais le jurisconsulte qui passe sa vie à étudier les applications infinies que fait la société des principes primordiaux, trouve dans la matière de ses méditations habituelles un refuge assuré contre de semblables erreurs. Il ne tarde pas à découvrir que les affaires de ce monde sont complexes, qu'elles ne

se laissent pas conduire par des formules algébriques ou des syllogismes réguliers, que les idées absolues leur conviennent peu, et il repousse alors avec toute la force d'une conviction qui s'appuie sur des faits, les utopies fondées sur de fausses assimilations des lois sociales aux lois naturelles, ou les théories qui prétendent appliquer au gouvernement des sociétés, l'inflexible rigueur des déductions logiques.

S'il n'était pas dans l'essence même de la science du droit de prémunir le nouvel élu contre de dangereuses illusions, vous auriez, j'ose le croire, un garant certain de la rectitude de ses idées dans son caractère honnête et soumis à la règle. Il comprendra sans peine que, placé pendant trois ans sous votre tutelle, confié aux soins d'un guide aussi sûr et éclairé que l'est M. Droz, c'est pour lui un devoir d'honneur de ne pas s'écarter de la direction large et douce qu'il vous appartient d'exercer sur ses travaux intellectuels, comme sur sa conduite morale. Les volontés de Mme. Suard sont à cet égard clairement manifestées. Elle désirait que les enfants d'adoption de son mari lui témoignassent surtout leur reconnaissance du bienfait qu'ils recevaient en le prenant pour guide et pour modèle. Elle a prescrit de leur montrer le portrait qui préside à notre réunion, afin que cette reproduction fidèle des traits de M. Suard les initie à la connaissance de son caractère. Lorsque le nouveau titulaire étudiera la vie du littérateur franc-comtois, lorsqu'il verra à quel point cet homme si distingué était ennemi des idées extrêmes et d'une confiance imprudente dans l'infaillibilité de son jugement,

il ne doutera plus que la qualité qui peut être la plus agréable à son bienfaiteur, c'est la modération dans les pensées et les désirs, la vraie et bonne philosophie.

Maintenant que nous avons rempli notre devoir en rappelant les conditions mises par Mme. Suard à la possession du legs qu'elle a institué, conditions si faciles au sentiment de gratitude inhérent à toute âme délicate et bonne, nous dirons à M. Forien : Marchez, jeune homme, avec confiance dans la route que vous vous êtes frayée. Pendant trois ans vous vous êtes affranchi des soucis attachés à votre existence matérielle. Profitez de ce temps pour achever en toute liberté d'esprit les hautes études que vous avez si bien commencées. Prenez place parmi les docteurs. Efforcez-vous d'obtenir cette fonction si honorable et si belle du professorat. L'homme qui a conquis la science en dépit des obstacles est digne de l'enseigner. Notre province comptait déjà parmi ceux de ses enfants qui l'ont illustrée des jurisconsultes savants, des professeurs habiles et chéris de la jeunesse ; vous en accroîtrez le nombre. L'Académie qui vous a ouvert la voie, s'associera à vos succès. Du haut de la demeure céleste où la bonté et la droiture de leur cœur les ont placés, vos bienfaiteurs, voyant la sagesse de vos vues et de vos actions, seconderont vos efforts ; ils s'applaudiront d'avoir donné à leur pays un citoyen utile, un homme animé de l'amour de ses semblables et toujours prêt à leur rendre par son savoir, par ses exemples, des services dignes de ce qui a été fait pour lui.

DOMINIQUE PAILLOT.*

Souvenir dédié à M. Weiss.

PAR M. VIANCIN.

Te souvient-il, ami, du pauvre Dominique,
Cet artiste au bon cœur, au facile talent,
Que la gloire eût paré d'un laurier poétique,
S'il eût été moins nonchalant?

Il a pu nous laisser, mais en trop petit nombre,
De son hardi crayon des vestiges épars,
Des portraits au pastel qui resteront dans l'ombre,
Presque perdus pour les beaux-arts.

De lui tu m'as transmis l'hommage d'un vieux saule,
Au tronc large et noueux, aux rameaux chevelus,
Où s'abrite un berger, houlette sur l'épaule,
Gracieux, comme on n'en voit plus.

* Ancien professeur de l'école de dessin et membre de l'Académie de Besançon.

C'est lui qui t'enrichit du portrait de ta mère,
Précieux ornement de ton humble séjour;
Mais, pour qu'il achevât cette image si chère,
Tu dus l'en prier plus d'un jour.

Qu'il m'a fallu d'efforts pour qu'enfin, sur l'ivoire,
D'après les souvenirs d'un pur amour en deuil,
Sa main ressuscitât des traits dont la mémoire
En moi triomphait du cercueil !

A peine cédait-il à ces vives instances
Dont souvent parmi nous on le persécutait,
Pour obtenir de lui d'heureuses ressemblances
Que parfois il escamotait.

On n'a point oublié que, de sa main discrète,
Objets d'un soin furtif, adroit, inaperçu,
Des pères, des époux, des amis, pour leur fête,
Se trouvaient peints à leur insu.

Pour s'emparer des traits qu'il devait ainsi peindre,
Sans que l'original en pût soupçonner rien,
Un moment il venait, gaîment habile à feindre,
L'amuser de son entretien;

Et tout en lui contant quelque vague sornette,
De son sujet vivant si bien se pénétrait,
Que, dans un ou deux jours, il pouvait, en cachette,
Finir un excellent portrait.

Lorsque pareil travail l'occupait dans sa chambre,
A tous les indiscrets on défendait d'entrer;
De son groupe d'amis il fallait être membre
Pour avoir droit d'y pénétrer.

Je m'y trouvais souvent, — et d'un fauteuil gothique,
Qui m'offrait deux longs bras de vieillesse amaigris,
Je le voyais d'abord plaquer en mosaïque
Ses divers tons sur papier gris;

Puis de son petit doigt en confondre les teintes,
Si bien qu'en peu d'instants les ombres et les chairs
Dans un ordre parfait se trouvaient toutes peintes,
Et n'attendaient plus que des clairs.

Et j'admirais, sortant de nuance en nuance,
S'enluminant les traits qu'il avait à former,
Comme on voit à la fin d'une convalescence
Un front livide s'animer.

En lui j'aimais peut-être, ici je le confesse,
Jusqu'à son nonchaloir tant de fois reproché;
Car, ce même penchant qu'il eut à la paresse,
Etait quelque peu mon péché.

Un attrait mutuel, rapide, magnétique,
Nous avait l'un à l'autre étroitement liés.
Nous avions des moments d'extase poétique
Trop sentis pour être oubliés.

Un jour, associant notre humeur vagabonde,
Nous avions promené maint rêve, maint projet,
Dans ce riant vallon qui mène au *Bout du Monde,*
Sans imposer un long trajet (1).

La nuit nous y surprit, belle, presque sans voiles,
Riche de doux parfums, de sons mélodieux,
De sublimes aspects, de brillantes étoiles,
Qui scintillaient au front des cieux.

La lune se levait derrière la montagne;
Ses rayons argentaient la surface du Doubs;
Le tendre rossignol, auprès de sa compagne,
Lui chantait ses airs les plus doux.

Sous ces impressions, quel esprit ne s'élance
Du sein de la nature à son suprême auteur?
A nos longs entretiens succéda le silence
D'un sentiment contemplateur.

Il manquait cependant quelque chose à nos âmes;
Nous pouvions sans parler échanger nos secrets;
C'est que dans nos deux cœurs avaient passé des flammes
Dont nous restaient seuls des regrets.

(1) Toutes les personnes qui ont visité les plus beaux environs de Besançon connaissent le délicieux vallon de Beure, au fond duquel est une enceinte de rochers arrosée d'une cascade et qu'on appelle *le Bout du Monde*, tant cette imposante barrière semble défendre de passer au delà.

L'un et l'autre éprouvés par de ces sacrifices
Que tout mortel aimant doit subir quelque jour,
Nous connaissions tous deux, bien plus que ses délices,
Les amertumes de l'amour.

Oppressés de soupirs, bientôt, sans nous contraindre,
Sur nos seins rapprochés nous mêlâmes des pleurs.
Il eût fallu qu'ainsi l'artiste pût nous peindre
Dans nos sympathiques douleurs.

Avec quelle chaleur il crayonnait! — Que d'âme
Dans ses moindres dessins! — Les grands arbres, les eaux,
Les rochers, les lointains, et le ciel et la flamme,
Il colorait tout sans pinceaux.

Dans ses petits soupers où, si loin d'aucun faste,
Il nous réunissait deux ou trois, pour causer,
Je l'ai vu maintes fois, heureux enthousiaste,
A sa manière improviser.

Il rêvait tout à coup scène de paysage,
Saisissait le plus large entre tous ses crayons,
Et le frottant à plat sur sa plus grande page,
Y traçait d'informes rayons.

D'abord, on se riait de son jet fantastique;
C'était comme un nuage à n'y rien entrevoir;
Puis, avec une estompe et la gomme élastique,
Il travaillait sur ce fond noir.

Pour nous, longtemps encor ce n'était que du vague,
Son but nous échappait, et sans rien pressentir,
Nous nous disions tout bas : « Vraiment il extravague ;
» Quel chaos! rien n'en peut sortir. »

Mais, prenant ce papier qui nous semblait tout sale,
Il l'appuyait enfin, soit contre un escabeau,
Soit contre la cloison, tout au fond de la salle,
Et devant posait un flambeau.

« Regardez, maintenant, d'ici.... que vous en semble? »
Disait-il, et soudain, saisis d'étonnement,
Nous voyions un tableau plein de vie et d'ensemble,
Où tout s'accusait nettement.

C'était un clair de lune, un bois, une cascade,
Un sauvage désert, un site inspirateur.
Et l'on applaudissait, et l'on buvait rasade
A l'artiste improvisateur.

Et pour l'encourager à finir ses ébauches,
A jouir d'un talent trop prompt à sommeiller,
A céder moins souvent aux frivoles débauches
Qui l'empêchaient de travailler,

Chacun lui rappelait cette Sapho sublime
Qu'avec tant de bonheur il sut produire un jour,
Prête à se délivrer dans un fatal abîme
Des longs tourments de son amour (1).

(1) Ce dessin est resté en la possession du préfet JEAN DE

Non moins que le dessin le charmait la musique ;
Les vers avaient pour lui d'ineffables douceurs,
Et nul n'a plus aimé que ce cher Dominique
Les trois plus belles des neuf sœurs.

Je l'ai vu s'émouvoir aux sons de ma guitare,
Et quand Zébel jouait quelque *solo* vanté,
Dont pour nous son archet n'était jamais avare,
Dominique était enchanté.

Si parfois on voulait m'entendre, dans nos veilles,
Déclamer du Racine, — à voir dans ses regards
Combien il admirait *ces pompeuses merveilles* (1),
On l'eût pris pour le dieu des arts.

Puis, l'on faisait chanter quelque joyeuse ronde
A l'apprenti Talma qu'on venait d'essouffler ;
Ou bien, plus à propos, pour finir, tout le monde
Invitait le peintre à siffler.

A siffler, oui vraiment : — tu sais avec quel charme
Ses lèvres modulaient des sons purs, veloutés,
Si doux, qu'à les entendre il fallait d'une larme
Se sentir les yeux humectés.

Bry, qui connaissait trop bien le mérite de cet ouvrage pour qu'il le laissât chez les Bisontins, à l'époque où il s'éloigna de sa préfecture.

(1) Expressions de Boileau, dans son épître à Racine.

Et lorsqu'on l'écoutait cadencer sur sa bouche
Des accents mieux perlés que ceux du rossignol,
Le silence était tel qu'on eût pu d'une mouche
En même temps ouïr le vol.

Souvent, de la romance, *ô ma tendre musette!*
Il variait le thème, et pour tout chalumeau,
Il plaçait sous sa lèvre un manche de fourchette,
Ou la lame de son couteau.

C'était dans ces plaisirs que passant nos soirées,
Loin d'un monde où sans charme on faisait plus de bruit,
Nous trouvions par le temps trop vite dévorées
Les heures que suivait minuit.

Combien j'ai regretté ces jours de ma jeunesse!
Qu'ils ont fui promptement pour ne plus revenir!
Comment pourrais-je encor, sans un peu de tristesse,
En réveiller le souvenir?

A leur riant tableau se lie une autre scène
Que je voudrais en vain pouvoir en effacer.
Voici le côté sombre.... et mon sujet m'entraîne
A tout dire, à tout retracer.

Dominique, un matin, non loin de sa demeure,
Me rencontra. — Joyeux, et me tendant la main,
« Je vous attends ce soir, vous savez à quelle heure,
» Me dit-il, puis encor demain.

» Outre un ancien ami, Zébel viendra peut-être
» Avec certain poëte empressé de vous voir;
» Vous serez tous les deux charmés de vous connaître;
» N'y manquez pas donc... à ce soir! »

Et je n'y manquai point. — Déjà l'un des convives
Etait au rendez-vous chez le dessinateur,
Et déjà promettait par ses gaîtés naïves
Force tributs de bonne humeur.

Tout le monde arriva, sans trop se faire attendre,
Hormis l'amphitryon qui devait le premier
Se trouver au logis. — Vingt fois on crut l'entendre
Monter son étroit escalier.

On se trompait. — Bientôt, avec inquiétude,
Par l'un de ses enfants on l'envoya querir
Dans toutes les maisons qu'il avait l'habitude
De fréquenter dans son loisir.

On ne l'avait pas vu, de toute la journée,
Et son fils reparut, sans l'avoir découvert;
Et nous nous regardions, la face consternée,
N'osant parler à cœur ouvert.

Les moments s'écoulaient;... l'heure devint tardive
A ne permettre plus l'espoir de son retour.
Chacun de nous saisi d'anxiété plus vive,
Voulut le chercher à son tour.

Pour la troisième fois, sans retrouver sa trace,
On avait exploré tous les cafés voisins,
Quand son fils, de l'enquête étendant la surface,
Courut à l'un des plus lointains.

Ce fut là qu'il apprit un malheur déplorable;
Là, bien longtemps avant qu'on eût à l'y chercher,
Le verre en main, son père, assis près d'une table,
Etait tombé sur le plancher.

Et sur son mal subit la foule trop légère
Négligeant de fixer un regard fraternel,
Pour en avoir jugé la cause passagère,
En avait fait un coup mortel.

Soupçonné faussement de grave intempérance,
On l'avait relégué dans le fond d'une cour
Froide, humide. — Il y fut avec indifférence
Laissé jusqu'au déclin du jour.

Puis on l'avait porté dans la maison voisine,
Glacé, paralysé, sans voix. — Toute la nuit,
L'attentive amitié l'entoura, bien chagrine,
De secours tardifs et sans fruit.

Il fallut bien chez lui l'emporter vers l'aurore;
J'y revins me pencher sur son lit de douleurs;
Un moment il sembla me reconnaître encore
Et presque sourire à mes pleurs.

Cet éclair précédait une longue agonie :
Tous les efforts de l'art restèrent superflus ;
Le soir du lendemain la lutte était finie,
Et Dominique n'était plus.

Mon dieu, qu'à cette mort j'étais loin de m'attendre,
Quand, me renouvelant son rendez-vous du soir,
Pour la dernière fois sa voix me fit entendre
Des mots joyeux et pleins d'espoir !

C'est ainsi qu'au plaisir l'un l'autre on se convie,
Souvent sans qu'à l'appel ait souscrit le destin.
Tous les jours quelqu'un manque au banquet de la vie ;
La mort est toujours du festin.

DU MOUVEMENT D'UN FLUIDE

DANS UN VASE EN MOUVEMENT,

PAR M. KORNPROBST.

(*Suite de la page 99 du précédent Recueil.*)

II.

Notation.

8. Pour n'avoir plus à revenir sur la notation, nous la présentons ici dans son ensemble.

Adoptant pour unité

De temps, la seconde sexagésimale $= \frac{1}{86400}$ de jour moyen;

De longueur, de surface et de volume, le mètre linéaire, carré et cube;

D'angle, le degré $= \frac{1}{360}$ de la circonférence d'un mètre de rayon;

De masse, la quantité de matière renfermée dans 9,8088 mètres cubes d'eau distillée à son maximum de densité;

De force ou pression, le tonneau de mille kilogrammes au niveau de la mer et à la latitude de Paris; ou ailleurs, le résultat constant contre un ressort de l'action de la gravité sur la masse $\frac{1}{g}$, renfermée dans $\frac{9,8088}{g}$ mètres cubes d'eau distillée, à son maximum de densité;

De travail, le tonneaumètre (1) ou travail nécessaire pour élever un tonneau à un mètre de hauteur.

(1) Les dénominations de *kilogrammètre*, *quintalmètre*, *tonneaumètre*, *livrepied*, *livretoise*, etc., proposées par M. Poncelet, pour les diverses quantités de travail susceptibles d'être employées comme unité, avec les indices 1^{km}, 1^{qm}, 1^{tm}, 1^{lp}, 1^{lt}, ou 1^{kmll}, 1^{qmll}, 1^{tmll}, 1^{lpl}, 1^{ltl}, suivant que leur production s'opère dans un temps quelconque, ou dans une seconde, une minute, etc., nous paraissant satisfaire à toutes les exigences réclamées, par la variété des unités usuelles de chemin, d'effort et de temps, par la grandeur du travail à exprimer, sa continuité, son indépendance du temps, etc., nous les adopterons exclusivement, dans tout ce qui va suivre.

Soient :

t, = Temps compté à partir de l'origine du mouvement.

s, λ, = longueurs de l'axe du tuyau, développées à partir de son origine jusqu'aux sections ω et Ω_1.

χ, = périmètre mouillé de la section du tuyau dont l'aire est ω.

h_0, h_1, = hauteurs verticales de fluide dont sont chargés les centres des orifices d'entrée Ω_0 et de sortie Ω_1 du tuyau.

H, = chute motrice, ou différence de niveau des surfaces fluides libres tenant en charge les orifices extrêmes du tuyau.

z, ζ, = abaissements verticaux des centres des sections ω et Ω_1, au-dessous de celui de la section Ω_0 d'entrée du tuyau.

D, = plus courte distance des centres des orifices extrêmes du tuyau.

δ, = longueur de la perpendiculaire abaissée de l'axe de l'appareil sur la corde réunissant les centres des orifices extrêmes du tuyau.

x, y, = coordonnées rectangulaires de l'axe du tuyau rapporté à sa corde comme axe des abscisses et à l'orifice d'entrée comme origine; en sorte que son équation soit de la forme $y = f(x)$.

η, η', = ordonnées parallèles au rayon de courbure de l'axe du tuyau, pour un point quelconque de la section transversale correspondante; la première étant comptée, à partir de la tangente perpendiculaire à ces ordonnées la plus rapprochée du centre de courbure et la deuxième à partir de celle de ces tangentes la plus en aval du mouvement de *rotation*.

R, R', = rayons intérieurs et extérieurs du massif annulaire formant la partie mobile du réservoir cylindrique et empatant les tuyaux.

R_0, r, R_1, = distances à l'axe de rotation des centres des sections Ω_0, ω, Ω_1 du tuyau; r représentant aussi, suivant les circonstances, la distance d'un point quelconque à l'axe de rotation.

r_0, r_1, = rayons de l'arbre de l'appareil au contact du fond de la crapaudine et des collets.

e, = hauteur verticale du massif annulaire.

L, = distance à l'axe de rotation de la résistance utile Q.

$V, = L\frac{d\theta}{dt}$ = vitesse du point d'application de la résistance utile Q.

v, = vitesse relative d'injection du fluide par les orifices du réservoir sur la première section du tuyau.

U, = vitesse d'écoulement du fluide dans la section de sortie Ω_1 du tuyau, mesurée sous la pression P_1 qui y règne.

O, Ω, = aires des sections fixes d'entrée et de sortie du fluide dans le réservoir alimentaire.

Ω_0, ω, Ω_1, = aires des sections d'entrée, de passage et de sortie du fluide dans le tuyau, cette dernière étant supposée former aussi l'orifice de plus grande contraction dans lequel tous les filets deviennent parallèles.

a, A_0, A_1, = aires de partie ou de la totalité des saillies du tuyau ou des surfaces de raccordement formant aubes, soit intérieurement, soit extérieurement à l'appareil.

θ, = angle polaire décrit par le rayon vecteur r, dans le mouvement de rotation de l'appareil.

θ', = angle polaire décrit par le rayon vecteur r, dans le mouvement relatif d'une tranche fluide le long du tuyau mobile; en sorte que l'équation polaire de l'axe du tuyau soit de la forme $r = f(\theta')$.

φ_0, = angle aigu du premier élément de l'axe du tuyau avec la tangente à son déplacement circulaire.

φ_1, = angle aigu du dernier élément de l'axe du tuyau avec la tangente à son déplacement circulaire.

α, = angle de la vitesse absolue d'injection du fluide dans la section d'entrée du tuyau, avec la tangente au mouvement circulaire en ce point.

β, = angle de la vitesse relative d'injection du fluide dans la section d'entrée avec le premier élément de l'axe du tuyau.

γ, = angle d'une normale quelconque à la surface des aubes intérieures et extérieures de l'appareil, avec le rayon de l'arc de révolution correspondant à son pied.

$d\tau$, = angle de contingence de l'axe du tuyau mobile, en sorte que son rayon de courbure sera $\frac{ds}{d\tau}$.

ρ_0, ρ, ρ_1, = densité (masse sous l'unité de volume) du fluide dans les sections Ω_0, ω, Ω_1.

$d\,M$, = masse d'un point matériel solide quelconque de l'appareil.

$$g = 9{,}8051\,(1 - 0{,}00284 \cos. 2\psi)\left(1 - \frac{2h}{6366407(1 + 0{,}00164 \cos. 2\psi)}\right);$$

exprimant des tonneaux, c'est l'intensité de la gravité sur l'unité de masse, à la hauteur h au-dessus du niveau de la mer et à la latitude ψ; exprimant des mètres, c'est l'accroissement de vitesse imprimé par seconde à la matière cédant librement sous l'action de la gravité, dans les mêmes circonstances. Sa valeur particulière, au niveau de la mer et à la latitude de Paris est $g = 9{,}8088$.

Q, = résistance utile à vaincre par l'appareil.

Π, = poids de l'appareil y compris les pressions qui le chargent verticalement.

Π', = pression contre les collets, de la poussée due à la transmission de mouvement.

P_0, p, P_1, = pression du fluide dans les sections Ω_0, ω, Ω_1; pour les fluides élastiques p est lié à la température et à la densité par la relation $p = k\,\rho = \frac{77805}{\Delta}\left(1 + \frac{800}{3}\Theta\right)\rho$: Δ étant le rapport de la densité du gaz à celle de l'air atmosphérique, et Θ la température en degrés du thermomètre centigrade.

P, P', = pressions de l'atmosphère, par mètre carré de surface libre des fluides tenant en charge les orifices d'entrée et de sortie du tuyau.

m, = coefficient de contraction pour les orifices dans lesquels elle à lieu.

μ, = rapport des volumes de fluide transformés en tourbillons et écoulés, à la suite d'une section contractée quelconque de l'appareil.

μ_0, μ_1, = rapports moyens des pressions élémentaires dues aux réactions matérielles correspondantes, d'une part, au déplacement des aubes et tranches fluides extrêmes du tuyau, à travers les milieux dans lesquels elles sont plongées, et, d'autre part, aux vitesses des mêmes aubes et tranches normalement à leurs surfaces.

f, = rapport du frottement à la pression, ou intensité du frottement sous l'unité de pression, pour les surfaces solides en contact et glissant les unes contre les autres.

n, = nombre des tuyaux mobiles dont est composé l'appareil.

π, = rapport de la circonférence au diamètre.

d, $\int$, = signes de la différentiation et de l'intégration d'une expression quelconque.

III.

Réactions matérielles.

9. *Origine.* On appelle *inertie* la propriété qu'a la matière de ne pouvoir modifier son état de repos ou de mouvement sans l'intervention d'une force; nous nommerons *réaction matérielle* la résistance qu'elle oppose à tout changement de vitesse, quelle que soit l'action qui l'imprime (1), résistance d'autant plus grande, d'ailleurs, que les corps ont plus de masse, et qu'on modifie plus rapidement leur vitesse. Dans ce phénomène, l'action et la réaction qui en résultent sont deux forces toujours égales et contraires, ayant même point d'application, naissant, croissant, décroissant et disparaissant ensemble; il ne faut pas les confondre avec des forces indépendantes, se faisant deux à deux équilibre, parce qu'elles sont égales et contraires, attendu que,

(1) Les dénominations de *force, d'inertie, force dynamique,* successivement données à cette résistance par Neuton et M. Poncelet, nous paraissant moins conformes que celle de *réaction matérielle*, à sa propriété caractéristique d'être toujours égale et contraire à l'action qui l'engendre, de naître, croître, décroître et disparaître avec elle, etc., nous adopterons cette dernière dans tout ce qui va suivre; sa valeur prise en sens contraire, ayant été nommée *force totale,* par M. Coriolis, et *force conservée* par M. Navier, nous adopterons la dernière de ces expressions, pour désigner les composantes des forces données produisant les réactions matérielles; celle de *force perdue* exprimant comme d'habitude, les composantes des mêmes forces égales et contraires aux réactions élastiques qu'elles développent ou tendent à développer sur les liaisons.

dans ce cas, la suppression de l'une laisse subsister l'autre avec toute son intensité.

10. Tout mouvement curviligne étant décomposable en deux autres rectilignes, l'un tangentiel, l'autre normal à la trajectoire, donne lieu généralement à deux changements de vitesse, suivant ces directions, et par conséquent à deux réactions dirigées en sens contraire de leur accroissement. La dernière est habituellement désignée sous le nom de *force centrifuge*. Dans les turbines composées de tuyaux livrant passage à un fluide qui s'écoule par tranches parallèles, ce sont les parois des tuyaux, qui, pressant les tranches normalement et tangentiellement à leurs axes, modifient leurs directions en les déviant, et leurs vitesses en les obligeant à se mouler successivement dans des sections variables; les résistances des tranches, égales et contraires à ces actions, forment les réactions matérielles tangentielles et normales, qui sollicitent à leur tour au mouvement les parois déviatrices.

11. Lorsqu'on décompose un mouvement curviligne en d'autres également curvilignes, chacun de ces derniers comporte sa réaction tangentielle et sa réaction normale, qui sont autant de composantes de la réaction totale formant leur résultante, et qu'il importe de ne pas confondre. Ainsi, dans les turbines à tuyaux mobiles, le mouvement élémentaire absolu de chaque tranche fluide dans l'espace étant décomposé, comme nous l'avons vu (6) en trois autres principaux, c'est le premier, celui de révolution autour de l'axe de l'appareil, qui donne lieu aux réactions tangentielles et normales,

dont la présence à l'état de force résistante au déplacement circulaire constitue les machines dites à *force centrifuge,* tandis que le deuxième, celui de translation le long du tuyau, donne lieu aux réactions tangentielles et normales dont l'existence à l'état de force mouvante dans le même déplacement constitue les machines dites *à réaction.*

12. *Direction.* Les réactions matérielles sont toujours dirigées suivant le déplacement correspondant des masses et en sens contraire de leur accroissement de vitesse. On doit les regarder comme résistantes, toutes les fois que cet accroissement s'opère dans le sens du déplacement, et comme mouvantes, dans le cas contraire.

13. *Point d'application.* Il est toujours le même que celui de l'action qui détermine le déplacement. Pour chaque tranche fluide et chaque anneau solide infiniment minces du tuyau considéré (3), on peut le supposer être un point quelconque de leur axe commun, parce que les valeurs correspondantes des arcs entiers ne diffèrent entre elles que de quantités infiniment petites et négligeables en regard de leurs longueurs totales.

14. *Intensité.* L'intensité d'une réaction matérielle, dans tout déplacement rectiligne, est, en tonneaux, égale au produit du nombre d'unités matérielles représentant la masse en mouvement, par le nombre de mètres représentant son accroissement de vitesse par seconde.

En limitant la décomposition du mouvement absolu de chaque point du système dont il est ici question, aux cinq mouvements élémentaires considérés (6), on aura cinq réactions matérielles accélératrices composantes

dont il faut connaître l'intensité, et qu'il est utile de savoir grouper, d'abord sur la masse de chaque tranche fluide, parce que ces forces les sollicitent dans leur mouvement de translation, tout en pressant les parois du tuyau pendant sa révolution autour de l'axe; ensuite, sur la totalité de celle comprise entre ses extrémités, parce que le résultat définitif de leur action totale sur les parois se déduit des résultantes ainsi obtenues, en leur adjoignant une force égale et contraire à la pression dont serait capable l'orifice de sortie, en raison de sa surface et de la pression qu'y détermine chaque réaction, attendu que cette pression n'est pas supportée par le tuyau, ainsi que nous le démontrerons au chapitre VI, en traitant des pressions contre les surfaces.

Les cinq côtés ponctués du polygone différentiel des réactions matérielles, représenté fig. 2, ayant respectivement :
pour longueur,

$$rd\theta\,,\quad rd\theta.d\theta\,,\quad ds\,,\quad ds.d\tau\,,\quad ds.d\theta\,,$$

pour vitesse de développement par seconde,

$$r\frac{d\theta}{dt},\quad r\frac{d\theta}{dt}.d\theta\,,\quad \frac{ds}{dt}\,,\quad \frac{ds}{dt}.d\tau\,,\quad \frac{ds}{dt}.d\theta\,,$$

et pour accroissement de vitesse dans l'unité de temps,

$$r\frac{d\frac{d\theta}{dt}}{dt}\,,\quad r\frac{d\theta}{dt}.\frac{d\theta}{dt}\,,\quad \frac{d\frac{ds}{dt}}{dt}\,,\quad \frac{ds}{dt}.\frac{d\tau}{dt}\,,\quad \frac{ds}{dt}.\frac{d\theta}{dt}\,,$$

On aura donc, en négligeant les différentielles en regard des quantités finies, pour expression des réactions matérielles particulières à chaque tranche fluide et point matériel solide de l'appareil, savoir :

Pour chaque élément solide dont dM est la masse et $rd\theta$ le déplacement absolu dans le temps dt sur la circonférence de rayon r.

$$\text{Réaction de révolution circulaire}\left\{\begin{array}{ll}\text{tangentielle} = & dM.r\dfrac{d\frac{d\theta}{dt}}{dt}\\[2ex] \text{normale} = & dM.r\left(\dfrac{d\theta}{dt}\right)^2\end{array}\right.$$

Pour chaque tranche fluide dont $\rho\omega ds$ est la masse, ds le déplacement relatif le long du tuyau dans le temps dt et r la distance à l'axe de rotation,

1°. Réaction de révolution circulaire $\begin{cases} \text{tangent.} = \rho\omega ds.r\dfrac{d\dfrac{d\theta}{dt}}{dt} \\ \text{normale} = \rho\omega ds.r\left(\dfrac{d\theta}{dt}\right)^2 \end{cases}$

2°. Réact. de translat. curv. $\begin{cases} \text{norm.} = \rho\omega ds.\dfrac{ds}{dt}\dfrac{d\tau}{dt} = \rho\omega\left(\dfrac{ds}{dt}\right)^2 d\tau. \\ \text{tang.} = \rho\omega ds.\dfrac{d\dfrac{ds}{dt}}{dt} = \rho\omega\dfrac{ds}{dt}d\dfrac{ds}{dt}, \end{cases}$

Quand l'écoulement est varié et le fluide incompressible, cette dernière peut être considérée comme la somme de deux autres, dont la première donnant lieu au mouvement varié dans la même tranche, disparaît avec la permanence de l'écoulement, et dont la seconde, produisant la partie du mouvement, varié seulement d'une section à l'autre, reste seule aussitôt que l'écoulement parvient à la permanence. En effet, la masse du fluide qui franchit par seconde les diverses sections du tuyau, restant la même pour toutes, pendant la durée entière du mouvement permanent et même pendant celle de chaque instant dt du mouvement varié quand le fluide est incompressible, on a constamment dans ces circonstances :

$$\frac{ds}{dt} = \frac{\rho_1\Omega_1}{\rho\omega}U$$

d'où l'on conclut par différent. dans la dernière de ces suppositions :

$$\rho\omega ds.\frac{d\dfrac{ds}{dt}}{dt} = \rho\omega ds\left(\frac{\rho_1\Omega_1}{\rho\omega}\frac{dU}{dt} + \rho_1\Omega_1 U\frac{d\dfrac{1}{\rho\omega}}{dt}\right) = \rho_1\Omega_1 ds.\frac{dU}{dt} + \rho_1^2\Omega_1^2U^2 d\frac{1}{\rho\omega}$$

et par suite :

Composante relative à l'écoulement $\begin{cases} \text{permanent} = \rho_1^2\Omega_1^2U^2.d\dfrac{1}{\rho\omega} \\ \text{varié} = \rho_1\Omega_1 ds.\dfrac{dU}{dt} \end{cases}$

3°. Réact. de rot. norm. à l'arc de trans. $\rho\omega ds.\dfrac{d\theta}{dt}\dfrac{ds}{dt} = \rho\omega\left(\dfrac{ds}{dt}\right)^2 d\theta$

Cette dernière peut être considérée comme la résultante de deux autres réactions tangentielles et normales circulaires d'un usage plus

commode quand il s'agit du mouvement autour de l'axe de révolution; leurs valeurs déduites du petit triangle différentiel ayant pour côtés (fig. 2) $d\theta ds$, $d\theta dr$ et $rd\theta' d\theta$ sont, savoir :

$$\text{Composante} \begin{cases} \text{normale à l'arc de révolution} & = \rho\omega ds.\, r\dfrac{d\theta}{dt}\dfrac{d\theta'}{dt} \\ \text{tangentielle à l'arc de révolution} & = \rho\omega ds.\dfrac{d\theta}{dt}\dfrac{dr}{dt} \end{cases}$$

15. Quand l'écoulement du fluide est permanent et le mouvement de l'appareil uniforme, l'ensemble des réactions matérielles particulières aux tranches fluides comprises entre les sections extrêmes du tuyau peut toujours être réduit, quant à son action effective sur les mouvements ici considérés (1), à deux résultantes et à deux couples, tous indépendants de la forme de ce tuyau et fonctions seulement des éléments particuliers à ses extrémités, savoir : deux résultantes pour les réactions tangentielles et normales de translation, et deux couples pour l'ensemble des réactions de révolution et de rotation.

16. Les deux résultantes uniques des réactions tangentielles et normales de translation ont, pour direction le prolongement de l'extérieur à l'intérieur des

(1) Nous disons, *quant à son action effective sur les mouvements considérés*, parce que la transformation n'est complète qu'en joignant aux couples l'ensemble de toutes les réactions tangentielles et normales circulaires transportées parallèlement à elles-mêmes sur l'axe de révolution; mais comme il n'exerce d'influence sur le mouvement qu'indirectement par les frottements qu'il détermine contre la crapaudine et les collets, et qu'on peut entièrement détruire son action par une distribution symétrique des tuyaux autour de l'axe, nous supposerons dorénavant cette condition satisfaite de manière qu'il n'y ait plus lieu de s'en occuper, non plus que de toutes celles qui dans la suite se trouveraient dans le même cas.

éléments extrêmes du tuyau, et pour intensité le double du poids d'une colonne de fluide, dont la base, la longueur et la densité seraient la section, la hauteur due à la vitesse, et la densité de la veine à son passage dans chacun des orifices d'entrée et de sortie (1).

Ce qui donne pour expression générale de leur intensité,

sur l'orifice de sortie, $2g\rho_1\Omega_1\frac{U^2}{2g} = \rho_1\Omega_1 U^2$

sur l'orifice d'entrée, $2g\rho_0\Omega_0\frac{\frac{\rho_1^2\Omega_1^2}{\rho_0^2\Omega_0^2}U^2}{2g} = \frac{\rho_1^2\Omega_1^2}{\rho_0\Omega_0}U^2$

(1) Cette proposition remarquable par sa généralité, sa simplicité et surtout son indépendance, entre les orifices extrêmes, de la densité du fluide, de la position, de la forme et des dimensions du tuyau, comprend comme cas particuliers : 1°. Les résultats obtenus par Navier dans son résumé des leçons de mécanique publié en 1841, pour les efforts, horizontal, vertical et suivant les tangentes extrêmes, supportés par un tuyau dans lequel s'écoule un fluide incompressible; 2°. Celui auquel est parvenu M. Coriolis, par une savante analyse, dans son traité du calcul de l'effet des machines, 1829, pour un canal infiniment étroit, à sections constantes et courbures assez peu variables pour qu'on puisse admettre que les particules de fluide abandonnées à elles-mêmes conservent des vitesses sensiblement constantes en se mouvant sans frottement; 3°. Ceux publiés en 1745 par Léonard Euler dans ses commentaires des principes d'artillerie de Benjamins Robins, etc. Mais dans ces divers ouvrages, on n'a pas distingué les efforts supportés par les parois du vase ouvert, de ceux particuliers au fluide compris entre ses orifices extrêmes, bien que pour les réactions matérielles, par exemple, leur intensité soit moitié moindre, ainsi que nous le démontrerons au Chapitre VI; toutes fois ajoutons, que cette distinction ne conduit pas à modifier les résultats obtenus, parce que la vitesse d'écoulement se réglant toujours dans l'orifice de sortie, de manière qu'il y ait équilibre entre les pressions intérieures et extérieures qui lui sont particulières, les résultantes définitives restent les mêmes sur le fluide et sur l'enveloppe.

La figure 3 est la représentation graphique de ce théorème.

Cette propriété facile à démontrer pour un tuyau rectiligne, quelle que soit sa longueur, s'étend ensuite sans peine à un tuyau courbé d'une manière quelconque, en effet :

1°. pour un élément rectiligne de tuyau à sections décroissantes dans le sens de l'écoulement, la réaction tangentielle de la tranche fluide qui le presse a pour valeur

$$\rho\omega\frac{ds}{dt}d\frac{ds}{dt}$$

et l'on peut supposer qu'elle agit de l'intérieur à l'extérieur au centre de la section d'entrée : appliquant à ses deux extrémités dans la direction de son axe et de l'extérieur à l'intérieur deux forces égales à

$$\rho\omega\left(\frac{ds}{dt}\right)^2$$

sa tendance au mouvement, ne sera point changée, et on pourra le considérer comme sollicité par deux forces opposées agissant de l'extérieur à l'intérieur, l'une

$$\rho\omega\left(\frac{ds}{dt}\right)^2 \qquad \text{ou} \qquad 2.g\rho\omega\frac{\left(\frac{ds}{dt}\right)^2}{2g}$$

appliquée sur l'orifice de sortie, et l'autre

$$\rho\omega\left(\frac{ds}{dt}\right)^2-\rho\omega\frac{ds}{dt}d\frac{ds}{dt}=\rho\omega\frac{ds}{dt}\left(\frac{ds}{dt}-d\frac{ds}{dt}\right) \text{ ou (1) } (\rho+d\rho)(\omega+d\omega)\left(\frac{ds}{dt}-d\frac{ds}{dt}\right)^2$$

appliquée sur l'orifice d'entrée. Chacune de ces expressions étant indépendante de la longueur de l'élément et représentant le double du poids d'une colonne de fluide ayant pour base, les sections d'entrée et de sortie, pour hauteurs celles dues à la vitesse dans ces sections, et pour densités celles même du fluide dans chacune d'elles, leur ensemble justifie l'énoncé ci-dessus pour un tuyau en ligne droite quelle que soit sa longueur.

2°. Pour étendre la même proposition à un tuyau courbé d'une manière quelconque, il suffit de le décomposer dans ses éléments rectilignes et d'observer que les deux réactions tangentielles égales qui se croisent à chaque sommet, faisant avec la normale située

(1) Si l'écoulement est permanent (Voir le paragraphe 14).

dans leur plan, des angles compléments de la moitié de celui de contingence, ont pour résultante l'expression

$$2.\rho\omega\left(\frac{ds}{dt}\right)^2 \cos\left(90^\circ - \frac{d\tau}{2}\right) \qquad \text{ou} \qquad \rho\omega\left(\frac{ds}{dt}\right)^2 d\tau$$

partout égale et contraire à la réaction normale appliquée au même point; toutes les forces analogues se faisant ainsi constamment équilibre sur les divers sommets, il ne reste d'actives que les composantes du premier et du dernier élément ne correspondant à aucun d'eux et qui ont la même valeur que pour le tuyau droit. La figure 3 représentant graphiquement le mécanisme de cette opération, rend bien compte de l'indifférence de la forme du tuyau entre ses deux éléments extrêmes, sur la valeur et la position des résultantes définitives.

17. Les deux couples résultants des réactions de révolution et de rotation sont toujours l'un mouvant, l'autre résistant; ils ont pour bras de levier les rayons aboutissant aux centres des orifices d'entrée et de sortie, et pour forces le poids des colonnes de fluide, dont la base, la densité et les longueurs seraient la section de sortie, la densité du fluide qui la traverse, et les hauteurs dues aux moyennes géométriques des vitesses d'écoulement à la sortie et circulaires des centres des orifices extrêmes.

Ce qui donne pour expression générale de l'intensité des forces du couple mouvant et du couple résistant,

$$\frac{1}{2}\rho_1\Omega_1 U.R_0\frac{d\theta}{dt} \qquad \text{et} \qquad \frac{1}{2}\rho_1\Omega_1 U.R_1\frac{d\theta}{dt}$$

et pour celle de la longueur de leurs bras de levier

$$R_0 \qquad \text{et} \qquad R_1$$

La figure 4 est la représentation graphique de ce théorème.

On le démontre, en considérant :

1°. Que chacune des composantes tangentielles circulaires des réactions de rotation, les seules capables de donner des couples autour de l'axe de l'appareil quand son mouvement est uniforme, en produisent effectivement un ayant pour force et pour bras de levier,

$$\rho\omega ds\frac{d\theta}{dt}\frac{dr}{dt} \quad \text{ou} \quad \rho_1\Omega_1 U\frac{d\theta}{dt}dr \quad \text{et} \quad r$$

2°. Qu'on peut supposer une semblable force appliquée en sens contraire du mouvement de rotation et à toute distance de l'axe jusqu'à l'orifice de sortie, pourvu qu'on l'applique également dans le sens du même mouvement à toute distance de l'axe jusqu'à l'orifice d'entrée. Or :

1°. Les couples formés par les premières étant superposés à partir de l'axe, leurs forces deviennent parallèles, susceptibles de deux résultantes égales à leur somme et donnent lieu à un couple résistant ayant pour force et pour bras de levier,

$$\rho_1\Omega_1\frac{d\theta}{dt}R_1 \quad \text{et} \quad \frac{R_1}{2}$$

qui peut être remplacé par un autre de force moitié et de bras de levier double.

2°. Les couples formés par les secondes donnent lieu de la même manière à un couple résultant mouvant ayant pour force et pour bras de levier,

$$\frac{1}{2}\rho_1\Omega_1 UR_0\frac{d\theta}{dt} \quad \text{et} \quad R_0$$

L'ensemble de ces deux résultats justifie la proposition énoncée.

18. Quand l'écoulement du fluide et le mouvement de l'appareil sont variés, aux forces et couples résultants dont il vient d'être parlé, il faut en joindre d'autres relatifs à cette circonstance et dont voici un exemple :

Les réactions tangentielles de l'écoulement varié sont toujours réductibles, dans le cas d'un fluide incompressible, à une résultante unique parallèle à la ligne menée du centre de l'orifice de sortie au centre de l'orifice d'entrée; cette résultante a pour intensité le poids d'un cylindre de fluide dont la base, la longueur et la densité seraient la section de sortie, la plus courte distance des centres des orifices extrêmes, et la densité du fluide, sollicité par la force accélératrice capable de produire les

accroissements successifs de la vitesse d'écoulement. Quand l'axe du tuyau est une courbe plane, la position de cette résultante se confond avec le côté du rectangle créé sur sa corde comme base, et dont l'aire serait double de celle comprise entre elle et la courbe.

On aura donc pour expression générale de l'intensité de cette résultante unique et de sa distance à la corde du tuyau,

$$\rho_1 \Omega_1 D . \frac{dU}{dt} \qquad \text{et} \qquad \frac{2}{D}\int_0^D y dx$$

La figure 5 est la représentation graphique de ce théorème.

Cette propriété tient à ce que les réactions de translation tangentielle de l'écoulement varié ont pour valeur sur chaque tranche, dans le cas des fluides incompressibles :

$$\rho_1 \Omega_1 \frac{dU}{dt} . ds$$

C'est-à-dire sont à chaque instant proportionnelles aux longueurs des éléments correspondants du *tuyau*; en sorte que prenant ces éléments pour les représenter en position et en intensité, la ligne qui réunit les deux extrémités du tuyau et ferme le polygone infinitésimal constituant son axe, représente aussi en grandeur et en direction leur résultante dont la valeur est en conséquence

$$\rho_1 \Omega_1 \frac{dU}{dt} . D$$

D'un autre côté, la décomposition de ces forces parallèlement et perpendiculairement à la ligne des centres des orifices prise pour axe des x, donne lieu à deux systèmes de composantes ayant pour expression :

$$\rho_1 \Omega_1 \frac{dU}{dt} dx \qquad \text{et} \qquad \rho_1 \Omega_1 \frac{dU}{dt} . dy$$

La somme des premières qui reproduit la résultante précédente à

son point d'application au centre des forces parallèles, c'est-à-dire à la distance de la corde prise pour axe des x, donnée par le rapport

$$\frac{\int_0^D y dx}{D}$$

Les secondes se composant de deux séries de forces dirigées en sens contraire l'une de l'autre, séparées par l'ordonnée maximum Y de la courbe et susceptibles de résultantes uniques de même intensité, produisent un couple ayant pour force et pour bras de levier :

$$\rho_1 \Omega_1 \frac{dU}{dt} Y \qquad \text{et} \qquad \frac{\int_0^D y dx}{Y}$$

que l'on peut remplacer par un autre ayant pour force et pour bras de levier :

$$\rho_1 \Omega_1 \frac{dU}{dt} D \qquad \text{et} \qquad \frac{\int_0^D y dx}{D}$$

Transportant ce dernier dans son plan de manière que l'une de ses deux forces égales soit directement opposée à la première résultante, il ne restera plus que la seconde jouissant des propriétés énoncées.

19. Lorsqu'un ou plusieurs filets fluides s'enroulent sur eux-mêmes de manière à faire perdre à leur masse tout ou partie de la vitesse de translation qu'elle possédait, ainsi qu'il arrive pendant la formation des remous, tourbillons et bouillonnements qui se produisent, soit au passage d'une section quelconque à une plus grande très-rapprochée, comme à la suite des étranglements à l'entrée des renflements, soit à l'arrivée dans le tuyau mobile de la veine injectée par le réservoir, quand sa vitesse absolue et celle de régime ne possèdent ni même direction ni même intensité, etc., la résultante des réac-

tions matérielles tangentes au mouvement de translation sur l'axe du tuyau et particulières à cette circonstance, se déduisent du théorème démontré n°. 16, en assimilant la portion de tuyau dans laquelle s'opère l'enroulement, à un tube auxiliaire dont les sections soumises à la loi de continuité auraient pour valeurs et positions extrêmes, celles qui conviennent aux vitesses effectives, initiales et finales de translation. Les trois cas suivants dans lesquels ces tubes auxiliaires peuvent être considérés comme rectilignes et tangents ou normaux au tuyau mobile, donneront donc, savoir :

1°. *Résultante des réactions matérielles développées par la production des tourbillons dus à la contraction de la veine fluide un peu en aval de l'orifice d'entrée.* Elle est dirigée de l'extérieur à l'intérieur tangentiellement à la portion de tuyau qui suit immédiatement la section contractée, et a pour valeur, en supposant la densité sensiblement constante dans l'étendue sur laquelle s'opère l'enroulement en tourbillons :

$$\mu\frac{\rho_1^2\Omega_1^2U^2}{\rho_0\Omega_0}\left(\frac{1}{m}-1\right)$$

expression dans laquelle m représente le coefficient de contraction de l'orifice d'entrée et μ la proportion de la masse écoulée transformée en tourbillons.

2°. *Résultante des réactions matérielles développées par la production des tourbillons dus à la différence des vitesses tangentielles relative et de régime.* Elle est dirigée de l'extérieur à l'intérieur tangentiellement au premier élément du tuyau et a pour valeur :

$$\rho_1\Omega_1U\left(v\cos.\beta - \frac{\rho_1\Omega_1U}{\rho_0\Omega_0}\right)$$

3°. *Résultante des réactions matérielles développées par la production des tourbillons dus à l'obliquité de la vitesse relative d'injection sur le premier élément du tuyau.* Elle est perpendiculaire au premier élément du tuyau, dirigée dans le sens de la perte de vitesse et a pour valeur :

$$\rho_1\Omega_1 U.v\sin.\beta$$

La figure 6 est la représentation graphique de ces trois résultats.

20. Dans ces deux dernières expressions, la vitesse relative v et l'angle β qu'elle fait avec le premier élément du tuyau, sont liés à la vitesse absolue d'injection

$$\frac{\rho_1\Omega_1 U}{\rho_0\Omega},$$

à celle de rotation du centre de l'orifice d'entrée

$$R_0\frac{d\theta}{dt}$$

et à l'angle α qu'elles font entre elles par les relations :

$$v^2=\frac{\rho_1^2\Omega_1^2U^2}{\rho_0^2\Omega^2}+R_0^2\left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2-2\frac{\rho_1\Omega_1 U}{\rho_0\Omega}R_0\frac{d\theta}{dt}\cos.\alpha$$

et

$$\frac{\rho_1\Omega_1 U}{\rho_0\Omega}\cos.\alpha-v\cos.(\varphi_0-\beta)=R_0\frac{d\theta}{dt}$$

qui supposent la densité sensiblement constante de la dernière section du réservoir à la première du tuyau, et qui s'obtiennent en observant que la vitesse absolue d'injection, devant toujours être la résultante de la vitesse relative et de celle de rotation du centre de l'orifice, la première forme la diagonale du parallélogramme construit sur les deux dernières, en même temps que la

dernière est égale à la différence des composantes des deux premières parallèlement à sa direction. (Voyez fig. 7, la représentation graphique de ces divers résultats.)

Quand la position de la veine alimentaire est réglée par des surfaces directrices, fixes et convenablement disposées à l'entrée du tuyau mobile, α est un angle donné *à priori;* mais quand cette veine n'est gênée dans sa marche par aucun directeur fixe, sa position paraît devoir se régler par la condition que le fluide se précipite dans l'espace successivement abandonné par l'orifice d'entrée pendant son déplacement circulaire et normalement à sa surface, ce qui revient à supposer dans ces relations l'égalité des angles θ et φ_0.

21. *Travail.* Le travail de toute réaction matérielle dans le mouvement, sur sa propre direction, de son point d'application supposé parti du repos, a pour valeur en tonneaumètres, la moitié du produit du nombre d'unités représentant la masse, par le carré de sa vitesse en mètres; ou en d'autres termes, la moitié du produit que les géomètres désignent habituellement sous le nom de *force vive* (1). Il est entièrement indépendant de la loi de

(1) Les géomètres modernes ont tous critiqué, comme emportant avec elle l'idée de pression étrangère au sens réel qui s'y rattache, l'expression de *force vive* consacrée par l'usage pour désigner la moitié du travail emmagasiné par les réactions matérielles dans les masses en mouvement, pendant leur passage de l'état de repos à celui de vitesse, et adoptée vers l'époque où l'on croyait ce travail propre comme les *quantités de mouvement* (produit de la masse par la vitesse) acquises dans l'unité de temps, à représenter l'intensité de ces réactions, et à les rendre comparables aux pressions ordinaires alors appelées *forces mortes*. Néanmoins, ils n'en ont jamais proposé d'au-

variation d'intensité de la force qui le produit, et du chemin décrit par son point d'application, pour n'être fonction que des valeurs initiales et finales de la vitesse.

En effet, ds étant le chemin décrit dans le temps dt par une masse quelconque M le long de sa trajectoire réelle, sa réaction matérielle aura pour intensité

$$M.\frac{d\frac{ds}{dt}}{dt}$$

et son travail depuis son départ à l'état de repos jusqu'à son arrivée à la vitesse $\frac{ds}{dt}$ pour expression :

$$\int_0^{\frac{ds}{dt}} M.\frac{d\frac{ds}{dt}}{dt}.ds \qquad \text{ou} \qquad \frac{M}{2}\left(\frac{ds}{dt}\right)^2$$

ce qui démontre les propriétés énoncées.

On sait que si l'on construit une courbe ayant pour abscisses les chemins décrits par un mobile dans la direction de la force qui le sollicite, et pour ordonnées les intensités correspondantes de cette

tres dans la crainte de compliquer de nouveaux mots le langage de la science. M. Coriolis seul en a modifié l'acception en l'appliquant à la valeur entière du travail emmagasiné dans la matière, afin de simplifier l'énoncé des principaux théorèmes de mécanique, et M. Poncelet l'a étendu, sous le nom de *résistance vive*, au travail consommé par les réactions élastiques des corps pendant leur compression ou leur extension. La confusion que cette expression jette habituellement dans les esprits peu exercés, nous paraît si contraire à la propagation des principes fondamentaux de la mécanique rationnelle, que nous croyons utile dans ce but, de lui substituer celle de *travail des réactions matérielles*, ou de *travail réactionnaire des masses*, de même que l'on pourrait nommer *travail des réactions élastiques* ou *travail réactionnaire de l'élasticité*, celui que M. Poncelet appelle *résistance vive d'élasticité*. Le langage et l'énoncé des principaux théorèmes de la mécanique en deviendrait, ce nous semble, plus expressif et plus clair, sans se compliquer d'aucun nouveau mot.

force, la surface comprise entre elle, l'axe des abscisses et les ordonnées relatives à deux instants quelconques, représente la totalité du travail développé entre ces instants. Quand la force dont il s'agit est la réaction matérielle particulière au chemin décrit, la courbe peut être, pour l'évaluation du travail, remplacée par une droite ayant pour abscisses les vitesses successives du mobile et faisant avec leur axe un angle dont la tangente est numériquement égale à la masse en mouvement; attendu que, dans l'un et l'autre cas, l'expression du travail élémentaire est représentée par deux trapèses infinitésimaux de surface équivalente, savoir :

$$M\frac{d\frac{ds}{dt}}{dt}.ds \qquad \text{et} \qquad M\frac{ds}{dt}.d\frac{ds}{dt}$$

dont le dernier appartient à la droite pour laquelle M est le rapport constant des accroissements d'ordonnées et d'abscisses. Or, sous cette nouvelle forme, la surface mensuratrice du travail développé depuis l'origine du mouvement étant un triangle rectangle dont la base et la hauteur sont

$$\frac{ds}{dt} \qquad \text{et} \qquad M\frac{ds}{dt},$$

l'expression de ce travail est évidemment

$$\frac{1}{2}M\left(\frac{ds}{dt}\right)^2,$$

conformément au résultat ci-dessus trouvé.

Quand par une cause quelconque, la vitesse de déplacement d'une masse fluide se trouve intégralement anéantie ou distribuée en tourbillons, de manière à ne plus pouvoir opérer le transport de son centre de gravité, le travail perdu pour cet objet est évidemment égal au travail réactionnaire que possédait la masse, quels que soient d'ailleurs la forme et l'entrelacement des filets décrits par ses particules. C'est ce qui arrive, par exemple, toutes les fois qu'une veine fluide traverse, en s'épanouissant par tranches parallèles, un tuyau à sections croissantes jusqu'à l'infini, ou qu'elle est lancée

dans une masse en repos de même nature, de manière que sa vitesse s'y distribuant en tourbillons devienne impuissante à opérer le transport de son centre de gravité. Dans le premier cas, le travail qu'elle possédait produit l'épanouissement de la veine par l'accroissement de la vitesse transversale de ses particules aux dépens de leur vitesse de transport; dans le second, il s'use graduellement en frottement de particules à particules ou s'écoule dans le sol en mouvements vibratoires et disparaît bientôt entièrement.

Quand la vitesse de déplacement d'une masse fluide se trouve partiellement anéantie ou distribuée en tourbillons de manière à ne pouvoir opérer que plus lentement le transport de son centre de gravité, le travail qu'elle a perdu pour cet objet est évidemment égal à la différence du travail réactionnaire qu'elle possédait et de celui qu'elle conserve dans la direction du déplacement de son centre de gravité, quel que soit d'ailleurs le chemin qu'il ait décrit. Cette circonstance se présente ordinairement, quand une veine fluide traverse, en restant partout au contact de ses parois, un tuyau à sections soumises à la loi de continuité, et dont les valeurs extrêmes diffèrent entre elles; au sortir des étranglements et à l'entrée des renflements, tels que ceux que détermine la contraction de la veine alimentaire à son entrée dans un tuyau dont l'orifice n'est pas convenablement évasé, etc.

Quand une veine fluide arrive sur l'orifice d'entrée d'un tuyau, dans une direction différente de celle de son premier élément, sa vitesse d'arrivée se décompose en deux autres, l'une parallèle, l'autre perpendiculaire à cet

élément; puis on admet que le travail réactionnaire correspondant sur toute la masse, tant à la différence des vitesses tangentielle et de régime, qu'à la vitesse normale au premier élément, est intégralement employée à constituer des tourbillons analogues à ceux qui se produisent quand une veine est lancée dans un milieu de même nature.

Toute réaction normale à une trajectoire ne travaille jamais dans le mouvement le long de cette trajectoire, parce que son point d'application ne s'y déplace jamais parallèlement à sa direction. Ainsi, par exemple, dans le mouvement des tranches fluides le long du tuyau mobile, le travail des réactions *normales de translation et de rotation* est toujours nul. Il en est de même dans le mouvement circulaire de l'appareil, du travail des réactions *de révolution* et *de rotation* normales à l'arc de révolution.

Les réactions tangentielles et normales relatives à une même trajectoire, travaillent toujours simultanément dans tout mouvement différent de celui que détermine cette trajectoire, sans rien présenter d'ailleurs qui mérite d'être particulièrement signalé.

22. Afin de pouvoir déterminer les lois du mouvement de translation du fluide le long du tuyau mobile, et celles du mouvement de révolution de l'appareil autour de son axe, voici, d'après les considérations qui précèdent, à quoi se résume l'expression du travail par seconde des diverses réactions matérielles dans ces deux circonstances, pour le cas seulement de la permanence de l'écoulement et de l'uniformité du mouvement, savoir :

1°.

Dans le mouvement de translation du fluide le long du tuyau mobile, on aura :

1°. *Travail des réactions tangentielles de translation.* En le considérant comme résistant, il a pour valeur :

$$\rho_1\Omega_1 U.\frac{U^2}{2}\left(1-\frac{\rho_1^2\Omega_1^2}{\rho_0^2\Omega_0^2}\right)$$

2°. *Travail des réactions normales de révolution.* En le considérant comme mouvant, il a pour valeur :

$$\rho_1\Omega_1 U\frac{R_1^2-R_0^2}{2}\left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2$$

3°. *Travail consommé pour la constitution des tourbillons dus à la contraction de la veine fluide un peu en aval de l'orifice d'entrée.* Il est résistant et a pour valeur :

$$\rho_1\Omega_1 U.\frac{\mu}{2}\frac{\rho_1^2\Omega_1^2U^2}{\rho_0^2\Omega_0^2}\left(\frac{1}{m^2}-1\right)$$

4°. *Travail consommé pour la constitution des tourbillons dus à la différence des vitesses tangentielles d'injection et de régime.* Il est résistant et a pour valeur :

$$\rho_1\Omega_1 U.\frac{1}{2}\left(v^2\cos.^2\theta-\frac{\rho_1^2\Omega_1^2U^2}{\rho_0^2\Omega_0^2}\right)$$

5°. *Travail consommé pour la constitution des tourbillons dus à l'obliquité de la vitesse relative d'injection sur le premier élément du tuyau.* Il est résistant et a pour valeur :

$$\rho_1\Omega_1 U.\frac{1}{2}v^2\sin.^2\theta$$

2°.

Dans le mouvement de rotation de l'appareil on aura :

1°. *Travail des réactions tangentielles et normales de translation.* En le considérant comme mouvant, il a pour valeur (1) :

$$\rho_1\Omega_1 U^2\left(R_1 cos.\varphi_1 + \frac{\rho_1\Omega_1}{\rho_0\Omega_0} R_0 cos.\varphi_0\right)\frac{d\theta}{dt}$$

2°. *Travail de la réaction de rotation normale à l'arc de translation.* En le considérant comme résistant, il a pour valeur :

$$\rho_1\Omega_1 U.\frac{R_1^2 - R_0^2}{2}\left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2$$

3°. *Travail développé par la production des tourbillons dus à la contraction de la veine fluide un peu en aval de l'orifice d'entrée.* Il est mouvant sur le tuyau que nous avons adopté comme type de calcul, et a pour valeur :

$$\mu\frac{\rho_1^2\Omega_1^2 U^2}{\rho_0\Omega_0}\left(\frac{1}{m} - 1\right)R_0\frac{d\theta}{dt}.cos.\varphi_0$$

4°. *Travail développé par la production des tourbillons dus à la différence des vitesses tangentielles d'in-*

(1) Pour isoler le travail particulier à chacune de ces deux réactions, il faut le calculer au moyen de leurs résultantes groupées sur chaque tranche fluide, et non sur leur ensemble, ce qui donne :

Travail de la réaction tangentielle de translation. Il est mouvant et a pour valeur :

$$\rho_1\Omega_1 U.\frac{d\theta}{dt}\int_{\rho_0\Omega_0}^{\rho_1\Omega_1} r^2\frac{d\theta'}{dt}\,\frac{d\rho\omega}{\rho\omega}$$

Travail de la réaction normale de translation. En le considérant comme mouvant, il a pour valeur :

$$\rho_1\Omega_1 U.\frac{d\theta}{dt}\int_{R_0}^{R_1}\frac{d\tau}{dt}.rdr$$

jection et de régime. Il est aussi mouvant et a pour valeur :

$$\rho_1\Omega_1 U\left(v\cos.\varepsilon - \frac{\rho_1\Omega_1 U}{\rho_0\Omega_0}\right)R_0\frac{d\theta}{dt}.\cos.\varphi_0$$

5°. *Travail développé par la production des tourbillons dus à l'obliquité de la vitesse relative d'injection sur le premier élément du tuyau.* Il est encore mouvant et a pour valeur :

$$\rho_1\Omega_1 U.v\sin.\varepsilon.R_0\frac{d\theta}{dt}.\sin.\varphi_0$$

IV.

Attraction universelle, Gravité.

23. *Origine. L'attraction universelle* est la force qui sollicite les éléments matériels des corps à se précipiter les uns vers les autres, proportionnellement au produit de leur masse et en raison inverse du carré de leur distance. *La gravité* est pour les divers points matériels du sphéroïde terrestre, et ceux des corps placés à sa surface, la résultante de cette attraction mutuelle et de la réaction matérielle centrifuge résultant du mouvement de chacun de ces derniers sur son cercle de rotation diurne.

24. *Direction.* Pour l'attraction universelle et deux éléments matériels infinitésimaux, c'est la ligne droite qui les réunit : pour la gravité, c'est la verticale de haut en bas.

25. *Intensité.* L'intensité de l'attraction universelle n'étant que d'environ six milligrammes pour deux sphères d'eau d'un mètre cube de volume agissant l'une sur l'au-

tre à un mètre de distance de centre en centre, on conçoit que, pour tous les corps à mettre en présence dans l'étude des machines, l'attraction correspondante et son travail soient tout-à-fait négligeables, en regard des quantités de même espèce, sur lesquelles on opère habituellement.

Quant à la gravité, comme elle comprend la résultante de cette action sur une masse aussi énorme que la terre, on conçoit qu'elle puisse avoir une action plus prononcée sur les corps à sa surface; aussi, bien que réduite par la réaction centrifuge due au mouvement de rotation diurne d'autant plus qu'on s'éloigne des pôles, elle est encore de 1 tonneau sur la quantité de matière renfermée dans un mètre cube d'eau au niveau de la mer et à la latitude de Paris. Son intensité sur l'unité de masse étant g, deviendra sur chaque tranche fluide en repos ou en mouvement dans l'intérieur du tuyau mobile dont il est ici question :

$$g.\rho\omega ds$$

26. Quand le corps sur lequel s'exerce la gravité est un fluide contenu dans un vase fermé en repos ou en mouvement, l'action transmise verticalement aux parois par ses particules, est toujours réductible à une résultante unique égale au poids du fluide compris entre les deux sections extrêmes, dirigée verticalement de haut en bas, et passant par le centre de gravité de sa masse. Pour le tuyau dont il est ici question, l'intensité de cette résultante sera donc :

$$g\int_0^\lambda \rho\omega ds$$

Mais s'il existe un orifice par lequel le fluide puisse s'échapper, on n'obtiendra le résultat définitif de l'action de la gravité sur le vase, qu'en joignant au poids ci-dessus une pression égale et contraire à celle que supportait la portion de paroi supprimée, ainsi que nous le démontrerons au chapitre VI, traitant des pressions contre les surfaces.

27. *Travail.* Quand un fluide s'écoule dans un tuyau de forme quelconque et mobile seulement autour d'un axe vertical, la gravité ne travaille jamais sur sa masse dans le mouvement de révolution circulaire ; mais dans le mouvement de translation le long du tuyau, son travail total est égal à celui que développerait le poids du fluide écoulé, s'abaissant ou s'élevant de la différence de niveau des centres des orifices extrêmes; son expression générale pour l'ensemble des tranches fluides traversant le tuyau, pendant l'unité de temps, sera donc :

$$g\rho_1\Omega_1 U.\zeta$$

Il est d'ailleurs mouvant ou résistant suivant que l'orifice de sortie se trouve plus bas ou plus haut que celui d'entrée ; bien entendu qu'il ne s'agit ici que des phénomènes particuliers à l'intérieur du tuyau, sans égard à la charge extérieure sur les orifices extrêmes.

V.

Frottements.

28. *Origine.* Le frottement est la résistance au glissement relatif qui s'opère entre deux surfaces en contact.

Il provient des aspérités par lesquelles s'engrènent les surfaces frottantes ; aspérités qui opposent au glissement relatif un obstacle que l'on ne peut surmonter, qu'en les comprimant, les déchirant, les écartant par glissement sur l'infinité de petits plans inclinés par lesquels elles se touchent, enfin équilibrant les réactions matérielles résistantes développées pendant ces actions par les masses ébranlées et les corpuscules entraînés.

Dans notre appareil, le frottement s'exerce entre les surfaces de contact : 1°. des tranches fluides contre les parois du tuyau ; 2°. de la partie mobile du réservoir contre le milieu dans lequel elle est plongée ; 3°. de l'axe de révolution contre ses supports ; 4°. enfin du fluide contre lui-même dans le glissement relatif des filets contigus, les remous, bouillonnements et tourbillons.

29. *Direction.* Elle est en chaque point des surfaces frottantes, dans le plan de leurs éléments superficiels en contact et pour chacun d'eux en sens contraire de son déplacement relatif.

30. *Point d'application.* Il est pour chaque frottement élémentaire, un point quelconque de la surface infiniment petite de contact et varie pour les frottements résultants, en raison de la forme des surfaces totales et de la distribution des frottements élémentaires sur leur étendue.

31. *Intensité.* Elle varie avec la nature des surfaces en prise, conformément aux lois suivantes :

1°. Pour les surfaces solides, dures et non absorbantes (telles que celles des métaux), glissant contre des surfaces de même nature par l'intermédiaire d'une matière grasse, et soumises par mètre carré à des pres-

sions incapables de les désorganiser, son intensité paraît : 1°. indépendante de l'étendue des surfaces en contact et de leur vitesse relative ; 2°. proportionnelle à la pression qui détermine le contact ; 3°. enfin, varier du $\frac{1}{16}$ au $\frac{1}{8}$ de la valeur de cette pression suivant que le graissage est continu, ne s'opère qu'à certains intervalles, ou est assez négligé pour donner à la graisse le temps de s'épaissir en se chargeant de matières solides détachées par l'usure ou déposées par l'atmosphère, etc.

2°. Pour les fluides sans viscosité glissant contre les surfaces solides qu'elles ont la propriété de mouiller, cette intensité paraît, 1°. indépendante de la pression et même de la nature du fluide et du solide en contact ; 2°. proportionnelle à la surface frottante, à la densité du fluide, et au carré de la vitesse relative augmenté du $\frac{1}{10}$ de cette vitesse. Sa valeur absolue par mètre carré de surface frottante, quand le facteur de la vitesse devient égal à l'unité, est d'environ $\frac{1}{3}$ de kilogramme pour les fluides expérimentés (l'eau, l'air et l'hydrogène carboné), réduits par dilatation ou compression à la densité de l'eau.

Le nombre $\frac{1}{3}$ et le coefficient $\frac{1}{10}$ de la première puissance de la vitesse, étant déduits d'expériences faites sur des canaux dans lesquels les particules fluides conservent entre elles une vitesse relative variable depuis le filet central jusqu'à ceux en contact avec les parois solides, doivent être considérés comme un peu trop grands, quand il ne s'agit que de deux surfaces seules en glissement l'une sur l'autre, parce que les frottements de particules à particules fluides intérieurement à la masse,

et résultant de la viscosité qui n'est jamais rigoureusement nulle, se trouve ajouté à celui de la surface extérieure. Aussi ces coefficients sont-ils un peu moindres pour les tuyaux de conduite, et cela d'autant plus que le rapport de la section au périmètre mouillé devient plus petit.

3°. Pour des surfaces fluides glissant contre d'autres surfaces fluides, la valeur du frottement doit être à peu près la même que pour les surfaces fluides glissant contre les surfaces solides qu'elles ont la propriété de mouiller; car la constance sensible des coefficients de frottement donnés dans ce dernier cas, par l'expérience, quel que soit le solide pour un même fluide, ne se comprend qu'en admettant que la paroi, en se mouillant, se couvre d'une couche fluide qui la lubréfie et détermine la nature du frottement à la manière des surfaces solides entre elles et graissées à la continue.

32. Dans les machines du genre de celles qui nous occupent ici, les frottements sont souvent réductibles à des résultantes uniques qu'il importe de connaître et dont voici quelques exemples.

1°. *Frottemement des tranches fluides contre les parois du tuyau et réciproquement.* L'ensemble des frottements élémentaires qu'exerce un fluide incompressible contre les parois intérieures d'un tuyau à sections constantes est toujours réductible à une résultante unique parallèle à la ligne menée du centre de l'orifice d'entrée au centre de l'orifice de sortie, et dont l'intensité aurait pour valeur celle du frottement dans le même tuyau sur une longueur égale seulement à la distance de

ces centres. Quand l'axe du tuyau est une courbe plane, la position de cette résultante se confond avec le côté du rectangle créé sur sa corde comme base, et dont l'aire serait double de celle comprise entre elle et la courbe.

On aura donc pour expression générale de l'intensité du frottement résultant et de sa distance à la corde, pour le tuyau, dont ω_0 et χ sont la section et le périmètre constants :

$$\frac{1}{3000}\rho\chi D\frac{\Omega_1^2 U_2^2}{\omega_0^2} \quad \text{et} \quad \frac{2}{D}\int_0^D y\,dx$$

Cette propriété tient à ce que la valeur du frottement sur chaque tranche fluide n'est proportionnelle qu'à la longueur *ds* de l'arc élémentaire qui sert de hauteur à cette tranche, toutes les fois que la section, la densité du fluide et par conséquent la vitesse ne changent pas dans son étendue. On la démontre par un raisonnement identique à celui développé n°. (18), et la fig. 8 en est la représentation graphique.

Quand les sections du tuyau sont assez variables, pour qu'il ne soit pas permis, sans erreur appréciable, de les considerer comme sensiblement constantes et égales à la moyenne arithmétique de leurs valeurs extrêmes, on partage sa longueur en parties assez courtes pour que cette supposition leur soit applicable, et on opère sur chacune d'elles comme sur la totalité du tuyau dont il vient d'être parlé.

2°. *Frottement de la partie mobile du réservoir contre le milieu dans lequel elle est immergée.* Nous

distinguerons celui qui s'exerce contre ses deux parois verticales de celui produit contre celles de son fond horizontal (V. fig. 9), et nous ne traiterons que le cas des grandes vitesses de l'appareil, comme étant presque toujours celui des applications. L'intensité du frottement devenant alors sensiblement proportionnel au carré de la vitesse, le terme de la résistance, fonction de la simple puissance, devient négligeable en regard du premier.

Le frottement contre chaque paroi verticale est toujours réductible à un couple résultant unique de bras de levier égal au rayon du cylindre et dont l'intensité des forces se calcule à raison de $\frac{1}{3}$ de kilogramme par mètre carré de surface frottante, et multipliant le résultat par le carré de la vitesse en mètres. Ce frottement diminue à mesure que la paroi du cylindre est percée d'orifices plus multipliés pour l'écoulement du fluide.

On aura donc pour expression générale de l'intensité des forces et des bras de levier des couples qu'il engendre : à l'intérieur du réservoir

$$\frac{2\pi}{3000}\rho e R^3 \left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2 \qquad \text{et} \qquad R$$

à l'extérieur du réservoir,

$$\frac{2\pi}{3000}\rho e R'^3 \left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2 \qquad \text{et} \qquad R'$$

Le frottement contre les parois du fond horizontal est aussi réductible à un couple résultant unique, de bras de levier égal au rayon de ce fond et dont l'intensité des forces se calcule pour chaque face, à raison de $\frac{1}{3}$ de kilogramme par mètre carré sur les $\frac{4}{5}$ de sa surface frottante, et multipliant le résultat par la moitié du carré de la vitesse en mètres de sa circonférence extérieure.

On aura donc pour expression générale, de l'intensité des forces et du bras de levier de ce couple,

$$\frac{4}{15000}\pi\rho R'^4\left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2 \quad \text{et} \quad R'$$

En effet, imaginant la paroi du fond décomposée en une infinité de surfaces annulaires concentriques infiniment étroites, le frottement sur chacune d'elles donnera lieu à un couple ayant pour force et pour bras de levier

$$\frac{2}{5000}\pi\rho\left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2 r^3 dr \quad \text{et} \quad r$$

ces divers couples étant superposés à partir de l'axe de rotation, leurs forces deviennent parallèles, susceptibles de deux résultantes égales à leur somme et produisent sur les deux faces un couple unique ayant pour force et pour bras de levier.

$$2.\frac{2}{5000}\pi\rho\left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2\int_0^{R'} r^3 dr = \frac{1}{5000}\pi\rho R'^4\left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2 \quad \text{et} \quad \frac{\int_0^{R'} r^4 dr}{\int_0^{R'} r^3 dr} = \frac{4}{5}R'$$

c'est-à-dire équivalent au couple annoncé, comme produisant le même travail de rotation.

3°. *Frottements de l'axe de rotation contre ses supports.* Il faut distinguer celui qui s'exerce contre les collets de celui qui s'opère contre la crapaudine (V. fig. 9).

Le premier est toujours réductible à un couple résultant unique ayant pour bras de levier le rayon de l'arbre, et dont l'intensité des forces est, suivant le mode de graissage, comprise entre le $\frac{1}{10}$ et le $\frac{1}{8}$ de la pression de l'arbre contre ses collets.

On aura donc pour expression générale de l'intensité de ses forces et de son bras de levier,

$$f\Pi' \quad \text{et} \quad r_1$$

Le second est également réductible à un couple résultant unique, de bras de levier égal au rayon du disque

frottant, et dont l'intensité des forces est comprise, suivant le mode de graissage entre le $\frac{1}{10}$ et le $\frac{1}{8}$ des $\frac{2}{3}$ du poids total de l'appareil y compris la pression que supporte verticalement son fond.

On aura donc pour expression générale, de l'intensité de ses forces et de son bras de levier,

$$\frac{2}{3} f\Pi \qquad \text{et} \qquad r_0$$

En effet, imaginant la surface frottante décomposée en une infinité de surfaces annulaires concentriques infiniment étroites, le frottement sur chacune d'elles donnera lieu à un couple résistant de levier r et de force proportionnelle à sa surface. Tous ces couples élémentaires étant superposés, à partir de l'axe de rotation, leurs forces deviennent parallèles, susceptibles d'une résultante unique égale à leur somme et produisent un couple résultant ayant pour force et pour bras de levier

$$f\Pi \qquad \text{et} \qquad \frac{\int_0^{r_0} 2\pi r^2 dr}{\int_0^{r_0} 2\pi r dr} = \frac{2}{3} r_0$$

c'est-à-dire, équivalent au couple annoncé comme produisant le même travail de rotation.

Nous remarquerons ici que la partie du poids Π correspondante à la charge du fluide sur le fond de l'appareil, peut varier entre de très-grandes limites, suivant la disposition de son réservoir et le nombre de ses orifices d'évacuation ; ainsi, quand ce fond leur est commun et qu'il existe peu d'orifices d'écoulement, comme dans la turbine Passot, cette charge est à peu près égale au poids $g\rho\pi R^2 - \Pi$ du cylindre d'eau que détermine la surface de sa base et la différence de niveau motrice ; tandis qu'elle est sensiblement nulle dans les

appareils à orifices multipliés dont le fond est indépendant de celui du réservoir, d'ailleurs invariablement assujetti à la charpente extérieure, comme dans la turbine Fourneyron. Ce résultat tient, ainsi que nous le reconnaîtrons au chapitre VI, à ce que la surface supérieure du fond du réservoir supportant de haut en bas la charge du fluide intérieur, et celle inférieure du fond de la turbine de bas en haut la charge du fluide extérieur, les deux surfaces intermédiaires n'ont à soutenir que la charge correspondante à leur distance au niveau intérieur diminuée de la hauteur due à la vitesse du fluide qui franchit leur joint de réunion, hauteur qu'une bonne disposition peut rendre presque égale à celle de la chute motrice. Ces considérations permettent d'atténuer le travail consommé par ce frottement et surtout l'usure si rapide des pivots : elles assurent sous ce rapport, aux réservoirs à fond supporté par la charpente extérieure et aux appareils à nombreux orifices, une supériorité incontestable sur tous les autres.

4°. *Frottement des particules fluides les unes contre les autres, dans le glissement relatif des filets en contact, les remous, bouillonnements, tourbillons, etc.* La détermination de sa valeur, exigeant la connaissance du développement total de la surface de contact des particules fluides qui ont glissé les unes contre les autres, et de la vitesse relative de ce glissement en chaque point, est impossible dans l'état actuel de la science. On n'en tient habituellement compte qu'approximativement, savoir : 1°. dans le glissement relatif des filets fluides les uns contre les autres, par une amplification

assez incertaine du coefficient de frottement particulier aux filets en contact avec les parois solides ; 2°. dans les remous tourbillons et bouillonnements, en admettant qu'il use intégralement toute la partie du travail réactionnaire que ces remous, tourbillons et bouillonnements n'ont pu ni emporter en nature ni transmettre en vibrations au sol, de manière, qu'après leur production, aucune réaction relative à leur constitution ne puisse plus concourir au transport de la masse. La faible intensité de ce frottement paraît d'ailleurs rendre ces suppositions pratiquement admissibles entre d'assez grandes limites.

34. *Travail.* Nous en donnerons l'expression par seconde, pour le cas de l'écoulement permanent, du mouvement de révolution uniforme et des fluides incompressibles, dans les deux circonstances suivantes :

1°.

Dans le mouvement de translation le long du tuyau mobile, le travail consommé par les frottements ne provient que du glissement des tranches fluides contre ses parois solides. Il est résistant et a pour valeur, dans le cas des grandes vitesses d'écoulement, quand la section ω_0 et le périmètre χ du tuyau sont constants :

$$\frac{1}{5000}\rho\chi\lambda\frac{\Omega_1^2}{\omega_0^2}U^3$$

2°.

Dans le mouvement circulaire de l'appareil autour de l'axe de révolution, le travail consommé par les frottements provient des causes ci-après, savoir :

1°. *Travail du frottement intérieur des parois du tuyau contre les tranches fluides.* Il est résistant et a

pour valeur dans les cas de grandes vitesses d'écoulement, quand la section ω et le périmètre χ du tuyau sont constants :

$$\frac{1}{5000}\rho\chi D\,\frac{\Omega_1^2 U^2}{\omega^2}\left[\rho+\frac{2}{D}\int_0^D y\,dx\right]\frac{d\theta}{dt}$$

2°. *Travail du frottement des parois de la partie mobile du réservoir contre le milieu dans lequel il se meut.* Il est toujours résistant et a pour valeur dans le cas des grandes vitesses de révolution, savoir :

Contre les deux parois verticales $= \frac{2}{5000}\rho\pi e(R^4+R'^4)\left(\frac{d\theta}{dt}\right)^3$

Contre les deux parois horizontales $= \frac{4}{15000}\rho\pi R'^5\left(\frac{d\theta}{dt}\right)^3$

3°. Travail du frottement de l'axe de révolution contre ses supports. Il est toujours résistant et a pour valeur :

Contre les collets $= f\Pi'.r_1\frac{d\theta}{dt}$

Contre la crapaudine $= \frac{2}{5}f\Pi.r_0\frac{d\theta}{dt}$

(La suite aux prochains recueils.)

PROGRAMME DES PRIX.

L'Académie remet au concours pour l'année 1842 le sujet suivant :

Décrire l'ancienne Cathédrale de St.-Etienne de Besançon, détruite après la conquête de 1668, *et en raconter l'histoire depuis sa fondation.*

Elle propose de plus, pour le concours de 1842, la question suivante :

Dissertation historique sur PHILIBERT DE CHALONS.

L'Académie doit décerner également, dans sa 2e. séance publique de 1842, s'il y a lieu, un prix sur la question suivante :

Des effets de la centralisation littéraire sur les provinces, et surtout sur la Franche-Comté; comparer la situation ancienne avec l'état actuel, établir par des faits les avantages et les inconvénients qui en résultent.

L'Académie propose pour sujet du concours de poésie de la même année. *Le Siége de Dole en* 1636.

Les concurrents pourront consulter avec fruit l'ouvrage de Boyvin. L'académie leur laisse le choix de la forme qui leur paraîtra la plus convenable. Mais elle veut que le nombre des vers n'excède pas 300.

Chacun de ces prix est de 300 fr.

Les concurrents ne signeront point leurs mémoires ; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse. Ces mémoires seront envoyés, *francs de port, au Secrétaire-Perpétuel de l'Académie*, avant le 1er. juin 1842.

A l'avenir, nul ne pourra recevoir le prix s'il ne s'est fait connaître sous son véritable nom.

Le Secrétaire-Perpétuel, J.-B. Pérennès.

ÉLECTIONS.

L'Académie dans sa séance du 24 août, a nommé *Président annuel* M. Edouard Clerc ; *Vice-Président*, M. le docteur Bulloz.

Ont été élus *associés résidants* dans la même séance, M. Carbon, Recteur de l'Académie, et M. A. Dusillet, conseiller à la cour royale.

M. Bolu-Grillet, docteur médecin à Dole, a été élu *associé correspondant*.

LISTE ACADÉMIQUE.

JANVIER 1842.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr. l'Archevêque de Besançon.

M. le Lieutenant-Général Commandant la 6e. division militaire.

M. le Premier Président de la Cour royale.

M. le Préfet du département du Doubs (M. Victor Tourangin, C ✠, *ex-Président* de la Compagnie).

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. Micaud, ✠, Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs,

Arago, ✠, membre de l'Académie des sciences, Directeur de l'observatoire; à Paris (janvier 1835).

Berroyer, ancien Recteur; à Bresson, près Grenoble (juillet 1814).

Le Baron Billard, C ✠, Lieutenant-Général (mars 1838).

Boissière (de la), ancien Professeur de faculté; à Carpentras, département de Vaucluse (décembre 1805).

Le Baron Bouvier, O ✵, Président honoraire à la Cour royale de Besançon (février 1812).

L'Abbé Calmels, ancien Recteur, Vicaire-Général à Albi (Tarn) (août 1825).

Le Comte du Coëtlosquet, ✵, membre de l'Académie de Metz (décembre 1840).

Le Comte de Coutard, ✵ C ✵, Lieutenant-Général; à Paris (février 1833).

Droz, Joseph, ✵, de l'Académie française et de celle des sciences morales et politiques; à Paris (novembre 1806).

Fargeaud, Professeur de physique à la faculté des sciences de Strasbourg (août 1827).

L'Abbé Gattrez, Proviseur du collége royal de Rodez (janvier 1828).

Goureau, ✵, Capitaine du génie; au fort l'Ecluse (août 1833).

Mgr. Gousset, ✵, Archevêque de Reims (janvier 1831).

Guizot, G O ✵, Ministre des affaires étrangères, de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Huart, ✵, Recteur de l'Académie de Corse (août 1834).

Lefaivre, O ✵, Colonel, Directeur du Génie au Havre (24 novembre 1836).

Magnoncour (*Flavien* de), Député du Doubs; à Besançon (décembre 1835).

Le Baron Martin, ✵, ancien Député; à Gray (août 1836).

Le Baron Meyronnet-de-St.-Marc, ✵, Conseiller à la Cour de Cassation (août 1835).

Michelot, ✠, ancien élève de l'école polytechnique, chef d'Institution à Paris (août 1838).

Le Maréchal Moncey, ✠ GC ✠, Duc de Conégliano, Pair de France, Gouverneur des Invalides, etc. ; à Paris (janvier 1840).

Le Comte de Montalembert, Pair de France ; à Paris (janvier 1840).

Poujoulat, Homme de lettres ; à Passy, près Paris (décembre 1835).

Roger, ✠, de l'Académie française ; à Paris (août 1835).

Servois, ✠, ancien Officier d'artillerie, correspondant de l'Académie de Turin ; à Mont-de-Laval (août 1836).

Villiers du Terrage (de), O ✠, Chevalier de l'ordre de Charles III, Pair de France, ancien Préfet du Doubs ; à Paris (janvier 1819).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs,

Droz, ✠, Conseiller honoraire à la Cour royale, *Doyen de la Compagnie;* titulaire le 30 décembre 1805.

Ordinaire (J.-J.), O ✠, Recteur honoraire de l'Académie universitaire, membre correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Vice-Président de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs ; titulaire le 11 septembre 1806.

Guillaume, Juge au tribunal d'instance, membre de l'Académie de Dijon ; titulaire le 4 décembre 1806.

De Boulot, ✡, membre de l'Académie de Dijon ; titulaire le 11 juin 1807.

Weiss, ✡, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres); titulaire le 4 août 1808.

Marchant, Docteur en médecine, membre de l'Académie de Dijon et autres Sociétés savantes; titulaire le 6 février 1811.

Ordinaire, *Désiré*, ✡, Directeur honoraire de l'Institut royal des sourds-muets, membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs (février 1814).

Vertel, ✡, Directeur de l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 6 février 1811.

Clerc père, ✡, ancien Procureur-Général à la Cour royale de Besançon; titulaire le 12 mars 1812.

Trémolières, ✡, Président du tribunal de première instance; titulaire le 26 août 1814.

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, membre de la Société d'émulation du Jura; titulaire le 14 août 1820.

Desfosses, Professeur de chimie à l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 24 août 1822.

Monnot-Arbilleur, ✡, Président à la Cour royale, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 24 août 1826.

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or; titulaire le 24 août 1826.

Le Baron Desbiez de Saint-Juan; titulaire le 29 janvier 1827.

Pérennès, Doyen de la Faculté des lettres, *Secrétaire-Perpétuel*, Professeur de littérature française à la faculté; titulaire le 28 janvier 1829.

Parandier, Ingénieur des ponts et chaussées, membre correspondant de la Société géologique de France; de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg, de celle des sciences physiques, chimiques et arts industriels de Paris; de l'Institut historique de France (section des sciences); de la Société de statistique universelle; de celles d'agriculture du Doubs et d'émulation du Jura; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 14 février 1833.

Demesmay (Aug.), *Vice-Président annuel*, membre de l'Académie de Dijon; des Sociétés académiques du Var et du Puy-de-Dôme; titulaire le 26 décembre 1833.

Bulloz, Docteur, Professeur à l'école secondaire de médecine, membre des Sociétés médicales de Tours, Toulouse, Montpellier, Marseille, Metz; de la Société d'émulation du Jura, de celle d'agriculture du Doubs; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 31 juillet 1834.

Bretillot (Léon), membre du conseil général, associé-résidant le 2 février 1832, titulaire le 12 novembre 1835.

L'Abbé Doney, membre du Chapitre métropolitain; associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 décembre 1835.

Bourgon, ✠, Conseiller à la Cour royale, *Trésorier de la Compagnie;* associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 mars 1836.

Maurice, Président à la Cour royale; associé-résidant le 25 août 1834, titulaire le 26 janvier 1837.

Lancrenon, Peintre d'histoire, Directeur du Musée; associé-correspondant (août 1828); élu associé-résidant le 2 avril 1835, titulaire le 24 décembre 1838.

Béchet, Conseiller à la Cour royale, membre de la Société d'émulation du Jura; associé residant le 26 août 1835; titulaire le 24 août 1840.

L'Abbé Ruellet, membre honoraire du Chapitre métropolitain, Curé de Saint-François-Xavier; associé résidant le 28 janvier 1836; titulaire le 24 août 1840.

Ponçot, ✠ O ✠, ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc.; associé correspondant (26 janvier 1837); titulaire le 24 décembre 1840.

Jobard, ✠, anc. Député de la Haute-Saône, Avocat général à la Cour royale; associé résidant le 28 janvier 1836; titulaire le 24 août 1841.

Éd. Clerc, Conseiller à la Cour royale; associé résidant, le 28 janvier 1837; titulaire le 24 août 1841.

Louis de Vaulchier, associé résidant le 24 août 1837; titulaire le 24 août 1841.

ASSOCIÉS-RÉSIDANTS.

Messieurs,

CONVERS, membre du conseil général, adjoint du maire de Besançon ; élu le 24 août 1837.

PERRON, Professeur de philosophie à la faculté ; élu le 24 août 1838.

KORNPROBST, Ingénieur des ponts et chaussées ; élu le 24 août 1840.

GARDAIRE, Inspecteur de l'Académie ; élu le 24 août 1840.

VILLARS, Docteur, Professeur à l'école de médecine ; élu le 28 janvier 1841.

DUSILLET (Aug.), Conseiller à la cour royale, élu le 24 août 1841.

CARBON, ✠, Recteur de l'Académie, élu le 24 août 1841.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant Comté de Bourgogne [1].

Messieurs,

MARC, correspondant de la Société royale des antiquaires de France ; à Remiremont (Vosges), octobre 1806.

DUSILLET (Léon), ✠, membre de la Société d'émulation du Jura ; à Dole (septembre 1806).

GUYÉTANT, ✠, Docteur en médecine, membre de la so-

[1] Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *quarante*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

ciété des Géorgiphiles de Florence; à Paris (février 1809).

Colin, ✵, Premier Président à la Cour royale de Douay, membre de la Société d'émulation du Jura, ancien Député (février 1811).

Ch. Nodier, ✵, de l'Académie française, etc.; à Paris (mars 1812).

Roux de Rochelle, ✵, ancien membre du Corps diplomatique ; à Paris (août 1821).

Duvernoy, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Besançon (janvier 1822).

Th. Jouffroy, ✵, Député du Doubs, Membre du Conseil royal de l'instruction publique, Professeur de philosophie à la faculté des lettres de Paris, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques); à Paris (janvier 1827).

D. Monnier, Homme de lettres, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (janvier 1827).

Victor Hugo, ✵, de l'Académie française, etc.; à Paris (août 1827).

Le Baron Delort, ✠ C ✵, Lieutenant-Général, Pair de France, Aide-de-Camp du Roi, membre du Conseil général du Jura, chevalier de la Couronne de fer d'Autriche, membre de l'Académie royale de Marseille, de la Société d'émulation du Jura; à Paris (août 1827).

Coillot, Docteur en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, ✵, Député du Jura, membre de l'Académie des sciences, Professeur de physique à la faculté des sciences de Paris, l'un des fondateurs et professeurs de l'École centrale des arts et manufactures, Directeur du Conservatoire des arts et métiers; à Paris (août 1827).

Marjolin, ✵, Professeur à la faculté de médecine de Paris (janvier 1828).

Lemonnier, Homme de lettres; à Salins (janvier 1828).

Péclet, ✵, Professeur de physique et de chimie à la faculté des sciences de Paris et à l'École centrale des arts et manufactures, Inspecteur général de l'université (août 1828).

Dalloz, ✵, Député du Jura, Avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de Cassation (août 1828).

Cordier, ✵, Député du Jura, ancien Inspecteur général des ponts et chaussées; à Paris (janvier 1829).

Damoiseau, ✵, membre de l'Académie des sciences et du Bureau des Longitudes; à Paris (janvier 1830).

Le Comte Donzelot, C ✠ G ✵, Lieutenant-Général, ancien Gouverneur de la Martinique et des Iles sous le Vent; à Ville-Evrart, près Neuilly-sur-Marne (janvier 1830).

L'Abbé Receveur, Professeur à la faculté de théologie de Paris (janvier 1831).

Gerrier, ✵, membre de la Société linnéenne de Paris, des Sociétés académiques de Mâcon et du Bas-Rhin; de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (août 1831).

Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Auteur dramatique; à Paris (février 1832).

Le Baron d'Allarde, Auteur dramatique; à Paris (février 1832).

Marsoudet, Littérateur; à Salins (février 1832).

Ch. Cuvier, Professeur d'histoire à la faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Duvernoy, ✵, Docteur en médecine, Professeur au collége de France; à Paris (août 1832).

Le Comte Emmel. de l'Aubespin ✵; à Paris (août 1833).

Besson, Statuaire, Directeur de l'école de dessin à Dole; membre de la Société des antiquaires de la Côte-d'Or et de celle d'émulation du Jura (août 1833).

Beuque (Adrien), Vérificateur des douanes; à Lyon (janvier 1834).

Gindre de Mancy, employé de l'administration générale des postes; à Paris (janvier 1834).

Alphonse De Lamartine, ✵, Député, membre de l'Académie française, etc. (mai 1834).

Laumier, Littérateur à Paris (août 1836).

Charles Magnin, ✵, membre de l'Académie des Inscriptions, Conservateur de la Bibliothèque royale; à Paris (janvier 1839).

X. Marmier, ✵, Bibliothécaire du ministère de l'instruction publique; à Paris (août 1839).

Lélut, de Gy, Médecin de la Salpétrière; à Paris (août 1839).

De Bernard, Littérateur; à Paris (janvier 1840).

L'Abbé Dartois, Curé à Villers-sous-Montrond (août 1840).

Bolu-Grilmet, Docteur-médecin à Dole (août 1841).

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté [1].

Messieurs,

Peignot, Inspecteur honor. des études, membre résidant de l'Académie de Dijon, etc. (septembre 1806).

Le Baron De Gérando, G ✠, Pair de France, Conseiller d'Etat, membre de l'Institut de France (Académie des Inscriptions); à Paris (octobre 1806).

Humbert, ✠, membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Professeur de langue arabe à Genève (janvier 1820).

Chérubini, ✠, membre de l'Académie royale des beaux-arts (Institut de France); à Paris (août 1821).

Le Marquis De Villeneuve-Trans, ✠, membre correspondant de l'Institut, etc.; à Nancy (janvier 1824).

Civiale, ✠, Docteur en médecine; à Paris (août 1833).

Le Baron Taylor, ✠ ✠; à Paris (août 1825).

Pariset, ✠, Secrétaire-Perpétuel de l'Ecole royale de médecine; à Paris (août 1826).

De Cailleux, ✠ ✠, Directeur général des Musées royaux; à Paris (août 1827).

Flatters, ✠, Statuaire; à Paris (août 1827).

[1] Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *vingt*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Soulié, ✵, l'un des Conservateurs de la Bibliothèque du Roi à l'Arsenal; à Paris (janvier 1829).

Maillard de Chambure, Secrétaire de la classe des sciences de l'Académie de Dijon (janvier 1830).

David, ✵, Statuaire, membre de l'Institut; à Paris (août 1831).

Péricaud, Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, ✵, Inspecteur général de l'Université; à Paris (janvier 1834).

Nadault-Buffon, Ingénieur des ponts et chaussées; à Chaumont (août 1834).

Thirria, ✵, Ingénieur en chef des mines; à Paris (août 1834).

Ballanche, Littérateur et Publiciste; à Paris (août 1834).

Thurmann, ancien élève de l'Ecole royale des mines; à Porentruy (août 1834).

Le Comte de Caumont, ✵, Président de la Société des antiquaires de Normandie (janvier 1841).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.[1]

Messieurs,

Le Baron de Stassart, ✵, membre du Sénat belge,

[1] Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841; on y a inscrit d'abord les noms des savants étrangers que l'Académie comptait déjà parmi ses correspondants.

Gouverneur de la Province de Namur, au Château de Corioule (janvier 1826).

Picot, Professeur d'Histoire à Genève (mai 1807).

Le Baron de Gingins La Saraz, à Lausanne (mai 1839).

L'abbé Gazzéra, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Turin (mars 1841).

Rosini, littérateur à Pise (mars 1841).

Le Baron de Reiffemberg, membre de l'acedémie royale de Bruxelles, correspondant de l'institut de France, etc. (mars 1841).

Gachard, Directeur général des archives des Pays-Bas (mars 1841).

Voysin, Bibliothécaire de la ville de Gand (mars 1841).

Mayor (Mathias), Médecin en chef de l'hôpital de Lausanne (mars 1841).

Vuilliemin, Ministre du St.-Évangile à Lausanne (mars 1841).

Porchat, ancien Recteur de l'Université de Lausanne (mars 1841).

Matile, membre du Tribunal souverain de Neuchâtel (mars 1841).

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Discours de M. le Président. . . . . *Page* 1
Discours de réception de M. Gardaire, inspecteur de l'Académie. 28
Réponse du Président. 45
Prière et résignation, par M. Ch. Laumier. 47
Rapport de M. Léon Bretillot, sur le concours pour l'éloge de Suard. 50
Rapport sur le résultat du concours, par M. Perron. . 68
Rapport sur l'élection du titulaire de la pension Suard, par M. Léon Bretillot. 111
Dominique Paillot : souvenir dédié à M. Weiss, par M. Viancin. 119
Du mouvement d'un fluide dans un vase en mouvement, par M. Kornprobst. 130
Programme des prix. 167
Élections. 168
Liste académique. 169

FIN DE LA TABLE.

L. SAINTE-AGATHE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 1842.

PRÉSIDENT ANNUEL,

M. ÉDOUARD CLERC.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Dans les lieux les plus sauvages des montagnes de la Franche-Comté, on rencontre de noires et profondes cavernes, où l'œil distingue encore des traces de fumée et des murs demi-détruits. C'est dans ces antres que se retirèrent, au temps de l'invasion suédoise, des familles et des populations entières. Le villageois qui vous les montre, raconte avec horreur ce qu'il

a su de ses pères. On lui a dit qu'alors les hommes avaient faim, qu'il y avait de grandes pestes, et que les buissons croissaient dans les villages incendiés. Le guide qui vous conduit près du retranchement, voisin d'Amancey, appelé *Mur des Suèdes*, vous dira que ces hommes barbares attachaient dans des corbeilles à vanner le blé, de faibles enfants qu'ils brûlaient lentement sous les yeux de leurs parents, pour obtenir le secret prétendu de leurs richesses. Chaque village cite quelque trait de leur férocité. On se souvient aussi à Sainte-Anne qu'en pleine nuit, quand les Suédois brûlèrent Pontarlier, la sinistre clarté de l'incendie permettait, malgré la distance, de lire dans un livre de prières.

Ces souvenirs, Messieurs, sont fidèles. Nos montagnes envahies ont été pendant six mois occupées par les bandes de Weimar. Notre dessein est de retracer un rapide tableau de ces temps malheureux, aujourd'hui peu connus même des personnes les plus dévouées à l'étude de nos annales. Nous en avons puisé les éléments dans des lettres contemporaines recueillies en grand nombre, et dans la correspondance diplomatique de l'ambassade suédoise elle-même. Peut-être, en cette solennité littéraire que de trop bienveillants suffrages m'appellent à présider, ce récit de l'invasion des Suédois pourra-t-il offrir quelque intérêt. Car nous sommes les descendants des hommes qu'ils opprimèrent, et chez qui l'héroïsme se trouvait uni au dernier degré de l'infortune.

Vous vous rappelez, Messieurs, qu'une guerre générale embrasait dès longtemps l'Europe. Le cardinal de Richelieu, avec les armées du maître qu'il gouver-

nait, et à la tête de l'Allemagne protestante, avait juré l'abaissement et la ruine de la maison d'Autriche, dont la branche d'Espagne régnait sur la Franche-Comté. Dès le commencement de la guerre, Richelieu, le doigt sur la carte d'Europe, avait résolu que le mont Jura deviendrait la limite de la France. Il avait tracé autour de nos frontières un cercle fatal. Le duché de Bourgogne, le Montbéliard et la Bresse, étaient occupés par des troupes françaises. A l'Orient, les Suisses protestants devaient arrêter les secours. Malgré l'intrépidité des Comtois, la conquête de leur pays, entièrement isolé de l'Espagne, semblait infaillible; aussi disait-on en France que nos pères viendraient au devant de Louis XIII, les clefs de leurs villes à la main.

Cette confiance fut étrangement trompée. Il arriva qu'au début de la guerre, en 1636, les Dolois, dirigés par un vieil archevêque et par quelques magistrats, chassèrent du pied de leurs murailles une armée de 20,000 hommes, commandée par le père du grand Condé. La France humiliée vengea sa honte dans le sang. Trois ou quatre armées envahirent successivement la Comté; toutes les petites villes, Bletterans, Quingey, St.-Amour, Lons-le-Saunier, Poligny, furent brûlées. La résistance n'en devint que plus ardente. Les Comtois s'attachèrent à garder leurs montagnes et leurs villes principales, Besançon, Dole, Gray et Salins, où toute la vie de la Bourgogne semblait s'être retirée.

C'est dans cette lutte désespérée, qu'arriva lentement le premier jour de l'année 1639. On apprit alors une nouvelle accablante. Brisach, ville située sur le Rhin,

venait d'être emporté, Brisach, la plus forte place de l'Europe, que l'Empereur appelait le beau rubis de sa couronne, et dont la perte fermait à la Franche-Comté sa dernière communication avec l'Allemagne.

Cette conquête, célébrée à Paris par mille feux de joie, était l'œuvre du duc Bernard de Saxe-Weimar, qui terminait ainsi sa fameuse campagne de 1638, où il avait gagné huit batailles, et fait prisonniers les quatre généraux de l'Empereur, dont le plus célèbre, Jean de Werth, avait été conduit en triomphe à Paris. Le duc Bernard était l'ennemi juré de la catholique maison d'Autriche, parce que la cause de la réforme avait ruiné ses aïeux. A la mort de Gustave-Adolphe dont il était l'élève, devenu le soutien du parti protestant en Allemagne, il avait engagé son épée au service de Richelieu, et sauvé la France de l'invasion de Galas. A peine âgé de 38 ans, il joignait à la vigueur de la jeunesse la maturité de l'expérience. Son armée, composée de Suédois, de Français et d'Allemands, s'élevait à 18,000 hommes, que nos pères désignaient sous le nom de Suèdes ou de Weimariens.

Bernard était l'adversaire le plus redouté des Comtois : il leur avait fait beaucoup de mal dans les années précédentes. La pensée lui vient alors de quitter Brisach pendant quelque temps et de chercher ses quartiers d'hiver dans nos montagnes. Arrivant par le Porentruy, il évitait les nombreuses rivières qui couvrent au couchant le Comté, l'isolait du Jura qui le protége, et affamait le pays, en s'emparant des vivres dont cette partie soigneusement ménagée était abondamment pourvue.

Le 12 janvier, favorisé par l'absence des neiges, Weimar, qui venait de brûler le château de Landscrown, passe le Doubs sur le pont de Ste.-Ursanne et se jette dans les franches montagnes, qu'il gravit sans difficulté, précédé du comte de Guébrian et du colonel Rose. La ville de St.-Hippolyte, dont il veut s'emparer, lui est d'abord mollement disputée, mais l'arrivée de 80 soldats rend quelque courage à la garnison, et Weimar, sans s'arrêter, remonte en silence vers le midi.

Tout reposait en paix dans la vallée de Morteau que traverse le Doubs sur la longueur de deux ou trois lieues, heureux pays encore épargné par la guerre, et protégé par de grandes montagnes couvertes de sapins. C'était le 15 janvier 1639. Les montagnards endormis par la sécurité avaient abandonné l'entrée de la gorge, et nulle sentinelle ne veillait sur les faibles remparts de la petite ville de Morteau. Il était minuit. Tout d'un coup de grands cris se font entendre. Commandés par le colonel Rose, les Suédois venaient de forcer les portes : ils entrent en grand nombre dans la ville, courent au prieuré, brisent les portes de l'église. Quelques habitations qu'ils brûlent les éclairent; le sang coule, les femmes et les enfants sont égorgés. Le matin venu, ils marchent vers l'abbaye de Montbenoît, dont les religieux avaient fui avec les saints reliquaires, et bientôt ils paraissent sur les montagnes de Pontarlier.

Une lueur rougeâtre qu'on voyait au nord avait annoncé leur approche. C'est l'église et le prieuré de Morteau qui brûlaient.

La petite ville de Pontarlier, entourée de murailles,

sans flancs ni fossés, et remplie de paysans chassés par la peur, venait de recevoir le commandeur de St.-Maurice, vaillant Comtois, avec son régiment. Inutilement sommée, la place est investie. Le duc de Saxe qui venait d'arriver presse les travaux et brûle le faubourg St.-Pierre. Le 23 janvier, la mine, pratiquée au pied d'une grande tour, était prête. Rendez-vous, crièrent en grand nombre les Suédois au pied de la muraille, ou cette nuit vous sautez en l'air. Le peuple s'effraya : entraîné par ses cris, le commandeur, malgré ses Bourguignons qui ne demandaient qu'à se battre, ouvrit les portes après une capitulation honorable et se retira vers Besançon.

Alors la terreur fut grande dans les montagnes. Vous eussiez vu les femmes et les enfants s'enfuir vers la Suisse par les sentiers les plus secrets, ou se cacher dans les bois. Le plus grand nombre cependant restaient dans les villages. Weimar contenait ses soldats; la cruauté n'entrait pas alors dans son plan, bien que l'on racontât publiquement que, pendant le siége de Pontarlier, les Suédois avaient brûlé le village de Sainte-Colombe, et refoulé dans le feu à coups de sabre les paysans qui cherchaient à s'échapper.

Weimar établit à Pontarlier son quartier général. La ville, rachetée du feu, lui fournit des otages pour la somme de 60,000 écus; et contre la stipulation des traités, il enleva des magasins 12,000 sacs de blé pour les faire passer à Brisach. Calviniste tolérant, il ne forçait cependant pas les habitants à aller au prêche, où il appelait par ses trompettes. Quelques paysans

trouvaient ses soldats plus traitables que les Lorrains, troupe auxiliaire du pays. L'armée suédoise se grossissait. 10,000 hommes se trouvèrent bientôt réunis dans les montagnes, et se répandant dans la plaine peuplée qui est au couchant de Pontarlier, réduisirent le bourg de La Rivière et Vercel à capituler, tandis que le comte de Guébrian allait attaquer et forcer Noseroy. Puis ils marchèrent vers la vallée d'Ornans.

L'armée comtoise avait quitté lentement Besançon. Elle était retranchée sur les hauteurs de ce vallon, couverte par des précipices; la cavalerie stationnait à Mongesoye. Le courage ne manque jamais aux hommes de cœur; mais il est, dans la guerre, des jours où la fortune renverse tous les conseils humains. Au moment de l'invasion de Weimar les deux chefs de cette armée étaient malades; le marquis de Saint-Martin, qui gouvernait le pays avec le parlement de Dole, avait eu la main fracassée par l'éclat de son arme, et le duc Charles de Lorraine, chef militaire des Comtois, atteint d'une maladie de la peau, était sans mouvement dans son lit. Ses Lorrains mal payés servaient avec dégoût. La caisse espagnole épuisée ne pouvait fournir un denier, même pour remonter les canons. L'horrible famine était imminente; car, par l'imprudence obstinée du pagador espagnol qui avait laissé tout le blé dans les montagnes, les villes étaient sans approvisionnement. Dans les vastes plaines qui sont entre la Saône et les montagnes, il ne croissait de grain qu'aux pieds des murailles des villes et sous le canon de quelques forteresses. Telle était la détresse générale, qu'on venait de trouver une femme et quelques jeunes

enfants qui dévoraient un cadavre sous les arcades du pont de Gray.

C'est ainsi que Pontarlier n'avait pu être secouru. Le duc de Lorraine, qui malade encore s'était, à la tête de 1,200 chevaux, avancé jusqu'à Usier, venait d'être vivement repoussé, et, au milieu d'une mêlée sanglante, sur le point d'être fait prisonnier. Il fut contraint de laisser ce château entre les mains des Suédois, qui s'emparèrent encore de celui de Scey en Varais, dont les rochers dominent la gorge de la Loue.

Alors, le duc Charles annonça publiquement qu'il allait abandonner la Franche-Comté. Dans une extrémité moins pressante, la perte eût été assez légère pour les Comtois. Car ses Lorrains, ramas d'aventuriers sans discipline et vivant de pillages, étaient, selon l'expression du sage Claude de Scey, les plus cruels ennemis du pauvre peuple.

Malgré les prières de Saint-Martin et de la noblesse, le duc Charles sortit de Besançon avec ses troupes le 15 février : le lendemain on apprit la nouvelle non moins effrayante de la prise du château de Joux, seule forteresse de la montagne que l'on crût imprenable. La trahison l'avait livrée à Weimar comme autrefois à Louis XI. « Je vous laisse à juger, Messieurs, écrivait » Saint-Martin au Parlement de Dole, l'état où la retraite » du duc Charles laisse cette pauvre province; je vais » faire la mienne à Dole ou à Gray. » Le gouverneur abandonna donc les hauteurs d'Ornans, et bientôt ce vallon, celui d'Amancey, de Miéges, de Bouclans, de Passavant, de Belvoir, furent occupés et parcourus par

les Suédois avec une entière liberté. Cependant, à part les excès de quelques soldats, ces nouveaux hôtes continuaient à ménager les montagnards, et payaient même le poisson que les pêcheurs leur apportaient.

Une intrigue secrète de Richelieu, que nos aïeux n'ont pas connue, avait décidé la retraite du duc Charles. Des lettres, dans lesquelles il s'exprimait librement sur la cour de Vienne et se plaignait de l'ingratitude dont elle payait ses services, étaient tombées entre les mains du cardinal. L'adroit ministre avait dépêché secrètement au duc un de ses amis pour sonder ses véritables dispositions. C'était le marquis de Ville, alors prisonnier au château de Vincennes. De Ville avait été chargé de lui offrir, en échange de ses états usurpés par les Français, le duché d'Anjou ou tout autre à sa convenance. D'ailleurs, en 1637, le duc avait épousé à Besançon, dans l'église Saint-Pierre, la belle princesse de Cautecroix dont l'esprit et les charmes le tenaient enchaîné dès longtemps. Il avait cependant une première femme qui s'était retirée à la cour de France, mais déjà on commençait à la traiter avec plus de froideur pour flatter sa rivale toute puissante sur le cœur du prince, et à l'influence de cette nouvelle Circé, la France comptait unir celle de la marquise de Chevreux.

Cette intrigue, quoique habilement conduite, échoua. Charles, qui s'était retiré sur les frontières de Lorraine pour négocier plus librement, feignit de s'en être rapproché pour renforcer son armée, et ne tarda pas à rentrer dans le Comté avec ses troupes : mais, pendant son absence, Ornans avait ouvert ses portes aux Suédois,

l'ennemi avait forcé les châteaux de Cléron et de Fertans et avancé le siége de Belvoir qui domine la plaine de Sancey, tandis que d'intrépides paysans, retranchés au voisinage dans une caverne, roulaient du haut de cette forteresse naturelle des quartiers de rochers sur les Suédois.

Le retour du duc de Lorraine n'arrêta guère les progrès de l'ennemi. Ses soldats, en traversant les fertiles contrées qui s'étendent entre la Saône et le Doubs, n'avaient trouvé que des ruines et des landes abandonnées. Ils étaient réduits pour subsister à déterrer les animaux enfouis dont ils faisaient bouillir la peau. Un chirurgien mangea la main d'un blessé, qu'il avait amputée. Ses soldats, mourant de faim, ne connaissaient plus de discipline; leur insolence croissait avec le besoin et menaçait la vie de leurs chefs. Deux sacs d'avoine et quelques pièces de vin que trouva le duc Charles au château de Roulans, où il passa la seconde nuit de son retour, furent pour ses soldats et lui une ressource aussi précieuse qu'inespérée.

Le lendemain, instruit que les Suédois, malgré la résistance opiniâtre des paysans, s'étaient rendus maîtres du château de Belvoir, il traverse la ville de Baume qui était déserte, et pousse jusqu'au pied de ce château dans les quartiers du colonel Rose. L'ennemi, secrètement averti par un émissaire envoyé de Passavant, ne l'attendit pas et s'enfuit en désordre, laissant en son pouvoir ses bagages, de riches provisions et un carrosse fermé où on trouva la nourrice et l'enfant du colonel. La lassitude des chevaux empêcha le duc de poursuivre l'ennemi, et

la faim le chassa du comté de Bourgogne d'où il emmena la princesse de Cautecroix. Quand il approcha des frontières de Lorraine, les paysans, qui le chargeaient de malédictions, l'accueillirent à coups de fusil. Ses soldats brûlèrent Fougerolles, et lui-même fut au moment de faire brûler Luxeuil. Enfin il quitta définitivement le Comté, ayant littéralement accompli sa prédiction favorite, qu'il voulait habiller de velours la dernière vache qu'il laisserait aux Comtois.

Abandonné de son dernier défenseur, le comté de Bourgogne demeurait seul en face de Weimar déjà maître d'une grande partie des montagnes. On annonçait l'arrivée d'une autre armée qui, par la Saône, venait *achever* le pays, épuisé déjà d'hommes et de sang.

Un incident le sauva peut-être. Au sein de ses triomphes, l'heureux Weimar, dévoré d'inquiétude, était à la veille de rompre avec la France. Ici d'importants secrets nous sont révélés par le célèbre Grotius qui, en qualité d'ambassadeur de la reine de Suède près la cour de France, correspondait avec Weimar. Il faut se rappeler la situation du général suédois. La France fournissait annuellement à Weimar quatre millions de subsides : de lui-même il n'avait que son nom et son génie de la guerre. Les titres somptueux qu'il prenait, de duc de Saxe, Julliers, Clèves et Monts, marquis de Misnie, comte de la Mark, etc., n'étaient que des souvenirs. La France lui avait donné l'Alsace en principauté, Brisach qu'il avait conquise allait devenir la capitale formidable de ses nouveaux états; il pensait y joindre le Jura par la conquête, et déjà dans les passe-

ports délivrés en son nom il prenait le titre de Comte de Bourgogne.

Son rêve en était là, quand il apprit que Richelieu lui demandait Brisach pour la couronne de France. Le lion se sentit arracher sa proie. Le ton caressant du cardinal, qui l'engageait dans ses lettres à venir à la cour, pour lier avec lui une amitié plus étroite, ne trompait point Weimar; il vit qu'on voulait lui rendre un refus direct plus impossible. Il ne savait à quoi se résoudre. On ne refusait rien impunément à Richelieu. Perdre l'amitié de la France, c'était pour Weimar perdre sa principauté, ses subsides, ses soldats, ses victoires. Dans sa perplexité, il tomba malade au fort de Joux et se fit transporter à Pontarlier. On craignit pour ses jours.

Il se décida pourtant à un refus, mais il l'adoucissait, autant qu'il était possible, en faisant intervenir près de Louis XIII l'ambassadeur Grotius et la Couronne de Suède elle-même. Richelieu semblait inflexible et demandait Brisach à tout prix. Je ne sais, disait-il publiquement à Hesdin, pourquoi le duc de Weimar ne veut pas venir à la cour, il s'est opéré en lui un changement étrange. Le cardinal laissait comprendre que le duc pourrait bien livrer Brisach à l'Empereur. Dans la réalité il le trouvait trop puissant et trop voisin de la France. Souverain du Rhin et du Jura, auteur fortuné d'un quatrième royaume de Bourgogne, le Suédois n'avait qu'à donner la main aux Bernois et aux Suisses protestants, dont il disposait par d'Erlach son affidé, et il relevait en France par la guerre civile le protestantisme, que

Richelieu y tenait à la chaîne. Déjà le mécontentement du cardinal se manifestait par le refus de subsides et par l'importance qu'il donnait à Feuquiers dans les affaires de l'Alsace.

Weimar fut rétabli de sa maladie vers le 20 mars, mais l'incertitude de sa situation paralysa le mouvement de ses troupes; à l'exception de la prise du Châtelar, près de la Grâce-Dieu, et de Châtelneuf en Venne, le mois de mars fut perdu pour la guerre.

Le mois d'avril, en ramenant le printemps, s'avançait plus terrible. Effectivement, si les troupes weimariennes, répandues dans les quartiers de Morteau, de Pontarlier et de Noseroy, eussent agi de concert, elles auraient facilement assiégé Besançon et Salins. Mais Weimar ménageait ses soldats, et ne songeait plus qu'à sortir du comté de Bourgogne. Il avait pénétré la pensée de la France; c'était pour elle, non pour lui, qu'elle demandait la limite du Jura. Profondément ulcéré, il quitte le 13 avril Pontarlier et se rend à Brisach, qu'il fait entourer de murailles plus élevées et de fossés plus profonds, pour s'en servir au besoin contre la France : dans la même pensée, il donne l'ordre de fortifier le château de Joux. Il connaissait en effet l'implacable Richelieu, qui tôt ou tard lui ferait expier le refus de Brisach. Le point important était de gagner du temps, et d'obtenir les subsides promis par la France et dès longtemps différés. Weimar envoya à Louis XIII le major d'Erlach son ami. D'Erlach, nourri à la cour, en connaissait le langage : il protesta du dévouement et de l'obéissance de son chef, rappela ses services, excusa

son absence par les soins de son armée, et dès qu'on le pressait sur la question de Brisach, il répondait qu'il attendait de nouveaux pouvoirs. L'Helvétien rusé négocia avec tant d'adresse, que le mot de la cour fut de conserver Weimar à tout prix, par la crainte de le jeter entre les bras de l'Empereur. D'Erlach obtint en conséquence pour son maître 150,000 liv. destinées à remonter sa cavalerie, et 80,000 pour enrôler quatre mille Allemands.

Durant le cours de cette négociation et après le départ de son chef, le comte de Guébrian, dont les troupes occupaient Noseroy et les environs, achevait de conquérir les forteresses isolées que les Comtois conservaient encore dans les montagnes. Il commença par l'attaque de Château-Vilain, que le baron de Longvy défendit trois jours avec 140 hommes, battit la nuit suivante la forteresse de Monsaugeon qu'il emporta de même par l'escalade, et s'empara du château de la Chaux dont la garnison n'était que de 90 montagnards. Guébrian arriva ainsi jusqu'à l'abbaye de Balerne. On entendait de longs mugissements dans les rochers des baumes voisines, où les habitants s'étaient retirés avec leurs bestiaux. Ces cavernes, défendues par 80 soldats de la garnison de Poligny, commandés par un lieutenant, furent forcées à coups de canon, au milieu des cris des femmes et des enfants, les soldats faits prisonniers, et les bestiaux en grand nombre conduits à Noseroy.

Dans le même temps, le colonel Ohem s'emparait sur les bords du Doubs, de Neufchâtel, de Franquemont et de St.-Hippolyte, gros bourg dont les habitants s'en-

foncèrent dans la caverne voisine, où ils ne purent être poursuivis.

Il ne restait plus à conquérir, dans toutes les montagnes de Franche-Comté, que St.-Claude, ville assez étendue, mais sans murailles, dont l'abbé avait obtenu de Weimar pour sa terre tout entière un acte de neutralité. Pour l'obtenir il lui avait présenté un vieux parchemin contenant les anciens traités de l'abbaye avec les rois de Bourgogne, d'origine allemande. Weimar, souriant au titre de roi du Jura, et pressé d'ailleurs par Guébrian plein de vénération pour saint Claude, avait accordé tout ce que l'abbé lui demandait. Mais le parlement refusa de ratifier cet acte de neutralité, et 800 montagnards étaient rassemblés dans cette ville, sous les ordres des comtes de Scey et de Boutavant. Guébrian, qui était malade à Noseroy, détacha 600 soldats commandés par le comte de Nassau et le colonel Ohem : en peu de jours, les principales gorges de la Savine et de Morez, défendues par quelques soldats, furent forcées. La ville, abordée sans résistance, capitula le 17 mai, et les montagnes furent entièrement soumises.

Ce fut le terme de la conquête des Suédois. La guerre moins active devint dès lors inhumaine. Les montagnards furent à la merci de ces hommes sans frein et souvent sans chef; les reîtres allemands étaient les plus terribles. Du reste tous parcouraient librement le pays, franchissaient les rivières, gravissaient les montagnes et portaient leurs ravages jusqu'au pied des murs de Besançon, de Salins, de Dole et de Gray, sans trouver de résistance.

On attendait toujours Weimar qui, tout occupé de

Brisach et du Rhin, semblait obstiné à abandonner la Franche-Comté. Vers le milieu de mai, il avait, sous une pluie de bombes et de boulets rouges, forcé à capituler la ville de Thann, seule place qui restât aux impériaux en Alsace, et couru au delà du Rhin jusqu'à Constance. Il ne rentra en Franche-Comté que le 18 juin pour chercher son armée.

Guébrian, plus jeune de deux ans que Weimar, quoique fort attaché à son chef, était dévoué de cœur à la France. Chargé de suivre la négociation de Brisach, il l'alla voir le lendemain à Pontarlier. Dès qu'il voulut lui en parler, Weimar l'interrompit brusquement ; Guébrian lui proposa du moins d'attaquer Salins ; les Suisses autrefois si contraires à ce dessein le proposaient alors : tout fut inutile. En vain Guébrian lui représenta que le Comté n'était point frappé au cœur tant qu'il conservait ses quatre grandes villes, que la peste s'y réveillait avec furie au retour des chaleurs, que la famine y régnait, et que de la frontière de France Villeroy allait entrer avec ses faucheurs du côté de Dole et de Gray, qu'enfin par la retraite la conquête des montagnes serait perdue. *Le Rhin*, *le Rhin*, s'écriait toujours Weimar. Je viens d'apprendre que les impériaux s'avancent vers les villes forestières, et déjà tiennent Ohenwiel investi. Il faut partir, l'année se passe, la consumerons-nous en vain dans ce comté de Bourgogne? Guébrian consterné obéit, et alla à Noseroy et dans les campagnes voisines rassembler les troupes, dont le départ fut fixé au 8 juillet.

On l'a su depuis : un vaste projet germait dès lors

dans la tête de Weimar : la veuve du duc de Bavière qu'il allait épouser lui apportait en dot une armée de 20,000 hommes ; il ne s'agissait pas moins que de former des deux côtés du Rhin un grand royaume dont Brisach serait la capitale, de l'étendre en Allemagne par de nouvelles conquêtes, puis d'en chasser Français et Suédois, et de se poser en face de l'empereur comme seul représentant de la liberté germanique.

La nouvelle du départ répandue dans les quartiers des Suédois, ils s'apprêtèrent à quitter leurs hôtes : mais leurs adieux furent plus funestes que le séjour. Ils démolirent à la hâte les remparts des petites places, en exceptant Joux, Noseroy, la Chaux et Franquemont, où ils laissèrent quelques troupes. Tout le reste des montagnes fut condamné au feu. Ce grand système d'incendie, commencé dès le premier juin par St.-Claude, se termina par St.-Hippolyte, dans un rayon de 30 à 40 lieues.

Le conseiller de Beauchemin était alors sur le roc escarpé du château Ste.-Anne. « On voyait, dit-il, chaque » jour fumée en divers lieux, et la nuit, les feux des » villages brûlants donnaient lueur, et de cette sorte » furent consumés, avec maisons de gens de conditions, » plusieurs centaines de grands et beaux villages. »

Mais rien n'égala l'horreur de l'incendie de Pontarlier. Le 6 juillet, 600 reîtres allemands qui venaient de ruiner La Rivière, se répandent dans cette ville paisible et désarmée ; les uns pillent les maisons, d'autres gardent les portes. A une heure convenue le feu commence ; les flammes s'élèvent en cent endroits, se joignent, la ville est un grand bûcher. Les habitants veulent

fuir, mais les plus faibles périssent dans les maisons ou dans les rues. Ceux qui demi-brûlés arrivent au rempart, se précipitent dans les fossés, se traînent à la rivière du Doubs; d'autres atteignent les portes de la ville, mais les Suédois les repoussent dans le feu. 510 personnes se trouvaient au milieu de ce déplorable embrasement, et le plus grand nombre y périt. « Le feu » parut toute la nuit, dit Beauchemin, et si clair qu'à » Ste.-Anne, où nous étions éloignés de six lieues, on » voyait aussi clair que de jour sur nos remparts. »

Le 8 juillet, toute l'armée suédoise se mit en marche à travers les montagnes fumantes et désolées. Weimar, qui était à Montbenoît depuis plusieurs jours, en partit monté sur son terrible cheval noir, appelé le *Rabe* ou Corbeau, qui dans la mêlée mordait les ennemis au visage et les broyait sous ses pieds. Le 15, arrivé à Huningue, il se sent frappé d'un mal inconnu, et se fait sur-le-champ conduire par le Rhin à Neubourg; de noirs charbons parurent sur sa poitrine, il connut qu'il fallait mourir. Avec son sang-froid ordinaire, il fait assembler ses généraux, donne à Guébrian son cheval de bataille et son épée, et remet à son chapelain un testament fermé par lequel il donnait son armée et ses conquêtes à ses frères. Puis il expira le 18 juillet, à six heures du matin.

Tel fut, Messieurs, le dénouement de ce sanglant épisode, l'un des plus douloureux de cette fameuse guerre de dix ans, où nos pères, presque anéantis mais non subjugués, acquirent la réputation du plus fidèle et du plus indomptable des peuples.

Lorsque le bruit de la mort inespérée de Weimar arriva, on refusait d'y croire. Bientôt on sut qu'un trompette de Baume avait descendu le Rhin dans une barque qui portait à Brisach le cœur et les entrailles du Suédois. Alors il y eut dans tout le Comté ce mouvement de joie qui suit le gain des grandes batailles, et du sein des ruines on entendit ces paroles amères et triomphantes :

« Nous nous sommes trop plaints de la peste ; elle » est bonne à quelque chose, car elle a fait périr le plus » cruel et le plus implacable ennemi de la maison » d'Autriche!!... »

RÊVERIE AU BAL.

PAR M. AUG. DEMESMAY.

As grows a flower, thus quietly she grew.
BYRON.

Mais elle était du monde, où les plus belles choses
Ont le pire destin;
Et rose elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.
MALHERBE.

Jeunes filles si radieuses,
Qu'enivrait autrefois le bal,
Pourquoi n'êtes-vous point heureuses,
Pourquoi paraissez-vous rêveuses?
Et quel souvenir vous fait mal?...

C'est le souvenir d'une amie
Jeune et brillante comme vous;
Comme vous, cueillant dans la vie
Toutes ces fleurs que nous envie
Le Temps, maître dur et jaloux.

Qu'elle était charmante et joyeuse
Dans sa beauté de dix-neuf ans!
Sa taille souple et gracieuse,
C'était la tige de l'yeuse
Qui se balance au gré des vents.

Elle avait la grâce qui touche,
L'élégance qui sait charmer;
Sa raison n'était point farouche,
Et toujours errait sur sa bouche
Le sourire qui fait aimer.

Son regard, miroir de son âme,
En révélait tous les trésors;
Et sur son front de jeune femme
Le ciel avait mis cette flamme,
Présage des nobles essors.

Pour elle la vie était douce:
Elle en ignorait les douleurs;
Ainsi l'oiseau que l'âge pousse
Sort heureux de son nid de mousse
Pour aller respirer les fleurs.

Et chacun enviait sa mère,
Qui toujours la couvait de l'œil,
Et sur cette tête si chère
Plaçait, hélas! heureuse et fière,
Tout son bonheur, tout son orgueil.

Mais que dure ici-bas la joie!
Que dure le bonheur complet!
Ah! quand sur nous il se déploie,
Trop souvent, et sans qu'on la voie,
La Mort veille à notre chevet.

Esprit, beauté, rien ne la touche,
Pas même un regard virginal,
Quand l'heure arrive où la farouche
Doit, s'inclinant sur notre couche,
Nous donner le baiser fatal!

Oui, voilà qu'il faut, jeune fille,
Sous sa terrible majesté,
Comme la fleur sous la faucille,
Courber déjà ton front qui brille
De tant de grâce et de beauté!

Déjà tu sens sa froide étreinte
Glacer ton cœur si noble et pur;
Et ton œil, troublé par la crainte,
Sous ta paupière presque éteinte,
En vain du ciel cherche l'azur.

Quoi! tu n'a pas vingt ans encore,
Et déjà tu t'en vas vers Dieu!
Déjà sur ta lèvre incolore
Il faut qu'un père qui t'adore
Dépose le suprême adieu.

Ton beau visage si candide,
Hier orné de fleurs, de joyaux,
En y posant sa main avide,
La Mort déjà le rend livide
Comme le marbre des tombeaux.

Demain, de nous tous séparée,
Tu pars pour ne plus revenir;
Demain, sous la terre sacrée,
Loin de ta famille éplorée,
Peureuse enfant, tu vas dormir.

Autour de toi tout se désole;
Ta mère aussi voudrait mourir!
Mais de ta dernière parole
Ta voix encore la console
En lui parlant de l'avenir.

Car tu sens, en quittant la terre,
Que notre passage ici-bas
N'est qu'un sentier plein de mystère
Qui, par la joie ou la misère,
Mène au jour qui ne finit pas.

Tu sens que ta nature d'ange
N'a rien à craindre de la mort;
Et comme en une extase étrange,
Déjà vers la sainte phalange
Tu sembles prendre ton essor.

Dis bien, avant d'ouvrir ton aile,
Dis à ta mère au désespoir,
Que de là-haut veillant sur elle,
Pour calmer sa douleur mortelle,
Tu reviendras souvent la voir.

Oui, sous ta forme à nous connue,
Chaque nuit, tu viens, n'est-ce pas?
Dans un songe, rendre à sa vue
La belle enfant qu'elle a perdue,
Et tu lui murmures tout bas :

« Ne pleurez plus, ma bonne mère!
Quand je vois des pleurs dans vos yeux,
Là-haut se trouble ma prière,
Et je pleure, ange solitaire,
Malheureuse aussi, même aux cieux. »

Oui, console-toi, pauvre femme;
Ton enfant au ciel est monté!
Contre ta douleur, pour dictame,
N'as-tu pas au fond de ton âme
La foi dans l'immortalité!

—

Vous, jeunes filles radieuses,
Enivrez-vous encor du bal;
Comme autrefois, pour être heureuses,
S'il se peut, soyez oublieuses
D'un souvenir qui vous fait mal.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. AUG. DUSILLET.

MESSIEURS,

Lorsqu'à l'issue de votre dernière séance publique on m'annonça que l'Académie avait daigné m'inscrire au nombre de ses membres et m'associer à ses travaux, je ne fus pas moins surpris que flatté de cet honneur inattendu. Qui donc, me demandai-je, a pu m'ouvrir les portes du sanctuaire, à moi profane, à moi qui déjà sur le penchant de la vie, n'ai d'autre titre à cette faveur insigne qu'un ardent mais stérile amour des lettres, qu'un vain désir de seconder les efforts de tous les gens de bien, de tous les hommes éclairés, pour le maintien des saines doctrines et des éternels principes du bon goût ?

A cette question la réponse ne se fit point attendre. Oui, Messieurs, je comprends le motif qui a déterminé votre choix. Vous voulez qu'un de vos plus anciens et de vos plus spirituels confrères ait un représentant habituel dans cette enceinte, où lui-même ne peut se montrer qu'à de longs intervalles. C'est à lui que s'adresse encore cette éminente preuve de votre estime, et c'est en son nom plus qu'au mien, sans doute, que je dois vous en rendre grâces.

Oh! si le ciel m'avait doué de quelque talent véritable, si les inspirations de l'éloquence ou de la poésie m'étaient familières, si j'avais sondé les profondeurs de la science ou pénétré les secrets des arts, avec quel empressement ne vous offrirais-je point, en ce jour solennel, le fruit de mes veilles et le tribut de ma reconnaissance ! Vœux inutiles ! Dans la carrière où vos pas sont marqués par de si nombreux succès, je ne puis que vous suivre des yeux et marcher de bien loin sur vos traces.

Après les accords touchants et le discours plein d'un grave intérêt que vous venez d'entendre, il y aurait de la témérité à vouloir de nouveau fixer votre attention sur un objet sérieux. Laissez-moi plutôt l'occuper d'un sujet frivole : c'est le moyen d'éviter une comparaison qu'il me serait trop difficile de soutenir.

Les pages suivantes font partie d'une série de chapitres qui n'est pas terminée, et qui ne le sera peut-être jamais. Elles reproduisent avec exactitude les circonstances d'une attaque nocturne dont je fus autrefois le témoin. Tout est vrai dans ce récit, tout, jusqu'aux moindres détails; et ce mérite, car c'en est un, ce me semble, servira du moins à distinguer ma narration de celles de nos modernes faiseurs de *mémoires*, qui ne sont guère que des conteurs plus ou moins ingénieux.

CHAPITRE VII. — LES VOLEURS.

Vous avez la troisième place, Monsieur, me dit le conducteur, qui, debout à côté du marchepied dé-

roulé, parcourait des yeux sa feuille à la clarté d'une lanterne; montez, s'il vous plaît.

Je montai lestement, car j'étais jeune alors, et je m'établis sur le devant du carrosse. Deux voyageurs venus de Toulouse en occupaient déjà le fond. Deux autres furent appelés après moi. L'un se mit à ma droite: c'était, comme je le sus bientôt, un capitaine d'artillerie qui allait rejoindre son régiment à Grenoble. Le second, enveloppé d'une cape grise, s'arrangea, sans dire mot, de l'espace resté libre entre les Toulousains. Il semblait vouloir demeurer inconnu. L'artilleur, qui en prenait un soin particulier, l'avait fait asseoir sur les plis moelleux d'un vaste collet détaché de son propre manteau, et l'appelait militairement *camarade;* mais à je ne sais quoi de gêné et pourtant de gracieux dans ses manières, à sa petite taille, à ses doigts effilés qu'emprisonnaient de soyeuses mittaines plus étroites et plus fines que les gants d'ordonnance, je conjecturai, quoiqu'il n'eût point encore ouvert la bouche ni montré son visage, que de longtemps ce prétendu camarade ne porterait moustache et ne pointerait un canon.

Enfin le marchepied se relève, la portière est refermée à grand bruit, et le conducteur, quittant sa lanterne et saisissant de ses mains vigoureuses une courroie pendante à l'aide de laquelle il s'élance d'un seul bond dans le cabriolet, donne le signal ordinaire du départ : *En route. — En route!* crie à son tour le postillon, du haut de sa selle. J'entendis le claquement d'un fouet, suivi d'un cliquetis de chaînes, et la diligence s'ébranla.

Il était onze heures du soir (1). Nous traversâmes, à la lueur des réverbères, les rues étroites et tortueuses de cette antique cité de Narbonne, trop décriée par Bachaumont. Puis, au mouvement accéléré de la voiture, à son balancement plus régulier, à la subite cessation du retentissement produit par les roues frémissantes et le pavé raboteux, je jugeai que nous venions d'atteindre la grande route.

On ne voyait, à proprement parler, ni ciel ni terre. Toutefois, mes yeux s'accoutumèrent peu à peu à cette obscurité profonde, à travers laquelle je parvins à discerner la plupart des objets environnants.

Après une heure de marche, nous nous trouvâmes dans une assez vaste plaine qui probablement est marécageuse, car nous la traversâmes en ligne droite sur une longue chaussée, dont le sol me parut élevé d'une ou deux toises au dessus du niveau de la prairie. Cette chaussée aboutit au pied d'une montagne qu'il faut franchir pour arriver au relai de Nissan et passer du département de l'Aude dans celui de l'Hérault. Éloigné de toutes les habitations, ce point de la route, connu sous le nom de *Pas du Loup,* n'est qu'à deux ou trois lieues du bord de la Méditerranée. La montée est rapide et sinueuse, le terrain encaissé, le pays désert; en sorte que tout se réunit pour rendre ce lieu très-favorable au succès d'une expédition comme celle dont il me reste à faire le récit.

Depuis que la diligence roulait avec son bruit et ses secousses monotones sur la chaussée, je m'étais assoupi;

(1) Le 27 mai 181...

mais de temps en temps mes paupières s'entr'ouvraient encore, et je me rappelle que, durant un de ces courts moments de réveil, je vis passer un homme qui courait dans la direction opposée à celle que nous suivions nous-mêmes. Cette circonstance, à laquelle je fis d'abord peu d'attention, me revint ensuite à la mémoire, et je ne doutai pas que ce courrier ne fût un des éclaireurs de la troupe qui nous attendait plus loin. Sans doute, il avait pour mission d'observer si les voyageurs se tenaient sur leurs gardes, si la voiture marchait sans escorte, si la route était libre ou non, et de signaler au besoin les obstacles qui pouvaient s'opposer à l'entreprise ou survenir de ce côté pendant l'exécution. Sans doute aussi d'autres émissaires faisaient le guet aux environs, et malheur au piéton attardé qui les eût rencontrés sur son chemin.

Arrivée au pied de la montagne, la voiture tout à coup s'arrêta, et son immobilité soudaine nous réveilla tous. Descendez ! criait du dehors une voix forte et brusque, descendez !..... Et plusieurs canons de fusil dirigés contre nous par les portières, dont les glaces étaient baissées, rendaient cette injonction sans réplique. Quel sentiment éprouvai-je alors? était-ce de la frayeur? Non, en vérité ; je me rappelle que ce fut seulement de la surprise. Nous étions cinq dans l'intérieur du carrosse; je savais qu'un sixième voyageur occupait une place au cabriolet; puis le conducteur, le postillon.... De prime abord je compris que ma vie ne courait nul danger en si nombreuse compagnie; et j'ajoute qu'à l'exception du silencieux camarade qui venait de plonger sa tête,

avec un gémissement convulsif, sur les genoux de mon voisin l'artilleur ainsi réduit à l'impuissance de se défendre, aucun de nous, à ce qu'il me sembla, ne conçut alors de bien vives alarmes.

Je ne pensai, moi, qu'au désagrément de me voir sans un sou au milieu du Languedoc où je n'étais connu de personne. L'idée me vint d'éparpiller mon argent çà et là, dans l'espoir de soustraire au moins quelque monnaie aux recherches et à la rapacité des bandits, et d'éviter ainsi l'extrême embarras que je redoutais. J'ouvris donc ma bourse à la hâte, et, prenant d'une main ce qui se présenta, c'est-à-dire une douzaine d'écus de cinq francs, de l'autre main je glissai la bourse même dans ma botte, avec quinze à vingt pièces d'or restées au fond de cette bourse. Je ne calculai point, du reste, quelle main devait être la mieux garnie, et ce fut un mouvement machinal qui préserva mon or de toute atteinte. Je cachai ensuite plusieurs écus sous le coussin qui me servait de siége, et j'en remis cinq ou six dans ma poche : c'était la part des voleurs. Ce double arrangement fut l'affaire d'un clin d'œil, et, mes dispositions achevées, j'aurais eu le temps de prendre au besoin d'autres mesures, car mon genou s'appuyait contre une portière condamnée, et ce fut moi qui, par cette raison, sortis de la diligence le dernier.

A peine eus-je mis pied à terre, que deux coquins, dont je ne pus distinguer les traits, tant la nuit était noire, me prirent au collet sans prononcer une parole, et me conduisirent à quelque distance, auprès de mes compagnons d'infortune, qui m'attendaient, assis dans

la poussière, au bord du fossé de la route. Je reconnus, en passant, le postillon couché par terre devant ses quatre chevaux : il formait de son corps un obstacle au départ de la voiture, pour la plus grande sécurité des braves qui s'apprêtaient à la dévaliser. Sur un geste impératif des deux coquins, je m'assis à mon tour, après quoi mes guides muets s'éloignèrent. D'autres braves cependant nous tenaient en échec, debout, à dix pas, le cou tendu, le fusil horizontalement placé dans les deux mains, semblables à des chasseurs dont le chien de quête vient de tomber en arrêt. Je m'avisai de faire tout haut cette comparaison, et d'ajouter, en riant du bout des lèvres, que le gibier pourrait s'échapper encore, s'il prenait sa volée dans la direction que j'indiquais du doigt et où régnait la plus complète obscurité; mais un bruit pareil à celui du port d'armes, et le mot *silence* jeté à demi-voix dans l'épaisseur de cette ombre, m'apprirent que nous étions cernés de toute part et qu'il était prudent de filer doux. A quoi nous eût servi d'ailleurs la résistance ou la fuite? Le principal but d'une expédition si formidable et si audacieuse n'était évidemment pas de mettre à contribution quelques modestes voyageurs, tombés par hasard dans le piége, encore moins de les assassiner; mais bien plutôt d'enlever de vive force un de ces chargements de fonds, que transportent les messageries pour le compte des commerçants ou de l'État. Il nous parut même assez probable que les voleurs ne s'étaient embusqués cette nuit là de préférence, qu'après s'être procuré des renseignements positifs sur la *situation* de la caisse à piller, et que si, pour ne pas

manquer à ce que se doivent à eux-mêmes de pareilles gens, ils venaient à nous rançonner, ce serait avec peu de rigueur. Telles furent les réflexions unanimes qui nous décidèrent à demeurer en repos, sous l'arrêt, jusqu'à nouvel ordre, observant néanmoins de l'oreille et des yeux ce qui se passait autour de nous.

Une scène de violence attirait notre attention du côté de la voiture. Quelques exclamations, jetées au vent et presque aussitôt comprimées, arrivaient de temps en temps jusqu'à nous. On se disputait; on ne se battait pas encore. Bientôt les paroles, échangées d'une manière confuse, devinrent plus distinctes. La clef! la clef! criaient à la fois plusieurs bandits qui semblaient s'animer les uns les autres, en proférant de sourdes imprécations. — Eh! ne vous ai-je pas dit que je ne l'avais point? répondit enfin, avec l'accent d'une colère concentrée, une voix que je reconnus pour celle du conducteur; allez la chercher au bureau de Narbonne, ou la demander au diable. — Silence! interrompit un troisième interlocuteur, silence! ou je te fusille. — Oui, oui, fusillons-le! à genoux, brigand, à genoux! reprirent les honnêtes gens du groupe. Mais un nouveau rappel au silence fut donné d'un ton d'autorité si péremptoire, qu'à l'instant même tout le monde se tut.

A ce tumulte, qui commençait à nous inquiéter, succéda un bruit d'une autre nature : c'était un long craquement de planches qui se brisaient, puis le heurt et le grincement du fer contre le fer. Les voleurs essayaient alors de forcer un coffre de chêne, solidement construit et doublé d'épaisse tôle, qui formait un des siéges inté-

rieurs du carrosse, celui du fond. Ils n'ignoraient pas que ce siége renferme d'ordinaire les sommes dont les entrepreneurs de messageries répondent en cas de perte, sauf toutefois, portent les bulletins de dépôt, sauf les accidents *de force majeure*. Et c'est, je crois, dans la crainte qu'on ne lui contestât plus tard l'existence, au moment dont je parle, de cette force majeure, dernière raison de tout agent responsable, que notre *brigand* de conducteur venait de repousser, par un refus opiniâtre, l'ordre d'ouvrir le coffre ou d'en livrer la clef. Néanmoins il se pourrait que cette clef fût restée, comme il l'assurait, à Narbonne, chaque buraliste en ayant, le long de la route, une semblable à sa disposition.

Quoi qu'il en soit, il fallut briser la caisse, et cette besogne difficile exigea plus de vingt minutes de pénibles efforts. Gênés dans leur attitude et dans leurs mouvements, deux hommes pouvaient à peine y travailler ensemble; aussi les voleurs, qui pour la plupart se trouvaient du loisir, s'avisèrent-ils alors de mettre à profit leurs moments perdus. Plusieurs se détachèrent du gros de la troupe et vinrent, ainsi que nous l'avions prévu, nous demander nos montres et notre argent. On leur donna ce qu'on voulut. Un des Gascons même se tira de ce mauvais pas sans bourse délier, en répondant à chacun des pillards tour à tour qu'il avait déjà fait son offrande aux autres. Pour moi, je leur abandonnai quatre écus et ma vieille montre qui ne les valait pas, véritable *breloque* d'écolier, dont je conservais encore les débris en mémoire des joies de collége que me rap-

pelaient sa boîte mutilée dans vingt batailles, et l'émail ébréché de son cadran, et son unique aiguille que tant de fois j'avais fait rétrogader d'un coup de pouce, afin d'excuser aux yeux de mes maîtres l'arrivée tardive du plus paresseux de leurs élèves.

A peine m'étais-je séparé de ce trésor dont je connaissais moi seul tout le prix, que je me ressouvins de certaines petites clefs de fer, suspendues à la chaîne d'acier rouillé, digne accessoire d'un tel bijou. Ces clefs, forées à compartiments, ouvraient l'une un grand portefeuille, qui jamais ne sortait de mon cabinet, l'autre une boîte de toilette, dite *nécessaire*, et si bien remplie de choses superflues, que je ne la portais point en voyage. Comment ouvrir à mon retour, sans les rompre, ces jolis meubles où la nacre et l'ivoire brillaient sur l'ébène et le marocain ? J'essayai de rappeler le frère quêteur et de lui confier mon embarras. — C'est juste, me répondit-il aussitôt, on vous rendra vos clefs. Puis il ajouta d'un ton bref : Reprenez-les vous-même. A ces mots il me tendit un chapeau dans lequel était son butin. J'y trouvai ma montre que je reconnus au toucher parmi d'autres objets. Je faussai le dernier anneau de sa chaîne, j'en détachai mes deux clefs, et je remis au fond du chapeau tout le reste avec un religieux scrupule. Il me semble encore aujourd'hui que j'aurais commis un véritable abus de confiance, si j'eusse retenu la moindre partie de ce que venait de me prendre un voleur si raisonnable et si poli. Après ce louable échange de bons procédés, qui décelaient une compagnie d'élite en fait d'écumeurs de grands chemins, ceux qui vou-

laient bien alors s'occuper de nous achevèrent leur collecte et rejoignirent leurs compagnons, emportant à la masse commune le tribut de nos menues dépouilles. Tel revint fièrement Gil-Blas, chargé de l'escarcelle et des *agnus* du pauvre moine victime de son premier exploit.

La scène avait changé de face en leur absence. Le siége de la voiture était enfin brisé; d'avides larrons y puisaient la richesse, et cependant on les entendait jurer et gronder encore au sein de leur triomphe. C'est que dans l'impossibilité de forcer la serrure ou d'entamer le couvercle, ils s'étaient vus contraints de faire une brèche au flanc de la caisse, brèche étroite, irrégulière, à travers laquelle on ne pouvait ni introduire la main sans risquer de se blesser, ni tirer à soi les sacs de médiocre grandeur sans les déchirer au passage et laisser échapper de la sorte, au moment de s'en saisir, les pièces d'argent qu'ils contenaient. Il fallait ensuite reprendre à la poignée ces pièces au fond du coffre-fort, manœuvre fatigante, dont l'inévitable lenteur excitait l'impatience et la colère des vautours acharnés sur cette proie.

Depuis quelques instants les nuages, qui couvraient le ciel d'un voile impénétrable, s'étaient éclaircis de distance en distance, et le feu des étoiles nous permettait de distinguer, sur le sable de la route, une large tache brune à côté de la portière ouverte. C'était une étoffe déployée où les voleurs rassemblaient les fruits de leur rapine. Mais au lieu d'entasser rapidement les sacs sur les sacs, ils y jetaient les écus pour ainsi dire l'un après l'autre, comme s'ils eussent tenu à en savoir le nombre.

J'ignorais alors quel obstacle ils avaient rencontré dans le cours de leur expédition, et je cherchais à pénétrer le motif de cette étrange conduite de la part de gens habitués à prendre sans compter, lorsque mon voisin le capitaine, qui, toujours penché vers l'oreille de son petit camarade, semblait donner peu d'attention aux événements de la soirée, s'écria tout à coup d'un ton de dépit risible : Qu'est-ce que j'aperçois là-bas, Pépite? N'est-ce point le collet de mon manteau dont ces oiseaux de nuit vont faire une sacoche? Il ne se trompait pas; c'était bien son collet que Pépite avait abandonné sur la banquette où il lui tenait lieu de coussin. Pépite...., ce mot venait de me révéler à la fois le nom, le sexe et le pays de l'être mystérieux dont je suivais les mouvements avec un vif intérêt de curiosité. C'était une femme, une Espagnole; le reste, on pouvait le deviner sans peine. Je la jugeai fort jeune à sa taille svelte et à la promptitude de ses gestes enfantins; l'air de distinction répandu sur toute sa personne attestait une éducation soignée; son protecteur n'était ni un mari ni un frère, car il se montrait constamment occupé d'elle: un nœud aussi fragile que tendre l'attachait donc à ses pas. J'en conclus qu'elle était belle, séduisante, et mon imagination lui prêta mille attraits. Née par delà ces montagnes dont j'entrevoyais à l'horizon la masse ténébreuse, elle devait avoir de longs cheveux d'ébène et les regards veloutés d'une sensible Catalane, ou plutôt les scintillantes prunelles d'une Aragonaise passionnée... Oui, passionnée, me disais-je à moi-même, et son déguisement en est la preuve. Elle se cache, elle se tait pour

mieux réserver tous ses charmes au fortuné mortel objet unique de son choix. Cette dernière réflexion me conduisit même à penser qu'elle était spirituelle autant que jolie, car les sots, a dit un maître de l'art, les sots n'aiment point (1).

J'en étais là de mes observations et de mes conjectures, lorsque les aboiements d'un chien se firent entendre du côté de Narbonne. Je levai les yeux, et j'aperçus briller dans le lointain une petite flamme qui s'éteignit presque aussitôt, puis reparut et s'éteignit de rechef. A ce signal, car c'en était un sans doute, les voleurs s'élancèrent hors du carrosse, et, d'une voix sourde mais impérieuse, l'un d'eux nous cria : sauvez-vous. Nous nous levâmes tous à ce mot, et déjà nous avions fait quelques pas sur la route quand les bandits nous rappelèrent : Par ici, venez ici, en voiture, en voiture ! murmuraient-ils confusément; et comme nous ne nous pressions point d'obéir à cette invitation suspecte, elle fut soudain appuyée d'un coup de feu qui partit à notre oreille et si près de la pauvre Pépite, qu'elle faillit tomber à la renverse dans les bras du capitaine. Nous n'hésitâmes plus à rebrousser chemin. Les voleurs nous entourèrent. Ils nous aidèrent brusquement à rentrer dans la diligence, où nous nous trouvâmes six au lieu de cinq, et la fermèrent ensuite avec précaution; puis les chevaux se mirent en marche. Mais on eut beau les ex-

(1) Nyrée est beau; j'y veux encore un point,
C'est de l'esprit, car les sots n'aiment point.
GENTIL BERNARD, *Art d'aimer, chant 1er.*

citer du fouet et de l'éperon ; tant que dura cette montée rapide qu'ils avaient l'habitude de gravir au petit pas, il fut impossible de leur faire changer d'allure. Quinze à vingt minutes s'écoulèrent ainsi dans un morne silence, car on se défiait du nouvel hôte de la berline. Des hommes armés nous escortaient le long de la berge, craignant peut-être qu'il ne nous prît fantaisie d'épier les démarches de leurs complices ou d'envoyer à la découverte de leur repaire. Parvenu au sommet de la rampe, le postillon lança ses chevaux au galop ; et la vitesse impétueuse de leur course, en nous éloignant du théâtre de l'attaque, nous affranchit d'un reste d'inquiétude et mit fin aux disgrâces de cette malencontreuse nuit.

Alors nous respirâmes plus à l'aise, et, délivrés d'une longue gêne, nous nous mîmes à causer tous à la fois. Les uns se répandaient en lamentations : c'étaient nos gens de Toulouse qui venaient de sonder à tâtons la brèche pratiquée au flanc de leur siége, et qui déploraient la perte d'un gros sac d'argent mal à propos confié par eux à la solidité de cette boîte d'airain. Ils prononçaient en grommelant les termes fatals de *force majeure* dont ils comprenaient trop bien le sens, et ne se doutaient pas qu'un concours de circonstances fortuites avait sauvé leur trésor du pillage. Ce ne fut qu'à notre arrivée à Béziers, vers quatre heures du matin, que des officiers de justice, procédant à l'ouverture de la caisse, y constatèrent, en même temps que le déficit d'une vingtaine de sacs, la présence inespérée de deux ou trois volumineux *groupes* gisant encore intacts au fond du coffre, et parmi lesquels

nos Gascons reconnurent, avec autant de surprise que de joie, cette bourse chérie dont ils avaient trop tôt porté le deuil.

Les autres voyageurs, et de ce nombre était celui du cabriolet, qui, se trompant de portière au fort du tumulte, avait pris place à côté de moi tête baissée et bouche close, se moquaient bravement du péril qui n'existait plus, comme on rit des fureurs de l'orage dès que l'orage est passé. Je me félicitais en particulier d'être sorti de la mêlée sain et sauf; je ne regrettais ni mes quatre écus ni ma montre, et tout fier d'avoir figuré dans un drame à si grand spectacle, quoiqu'y jouant un assez triste rôle, je me disais tout bas et j'ai souvent répété depuis, que je ne donnerais pas cette aventure pour ce qu'elle m'avait coûté. Non, certes! je ne la donnerais point à ce prix.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT.

Monsieur,

Vous seul, sans doute, vous plaisez à méconnaître les titres qui signalaient votre nom aux suffrages de l'Académie. Elle savait dès longtemps que vous faisiez du culte des lettres l'un de vos délassements les plus chers, et votre modestie n'avait pu lui dérober les poétiques

essais que vous croyiez cachés, et qui vous présentaient à elle comme un disciple aimé des muses.

C'est aux hommes initiés, comme vous, par l'étude à leurs secrets heureux, qu'elles révèlent, Monsieur, cette facilité spirituelle, cet art de narrer où la trace du travail a disparu, et surtout cette élégante flexibilité de langage, qui semble en vous moins un don particulier qu'un patrimoine héréditaire. Vous venez vous associer à nos travaux, où vous contribuerez à affermir l'empire du goût et de l'antique simplicité, trop méconnue aujourd'hui et toujours si difficile.

Sans doute les nœuds de fraternité littéraire qui unissent Monsieur votre père à cette compagnie n'ont point vieilli après trente-six années; mais votre présence les resserrera davantage, et vous serez parmi nous son heureux représentant.

LES GENS MARIÉS.

CHANT IIIe.

III.

LA LUNE DE MIEL.

PAR M. TRÉMOLIÈRES.

Si l'homme, constant dans ses affections, pouvait sans cesse fournir à un sentiment renouvelé sans cesse, la solitude et l'amour l'égaleraient à Dieu même.

CHATEAUBRIAND. *Atala.*

Dans un salon tout aristocratique,
Parmi les jeux, la danse et la musique,
De deux amants qui viennent de s'unir
On célèbre à grand bruit le brillant avenir,
Ce bonheur conjugal que toujours on suppose
Durable autant que mérité :
En pareils cas, chaque invité
Doit, poliment, tout voir couleur de rose.
On peut se tromper cependant;
Je l'ai vu; vous aussi; rien de plus ordinaire :
Qu'importe? un compliment, ce n'est pas une affaire;
Pour la forme on le fait, pour la forme on le prend.
Mais, cette fois du moins, chacun aurait pu croire
Prédire sûrement, car, dans tout le pays,

Les plus vieux n'avaient pas mémoire
De deux époux mieux assortis;
Age, santé, beauté, biens et naissance,
Amour enfin, tout s'y trouvait :
Que fallait-il encor? quelque peu de prudence
Pour conserver ce qu'on avait.
Mais est-ce bien là le partage
De deux jeunes époux l'un et l'autre amoureux?
Sur le premier écueil ceux-ci firent naufrage,
Lorsque les seuls zéphyrs se jouaient autour d'eux.

Avides des plaisirs que l'hymen leur prodigue,
Les plus légers devoirs leur deviennent pesants ;
Tout ce qui n'est pas eux les blesse ou les fatigue :
Il faut à leur amour la liberté des champs.

Eh ! n'est-il donc personne qui leur dise :
« Ne fuyez pas, jeunes époux,
» Ce monde qui vous tyrannise,
» Car, loin de lui, vous serez trop à vous.
» Craignez la solitude et votre indépendance;
» Dans le présent, ménagez l'avenir;
» N'épuisez pas la coupe du plaisir!
» On trouve, au fond, l'indifférence. »

Mais pourraient-ils écouter, aujourd'hui,
Ces froids conseils de la sagesse?
Dans ces premiers moments d'ivresse,
Le moyen de croire à l'ennui!
Par une fraîche matinée

Du plus riant mois de l'année,
Ils vont chercher un gîte où des amants heureux
Puissent ne vivre que pour eux.

Les voilà seuls enfin, parcourant les bocages,
Et la prairie, et les bords des ruisseaux,
Ou bien, pour y goûter les douceurs du repos,
Demandant aux forêts leurs plus épais ombrages;
Ils n'ont jamais trouvé le soleil aussi beau,
Jamais la verdure aussi belle,
Ni plus doux le chant de l'oiseau
Ou les airs de la pastourelle;
L'ombre des nuits, comme l'éclat du jour,
Les fleurs, les bois, le buisson, la bruyère,
Tout les ravit; car la nature entière
N'a plus, pour eux, que des scènes d'amour.
S'aimer est leur unique affaire;
Paul ne peut s'éloigner de Claire;
Claire est toujours au bras de son amant;
Ils ne sauraient se quitter un moment :
D'autant plus enchantés de ce vallon sauvage,
Que leur main, seule ouverte aux pauvres du village,
Y répand des bienfaits nombreux;
On est si bon, lorsque l'on est heureux!
En vain, parmi le voisinage,
On les invite aux plaisirs de leur âge;
Dans le monde ils ont tant souffert
Qu'ils iraient volontiers s'aimer dans un désert.
En vain l'amitié les rappelle :
Le couple heureux ne l'entend pas,

Et cent fois par jour renouvelle
Le serment de s'aimer, ici, jusqu'au trépas.....
Fatale erreur! avant un mois, peut-être,
Nous les verrons parmi nous reparaître,
Las de cet ermitage, où, maintenant, tous deux
Veulent passer leurs jours à s'adorer sans cesse,
Rassasiés de ces bois ténébreux,
Discrets témoins de leur tendresse,
Ou d'eux-mêmes plutôt déjà rassasiés;
Ils reviendront, l'un de l'autre ennuyés :
Ensemble, pleins de joie, ils avaient fui la ville;
Avec le même empressement
Ils fuiront le rustique asile,
Et peut-être séparément.....
Pauvres gens qui naguère ont excité l'envie,
Et qui, prodigues imprudents,
Auront usé le bonheur d'une vie
Dans le cours d'un printemps!

RAPPORT

DE M. PÉRENNÈS, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,

SUR LES TRAVAUX DE MM. LES ACADÉMICIENS

PENDANT L'ANNÉE 1841.

MESSIEURS,

Les sciences, les lettres et les arts, qui, d'après l'esprit de notre institution, doivent se partager les studieux hommages des membres de cette Académie, ont été cette année comme les précédentes, l'objet toujours présent de vos travaux. Mon intention n'est pas de vous présenter une analyse détaillée et approfondie des ouvrages exécutés ou entrepris par nos confrères depuis la séance publique de janvier 1841 ; le temps me l'interdit, aussi bien que le juste sentiment de mes forces. Obligé de me borner à une énumération rapide, je croirai avoir rempli ma tâche si j'ai appelé le curieux intérêt de mes auditeurs sur des publications dont notre compagnie a droit de s'honorer, et dont quelques-unes appartiennent à la France. Je parlerai d'abord des ouvrages purement scientifiques.

Dans la carrière des sciences appliquées, M. l'ingénieur Parandier a publié le résumé de ses études sur le projet du chemin de fer de Mulhouse à Dijon par Besan-

çon. Ce mémoire, dans lequel l'auteur n'emploie d'autres preuves que les chiffres, d'autres arguments que les données positives de la science, a obtenu l'approbation unanime du Conseil général. Puisse-t-il faire avancer une question vitale pour le pays, qui a éveillé les intérêts divergents de quelques localités, et qui, nous l'espérons, sera résolue comme l'exigent les intérêts généraux de la province, dont Besançon est le centre et le lien commun.

M. l'ingénieur Kornprobst a publié un mémoire sur un problème qui intéresse vivement la population bisontine, et qui appelle aussi les calculs et les prévisions de la science ; je veux parler de la conduite des eaux d'*Arcier*.

M. Cordier, dont le nom est attaché sur plusieurs points de la France à un grand nombre de monuments utiles, s'est spécialement occupé, dans le cours de cette année, du tracé d'un chemin de fer de Lons-le-Saunier à Châlons-sur-Saône.

Un autre membre dont vous avez eu tant d'occasions d'apprécier le talent et le zèle, M. Léon Bretillot, a reçu l'honorable mission d'aller représenter au conseil général d'agriculture et de commerce, les intérêts et les besoins de ce département. C'est assez dire qu'il s'en est acquitté avec cette habileté que donnent la finesse et la lucidité de l'esprit jointes à la pratique des affaires.

Un de nos confrères que son âge semble inviter au repos et que son amour pour l'art médical qu'il professe ramène chaque année avec une ardeur toute juvénile dans la carrière des laborieuses compositions, M. le

docteur Marchant, vient de terminer un ouvrage en 4 volumes, intitulé *Bibliographie anatomico-physiologique*, ou examen par ordre chronologique des ouvrages publiés sur l'anatomie et la physiologie depuis l'année 1470. L'auteur désirant assurer à son livre un patronage aussi éclairé que bienveillant, l'a dédié à l'administrateur habile qui dirige ce département.

M. Lélut, de Gy, médecin de la Salpétrière et associé-correspondant de cette compagnie, vous a fait hommage d'un mémoire lu à la Société *ethnologique* de Paris, qu'il a publié sous le titre de *Recherches pour servir à la détermination de la taille moyenne de l'homme en France.*

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, le rapport plein d'intérêt que vous a lu M. le docteur Bulloz, sur l'épidémie de petite vérole qui a régné à Besançon et dans plusieurs communes du département pendant l'année 1840. Les faits qui y sont consignés attestent l'efficacité de l'inoculation vaccinale, contre laquelle il existe encore dans certaines familles de déplorables préjugés.

Dans la carrière de la philologie, M. l'abbé Dartois a poursuivi ses études sur les patois de la Franche-Comté. Pour marcher d'un pas aussi persévérant dans cette route épineuse et aride, il faut, comme lui, être soutenu par l'amour du pays et par le désir de contribuer à jeter quelque lumière sur des questions trop négligées jusqu'ici, et qui ne sont sans importance ni pour l'histoire ni pour la littérature.

M. Laumier a pris part à la composition du *Dictionnaire encyclopédique de France*, publié par Firmin

Didot, sous la direction de M. Lebas, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et il a fourni à ce recueil près de trois cents articles.

Un de nos anciens, de nos plus chers associés, que sa vive et féconde imagination semblait prédestiner à la poésie plutôt qu'aux patientes recherches du philologue, et qu'une étonnante variété d'aptitudes porte tour à tour avec un égal succès vers des genres divers, M. Nodier, achève en ce moment un important travail sur les origines de l'idiome populaire de la Franche-Comté. On sait que notre savant confrère continue de prendre part, dans le sein de l'Académie française, au travail du nouveau Dictionnaire que doit publier cet aréopage littéraire, dont personne ne peut contester la compétence en matière de goût et de langage.

M. Pauthier, à qui ses savants travaux sur la langue chinoise ont assigné un des premiers rangs parmi les orientalistes, a donné cette année, sous le titre de *Confucius et Mencius*, une traduction des quatre livres de philosophie morale et politique de la Chine. Cette publication semble recevoir un intérêt nouveau des graves événements dont l'Europe se préoccupe aujourd'hui. « Dans un moment, dit le traducteur, où l'Orient semble se réveiller de son sommeil séculaire au bruit que font les puissances européennes qui convoitent déjà ses dépouilles, il n'est peut-être pas inutile de faire connaître les œuvres du plus grand philosophe moraliste de cette merveilleuse contrée dont les souvenirs touchent au berceau du monde, comme elle touche au berceau du soleil..... C'est, ajoute-t-il, un phénomène

extraordinaire que celui de la nation chinoise et de la nation indienne, se conservant immobiles depuis l'origine la plus reculée des sociétés humaines, sur la scène si mobile et si changeante du monde! On dirait que leurs premiers législateurs, saisissant de leurs bras de fer les nations à leur berceau, leur ont imprimé une force indélébile, et les ont coulées, pour ainsi dire, dans un moule d'airain, tant l'empreinte a été forte, tant la forme a été durable! Assurément, il y a là quelques vestiges des lois éternelles qui gouvernent le monde. »

Les quatre livres traduits par M. Pauthier sont le *Tahio* ou la grande étude, ouvrage attribué à Confucius, et dont l'objet est la connaissance et le *perfectionnement de soi-même;* le *Tchoung-young* ou l'invariabilité dans le milieu, exposé sommaire de la morale du même philosophe, rédigé par son petit-fils; le *Lun-yu*, ou les entretiens de Confucius avec ses disciples, entretiens conservés dans la Chine avec le même respect qui fit recueillir dans la Grèce les dialogues de Socrate; enfin, le *Mengtseu*, qui n'est autre chose qu'un recueil de dissertations morales du philosophe *Mencius* sur divers sujets. La traduction de M. Pauthier a ce mérite particulier qu'elle est la première version complète qui ait été faite en français sur le texte chinois.

L'auteur nous avertit qu'il l'a entreprise, non par amour d'une vaine gloire, mais dans l'espérance de faire partager à ses lecteurs les impressions morales qu'il a éprouvées lui-même à la lecture des œuvres de ces sages Orientaux, qui semblent conserver quelques restes des traditions premières du genre humain, et

dont nos missionnaires eux-mêmes ont admiré plus d'une fois la sagacité judicieuse et profonde. « Oh ! c'est assurément, dit-il, une des plus douces et des plus nobles impressions de l'âme, que la contemplation de cet enseignement si lointain et si pur, dont l'humanité, quel que soit son prétendu progrès dans la civilisation, a droit de s'énorgueillir.... Dans un temps où le sentiment moral semble se corrompre et se perdre, et la société marcher aveuglément dans la voie des seuls instincts matériels, il ne sera peut-être pas inutile de répéter les enseignements de haute et divine raison que le plus grand philosophe de l'antiquité orientale a donnés au monde. »

Dans la carrière des sciences historiques, vers laquelle un attrait irrésistible semble depuis quelques années entraîner en France les intelligences d'élite, l'Académie a aussi payé son tribut.

M. l'abbé Receveur, continuant d'appliquer les connaissances théologiques aux événements passés, a donné le 2e. volume de son *Histoire de l'Eglise*. Un prélat franc-comtois, dont l'éloignement a laissé de vifs regrets dans ce pays et dans cette Académie, Mgr. Gousset, prépare en ce moment une édition des conciles de la métropole de Rheims. On sait que le nom de l'illustre archevêque brille depuis longtemps dans l'Europe religieuse du double éclat de la science et de la piété.

M. Ponçot continue ses travaux archéologiques et poursuit, avec l'honorable membre qui préside cette séance, la carte des voies romaines de la Séquanie. M. Éd. Clerc met en ce moment la dernière main au

2e. volume de son Histoire de la Franche-Comté, ouvrage exact et consciencieux, où l'auteur, dédaignant cette érudition de seconde main qui court comme une monnaie de convention, dans les rangs subalternes de la littérature, a voulu puiser aux sources mêmes la matière de ses récits. Vous avez encore présent à l'esprit le curieux mémoire sur l'invasion des Français au xve. siècle, qui, dans la séance du 8 mai dernier, vous a été lu par notre honorable président. Vous conservez aussi le souvenir de la savante dissertation de M. Duvernoy sur les relations qui ont existé au moyen âge entre la Suisse et la Franche-Comté. Le même associé travaille en ce moment à une histoire de la maison de Châlons, tâche longue et laborieuse, qui nous donnera une nouvelle preuve de son érudition et de son patriotisme.

M. Weiss, dont le nom est désormais identifié avec les plus savants travaux de la biographie, tout en poursuivant dans cette carrière ses laborieuses recherches, a dirigé dans le sein de l'Académie les travaux des deux commissions chargées de dépouiller les *Mémoires de Granvelle* et de mettre au jour les documents inédits concernant la Franche-Comté. Deux volumes de cette publication, qui sera un curieux monument d'histoire nationale, ont déjà paru. Le 3e. s'élabore en ce moment. Permettez-moi de rappeler ici que cette patriotique entreprise a obtenu le suffrage du savant ministre qui dirige aujourd'hui l'instruction publique. Une approbation si haute et si éclairée est aux yeux des collaborateurs le plus puissant des encouragements, comme la plus flatteuse des récompenses.

M. Désiré Monnier a publié, outre l'*Annuaire du Jura* pour 1841, de curieuses recherches sur Lacuson, ce héros populaire qui lutta avec tant d'énergie contre l'invasion française, et dont le souvenir vit encore dans plusieurs villages de nos montagnes, entouré d'une auréole de merveilleux.

M. Magnin, à qui la France savante est redevable d'un ouvrage plein d'érudition sur les *Origines du théâtre moderne*, a publié une notice sur Camoëns, dans laquelle il s'est appliqué à éclaircir plusieurs points obscurs de la vie du *chantre des Lusiades*. Cette notice ajoute un nouveau prix à l'édition des œuvres du poëte portugais, publiée dans le cours de cette année par les soins de M. Dubeux.

Vous avez lu avec intérêt deux discours dont M. Huart, recteur de la Corse, a fait hommage à cette compagnie, après les avoir prononcés aux distributions des prix des colléges d'Ajaccio et de Bastia. Les idées que l'orateur y a développées sont dignes de la haute mission dont il est investi, et de l'occasion solennelle dans laquelle il se faisait entendre. Dans l'un il recommande à la jeunesse le travail, qui féconde l'esprit et forme les hommes utiles à la société ; dans l'autre il l'exhorte à se pénétrer de ces principes salutaires du vrai et du beau, qui sont liés par des nœuds intimes aux lois éternelles de la morale.

Un de nos plus jeunes associés, dont le talent, agrandi et fortifié par les voyages, semble attiré par un aimant mystérieux vers ces régions du nord où la poésie se cache sous des mœurs froides et uniformes, comme la lave qui bouillonne sous les neiges de l'Hécla, M. Xavier

Marmier, que nous sommes si heureux de revoir au milieu de nous, et de retrouver, après tant de courses lointaines, fidèle aux souvenirs et aux douces affections du pays natal, a publié récemment sur la Hollande un ouvrage que, l'année dernière à pareille époque, je vous annonçais avec espérance. Ce livre, qui fait pressentir la maturité de l'écrivain, comme ses œuvres précédentes révélaient la vive et poétique imagination de la jeunesse, contient des détails pleins d'intérêt sur les mœurs et le caractère de la nation néerlandaise, son état politique, sa littérature ancienne et moderne, ses expéditions dans le Nord et ses établissements dans l'Inde. La poésie se montre encore par intervalles dans ce volume. Mais c'est surtout le côté positif des choses humaines que paraît avoir révélé à l'auteur le spectacle d'une nation marchande. « Les temps d'héroïsme et de chevalerie s'en » vont, dit-il en terminant. L'amour du bien-être maté- » riel l'emporte, dans le cœur des nations comme dans le » cœur des individus, sur les généreux élans auxquels » on s'abandonnait autrefois. Du haut de son char, la » fortune régit la pensée; l'industrie fascine les regards. » En vain quelques poëtes, fidèles au culte du passé, » essaient de faire revivre par leur parole enthousiaste » les traditions qu'ils vénèrent; le monde marche à la » conquête de la toison d'or, et n'accepte plus les chants » sacrés, les chants d'amour et de gloire, qui ébran- » laient l'âme de nos pères, que comme un son harmo- » nieux pour le distraire dans le cours de sa morne pé- » régrination. » Ces paroles sont tristes, Messieurs, et, nous aimons à le croire, trop sévères dans leur généra-

lité. Heureusement l'auteur, détourné par un naturel penchant de cette froide contemplation du monde réel, nous a ramenés lui-même, en publiant ses *Chants populaires du Nord*, à cette poésie qu'il aime et qui durera autant que l'humanité, parce qu'elle répond à un des besoins les plus intimes du cœur. « Ne croyez pas, dit-il, » que la poésie disparaisse avec le dernier vallon de ver- » dure et le dernier arbrisseau de fleurs ; elle anime » encore de son souffle vivifiant les contrées arides ; elle » voltige comme Ariel à travers les brumes de la plage, » elle apporte sur son aile légère les riantes couleurs, les » parfums, les trésors d'un autre monde. » Dans ce recueil, dont l'introduction écrite avec charme rappelle plus d'un riant souvenir de Franche-Comté, l'auteur a rassemblé des poésies nationales d'Islande, de Danemarck, de Suède, de Norwége et de Finlande. Ce sont des fleurs écloses sous un ciel voilé de nuages, pâles et tristes comme le climat qui les vit naître, mais qui exhalent pourtant un suave parfum. M. Marmier a reproduit en vers français quelques sons de cette harpe mélancolique du nord. Il a choisi de préférence des pièces modernes, plus rapprochées du génie de notre littérature, qui elle-même, depuis quelques années, semble invoquer avec prédilection la muse vaporeuse des régions septentrionales. En voici une qui me paraît rendre avec bonheur la tristesse contemplative des bardes scandinaves. Sa brièveté me permet de la citer. C'est le dernier chant de Wallin :

Pauvre front fatigué, repose en paix, repose ;
Que tes derniers pensers d'espérance et d'amour

S'en aillent maintenant vers l'éternel séjour
Où le soleil d'en haut éclaire toute chose.
Repose en paix, repose !

Pauvres bras fatigués, croisez-vous sur mon sein,
Croisez-vous pour prier à cette heure suprême ;
Déjà ma faible voix meurt sur ma bouche blême ;
La force m'abandonne et je touche à ma fin.
Croisez-vous sur mon sein.

Pauvre ame fatiguée, il a fallu combattre ;
Mais l'heure de la paix à présent va venir.
A tout ce qui t'aima donne encore un soupir,
Et puis repose après la lutte opiniâtre :
Il a fallu combattre !

En lisant les vers du voyageur franc-comtois, on serait tenté de reprocher à l'auteur d'avoir renoncé à la poésie, si l'on ne savait combien cette vile prose, comme l'appelait Voltaire, lui a valu de brillants succès.

Un autre associé, qui depuis longtemps a aussi déposé la lyre pour parler la langue vulgaire, et qui s'est placé de prime abord au rang des plus ingénieux écrivains de nos jours, M. de Bernard, auteur de *Gerfaut*, du *Paravent* et du *Nœud gordien*, a publié, sous le titre de l'*Écueil*, de nouveaux tableaux de mœurs dans lesquels on retrouve la même finesse d'observation, le même talent de style et d'analyse, qui distinguaient ses premiers ouvrages.

M. V. Hugo lui-même, infidèle cette année à la poésie, a mis au jour deux volumes de prose ayant pour titre *le Rhin*. Les muses toutefois ne l'ont pas abandonné dans l'excursion étrangère qu'il a faite, et c'est encore l'imagination du poëte qui domine dans cet ouvrage

d'un écrivain dont chaque production est un événement littéraire.

Le poëte est chose légère et volage, dit Platon, et si un caprice l'éloigne du jardin des muses, un autre caprice, une inspiration fugitive, suffit pour l'y ramener. C'est ainsi que nous avons vu M. Pauthier oublier un moment ses savantes investigations sur l'Orient, pour chanter à la Franche-Comté un hymne plein d'émotion et d'harmonie, qui a provoqué de la part d'un de nos confrères une réponse non moins animée, non moins poétique. C'est ainsi que nous avons vu M. Trémolières se délasser des graves travaux du magistrat en composant un poëme sur le mariage, dont vous avez entendu un court fragment dans cette séance. Le sujet est vaste ; sans prétendre l'épuiser, l'auteur a résumé, dans une suite de tableaux piquants et instructifs, les principaux inconvénients qu'entraîne un engagement irrévocable, lorsqu'il est contracté avec légèreté, avec passion ou dans des vues intéressées.

M. Gindre de Mancy a publié, sous le titre d'*Échos du Jura*, un recueil de chants inspirés par les souvenirs poétisés de sa province natale. La lecture de ce volume promet une double jouissance aux amis du pays et des beaux vers.

Nous devons à M. A. Demesmay une traduction de quelques mélodies irlandaises de Thomas Moore. L'obligation de suivre une pensée étrangère dans ses inflexions diverses, n'a pas refroidi la verve de notre confrère, et l'on retrouve dans ces imitations la gracieuse facilité de ses poésies originales.

M. Viancin, dont la muse rieuse et légère trouve dans les moindres événements une occasion de composer ces spirituels refrains que l'on aime à retenir, a publié un recueil de poésies dans lequel nous avons trouvé, avec des morceaux déjà connus, une pièce intitulée le *Porte-Crayon*, adressée à un de nos confrères et semée de vers charmants de simplicité, tels que ceux-ci :

Quand vers les monts de la patrie
Un bon vent te ramènera,
Tou amitié retrouvera
Ma retraite douce et chérie,
Mes lilas, mes sapins grandis
Pour ombrager tout ce que j'aime;
Des enfants qui poussent de même
Et que suivent d'autres petits;
Et leur père, malgré leur nombre
Sortant d'un paisible sommeil,
Rêvant et rimant au soleil
Des vers faits pour rester dans l'ombre.

Vous ne me pardonneriez pas de taire ici le succès remarquable que notre confrère a obtenu cette année et que nous avons tous partagé. L'Académie des *jeux floraux* a couronné son ode intitulée *l'An* 1840. Il y a de la gloire à triompher dans une lice où, depuis Ronsard jusqu'à M. V. Hugo, plusieurs grands poëtes n'ont pas dédaigné de descendre.

Il me reste, Messieurs, à vous parler des beaux-arts. Vous vous rappelez encore le compte que M. Marnotte vous rendit, dans la séance du 25 mai dernier, des études qu'il venait de terminer sur l'ancienne église du Saint-Esprit, dont la ville avait ordonné la restauration. Notre confrère a reproduit avec une scrupuleuse exactitude,

dans une suite de dessins coloriés, tout ce qui, dans ce monument du moyen âge, pouvait exciter l'intérêt des amis des arts et du pays. Une commission nommée par vous a été chargée d'examiner ces dessins et d'aviser aux moyens de les conserver et de les multiplier. Le même artiste, dans une séance plus récente, vous a entretenu des objets d'antiquité découverts dans l'ancienne *rue Baron*, et des conjectures que l'on pouvait en tirer pour reconstruire en idée les monuments de l'ancienne *Vesuntio*.

Nous devons à l'habile pinceau de M. Lancrenon un tableau de sainte Philomène, qu'il vient d'achever pour une des églises de cette ville. Pour se faire une idée du talent que le peintre a déployé dans cette apothéose de la pudeur et de la virginité, il faut avoir vu cette belle composition. Une grâce idéale, une pureté céleste, est répandue sur le visage de la jeune sainte, dont les yeux expriment ce ravissement divin, cette radieuse sérénité que donnent les joies du ciel. Un souffle poétique, comme celui qui anime l'élysée de Fénélon ou les personnifications angéliques du purgatoire du Dante, se fait sentir dans ce tableau, où l'harmonie des détails, la précision du dessin, la grâce enchanteresse du coloris, révèlent le brillant élève de Girodet. Félicitons le peintre qui a voulu doter son pays d'une composition égale à ses meilleurs ouvrages. Félicitons le pays de posséder une œuvre si belle.

Pourquoi faut-il qu'après avoir commencé par d'heureux souvenirs, une loi fatale me condamne à terminer toujours par des regrets? L'année dernière, Messieurs, à pareille époque, je m'affligeais avec vous du grand

nombre de pertes que nous avions à déplorer. Devions-nous prévoir que cette année la mort ferait encore parmi nous une plus ample moisson ? Nous avons à regretter dans les rangs de nos associés, M. de Chambure, membre de l'Académie de Dijon, auteur de plusieurs dissertations sur des sujets scientifiques, et ce spirituel Dallarde, causeur si gai, conteur si aimable, écrivain facile, insouciant, malin, mais bon homme, dont le *Caveau* répéta les joyeux refrains, et dont le théâtre conservera longtemps les ouvrages dramatiques, entre lesquels nous aimerons à citer les *Chevilles de Maître Adam* et le *Souper d'Auteuil*. La même année nous a enlevé quatre associés résidants, MM. Girod de Chantrans, Bourgon, George et Curasson.

Le nom de M. Girod de Chantrans vous rappelle une carrière bien longue, partagée entre le travail, les voyages, les devoirs de famille et les bonnes œuvres, et remplie jusqu'au dernier moment par l'étude et par la pratique des plus douces vertus. Attiré dès sa jeunesse par un goût prononcé vers l'histoire naturelle, dont il donna les premières leçons à son compatriote M. Nodier, ses travaux dans cette carrière l'ont placé à un rang distingué parmi les botanistes français, et le titre de correspondant de l'Institut qui lui fut donné, prouve de quelle estime il jouissait auprès des plus illustres représentants de la science. M. Girod-Chantrans fit dès 1805 partie de l'Académie de Besançon, dont à la mort de Dom Grappin il devint le doyen. Vos recueils contiennent plusieurs de ses mémoires. Dans la dernière année de sa vie, ce vénérable Nestor de la science a

voulu vous confier la publication d'une dissertation qu'il venait d'achever ; touchant et dernier témoignage d'intérêt, qui fut aussi son adieu à ses confrères et à la vie.

Dans une carrière différente et dans une vie plus courte, M. Bourgon n'a montré ni moins de zèle pour la science, ni moins de dévouement à cette compagnie. Auteur de plusieurs livres élémentaires d'histoire, presque tous réimprimés et dont l'un est traduit en allemand, il se livra aussi, vous le savez, à des recherches utiles sur les annales de la Franche-Comté. Appelé en 1839 à l'honneur de présider cette Académie, on le vit à la fois publier d'intéressants mémoires d'histoire locale, poursuivre avec ardeur des explorations archéologiques, et prendre part aux travaux des deux commissions chargées du dépouillement des mémoires de Granvelle et de la publication des Documents inédits concernant la Franche-Comté. Nommé membre de la société des antiquaires de Normandie, correspondant de la commission des monuments historiques et associé de l'Académie de Strasbourg, il fut appelé, au mois de septembre 1840, à diriger avec M. Weiss les travaux de la 8e. session du congrès scientifique, tenue à Besançon. Dans les derniers temps de sa vie, alors que l'altération profonde de sa santé semblait devoir lui interdire tout travail suivi, de nouveaux projets d'études et de publications absorbaient sa pensée. Il s'occupait à écrire l'histoire de la ville de Pontarlier, à laquelle l'attachait un vif sentiment de patriotisme et de reconnaissance, lorsque la mort est venue interrompre ce travail dont la publication était commencée.

M. George, enlevé aussi à un âge qui n'était pas encore celui du repos, a donné, durant tout le cours de sa vie, un nouvel exemple de ce que peut l'activité laborieuse et le zèle de la science. Après avoir enseigné avec succès à Nancy, où ses leçons publiques attiraient une foule d'ouvriers avides de s'initier aux éléments des sciences exactes, il publia plusieurs traités d'arithmétique et d'algèbre appropriés aux divers degrés de l'enseignement, et qui tous ont eu plusieurs éditions successives. Dans ses derniers jours il avait entrepris une histoire de France dans laquelle il se proposait de résumer ce qui a été dit de plus clair et de plus consciencieux sur nos anciennes annales ; ce travail reste inachevé. M. George n'était pas seulement à vos yeux un mathématicien habile ; c'était encore un confrère dévoué, serviable, plein de droiture et de bonté, un de ces hommes enfin dont la vie serait bien longue si le vœu public était écouté.

Hélas ! à peine la tombe s'était-elle fermée sur ses restes, qu'une perte moins imprévue mais non moins sensible est venue renouveler nos regrets ; je veux parler de celle de M. Curasson. Avocat distingué, jurisconsulte habile, M. Curasson a publié des ouvrages qui perpétueront son souvenir. Le *Code forestier* et le *Traité de la compétence des juges de paix* sont deux beaux monuments élevés à la science du droit. S'il ne se distingua pas par une élégante facilité de parole, trop souvent unie à un savoir superficiel, on trouvait en lui cette force profonde de bon sens qui, porté à un certain degré, peut faire un homme supérieur, dans un

siècle où les dons brillants de l'esprit paraissent plus communs que la rectitude et la solidité du jugement. A ces qualités notre confrère joignait un caractère heureux et cette franche gaieté qui plaît dans les libres réunions d'amis. Élu en 1837 membre de cette Académie, M. Curasson ne cessa, depuis son admission, de prendre une part active à nos travaux. Vous n'avez oublié ni les considérations pleines d'intérêt sur le régime féodal, qu'il vous lut le jour de sa réception, ni l'éloge qu'il prononça devant vous du professeur Proudhon, ni cette dissertation sur les communes, par laquelle, l'année dernière à pareille époque, il ouvrait votre séance publique. C'était le premier tribut qu'il vous payait en qualité de président de l'Académie. Lorsque vint le jour de notre seconde solennité littéraire, son fauteuil était vide et sa voix pour jamais silencieuse.

Ainsi, Messieurs, cette année en multipliant nos pertes nous a laissé des regrets qui subsistent toujours à côté de l'espérance que nous inspirent les nouveaux membres que vos suffrages ont appelés parmi nous. Puisse l'année qui commence nous être plus douce et plus sereine! Puissiez-vous, sans préoccupation douloureuse, poursuivre cette carrière paisible et utile où vous avez pour but le vrai, le beau et le bien, pour juge le public, pour soutien et pour appui ces habiles administrateurs dont la place est marquée au milieu de vous, puisqu'il y a du bien à y faire, et ces conseils éclairés du département et de la ville, assemblées d'hommes d'élite qui ont noblement compris qu'il fallait placer à un haut rang, parmi les intérêts confiés à leur sollicitude, la

culture des sciences, des lettres et des arts, à laquelle vous vous dévouez avec un zèle qu'anime incessamment l'amour du pays.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. XAVIER MARMIER.

Messieurs,

Il y a dans le cœur de l'homme un sentiment que nulle vicissitude ne peut altérer; que ni le malheur, ni la prospérité n'effacent, qui grandit avec nous et garde toute sa vivacité et sa fraîcheur quand notre front est déjà appesanti par les glaces de l'âge. C'est l'amour de notre pays. Dieu lui-même, dans sa sage prévoyance, nous l'a donné pour nous rendre plus facilement heureux dans la contrée où il nous fait naître; pour établir entre les enfants d'une même province un lien de confraternité qui jamais ne se brise; pour qu'en venant au monde faible et sans ressources, l'orphelin trouve un soutien parmi ceux qui respirent le même air que lui, une famille au milieu de la grande famille humaine dont Dieu est le père; pour qu'enfin les enfants d'une même contrée, quand ils se rencontrent sur une terre étrangère, exilés comme les enfants d'Israël, suspendent ensemble leur lyre aux saules du rivage ou se souviennent ensemble de la douce Argos. Le mot de *Patrie* est le mot magique qu'on lit en lettres ineffaçables aux plus belles pages de l'histoire humaine. C'est ce mot qui a enflammé

le courage des héros, qui a inspiré aux âmes les plus généreuses les plus nobles dévouements. C'est le mot qui, parmi nous, éveille les plus fortes émotions et dont le prestige nous suit dans les régions les plus lointaines. — Emporte-t-on, disait Danton à ceux qui, le voyant près de tomber victime de Robespierre, l'engageaient à fuir; emporte-t-on la patrie à la semelle de ses souliers? — Non, aurait-on pu lui répondre; mais on l'emporte dans son cœur. On l'emporte avec amour et douleur, avec les rêves dorés de l'espoir et les larmes brûlantes du regret. Quel que soit l'accueil hospitalier dont on jouisse dans une autre contrée, il n'est personne qui n'y ait trouvé parfois ce pain amer dont parle Dante, ce pain amer de l'étranger. Sous quelque climat qu'on s'en aille, sous le plus riant, sous le plus beau, on songera toujours à l'agreste vallon où l'on est né, à l'humble demeure où l'on a vécu. — Ah! rendez-moi mon pays, disait le poëte danois Baggesen, après avoir parcouru l'Allemagne et la France; nulle part les roses ne m'ont semblé si belles, nulle part l'azur du ciel ne m'a paru si pur.

C'est lorsqu'il faut quitter pour longtemps son pays que l'amour du sol natal éclate dans toute sa force, car tout ce qui y est attaché par un lien étroit, souvenirs de l'enfance, joies de la famille, tout se concentre à la fois dans le cœur oppressé. Une lutte difficile s'engage entre les affections du passé et les nécessités du présent; une voix puissante retient au bord du rivage celui qui se prépare à partir, tandis qu'une autre voix lui crie de s'éloigner; et lorsqu'enfin sa décision est arrêtée, il sort

de cette lutte comme un athlète harassé. Si l'on pouvait alors sonder les replis de son âme, on y trouverait une plaie profonde.

Il y a quelques années, j'assistais, sur le port du Hâvre, au départ d'un bâtiment qui emportait une centaine d'Alsaciens et de Francs-Comtois vers ces fatales régions de l'Amérique, où un si grand nombre de nos compatriotes ont déjà péri victimes d'une erreur dont on n'a pu les préserver. Une légère brise soufflait sur les vagues. Les matelots allaient lever l'ancre. Les émigrants, entassés sur le quai, au milieu des bagages, promenaient tour à tour leurs regards attristés sur la ville qu'ils allaient quitter, sur la mer qui s'ouvrait devant eux dans sa sombre immensité. A cet instant suprême, leur courage chancelait; ils se serraient les uns contre les autres et s'embrassaient, comme pour s'affermir dans leur résolution. Celui-ci parlait du frais vallon de Geromany; celui-là des vertes prairies du Doubs. Le capitaine, insensible à leur émotion, à leurs souvenirs touchants, les pressait de s'embarquer, et les pauvres gens continuaient à s'entretenir du doux pays qu'ils abandonnaient pour un pays ignoré, et ils cherchaient autour d'eux quelqu'un de leur montagne, de leur village, pour lui donner un dernier serrement de main et lui confier un dernier adieu. Tout-à-coup, le sifflet du contre-maître retentit; les matelots se précipitent au cabestan; le capitaine, debout sur le banc de quart avec son porte-voix, commande la manœuvre. Il n'y avait plus une minute à perdre. Il fallait partir. Les malheureux traversent en désordre la planche qui rejoint le

bâtiment au quai et se jettent dans le navire, les uns courbés sous le poids des plus chers débris de la maison natale, les autres portant dans leurs bras leurs petits enfants éplorés, doux et précieux fardeaux qu'ils allaient confier à une terre étrangère. Au moment où le navire commençait à se balancer sur l'eau, où le vent, enflant les voiles, le poussait hors du bassin, une pauvre femme que j'avais rencontrée autrefois dans un village de nos montagnes m'aperçut, jeta un cri étrange; un cri dont il me serait impossible de rendre la profonde vibration : — Adieu à notre pays, me dit-elle; puis elle serra son enfant contre son sein, comme pour puiser dans cet embrassement maternel un dernier reste de courage, puis le navire l'emporta, et long-temps encore, seul et debout sur le rivage, je crus entendre résonner à mon oreille sa parole plaintive, son dernier cri d'adieu.

Heureux le jour où ces pauvres fugitifs revoient la terre qu'ils regrettent, où le navigateur pose le pied sur les rocs de son Ithaque, où le voyageur s'en vient avec les oiseaux de passage s'abriter sous le toit de son enfance, où le poëte se retrouve aux lieux où il sentit naître dans son cœur la première harmonie des muses et le premier rêve d'amour! Tout ce qu'il voit et tout ce qu'il entend éveille au fond de son cœur un souvenir ineffable de bonheur et de douces affections. Les bois où il s'en allait, dans sa vague mélancolie, traînant sous ses pieds, comme Réné, les feuilles desséchées de l'automne, les beaux bois de chêne et de sapin penchent sur lui leurs longs rameaux; les vallons qu'il a chantés le rappellent dans leurs sentiers de fleurs; les ruisseaux

lui murmurent les tendres mélodies qu'il cherchait en vain sur la terre lointaine; l'ange de la jeunesse se lève sur le seuil de sa demeure et l'entoure de ses ailes. L'âme attendrie, l'œil humide de larmes, il s'en va de porte en porte demander les amitiés d'autrefois, et s'il s'arrête, hélas! avec douleur devant plus d'une maison voilée par le deuil, fermée par la mort, il en voit d'autres qui s'ouvrent encore joyeusement à son aspect comme au temps passé; il sent une main de frère qui lui serre la main, il entend une voix chérie qui répond à sa voix. Alors, les longues douleurs de l'exil s'effacent dans son esprit, les nuages qui flottaient sur sa tête disparaissent. Son ciel est bleu, sa pensée sans trouble, son cœur sans crainte. Comme le lutteur antique, il a reconquis la force et la vie en touchant le terre natale.

Je ne suis point ce poëte dont j'essaie de vous dépeindre les émotions, je ne suis qu'un humble voyageur profondément touché du bonheur de revoir, après dix ans d'absence, la ville où j'ai vécu, où j'ai trouvé, dans mes premières années d'étude et d'effort, une généreuse sympathie et de nobles encouragements. Je remercie avec une vive effusion de cœur mes compatriotes de l'affection avec laquelle ils m'ont reçu après cette longue séparation, et mes maîtres chéris de l'honneur qu'ils m'ont fait en m'appelant auprès d'eux dans cette enceinte solennelle.

Je n'ai point encore mérité un tel honneur. Habitué à me regarder comme leur disciple, heureux et fier de conserver ce titre, si je viens aujourd'hui prendre place parmi vous, ah! croyez bien, Messieurs, que je

comprends, du moins, tous les devoirs qu'une telle bienveillance m'impose ; que je rends l'avenir responsable du présent et du passé.

C'est de vous que j'ai reçu le premier prix d'un essai littéraire ; et joyeux et confiant, je partais, après ce succès inespéré, emportant avec moi, dans les contrées germaniques, la médaille d'honneur qui m'était décernée, comme un talisman qui devait soutenir mon courage, qui partout me disait : Espère et souviens-toi. Espère : toute œuvre de conscience, si faible qu'elle soit, arrive à son but. Souviens-toi de la Comté. Là sont tes amis, et quand tu seras las, retourne auprès d'eux. Et je reviens, et j'ai revu avec une pieuse émotion nos belles montagnes de Pontarlier sous leur manteau de neige et leur couronne de sapins ; le vallon de Lods, traversé maintenant par une grande route, merveille d'art et de hardiesse, et tous les lieux qu'autrefois j'ai tant aimés. Ah ! de loin, je les regrettais, ces lieux chéris. Dans mes courses aventureuses, je songeais souvent au sol où je suis né, et sous le pauvre toit des Islandais, sous la tente enfumée du Lapon et dans le palais doré des rois de Suède et de Danemarck, j'ai sans cesse gardé l'image de notre belle Comté.

Ce qui m'intéressait vivement alors, c'était de rechercher, de reconnaître çà et là des analogies entre les sites, les mœurs des divers lieux que je parcourais, et les sites, les mœurs de la Comté. Dans les Pyrénées, je retrouvais les gorges profondes, les frais et verts vallons fuyant entre deux remparts de montagnes, comme aux environs de Vuillafans ; en Suède, les forêts impo-

santes de sapins, traversées par de belles routes; les rivières mugissant au fond de leur bassin de granit, comme le Doubs auprès de Blancheroche; en Islande, les tourbières marécageuses, comme celles de Frasne et de Bonnevaux; aux Feroë, les rocs à pic où l'intrépide chasseur, soutenu par une corde, s'en va surprendre l'oiseau de proie dans sa sombre demeure, comme les paysans de Lods et de Mouthier; en Norvège, le chalet, pareil aux nôtres, suspendu comme les nôtres aux flancs de la montagne; le pâturage, où la cloche du troupeau tinte d'un son mélancolique, et la cascade qui tombe comme une nappe d'argent du haut de sa source escarpée. Dans ces régions du Nord, où l'homme est souvent aux prises avec une nature âpre et sévère, j'aimais à reconnaître quelques traits caractéristiques de nos montagnards: leur taille haute et ferme, leurs membres nerveux, endurcis au froid et à la fatigue, et leur pénétration d'esprit, voilée sous les apparences d'une naïve simplicité. Comme nos montagnards, les hommes du Nord ont conservé avec un pieux respect la plupart des usages et des vertus de leurs pères. Ils chérissent la vie de famille et sont généreux et hospitaliers. Le sol aride qu'ils occupent leur impose des habitudes rigoureuses de travail, d'ordre, de sobriété; mais je dois dire que quand ils ont à leur disposition un flacon de bière ou d'eau-de-vie, ils le caressent avec amour et ne le quittent que lorsqu'il est parfaitement vide. J'espère que les bons habitants de nos chalets n'éprouvent pas la même fascination. Comme nos montagnards, enfin, et comme tous les montagnards de la Suisse, du Tyrol, de

l'Ecosse, les hommes du Nord ont gardé un grand nombre de coutumes naïves, de croyances superstitieuses, de traditions populaires, pareilles à celles qui ont été racontées dans les deux mémoires que MM. D. Monnier et Guyornaud ont présentés à l'académie et dans le dernier recueil de poésies de M. A. Demesmay. En Danemark, on croit encore au chasseur sauvage qui, dans l'obscurité des nuits, se précipite à travers les montagnes, avec ses meutes et ses piqueurs, à la poursuite d'une proie insaisissable. Il y a là, comme en Suisse et dans une partie de nos fermes, des lutins faisant, comme l'a dit La Fontaine, l'office de valets; des trolles qui jettent des maléfices, des elfes qui dansent le soir dans les prairies. En Suède, les torrents, les fleuves, les cascades, sont habités par des musiciens magiques qui ont une harpe d'argent avec laquelle ils jouent neuf mélodies. L'homme peut sans trop de danger en entendre huit; mais s'il a la témérité de prêter l'oreille à la neuvième, il meurt, car cette musique surnaturelle n'est pas faite pour lui. Là, les montagnes renferment aussi des nains gardiens des trésors, des serpents merveilleux semblables à notre vouivre; les grottes souterraines ont leurs fées et leurs génies, les châteaux leurs légendes d'amour et de combats chevaleresques. En Norvège, il y a une divinité charmante, divinité des bois et de la solitude. Elle se nomme Hulda, c'est-à-dire la douce, la gracieuse. Parfois, au détour d'un sentier, à l'entrée d'une avenue, on la voit s'avancer à pas lents, la tête baissée, le front couvert d'un long voile. Elle erre mélancoliquement le long de la bruyère, puis s'en-

fonce dans la forêt, et ceux qui l'aperçoivent sont à l'instant même tellement surpris et enchantés de la grâce de sa démarche, qu'ils s'en vont à travers les bois les plus silencieux la chercher comme une autre Egérie.

Toutes ces analogies de sol, de caractère, de traditions avec notre Franche-Comté cessent auprès du cercle polaire, de la ligne mathématique où s'arrêta notre abbé Outhier, ce bon et savant prêtre du diocèse de Besançon, qui fit, en 1736, le voyage de Suède avec Maupertuis.

Au-delà de cette limite est le froid désert de Laponie, où la pauvre tribu nomade erre constamment avec ses troupeaux de rennes; l'été, au milieu d'un plateau marécageux; l'hiver, au sein des vastes plaines de neige. Plus loin on arrive aux îles arides de la mer Glaciale. Le cœur se resserre à l'aspect des malheureuses habitations de pêcheurs et de marchands construites sur la grève de ces îles. Là, il n'y a plus ni moisson, ni fruit, ni végétation; là, pendant six semaines, une nuit profonde entoure l'horizon, et pas un rayon de soleil ne luit dans ces longues ténèbres. Mais quelles scènes étranges et quels tableaux terribles et grandioses à contempler ! Au milieu des sombres nuits d'hiver, l'aurore boréale éclate à la surface du ciel. Elle enveloppe l'horizon comme un réseau de lumière; tantôt elle semble flotter comme une gaze, tantôt elle serpente comme l'éclair ou se disperse dans l'air comme une fusée. A chaque instant elle change de forme et de couleur. Elle est, en un clin-d'œil, rose et blanche comme un crépuscule de printemps, ou diaprée de diverses nuances comme

un arc-en-ciel. Les habitants du Nord, accoutumés à ce spectacle, ne le regardent jamais sans admiration, et les Groënlandais disent que ces étincelles, ces rayons de l'aurore boréale, ne sont autre chose que les âmes des morts qui reviennent danser à la surface du ciel.

En été, c'est aussi un imposant tableau que celui de ces grands rocs nus, debout comme des pyramides au milieu de l'Océan, et de ces pauvres peuplades isolées qui n'ont pas craint de construire leur habitation sur les landes les plus arides et les grèves les plus orageuses. Au mois de juin, quand le gazon des coteaux reverdit, quand un rayon de soleil luit à la fois sur la cabane du pêcheur et les sombres vagues de la mer, on éprouve je ne sais quelle impression mélancolique et pleine de charmes à contempler cette mer fougueuse, ridée seulement par une légère brise; cette terre boréale, parée de quelques lambeaux de verdure, et les honnêtes gens qui l'occupent, heureux de ce jour de calme, de ce rayon vivifiant de lumière, et regardant avec amour le sol où ils sont nés, où ils vivront paisiblement sans rien savoir et sans rien désirer des splendeurs d'une autre contrée et des œuvres de la civilisation.

Un soir, des pêcheurs de Hammerfest m'avaient conduit au pied du cap Nord, cette dernière limite de l'Europe. Je gravis au sommet de ses larges parois de roc, élevées comme un rempart au sein de l'Océan. J'arrivai sur un vaste plateau nu et désert, parsemé en certains endroits de touffes de lichen, et couvert d'un bout à l'autre d'une couche de silex blancs comme la neige. En face de moi, le disque du soleil, penché à

l'horizon, projetait sur les vagues une lueur de pourpre; à sa clarté mourante et sans chaleur, d'un côté j'apercevais dans le lointain les îles écartées qui appartiennent à notre vieille Europe; de l'autre, les vagues sombres qui s'en vont jusqu'aux glaces du pôle. J'étais seul au milieu de cet espace immense, et nul autre bruit n'arrivait à mon oreille que le cri rauque de l'oiseau de mer voltigeant autour de la montagne, ou le mugissement des vagues qui se brisaient au pied du rocher, et si dans ce moment de solitude et de contemplation solennelle j'avais eu dans le cœur quelque pensée de doute ou d'impiété, ah! elle se serait dissipée pour faire place à ce sentiment de foi et de soumission religieuse qui domine l'ame de l'homme quand il se trouve seul face à face avec les grandes œuvres de Dieu.

Du cap Nord, j'ai été, avec mes compagnons de voyage, à travers les montagnes de neige, les glaces flottantes du Spitzberg, jusqu'au delà des plus lointains parages visités par les navigateurs, jusqu'à la dernière limite du monde, jusqu'à cette barrière de glaces éternelles qui arrête l'audace de l'homme. Là, sur un espace de plus de cent lieues, il n'y a plus aucune habitation, aucun moyen de garantir la vie humaine des rigueurs de cette effroyable nature. En parcourant les grèves sauvages de ces déserts de neige, on n'y trouve que des traces d'ours blancs, des ossements de poissons, et çà et là le cercueil d'un pauvre pêcheur qui a osé s'aventurer à la poursuite des morues et des baleines, et qui est mort victime de sa témérité. De tout côté on ne voit que des glaciers qui descendent jusque dans les flots de la mer,

des montagnes de neiges couronnées de nuages sombres, et des glaces flottantes qui s'entrechoquent et se brisent sur les vagues avec un fracas semblable à celui du tonnerre. Mais au milieu de l'été, à l'époque où nous faisions ce voyage, le disque du soleil reste pendant six semaines constamment à l'horizon. A minuit, nous le voyions se pencher légèrement sur la mer, puis se relever aussitôt, et c'était un merveilleux spectacle que cette pâle clarté du soleil, luisant nuit et jour au milieu des brumes de l'Océan, des amas confus de neige et de glaces; on eût dit le *fiat lux* du Créateur au sein du chaos, le symbole de l'éternité au milieu de la dévastation.

Si maintenant je quitte encore notre pays de France pour entreprendre un nouveau voyage; si je retourne vers les régions septentrionales, c'est qu'il y a vraiment un grand charme à rechercher jusqu'aux contrées les plus lointaines cette poésie de la nature qui m'est apparue en Islande et au Spitzberg, à voir jusqu'où peuvent aller le courage, la patience, la tenacité de l'homme aux prises avec les éléments les plus rigoureux. Puis je me dis que nous vivons dans un temps d'étude et d'exploration. Quiconque se sent encore un reste de force et de jeunesse doit poursuivre avec ardeur le but qu'il s'est proposé. De toutes parts il y a comme une croisade d'esprits actifs et laborieux, une croisade qui souvent, il faut le dire, s'égare sous un drapeau moins pieux et moins modeste que celui de Pierre l'Ermite, mais qui, après avoir erré dans le vaste champ des théories, se ralliera, nous l'espérons, dans une même voie de civilisation et de progrès.

Après dix ans d'absence, combien d'heureux changements je remarque dans mon pays! De nombreuses améliorations ont été faites dans nos villes, dans nos villages, dans notre industrie; nous les devons au zèle de nos concitoyens, à l'intelligence de nos administrateurs. Un mouvement plus élevé et plus étendu a été imprimé à la littérature de notre province; nous le devons, Messieurs, à vos efforts et au dévouement infatigable d'un homme que je n'ose nommer, de peur d'offenser sa modestie, mais que vous nommerez tous avec moi, sans qu'il soit besoin de vous le signaler davantage en parlant de sa réputation européenne et de sa bonté de cœur incomparable. Tout le bien qui s'est fait doit être pour ceux qui y ont pris part une récompense et un encouragement.

Chacun de nous a une mission à remplir : celui-ci, dans le commerce; celui-là, dans la science; un autre, dans les arts. Si petite qu'elle soit, elle n'en occupe pas moins sa place dans l'œuvre sociale. Moi qui suis l'un des plus jeunes, l'un des derniers venus parmi vous, je m'associe, Messieurs, avec bonheur, pour ma faible part, à la mission littéraire que vous tentez d'accomplir, et si en vous rapportant, au retour de mes voyages, quelque fleur de poésie encore ignorée, quelque coquille de pèlerin recueillie sur une côte lointaine, je puis obtenir de vous un nouveau témoignage d'intérêt et de sympathie, ce sera mon plus doux succès.

MES DERNIERS VERS.

PAR M. CH. LAUMIER.

Arrêtons-nous ici ; le dieu de l'harmonie,
S'il m'inspira jadis, se retire de moi ;
Le souffle des autans engourdit mon génie,
Et la raison me crie : assez, assez, tais-toi.
Pour sentir des transports de poétique ivresse,
Il faut être paré des fleurs de la jeunesse,
Avoir des roses sur le teint ;
Le flambeau qu'un jeune homme au feu du ciel allume,
Dans les mains d'un vieillard sans honneur se consume,
Comme une lampe qui s'éteint.

Je vais m'éteindre aussi. De ces jeunes années
Qui semblaient me promettre un si riche avenir,
De ces roses de mai si promptement fanées,
A peine s'il me reste un lointain souvenir.
Sous les douleurs du corps mon âme est asservie,
Et je semble me plaire à briser de ma vie
Le fragile et dernier ressort ;
Une frayeur honteuse ajoute à mon supplice,
Et c'est moi tous les jours qui remplis le calice
Où je bois à longs traits la mort.

Je vois la vanité de ces brillants mensonges
Qui parfumaient ma couche et berçaient mon sommeil ;
L'approche de la nuit a dissipé mes songes ;
Pour moi la fin du jour est l'instant du réveil.
De gloire et de bonheur adieu folle espérance,
Dont le souris trompeur m'égara dès l'enfance
Parmi les ronces du sentier.
Au terme parvenu, tout meurtri par la foudre,
Je vois ce que tu vaux et je sais me résoudre
A mourir seul et tout entier ;

Car je laisserai moins de traces dans le monde
Que n'en laissent tous deux au ciel et sur les mers,
Le vaisseau pavoisé qui sillonne et fend l'onde,
Et l'oiseau voyageur qui traverse les airs.
L'oubli garde à mon nom ses plus sanglants outrages,
Sans qu'après moi l'on dise, en montrant mes ouvrages,
Il vit encore et le voilà.
Il me semble pourtant que, comme le poëte
Dont un fer assassin trancha la noble tête,
J'avais quelque chose aussi là.

Je ne devais point être un des hommes sublimes
Pour qui les rocs aigus et les monts sourcilleux
Abaissent jusqu'au sol avec respect leurs cimes,
Et qui de leur puissance ont droit d'être orgueilleux ;
Un de ces hommes forts que Dieu parfois envoie
Comme un astre en la nuit pour éclairer la voie
Et servir de phare aux humains ;
Pour suivre d'un pied sûr des routes inconnues,

Marcher avec fierté, la tête dans les nues
Et des palmes dans les deux mains.

Simple et pudique amant des nymphes bocagères,
Mes penchants m'appelaient vers les riants coteaux,
Sous les bosquets touffus, sur les vertes fougères,
Où l'on voit s'égarer et bondir les chevreaux.
Comme une eau qui se perd au sortir de sa source,
Le ciel à quelques pas avait borné ma course,
Sans qu'au but m'attendît un prix,
Sans que je dusse avoir part à la récompense
Que le dieu des beaux arts au jour fixé dispense
A ses intimes favoris.

Pour être heureux autant qu'un mortel le peut être,
Que m'aurait-il fallu? Bien peu de chose, hélas!
Un modeste réduit dont je fusse le maître,
Un jardinet planté de buis et de lilas,
Un siége de gazon caché par le feuillage,
Quelques oiseaux des bois, gazouillant sous l'ombrage
Au renouveau pour me charmer;
Quelques chants villageois l'hiver pour me distraire,
Une bonne action de temps en temps à faire,
Et quelques bons cœurs pour m'aimer.

De quels transports mon âme aurait été saisie,
Si j'avais possédé ces innocents trésors;
Que j'aurais été riche, et quelle poésie
Eût embrasé mon âme et dicté mes accords!
Le sifflement des vents précurseurs des naufrages,

Le craquement des bois, le fracas des orages,
Pour moi n'auraient été qu'un jeu.
Pour être libre, heureux et peut-être poëte,
Que m'aurait-il fallu? la plus humble retraite,
Voilà tout, et c'était bien peu.

C'était bien peu! que dis-je? oh! c'était trop, sans doute,
C'était trop pour un Dieu sévère et menaçant,
Qui n'a jamais permis que ma main sur la route
Rencontrât et cueillît une fleur en passant.
Humble et faible arbrisseau battu par la tempête,
Que de fois tout tremblant j'ai dû baisser la tête
Sous les coups orageux du vent!
Dans ce monde où le ciel à ses élus envoie
Tant de jours de bonheur, tant de sujets de joie,
Oh! que j'ai dû pleurer souvent!

Orphelin au berceau, nourri loin de mon père,
Je ne reçus jamais ces soins tendres et doux,
Ces baisers pleins d'amour que prodigue une mère
Au jeune et frêle enfant qui dort sur ses genoux.
Dans le monde jeté faible encore et timide,
Contraint de marcher seul, sans conseil et sans guide,
Tressaillant au plus léger bruit,
J'allais, les bras tendus, la peur sur le visage,
Implorer un appui qui soutînt mon courage
Contre les terreurs de la nuit.

Je l'ai trouvé parfois, cet appui tutélaire,
Quand le sort moins cruel, me prenant en pitié,

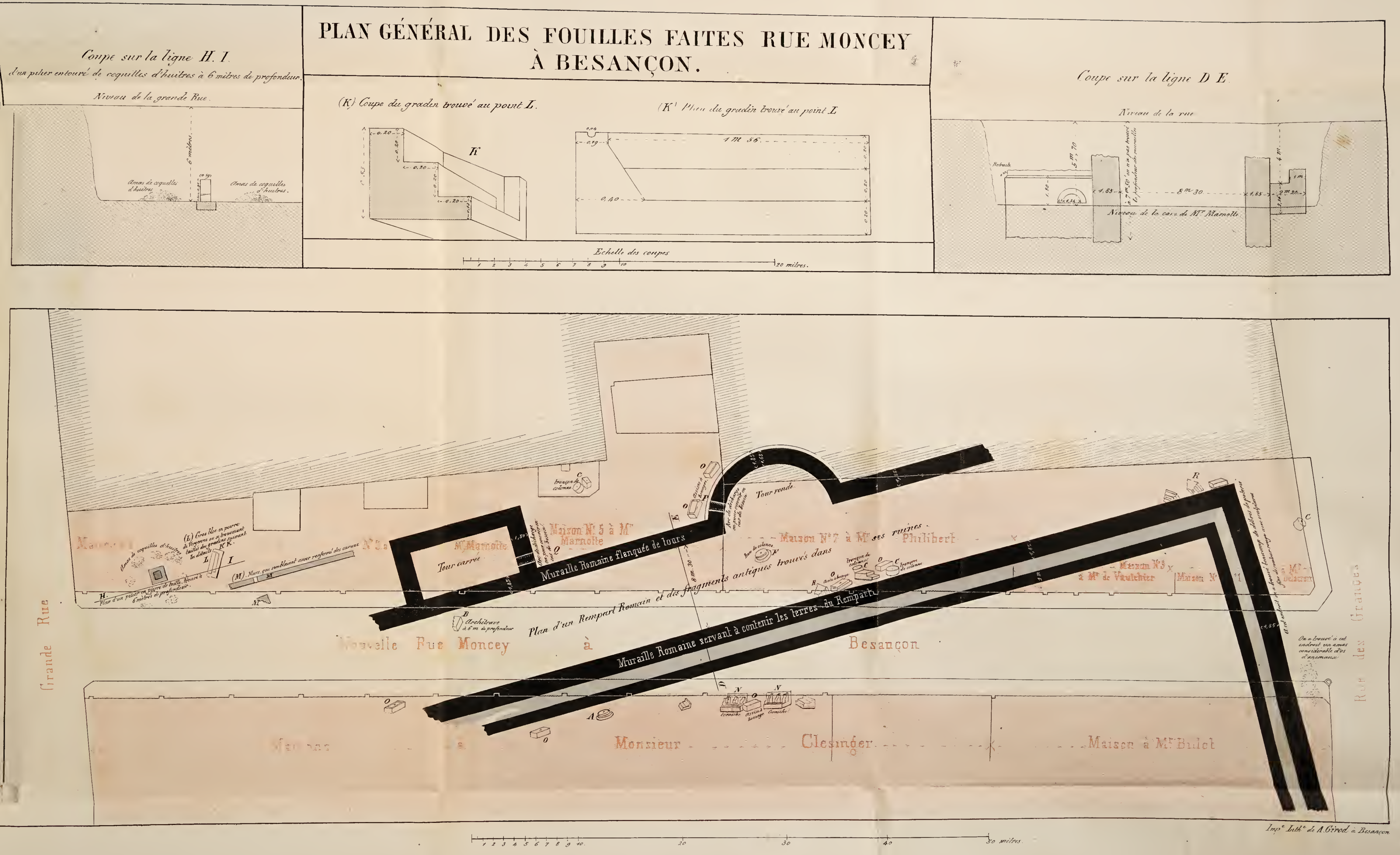
PLAN GÉNÉRAL DES FOUILLES FAITES RUE MONCEY
À BESANÇON.
Coupe sur la ligne H. I.
d'un pilier entouré de coquilles d'huîtres à 6 mètres de profondeur.
Niveau de la grande Rue.
6 mètres
Amas de coquilles d'huîtres
Amas de coquilles d'huîtres.
(K) Coupe du gradin trouvé au point L.
(K') Plan du gradin trouvé au point L
4 m 56
0,40
Echelle des coupes
20 mètres.
Coupe sur la ligne D E.
Niveau de la rue
Niveau de la cave de Mr Marnotte.
8 m 30
Tour carrée
Tour ronde.
Muraille Romaine flanquée de tours
Maison N° 5 à Mr Marnotte
Maison N° 7 à Mr ses ruines Philibert
Maison N° 9 à Mr de Vaulchier
Plan d'un Rempart Romain et des fragments antiques trouvés dans
Muraille Romaine servant à contenir les terres du Rempart.
Architrave à 6 m de profondeur
Nouvelle Rue Moncey
à
Besançon
Grande Rue
Rue des Granges
Monsieur Clesinger
Maison à Mr Bulot
On a trouvé à cet endroit un amas considérable d'os d'animaux
50 mètres
Impr. Lith. de A. Girod à Besançon

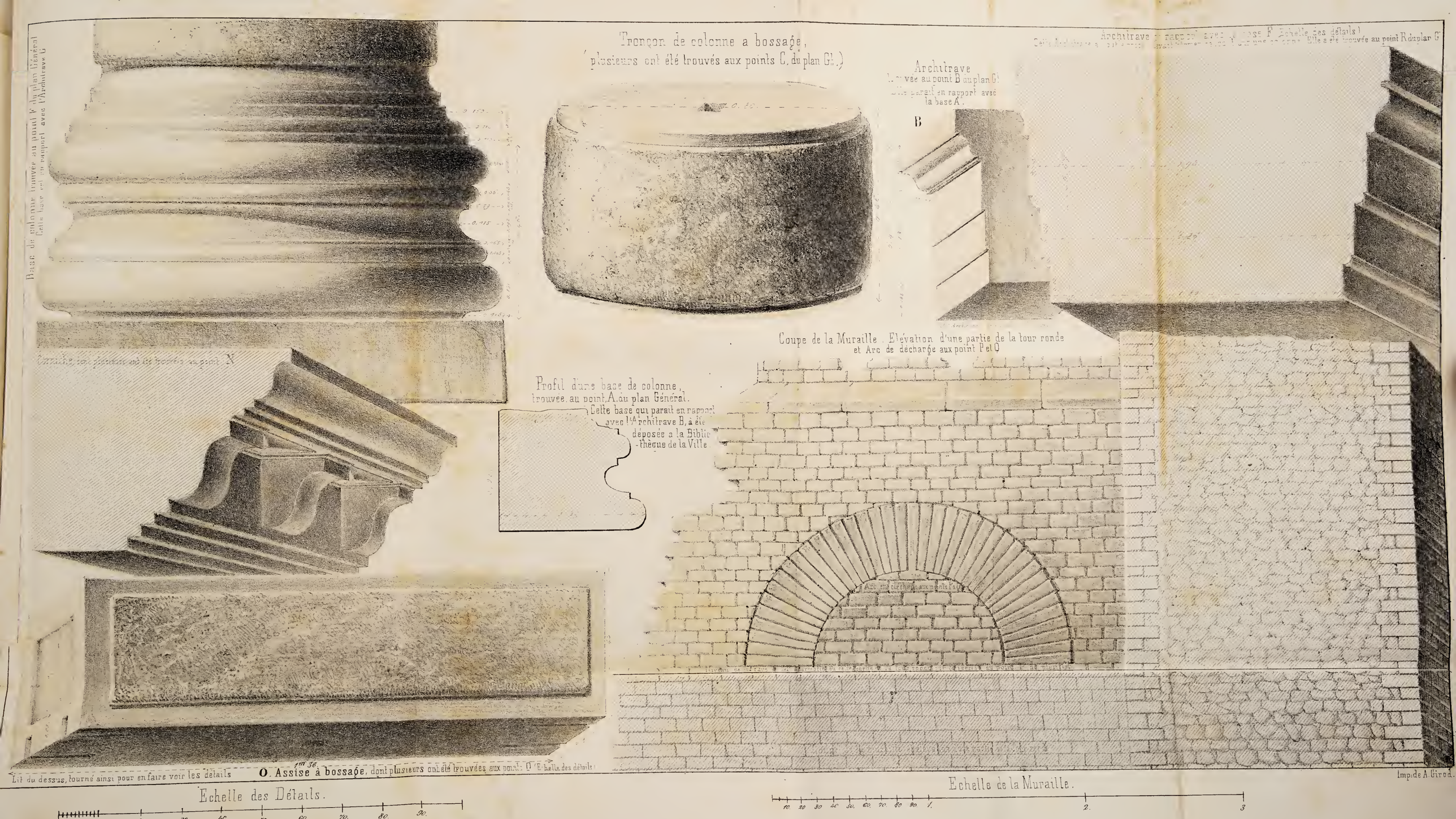

Détails, des Antiquités trouvées Rue Moncey à Besançon.

Laissait pour quelques jours sommeiller sa colère,
Et venir près de moi les arts et l'amitié,
Quand, sous l'ombrage assis, j'avais là, pour m'entendre,
Un être dont le cœur compatissant et tendre
Avec amour s'ouvrait au mien,
Ou que, près du foyer de mon humble demeure,
Comme un rapide oiseau je voyais s'enfuir l'heure,
Bercé par un doux entretien.

Mais s'ils ont été doux, oh! qu'ils ont été rares,
Ces jours d'exception où j'étais presque heureux;
Depuis que je suis né, jamais les cieux avares
Ne les ont qu'à regret accordés à mes vœux.
Un sol hospitalier m'offre à peine un asile,
Que la verge à la main le destin m'en exile
Et me dit : marche encor plus loin :
Toujours marchant, marchant, je mourrai sur la route,
Sans qu'on vienne à mes cris, sans qu'un passant m'écoute,
Et de mes restes prenne soin.

Quel que soit l'avenir que le sort me réserve,
Je n'ai point de remords et ne rétracte rien;
Meure à jamais mon nom, pourvu que je conserve
Dans le cœur d'un ami celui d'homme de bien;
Lorsque, jetant au loin ses entraves charnelles,
Triomphante et superbe, aux plaines éternelles
Mon âme prendra son essor,
Du ciel je n'aurai point à craindre le tonnerre,
Et pourrai dire à Dieu : Ce que j'ai fait sur terre,
Seigneur, je le ferais encor.

Mais, d'un autre côté, tous ceux qui s'intéressent à notre agriculture et qui s'en occupent avec intelligence, s'accordent à signaler, comme principal obstacle à ses progrès, l'extrême division de nos propriétés. Selon eux, aucune grande expérience ne peut être tentée, aucune véritable amélioration produite, si l'on n'opère sur une étendue de sol considérable. Les petits propriétaires ne possèdent ni la science agronomique, ni les capitaux sans lesquels l'agriculture ne saurait marcher. Ces considérations s'appuient d'ailleurs sur un fait incontestable; c'est qu'en Angleterre, en Belgique, en Hollande, dans certaines parties de l'Allemagne et de l'Italie, où les propriétés se trouvent concentrées en un petit nombre de mains, l'agriculture est beaucoup plus avancée qu'en France, sans qu'on puisse attribuer cette supériorité à d'autres causes qu'à l'emploi de la science agronomique et des capitaux sur de grandes surfaces de terrain. La conduite des paysans même confirme cette vérité, sans qu'ils en conviennent; partout ils s'efforcent d'agrandir leurs petites possessions; ils paient beaucoup plus cher les parcelles de terre qui les avoisinent.

Il y a plus; selon les partisans des grandes propriétés territoriales, le morcellement du sol n'aboutit pas seulement à empêcher tout progrès véritable dans l'agriculture; il a pour résultat immédiat d'enlever à la culture une notable portion de terrain qui devrait lui appartenir, et de fouler, de dégrader, de perdre même une partie des produits de chaque propriété morcelée. Avec cette foule de propriétaires qui se partagent un territoire, il faut aussi une foule de chemins d'exploi-

tation et de défruitement ; et là où les chemins ne sont pas tracés, les bêtes de somme, les chariots, les charrues et autres instruments aratoires traversent les terres ensemencées et détruisent une partie de leurs fruits. Ajoutons-y les séparations qu'il faut établir entre cette innombrable multitude de propriétés diverses ; ces murs, ces haies, ces fossés, ces raies de champs qui ne laissent pas que d'absorber une certaine quantité du sol : on estime qu'ils en occupent environ la trentième partie. Si on y joint une partie presque égale pour ces chemins si multipliés, et pour les pertes causées par la nécessité de traverser les propriétés en culture, on aura ainsi près des deux trentièmes, c'est-à-dire presque le quinzième des propriétés rurales de la France, perdus pour l'agriculture : et si on suppose que la France, bien cultivée, pourrait nourrir 60 millions d'hommes, ce seront quatre millions auxquels le morcellement des terres enlèvera leur nourriture. De pareilles considérations sont graves, et quel que soit le parti que l'on prenne sur ce point, il est aisé de voir qu'on ne saurait le méditer avec trop d'attention.

La deuxième question économique a pour objet de savoir si, par l'effet de la loi qui nous occupe, les produits de la terre ont été mieux répartis.

En thèse générale, la meilleure répartition est celle que dicte l'égalité ; mais si on envisage la répartition des produits comme il faut l'envisager, c'est-à-dire par rapport au bien-être de la masse du peuple, la question n'est plus aussi facile à résoudre. L'expérience, d'accord ici avec la théorie, démontre que la même quantité de pro-

En 1840, des fouilles considérables furent faites dans la nouvelle rue Moncey, pour en procurer l'ouverture, et mirent à jour deux énormes murailles parallèles qui, à n'en pas douter, ont servi d'encaissement à un rempart de la ville. Ces murailles avaient 1 mètre 85 centimètres d'épaisseur, leurs parements étaient en moellon similaire, et le surplus de leur épaisseur était composé d'un amas de pierres de toutes dimensions noyé dans un mortier indestructible. La dureté de cette maçonnerie était telle qu'il a fallu faire jouer la mine pour la détruire, et que l'on pouvait piquer au marteau cette masse compacte sans l'altérer, comme on aurait piqué une pierre de taille. On n'a pu parvenir à atteindre la profondeur de la muraille extérieure, ce qui ferait croire qu'elle était précédée d'un fossé très-profond. Elle était en outre flanquée de tours dont deux étaient encore bien conservées à leurs bases. L'une était de forme ronde, sans muraille par derrière, et l'autre, à 16 mètres 80 centimètres de la première, était de forme carrée, fermée de toute part par des murs qui avaient 1 mètre 50 centimètres d'épaisseur, excepté dans la partie intérieure, qui n'était, à proprement parler, que le prolongement de la ligne d'enceinte et qui en conservait les dimensions. La tour ronde formait une retraite à 3 mètres 90 centimètres en contre-bas du niveau de la rue; et à 5 mètres 70 centimètres du même niveau, se trouvait, presque au joignant de la muraille, un arc de décharge dont les voussoirs avaient 43 centimètres de longueur sur 8 centimètres d'épaisseur, taillés avec le plus grand soin et affleurant le parement. Il en existait un sem-

blable en regard de celui-ci, sur un des flancs de la tour carrée, système que les Romains employaient presque toujours pour éviter les vices du sol, en même temps que pour donner du nerf à leurs murailles, et souvent même comme décoration. La tour ronde passait sous le mur mitoyen entre la maison de M. le marquis de Vaulchier et la mienne, ce qui m'a donné la possibilité de conserver dans une de mes caves une partie de la maçonnerie de cette tour, avec l'arc de décharge, afin de laisser aux amateurs qui voudront un jour les visiter un spécimen de cet ancien boulevard de la ville. La muraille extérieure a été découverte sur une longueur de 56 mètres; elle coupait diagonalement la nouvelle rue, à peu près du nord au sud. Parallèlement à cette première ligne de muraille, et à 8 mètres 30 centimètres, s'en trouvait une de même dimension et de construction semblable; elle était en outre fortifiée par un contre-mur fait après coup. Ce contre-mur, sans liaison dans la muraille principale et ayant peu de profondeur, ne peut avoir eu d'autre but que de servir d'éperon à la poussée des terres ou d'augmenter la surface du rempart, car il est à présumer que l'espace de 8 mètres 30 centimètres, existant entre les deux murailles, était rempli par une terrasse. Ce qui semble le prouver, c'est que l'on n'a trouvé nulle part des traces d'ouvertures, de naissances de voûtes ou de murs de refend, qui seuls eussent laissé à supposer un vide dans cet espace.

Cette seconde ligne d'enceinte, découverte sur une longueur de 85 mètres (non compris un retour d'é-

querre sous la maison de M. Delacroix), allait couper obliquement la façade de la maison Billot, sur la rue des Granges, où se sont arrêtées les fouilles. Il est probable que ce mur, par un autre retour, allait aboutir à l'Abbaye Saint-Paul, où, sous le Bas-Empire, existait un château fortifié (1), et que de là, en remontant le cours du Doubs, il se rattachait à la ville haute. Ce qui me le ferait présumer, c'est que lors de la construction du barrage Saint-Paul, j'ai découvert sur ce point des corniches à modillons, de même dimension et de même forme que celles qui ont été trouvées dans la rue Moncey, et qu'on en a découvert de semblables lorsque je fis abattre la tour de Porte-Noire où ces corniches servaient de fondation. Cette analogie dans les ruines de l'enceinte fortifiée est une preuve convaincante qu'à une époque que nos historiens pourront peut-être préciser, la ville a été renfermée par une ligne traversant la rue Baron et se rattachant à la citadelle.

Je vais maintenant décrire les fragments d'architecture trouvés en assez grande quantité dans les fouilles.

Les corniches à modillons dont je viens de parler ont été découvertes sur l'emplacement de la maison Clésinger, non loin du passage Bondet communiquant avec la Grande-Rue (voir le plan général et celui des détails, aux lettres N). Elles sont de style sévère, taillées dans de gros blocs de vergenne de 53 centimètres de hauteur. Le larmier n'est formé que par deux filets et les modillons ont l'aspect de consoles. Leur plafond, au lieu

(1) Dunod, sixième dissertation, page 175.

de figurer des caissons comme d'ordinaire, saillit en pointe de diamant, et la partie inférieure du profil se termine par trois filets.

On a trouvé sur l'emplacement de la maison Philibert (voir le plan général et celui des détails, à la lettre F), une base de colonne de 88 centimètres de diamètre. Cette base était de l'ordre corinthien, et sa dimension ferait supposer qu'elle a appartenu à une colonne de 9 mètres d'élévation. Sa hauteur verticale était plus forte que le module, ce qui n'empêchait pas que ces moulures ne fussent d'un bel effet. J'ai pris soin d'en donner exactement les dimensions et le profil; car elle est d'un grand intérêt pour les autres fragments antiques trouvés sur les lieux. Ainsi elle est en rapport avec les tronçons de colonnes trouvés sur l'emplacement des maisons Delacroix, Clésinger, Philibert et Marnotte (voir le plan général et celui des détails, aux lettres C C). Ces tronçons de colonnes sont taillés rustiquement à bossage, ce qui indique assez l'espèce de construction à laquelle ils ont appartenu. Ils sont en vergenne ainsi que toutes les pierres de taille trouvées dans les fouilles. Cette base et les tronçons de colonnes sont eux-mêmes en rapport avec l'architrave trouvée sur l'emplacement de la maison Delacroix (voir la lettre G au plan des détails, et la lettre R au plan général). Cette architrave, par son double profil, devait faire ressaut sur les colonnes, ainsi qu'on le remarque à celles décorant la partie inférieure de Porte-Noire (1). Les moulures en étaient d'un beau

(1) Arc de triomphe romain situé près de l'église St.-Jean.

style et d'une belle proportion, comme on peut le voir sur mes dessins. La hauteur totale était de 67 centimètres sur 80 centimètres de largeur. Il est à remarquer que cette largeur est en parfaite harmonie avec la partie inférieure de la base trouvée sur l'emplacement de la maison Clésinger (voir le plan général et celui des détails, à la lettre A), ce qui ferait conjecturer que deux ordres d'architecture superposés formaient la décoration de la construction à laquelle ils ont appartenu. L'architrave trouvée près de la tour carrée (voir le plan général et celui des détails, à la lettre B), serait celle du second ordre. Le profil en est d'une belle et mâle simplicité; enfin plusieurs assises d'un imposant caractère, tant par la grosseur des blocs de pierre de vergenne qui les formaient que par la perfection avec laquelle elles étaient taillées, ont été trouvées sur l'emplacement des maisons Clésinger, Delacroix, Philibert et Marnotte (voir le plan général et celui des détails, aux lettres O O). Chacune de ces assises portait un bossage en rapport avec le style des tronçons de colonne. Les joints étaient recreusés de 4 centimètres pour que les arêtes joignissent parfaitement, et les lits étaient dressés avec un soin qui n'y laissait aucune aspérité. En outre, ces pierres avaient été liées chacune par quatre forts crampons dont les entailles se remarquaient aux extrémités, et toutes étaient percées au centre d'un trou pour y fixer la louve qui avait servi à les mettre en place. Le dessin que j'ai fait d'une de ces pierres en donne exactement la forme et les dimensions. Indépendamment de ces restes d'architecture, on a trouvé une grande quantité

de monnaie romaine et du moyen âge, dont j'ai fait le dépôt à la Bibliothèque. On a encore trouvé, près de la rue des Granges, une grande quantité de fragments de poterie, tous de couleur rouge et couverts de reliefs : j'en ai recueilli plusieurs, ainsi qu'une lampe en terre cuite dont je me propose de faire les dessins pour joindre au plan général des fouilles.

Près de la maison Billot, sur la rue des Granges, on a trouvé un amas considérable d'os d'animaux, postérieur à la construction des murailles. Il est probable qu'après leur destruction, l'énorme monceau de décombres qu'elles avaient produit en aurait fait un lieu abandonné où l'on conduisait les immondices de la ville.

On a fait encore une découverte assez curieuse sur l'emplacement de la maison Marnotte, à l'angle de la Grande-Rue. Les objets qui y ont été trouvés me semblent également postérieurs à la construction de l'enceinte.

A 6 mètres de profondeur se trouvaient les restes d'un pilier isolé, de 59 centimètres d'épaisseur, encore debout sur sa fondation. Les angles de ce pilier paraissaient avoir subi un frottement considérable par la circulation qui aurait eu lieu à l'entour (voir le plan général et la coupe aux lettres H, I), et près de ce pilier se trouvait un amas considérable de coquilles d'huîtres aussi saines qu'au premier jour.

Non loin de là on remarquait un bloc énorme de vergenne, taillé en forme de gradin (voir le plan général à la lettre L, et le plan et la coupe à la même

feuille, lettre K). Ce gradin semblait avoir eu pour objet de descendre dans un bassin, car il portait sur un de ses côtés une cannelure qui devait recevoir une margelle de 19 centimètres d'épaisseur, pour s'arraser avec sa partie supérieure. Enfin, tout près de cet endroit, on remarquait un petit mur de 58 centimètres d'épaisseur, parallèle à la muraille d'enceinte et percé d'une petite ouverture carrée qui semblait avoir servi de parois à un canal.

Telle est, Messieurs, la description que je devais avoir l'honneur de vous faire. Maintenant, qu'il me soit permis comme artiste de vous donner mon opinion sur la nature de cette importante découverte.

D'abord, je ne mets pas en doute que les murailles et les fragments d'architecture n'aient appartenu aux fortifications de la ville, et ne soient de l'époque romaine; c'est donc à tort que quelques personnes ont cru, les unes que ces murailles étaient celles d'un grand édifice, lorsque l'on n'y rencontre ni ouvertures, ni murs de refend, et que d'autres ont pensé qu'elles provenaient d'anciennes clôtures qui, au moyen âge, renfermaient les diverses bannières ou paroisses de la ville, car rien de ce que j'ai vu n'a appartenu à cette époque, et l'on ne saurait se méprendre sur les ruines de simples murs de clôture (qui d'ailleurs ne pouvaient se trouver à une si grande profondeur), avec des ouvrages aussi importants que ceux que je viens de décrire. Voici du reste comment étaient établies les fortifications des anciens, et l'on pourra juger si mon opinion est fondée.

Les Romains avaient l'usage d'envelopper leur ville de murailles flanquées de tours, dont l'épaisseur était assez forte pour qu'à leur sommet deux hommes armés pussent circuler librement. Ils les couronnaient ordinairement par des créneaux, derrière lesquels les assiégés lançaient en sûreté des traits sur leurs ennemis, et pratiquaient les portes de la ville auprès des tours qui en défendaient l'entrée. C'est ainsi que sont construits les murs de Nismes, que l'on sait d'origine romaine. Je me plais à les citer ici, parce que sous le rapport de la construction, je les trouve en parfaite analogie avec les nôtres. C'est bien le moëllon similaire des parements comme celui que j'ai décrit, ainsi que cette maçonnerie de remplissage appelée *opus emplecton*, qui, noyée dans un mortier indestructible, convertissait en rocher cet ouvrage de l'art. Mais notre enceinte l'emportait de beaucoup sur celle de Nismes, formée par une simple muraille, tandis que la nôtre était double et défendue par un rempart, ainsi qu'alors il était d'usage de le faire pour les places fortes dominées par les montagnes. Vitruve nous l'enseigne (au chapitre 5 de son premier livre), en même temps qu'il nous indique les procédés qui alors étaient mis en usage.

« Pour bien faire (dit-il) les terrasses ou remparts, » il faut premièrement creuser des fossés fort profonds » et fort larges, au fond desquels on doit encore creuser » les fondements du mur et l'élever avec une épaisseur » suffisante pour soutenir la terre. Il faut un autre mur » en dedans, avec assez de distance pour faire une » terrasse capable de contenir au-dessus ceux qui y

» doivent être placés pour la défense et rangés comme » en bataille, etc. »

Ainsi Vitruve, en parlant de la sorte, décrit exactement le système adopté pour notre fortification, et c'est bien la preuve de ce que j'ai avancé; seulement il ajoute : « qu'entre les deux murailles on doit construire » des petits murs de refend, disposés en dents de scie, » pour diminuer la poussée des terres. »

J'ai remarqué que c'était la seule disposition qui n'existait pas dans nos ruines, mais pour y suppléer on avait pratiqué à l'intérieur un contre-mur qui, avec l'appui des tours à l'extérieur, était plus que suffisant pour résister à l'action des terres.

Au surplus, si l'on conservait encore quelques doutes sur la destination de ces murailles fortifiées de tours et de remparts, à quelle espèce de bâtiment pourrait-on les rattacher? Il est évident que ce ne saurait être à un édifice civil; ce ne pourrait être dans tous les cas qu'à un bâtiment militaire, tel qu'un camp prétorien par exemple, car Besançon était une ville assez importante pour comporter l'établissement de ces vastes casernes qui, chez les Romains, avaient l'aspect d'une forteresse, qui avaient leurs tours, leurs créneaux, qui enveloppaient un vaste espace propre aux exercices militaires, qui, au centre, renfermaient le tribunal du prétoire, et qui, à elles seules, formaient une petite ville; mais c'est en vain que j'ai cherché des murs de refend entre les deux murailles principales, que j'y ai cherché également des ouvertures propres à éclairer l'intérieur d'un édifice; je suis resté convaincu que je ne m'étais pas

trompé, et que ce n'était qu'un simple rempart. Ce qui vient encore à l'appui de mon opinion, ce sont les anciens manuscrits cités par l'historien Dunod (sixième Dissertation, page 181), lesquels parlent de l'église St.-Pierre comme étant hors des murs de la ville.

Voyons maintenant quelle pouvait être la destination des fragments d'architecture trouvés dans les décombres.

J'ai dit que la base de colonne, trouvée sur l'emplacement de la maison Philibert, était d'ordre corinthien, et qu'elle avait dû appartenir à une colonne de 9 mètres de hauteur; que cette colonne était à bossages, que l'on avait retrouvé l'architrave et la corniche de son entablement; que sur cet entablement devait s'élever un second ordre de moindre diamètre, dont l'ensemble devait produire à peu près l'effet des colonnes de Porte-Noire, mais dans un style plus sévère.

Cette disposition architecturale, dont l'appareil à bossage devait décrire de grands arcs dans les entre-colonnements, était digne de décorer l'entrée de la capitale séquanaise, comme ces belles assises, en pierre de vergenne, de dimensions colossales, cramponnées entre elles et présentant extérieurement la rudesse de leurs parements, devaient imprimer à cette construction ce caractère de solidité immuable que les siècles eussent respecté sans la barbarie d'Attila.

Je pense donc que les fragments d'architecture trouvés dans les fouilles formaient la décoration des portes de la ville; que les colonnes de l'ordre inférieur, placées sur leurs piédestaux et recouvertes de leur entablement, devaient atteindre la hauteur des murailles (ce qui leur

supposerait 13 mètres environ d'élévation depuis le seuil de la porte, non compris la profondeur du fossé); qu'à cette hauteur les corniches du premier ordre d'architecture devaient faire le tour de l'enceinte, puisque j'en ai trouvé des restes au moulin St.-Paul et à Porte-Noire; que les créneaux reposaient sur ces corniches, et qu'enfin le second ordre d'architecture, s'élevant à la hauteur des tours (qui ordinairement dépassait celle des murailles), devait ainsi présenter un ensemble d'une régularité parfaite et d'un style remarquable.

Il me resterait encore, Messieurs, à indiquer le siècle où l'on vit s'élever cette enceinte de la ville, ainsi que le nom du prince à la munificence duquel nous devions peut-être encore plusieurs de nos monuments, mais aucune inscription ne vient en aide, et ce serait trop se hasarder que de fonder son opinion sur quelques débris épars. C'est à vous, Messieurs, qu'appartiennent de telles investigations, et je serai heureux si, en vous présentant ce travail, j'ai pu contribuer à éclaircir ce point important de nos annales.

FIN.

ÉLECTIONS.

L'Académie, dans sa séance du 24 novembre 1841, a nommé *associé correspondant* M. Flourens, Secrétaire-perpétuel de l'Académie des Sciences et membre de l'Académie française.

Dans sa séance du 27 janvier 1842, l'Académie a élu *associés résidants* M. Navand, conseiller à la Cour royale de Besançon, et M. Meusy, professeur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres.

Dans la même séance, M. le docteur Pratbernon, de Vesoul, a été nommé *associé correspondant*.

TABLE DES MATIÈRES.

Discours de M. le Président. . . . . *Page* 1
Rêverie au bal, par M. Aug. Demesmay. 20
Discours de réception de M. Aug. Dusillet. 25
Réponse du Président. 39
Les Gens mariés, chant IIIe., par M. Trémolières. 41
Rapport de M. Pérennès, Secrétaire perpétuel, sur les travaux de MM. les Académiciens, pendant l'année 1841. 45
Discours prononcé par M. Xavier Marmier. 64
Mes derniers vers, par M. Ch. Laumier. 77

Pièce lue en séance ordinaire.

Rapport de M. P. Marnotte, architecte, sur les antiquités trouvées dans la rue Moncey, à Besançon, en 1840. . . 83

FIN DE LA TABLE.

L. SAINTE-AGATHE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

ACADÉMIE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1842.

PRÉSIDENT ANNUEL,

M. ÉDOUARD CLERC.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Messieurs,

On s'est plu souvent à redire les hauts faits d'armes des comtes de Bourgogne, les prodiges de valeur de la chevalerie comtoise, ceux des croisés et des templiers sortis de ses rangs, et les jeux brillants des tournois, si chers à ses fiers paladins. Nous nous proposons d'appeler aujourd'hui votre attention sur un sujet moins connu, malgré son importance, l'histoire de la bour-

geoisie franc-comtoise depuis le XIIIe. siècle jusqu'à la conquête de la Franche-Comté par *Louis XIV*. Nous voudrions, Messieurs, vous montrer, autant que le permettent les limites étroites d'un discours public, son origine, ses progrès, ses luttes incessantes contre la féodalité, ses conquêtes lentes et solides, solides parce qu'elles furent lentes; spectacle solennel, digne de l'attention que commandent toujours les grandes questions qui intéressent l'humanité.

La noblesse de race, vous ne l'ignorez pas, Messieurs, est celle dont l'origine se perd dans la nuit des âges. La bourgeoisie comprend ces hommes libres, dont on n'a pas cessé de voir le modeste berceau : d'un côté, les hauts barons et leurs familles séculaires; de l'autre, les plébéiens et leurs familles nouvelles, d'abord simples, pauvres, puis s'élevant peu à peu par le travail, l'intelligence, l'économie et les services qu'ils rendaient au pays. Ces hommes nouveaux, longtemps opprimés, parvenus, avec l'appui du souverain, à composer la majorité du parlement, saisirent le pouvoir d'une main si ferme, que leurs adversaires n'ont pu dès lors le leur ravir.

Tout cela fut l'œuvre des siècles; il fallut des efforts et de longues vicissitudes. Et comme, dans l'ordre des temps, les hautes et puissantes familles ont précédé les familles bourgeoises, il est besoin à leur égard d'une explication rapide, qui fera connaître aussi l'origine des grandes seigneuries.

Quand, après de longues convulsions, le monde romain expira, le territoire de la Gaule était distribué en

sens absolument inverse de ce qu'il est aujourd'hui. Dans les campagnes il n'y avait pas de communes, et le sol, loin d'être fractionné comme de nos jours, était divisé par grandes masses entre les sénateurs gaulois et les chefs burgondes admis au partage des terres. Héritières de ces immenses domaines, leurs familles traversent inconnues plusieurs siècles; puis, à l'aide du flambeau de l'histoire qui se rallume, on les retrouve dans des châteaux crénelés, qu'entourent une foule de villages peuplés de leurs serfs; mais leur puissance s'était accrue de beaucoup, car l'autorité royale était détruite.

Tels furent les Xe., XIe. et XIIe. siècles. Ces grandes familles étaient tout; la bourgeoisie n'existait pas, car les bourgeois, comme nous l'avons dit, sont des hommes libres, et il n'y en avait que dans quelques lieux privilégiés.

Pour fonder la bourgeoisie, le premier pas était donc les affranchissements. Il arriva qu'au milieu du XIIIe. siècle, un homme doué d'un vaste génie, *Jean de Chalon l'Antique,* affranchit Auxonne et Salins. Ce fut le signal; et cet exemple, imité par les princes de sa race et d'autres grands seigneurs, créa, dans les principales bourgades du comté, des bourgeois avec des franchises municipales.

Mais qu'était-ce que cette bourgeoisie naissante, isolée, tremblant à la vue de la forteresse de son seigneur, et sans tribunal supérieur, juge de l'infraction des traités?

Ce tribunal fut créé vers 1300, par un roi de France, *Philippe-le-Bel*, à qui *Otton IV,* le plus imprévoyant

et le plus prodigue de nos princes, aliéna son comté par un contrat de mariage. Ce tribunal, c'est le parlement de Bourgogne. Presque inaperçu à sa naissance, faible comme toutes les institutions à leur origine, timide tant que la féodalité fut puissante, plus hardi sous un gouvernement fort, il lui fallut un siècle avant qu'il osât traduire sans hésitation à sa barre les hauts feudataires, qui n'avaient dépendu jusque-là que de Dieu et de leur épée. Mais une fois établi, le parlement, presque toujours composé de bourgeois, devint l'appui de la bourgeoisie.

Il fallait aller plus loin : en 1384, *Philippe-le-Hardi*, le premier de ces puissants ducs de Bourgogne qui firent si souvent trembler sur le trône leurs cousins les rois de France, créa les états de Franche-Comté, qui dès lors ont subsisté jusqu'en 1674, et dans lesquels siégèrent les députés et échevins des villes et des gros bourgs. Ainsi la bourgeoisie, jusqu'alors sans influence politique, fut appelée avec la noblesse et le haut clergé, à ces réunions imposantes où se traitait une partie des grandes affaires du pays.

Il s'écoula encore 40 ans : en 1422, *Philippe-le-Bon*, petit-fils de ce duc, créa l'université de Dole. C'est le quatrième fait que je veux signaler parmi ceux qui firent sortir la bourgeoisie des langes de cette longue enfance. Bientôt la réputation de l'université doloise se répandit dans les deux Bourgognes, la France et l'Allemagne. On y accourut de toutes parts : elle dissipa dans le comté les ténèbres d'une longue nuit. La haute noblesse, toute occupée de tournois et de combats, dédaigna les instruc-

tions d'une science trop paisible, dont les hommes nouveaux recueillirent presque seuls tous les avantages.

Ces quatre grands faits, affranchissement, parlement, états, université, signifient, pour quiconque veut comprendre, une bourgeoisie créée, protégée par la justice et les lois, appelée à la vie politique et à la supériorité que donne tôt ou tard une intelligence cultivée. Voilà tous les éléments d'une révolution complète dans les mœurs. Laissons maintenant achever au temps. Et si vous joignez à cela le besoin que les princes de Bourgogne avaient des bourgeois pour détruire en commun la féodalité, vous avez tout le secret de l'avenir.

De ces quatre grands faits vont éclore successivement comme conséquence les faits individuels.

Dès le XIVe. siècle vous apercevez au parlement, dans le conseil des princes, surtout sous *Philippe-le-Hardi*, une foule de noms plébéiens que je ne cite pas; ces noms seraient presque inconnus (1). Dès 1307, les bourgeois de Besançon essaient de renverser dans leur ville les deux tribunaux de *Jean de Chalon :* de grands seigneurs (2) se font inscrire comme bourgeois de cette cité impériale.

(1) Le plus célèbre des *seigneurs ès-lois*, tous roturiers, que l'on rencontre dès la fin du XIIIe. siècle, est ARDUCION, que le comte OTTON IV appelle SON CLERC, et nomme l'un de ses exécuteurs testamentaires (1302). On trouve à la même époque plusieurs *professeurs ès-lois*, tels que *Guillaume de Mutigney, Amédée Varini*, etc.; ARDUCION portait aussi ce titre.

(2) Tels que *Henri de Montfaucon*, comte de Montbéliard, *Louis*, comte de Neuchatel-outre-Joux, etc.

En 1365, un riche Bisontin, *Pourcelet,* créancier du comte de Montbéliard, n'ayant point été remboursé au jour convenu, fait vendre publiquement, au milieu de la Grande-Rue, 12 tasses et 12 écuelles dorées que le comte lui a données en gage, et raconte gracieusement ces faits dans la quittance.

Mais le xve. siècle est vraiment celui de l'avénement de la bourgeoisie. La première place de magistrature de Bourgogne était celle de président des parlements : vous serez peut-être étonnés, Messieurs, en considérant que dans le cours de ce siècle, cette haute dignité ne fut jamais remplie que par des bourgeois; je vais les citer : rien qu'à leur nom, vous reconnaîtrez leur origine : *Antoine Custaing*, *Guillaume Leclerc*, *Guy Arménier*, *Jean* et *Etienne Arménier*, *Jean Jouard*, *Gérard Plaine*, *Jean Jacquelin*, *Thomas Plaine*, et *Jacques Gondran.* Vous n'attendez pas, Messieurs, la biographie de ces hommes nouveaux ; ne relevons qu'une circonstance, c'est que de ces trois présidents *Arménier*, ambassadeurs, chefs des conseils, le premier, *Guy,* était simple bourgeois de Besançon, né rue Battant, dans une modeste maison qu'a remplacé le monastère des Carmes.

Au-dessus de la magistrature des vastes états du duc de Bourgogne s'élevait le chancelier, chef de la justice et président né du grand conseil. A la même époque, cette dignité est remplie pendant soixante années par des hommes nouveaux, *Nicolas Rollin* et *Gérard Plaine*, nés à Poligny, et *Jean Carondelet*, d'une famille bourgeoise de Dole. On ne peut nommer ce fameux chancelier *Rollin*, sans se rappeler le supplice de *Jean de Grandson.*

Dernier représentant du régime féodal expirant en Bourgogne, *Jean de Grandson*, sire de Pesmes, ayant en 1455 soulevé la noblesse comtoise, fut pris les armes à la main. On l'enferma au château de Poligny. Condamné à mort par le conseil du duc, on le descendit dans une cave froide et humide, et on l'étouffa entre deux matelas. Le duc *Philippe* aurait cédé aux prières de toute la noblesse et lui eût sauvé la vie ; *Rollin* fut inexorable. Après ce dernier coup porté au régime féodal, il servit encore son maître au conseil, sous la tente, dans les négociations, et mourut dans sa place de chancelier, qu'il avait gardée 40 ans.

Ainsi la bourgeoisie s'élevait dans les hautes dignités civiles. Après ces exemples, il faut supprimer tous les traits secondaires. On voit paraître dans le même temps le cardinal *Jouffroy*, né à Luxeuil, et qui fit de si grandes choses pour et contre les papes ; c'est aussi l'époque de la famille de *Poupet*, dont les premiers auteurs, paysans modestes, sortirent d'une pauvre métairie des montagnes de Salins, et dont les descendants furent admis à la familiarité la plus intime des rois et des empereurs. L'un d'eux, *Charles de Poupet*, fut gouverneur de l'archiduc *Ferdinand*, depuis roi des Romains, et épousa *Isabelle* de Portugal au nom de l'empereur *Charles-Quint*.

Mais ne sortons point du xve. siècle : dès l'origine de l'ordre de la Toison d'or, si exclusivement consacré à la noblesse de race, *Philippe-le-Bon* y fit entrer deux plébéiens, *Jean Germain*, de Besançon, chancelier de l'ordre, et *Peter Blandin*, trésorier, qu'*Olivier de la*

Marche vit en tête de ces chevaliers aux éperons dorés, dans le fameux cortége de *Bruges* (1).

Enfin le bon duc *Philippe* inventa les anoblissements; par là il opposa noblesse à noblesse. Celle de race disait avec dédain que les anoblis n'étaient que d'anciens serfs sous des noms déguisés : mais dans l'opinion des peuples et dans les habitudes de la vie, s'élevait rapidement une nouvelle puissance, qui se saisissait, pièce à pièce, de toutes les attributions civiles.

Tels furent, Messieurs, les immenses résultats déjà obtenus, quand *Philippe-le-Bon* mourut en 1467. Ce prince pacifique laissait un fils belliqueux : à la paix d'un long règne succèdent d'interminables guerres; *Charles-le-Téméraire*, battu par les paysans suisses à Grandson et à Morat, vient mourir près de Nancy, sous les coups du plus faible de ses adversaires. La maison de Bourgogne chancelle; ce colosse, lentement miné par *Louis XI*, succombe, et la Franche-Comté avec lui. Notre pays est une grande ruine. Dépeuplé par *Louis XI*, cédé en dot à son fils, rendu à *Maximilien*, il n'offre plus que confusion et désastres. N'y cherchez pas l'histoire de la bourgeoisie. Il n'y a plus de pensée, plus de plan, dans ces révolutions sanglantes.

Un nouveau siècle s'ouvre, le XVIe., commencé sous des auspices si funestes, et pourtant si glorieux pour les hommes nouveaux.

(1) Ces deux officiers de la Toison d'or, le chancelier et le trésorier, furent dès lors toujours pris dans les rangs des gens de longue robe, c'est à dire parmi les lettrés sortis de la roture.

Pour réparer les ruines du comté de Bourgogne, deux choses étaient indispensables, la paix et un gouvernement paternel. Une bonne et sage princesse, *Marguerite*, archiduchesse d'Autriche, fille de l'empereur *Maximilien*, qui gouvernait alors notre province, lui procura une longue paix par des traités de neutralité avec la France. Quant à son administration, *Marguerite*, qui habitait constamment les Pays-Bas, la confia, sous sa direction suprême, à un gouverneur et au parlement de Dole; ses lettres sont du mois de juillet 1510.

Ainsi, au grand étonnement de l'ancienne noblesse, le parlement, cette bourgeoise assemblée d'hommes de robe, se trouvait associé au gouvernement intérieur, aux questions de politique étrangère, même de guerre et de fortification.

Ce fut un long frémissement parmi les hauts et puissants seigneurs, les anciens chevaliers à bannières, les élus de la Toison d'or. Avec quel mépris ils parlaient du parlement, citant les villages et les bourgs où ces plébéiens étaient nés! On peut juger en effet de l'impression que faisaient sur leurs superbes oreilles les noms assez nouveaux de ces parlementaires, *Guy David*, *Alexandre Bertod*, *Jean Prevot*, *Etienne Moine*, *Jean Guillet*, *Jacques Buffot*, *Désiré Vieux*, *Pierre Jaillon*, etc.

Le plus indigné de ces chevaliers était *Guillaume de Vergy*, chef de la noblesse et maréchal de Bourgogne. *Guillaume*, déjà vieux, avait combattu les Suisses à Morat, et les Français dans les Pays-Bas. Prisonnier de *Louis XI*, après avoir été six mois enfermé dans une cage de fer, il en était sorti comblé de biens et d'hon-

neurs, en engageant son bras au service de la France, qu'il avait aidée à subjuguer son pays. Plus tard, revenu à l'Autriche, il avait obtenu en retour, pour lui, le maréchalat de Bourgogne, et pour son fils l'archevêché de Besançon. C'était donc un homme d'expérience, et vieilli dans les révolutions des états.

Issu d'un sang fécond en preux, *Guillaume*, fier de sa magnifique origine, croyait que son nom seul imposait l'obéissance. Loin de partager, selon les ordres de la comtesse *Marguerite*, l'autorité avec le parlement de Dole, il ne le consultait pas, jugeait même les procès, et ne parlait des membres de la cour qu'avec le mépris le moins déguisé.

Mais par bonheur, à la tête du parlement de Dole était l'un des hommes les plus énergiques que la magistrature ait produits; juste, mais d'une équité sévère, inflexible sur la règle, calme dans le péril, regardant le magistrat comme un soldat sur la brèche, les lois comme un immuable niveau sous lequel doit se courber toute puissance. Cet homme était *Mercurin Arborio de Gatinara*, d'origine comtoise, mais né dans le Piémont, où ses aïeux de la maison d'Arbois avaient autrefois suivi l'empereur *Frédéric Barberousse*. Chargé jusqu'en 1511 des missions les plus délicates par *Maximilien* et par la comtesse de Bourgogne, le président *Gatinara* vit le danger du parlement, et vint se mettre à sa tête. C'est là qu'il contient le maréchal, le force à partager le pouvoir avec la cour, et réprime par les arrêts l'audace de la noblesse. 30,000 francs d'amendes prononcées en deux années excitent les cris des patriciens; le parle-

ment veut achever de les ruiner. *Gatinara* devient odieux. Il était question de le jeter dans une prison, ou de le faire enlever par des compagnies de brigands, qui, sous les ordres du bâtard de *Colches*, parcouraient alors le pays. Lui, toujours calme, demande à l'empereur quelques arquebuses pour défendre sa maison de campagne de Chevigny, près de Dole, et ne sort plus qu'accompagné et armé.

Gatinara échappe aux mains des brigands et les fait arrêter eux-mêmes. Mais il est contre les gens de bien une arme plus dangereuse que le poignard; c'est la calomnie. On accuse *Gatinara* près de la comtesse *Marguerite* d'être l'auteur de tous les troubles du pays; une femme apostée révèle qu'il est vendu à la France. *Marguerite* connaissait sa vertu, et ferme l'oreille aux délateurs. Alors les nobles en courroux conçoivent la pensée de faire retirer à *Marguerite* elle-même la jouissance du comté de Bourgogne; ils recourent à l'empereur *Maximilien*, et *Simon de Rye*, d'une famille longtemps hostile aux parlementaires, porte au pied du trône ces plaintes haineuses et virulentes, où tous les membres du parlement sont peints comme des hommes de néant qui tyrannisent le pays.

Gatinara ne s'étonne point : après avoir offert de se défendre lui-même, en présence de l'empereur et en face de ses adversaires, il obtient la permission de les réfuter par écrit. Dans sa réponse pleine de simplicité et de vigueur, il parcourt tous les reproches qu'on lui adresse, et porte à ses adversaires, dont il signale les usurpations, le défi de le convaincre. Quant au défaut

de naissance des parlementaires, il déclare que lui-même est noble et d'une ancienne famille comtoise; il glisse légèrement sur l'extraction de ses collègues, en ajoutant que la dignité de l'âme est la véritable noblesse.

L'empereur accueillit ce langage simple et ferme, et *Gatinara* demeura trois ans encore président du parlement de Dole. Mais, en 1517, l'orage se releva plus violent : les états de Bourgogne se tenaient alors à Dole; on n'entendait dans la noblesse que cris de mort contre *Gatinara*. C'était une révolution toute prête. Depuis les Pays-Bas, *Marguerite* s'inquiète, elle craint pour son président de Bourgogne, elle prie *Gatinara* de se démettre, il refuse. Elle le prie plus fort, il est inflexible. Alors elle le frappe de destitution. Lui, toujours tranquille, entre une dernière fois au parlement; tandis que ses valets lui ôtent la pourpre et les insignes de sa dignité, il regarde l'auditoire avec calme, puis il annonce que, simple particulier, il va passer encore quinze jours à Dole, afin qu'on puisse l'accuser librement.

Arrêtons un moment les yeux sur cette lutte corps à corps entre la noblesse et la bourgeoisie comtoise. Quelle est la question? La voici : Toutes les fois que le comté de Bourgogne avait eu un gouverneur autre que ses princes, il avait été choisi dans l'ancienne noblesse. Et voilà que *Marguerite* vient d'associer le parlement à l'administration du pays. La noblesse, qui sent profondément ce dernier coup, montre une opiniâtre résistance; mais il faut qu'elle brise *Gatinara*, en déversant le mépris sur le parlement entier, qui déshonorait le pouvoir par le défaut de naissance. Voilà le caractère de

cette lutte violente engagée entre les descendants des hauts barons de la Bourgogne et ceux de leurs serfs affranchis.

Le peuple était attentif à ce grand spectacle; la noblesse triomphait, elle croyait avoir ressaisi le pouvoir et vaincu le parlement.

Au contraire, Messieurs, l'autorité du parlement venait d'être affermie. La disgrâce de *Gatinara* n'avait été qu'apparente. Du fond d'un monastère où il se retire pour quelques mois, il monte aux plus hautes dignités, et devient grand chancelier. C'est de ce poste éminent, où il possède la confiance de *Charles-Quint*, que *Gatinara* protége ce parlement de Dole, si puissant dès lors, et dont il est avec *Marguerite* le véritable fondateur.

En 1526, il quitta volontairement sa dignité: dans son inflexible rigueur, il refusait à l'empereur lui-même de signer le traité de Madrid, qui rendait la liberté à *François Ier*. Les sceaux furent alors remis à un Comtois, à *Nicolas Perrenot*, qui avait été aussi membre du parlement de Dole. Le moment est venu de dire quelque chose de ce grand homme, véritable type de l'homme nouveau, qui aurait épuisé toutes les faveurs de la fortune, si elle eût accordé une plus longue durée à sa descendance.

A l'extrémité de la petite ville d'Ornans, près des Minimes, on voyait encore, au commencement du XVIIe. siècle, la forge (1) où travaillait *Pierre Perrenot*, ancien

(1) Je la visitai en 1643, dit *Jules Chiflet*, mais on m'en montra seulement la place.

mainmortable de la maison de Chalon, et c'est de ce modeste toit que son petit-fils, *Nicolas Perrenot*, d'abord conseiller au parlement de Dole, s'éleva assez haut, après plusieurs épreuves, pour recevoir de *Charles-Quint* les sceaux de ses états (1). Son portrait le représente avec une figure grave, mais commune, une longue barbe blanche et des yeux pénétrants. Formé par l'étude des lois au maniement des affaires, doué d'une vaste mémoire, d'une étonnante sagacité et d'un sens exquis, *Perrenot* devint l'âme des conseils de *Charles-Quint :* je suis certain, disait l'empereur à son fils, que personne n'entend mieux que lui les affaires de mes états, particulièrement celles qui concernent l'Allemagne, la Flandre, les deux Bourgognes, et les négociations avec les rois de France et d'Angleterre. Il a quelques passions, ajoutait l'empereur, d'agrandir et d'enrichir sa famille; mais ce défaut est compensé par de grandes qualités et de rares talents. *Perrenot* était né pour la cour : naviguant sur cette mer orageuse avec une prudence consommée, sachant ou agir ou attendre, supporter une injustice et dissimuler une injure, malgré les attaques de la maison de *Rye* et d'autres puissants ennemis, il mourut sans avoir vu diminuer son crédit. « Il fut vingt années, dit un contemporain, le déposi- » taire de tous les secrets de *Charles-Quint*, et de son

(1) Chancelier de Naples et de Sicile, il se contenta du titre de premier conseiller d'état : *Cancellarii munere functus, titulo abstinuit.* PONTUS HEUTERUS, *Rer. belgic., an.* 1530, *p.* 461.

» vivant personne ne jouit dans le palais d'une familia-
» rité aussi intime. Par une disposition cachée de la
» Providence, il y avait entre l'empereur et *Nicolas* un
» tel rapport d'âme et de génie, que l'on pouvait douter
» si cette liaison étroite procurait à l'empereur plus d'a-
» vantage ou plus de plaisir (1). » *Nicolas Perrenot* laissait douze enfants. S'il se fit anoblir ainsi que son frère, s'il allia sa famille à la plus haute noblesse, et fit entrer le cardinal son fils au noble chapitre de Liége, lui signa toujours son nom de *Nicolas Perrenot*, aima et habita quand il le put cette Franche-Comté, témoin de sa modeste origine, y acquit presque toutes ses terres et seigneuries, se laissa nommer souvent, malgré ses absences habituelles, co-gouverneur de Besançon, bâtit dans cette ville un palais magnifique, qui en est encore l'ornement, sans faire détruire à Ornans l'humble forge de son aïeul. *Nicolas Perrenot,* se souvenant qu'il avait été conseiller à Dole, soutint le parlement attaqué

(1) Nous ne résistons pas au plaisir de citer en entier ce passage remarquable. Pontus Heuterus fait observer qu'il n'a connu personnellement que le cardinal *de Granvelle*, et qu'il parle sans flatterie de cette famille, n'en ayant jamais reçu ni injure, ni bienfait.

« *Continuis viginti annis Cæsari a sanctis consiliis fuit arcanorum* » *omnium conscius..... Natus erat Nicolaus..... familiâ honestâ, sed* » *plebeiâ, cui primus ob summas ingenii dotes judicii acrimoniam* » *Cæsarisque intimam familiaritatem, qua nemo mortalium eo vivo* » *intimior usus est, claritatem attulit. Arcanâ enim divini judicii vo-* » *luntate ita animis ac geniis Cæsar et Nicolaus conveniebant, ut* » *ignorares, majorem ne eorum consuetudo Cæsari utilitatem an vo-* » *luptatem adferret.* » Rer. belg., an. 1550, p. 607.

comme lui par la maison de *Rye*, appuya les hommes nouveaux, ouvrit la carrière des emplois à *Simon Renard*, ce négociateur si habile, qui conclut le mariage de *Philippe II* avec *Marie d'Angleterre*, fit monter aux hautes dignités et charger d'ambassades importantes ses deux beaux-frères, qui furent deux grands hommes, *François Bonvalot*, de Besançon, issu d'une famille plébéienne enrichie par le commerce (1), et *Jean de St.-Mauris*, fils d'un maçon (2).

Tel fut *Nicolas Perrenot;* telle est, dans le comté de Bourgogne, la fortune bourgeoise la plus étonnante du XVIe. siècle. De son vivant et après lui, ses fils habitèrent souvent le palais des rois; *Thomas*, l'un d'eux, fut chargé du soin de la jeunesse de l'empereur *Maximilien II*, dont il fut l'*ayo*, suivant le langage de l'Espagne; il épousa au nom de ce prince, *Marie*, fille de *Charles V*, et comme représentant du roi *Philippe II*, *Anne d'Autriche*, fille de *Maximilien;* enfin, l'arrière-petit-fils de *Nicolas Perrenot* s'allia lui-même au sang des césars, en épousant *Caroline*, fille légitimée de l'empereur *Rodolphe*.

Mais il est pour les *Perrenot* une gloire plus solide; c'est le cardinal de *Granvelle*, fils du chancelier, et plus

(1) Malgré la généalogie pompeuse faite à la famille *Bonvalot* (v. Dunod, *Nobiliaire*, p. 248), des actes authentiques démontrent que *Pierre Bonvalot*, grand-père de madame *de Granvelle*, était un marchand, non noble, de Besançon.

(2) Voy. la curieuse notice de M. Duvernoy sur les maisons *de Granvelle* et *de St.-Mauris-Montbarrey*. (*Séquanais*, 30 *novembre* 1839). Besançon, *J. Proudhon*, 1839, in-8°.

grand que son père (1), évêque d'Arras, de Malines, de Besançon, cardinal, vice-roi de Naples, chef du conseil suprême d'Italie. *Antoine Perrenot*, par la conservation de sa vaste correspondance, a livré à la postérité le secret de ses actions et de sa vie, et sa gloire en est sortie plus pure; elle a résisté à une plus dangereuse épreuve, le cardinal ayant été trente ans ministre de *Philippe II*. Laissons à l'un de nos confrères, que nous regrettons de ne pas voir aujourd'hui dans cette enceinte, le soin d'en tracer dignement le portrait. Nous ne voulons envisager le cardinal que comme l'appui de la bourgeoisie comtoise.

Ainsi que son père, il tend la main à *Simon Renard*, qui le paya depuis de tant d'ingratitude; élève sur le siége d'Arras *François Richardot*, d'une famille mainmortable de Morey, l'un des hommes les plus éloquents de son siècle; appuie le neveu de cet évêque, *Jean Richardot*, président du conseil privé des Pays-Bas, et, au jugement d'*Henri IV*, l'auteur de la paix de Vervins; place sur le fauteuil de la présidence de Dole l'énergique *Pierre Froissard;* soutient le parlement tout entier, sans lequel, disait-il, *les grands mangeraient les petits,* contre les gouverneurs du comté, MM. de *Vergy*, qui voulaient le peupler de leurs créatures; et, lorsqu'en 1598 *Philippe II* ordonne, même au gouverneur, de respecter le parlement comme sa propre personne, je reconnais l'influence du cardinal, mort à cette époque,

(1) *Patri omnibus in rebus par, in plerisque superior.* PONTUS HEUTERUS, *Rer. belg.*, *p.* 607.

et je me rappelle ce passage de l'une de ses lettres, prise entre beaucoup d'autres : « Je sens combien il » importe de soutenir l'autorité de la cour de Dole, et » j'en ai toujours parlé et escript par de là comme il » convenait, cler et hors des dents (1). »

Ainsi s'achevait le XVIe. siècle, qui fut vraiment dans le comté, pour les hommes nouveaux, le siècle de la renaissance. Comme notre pays s'associe noblement au mouvement qui réveillait alors l'Europe! Toutes les sciences y semblent heureusement représentées : celle de l'homme d'état, par les *Granvelle;* la science des ambassades, par *St.-Mauris*, *Bonvalot*, *Renard* et le président *Richardot;* l'éloquence sacrée, par *François Richardot*, fondateur de l'université de Douai; la science des antiquités, par le fameux *Boissard;* les lettres, par *Dumonin* (*Edouard*), et par *Gilbert Cousin*, dont le latin est si pur et si doux; l'histoire, par *Vandenesse*, auteur du journal de *Charles V*, et par deux bourgeois de Pesmes, *Mathieu* et *Gollut;* la jurisprudence, par *St.-Mauris*, *Loriot* et *Strace*, tous deux de Salins, et par ce jurisconsulte que *Cujas* appelait un autre lui-même, *Claude Chiflet*, mort si jeune, qui figure avec éclat près de son père *Laurent*, anobli en 1552, dans cette

(1) L'ami le plus constant et le plus dévoué du cardinal, *Maximilien Morillon*, prévôt d'Aire, puis évêque de Tournai, dont la collection *Granvelle* renferme plusieurs volumes de lettres, était Franc-Comtois par son père, *Guy Morillon*, savant littérateur à qui l'on doit des notes sur plusieurs ouvrages d'*Ovide*, etc.

longue succession de savants qui émerveillait *Voltaire*, et dont ils ont l'honneur d'être les premiers (1).

N'abandonnons pas ce siècle sans rappeler ce propos flatteur que le chancelier de Bruxelles, le comte de *Neni*, adressait un jour à dom *Berthod :* « Les Pays-Bas ne » doivent jamais oublier ce qu'ils doivent aux *Caron-* » *delet*, aux *Perrenot*, aux *Richardot;* le ministère de » ces grands hommes a été l'âge doré de nos provinces. » Si le temps pressait moins, nous citerions encore un trait inconnu, celui de ces trois hommes qui osèrent aller trouver le duc d'*Albe*, gouverneur des Pays-Bas, alors qu'il sévissait avec tant de fureur contre les malheureux protestants : l'un d'eux, dans une allocution touchante qu'interrompaient ses sanglots, fit entendre les noms de pitié et d'humanité; c'était un Comtois, *François Richardot*, évêque d'Arras (2).

Nous entrons dans le XVIIe. siècle, que signalent dès l'abord deux beaux ouvrages, le *Vesontio* de *Jean-Jacques Chiflet*, et les savantes *Décisions* du conseiller *Grivel*. Ces ouvrages sont connus; ce qui l'est moins, peut-être, c'est la tentative que fit alors l'ancienne noblesse pour entrer au parlement. Après avoir si longtemps combattu et dédaigné les parlementaires, les

(1) Nous aurions pu citer encore, dans la carrière de la peinture, *Pierre Dargent*, père et fils, nés à Besançon, auteurs en grande partie des verrières de Montbenoît, et dont l'église de Fribourg conserve un grand tableau d'autel; dans celle de la musique, *Goudimel*, qui fut le maître de *Palestrine*.

(2) Note fournie par M. Duvernoy, d'après les *Mémoires Granvelle*.

grands seigneurs virent enfin qu'eux-mêmes n'avaient conservé que des noms, et que ces prétendus paysans avaient eu, comme ceux de la Suisse, leurs journées de Sempache, de Grandson et de Morat. De conquête en conquête, ils n'avaient laissé en la possession exclusive de la noblesse d'épée que la dignité de gouverneur, deux charges de chevalier d'honneur au parlement, et la capitainerie de quelques châteaux forts.

Aux états de 1614, la noblesse demanda donc son entrée libre au parlement; elle priait les archiducs d'ordonner que les gentilshommes gradués eussent le premier rang parmi les avocats, et que, dans les présentations à faire au roi, la cour de Dole comprît chaque fois l'un de ces gentilshommes. Cette tentative échoua, et, d'après la réponse des archiducs, le parlement ne demeura, comme auparavant, ouvert qu'au mérite personnel, et par conséquent aux conditions les plus simples.

Le temps s'écoule, il faut se hâter. Nous arrivons à 1636, au siége de Dole, à cette résistance magnifique et terrible que dirige le parlement, et surtout l'un de ses membres, *Boyvin*, né sans aïeux. Après 150 ans de paix, la guerre devait être l'écueil du paisible gouvernement des parlementaires, contre lesquels *Richelieu* cherchait encore à éveiller la jalousie de la noblesse. Mais voilà qu'à l'aspect du danger, le pays entier se lève comme un seul homme. Jamais rien de si grand ne s'est produit dans nos annales; après dix ans, la France se lassa devant cette constance obstinée, et, comme la noblesse d'épée, la bourgeoisie ceignit ce laurier glorieux et teint de son sang, le dernier qui lui

manquât. D'enivrantes acclamations s'élevèrent de toutes parts; le parlement, proclamé par l'Espagne le sauveur du pays, se saisit peu à peu de l'autorité presque entière, et c'est ainsi que la guerre de dix ans acheva cette révolution qui tendait à concentrer le pouvoir dans la main des hommes nouveaux.

Eux-mêmes célébrèrent, par de nobles récits, la gloire de leur patrie. *Boyvin* écrivit pour la postérité *l'histoire du siége de Dole;* l'un de ses collègues, *Girardot*, dont l'âme, à la vue des douleurs de son pays, s'était empreinte d'une mélancolie si expansive, traça avec chaleur, dans un ouvrage fort remarquable, le tableau de cette longue guerre; et un paysan de St.-Hippolyte, né en 1621, *Courtois*, dit le *Bourguignon*, élevé au bruit des armes et s'inspirant de ces scènes terribles, les transporta sur la toile, et devint sinon le plus illustre, du moins le plus impétueux des peintres de bataille (1).

A la même époque, sans trop s'inquiéter des calamités de son pays, *Mairet*, de Besançon, courtisan dévoué à la fortune de *Richelieu*, devançait *Corneille* par sa *Sophonisbe*, la première des tragédies régulières, qu'il fit représenter avec d'autres pièces au palais cardinal. La paix se fit en 1648, par le traité de Westphalie, qui a réglé longtemps le droit public de l'Europe. *Antoine Brun*, né à Dole, d'une famille anoblie de Poligny, et qui avait été procureur-général au parlement,

(1) Nous n'avons pas nommé, dans cette énumération rapide, *Vernier*, né à Ornans, mathématicien célèbre, auteur de l'instrument qui porte son nom.

y parut avec éclat comme plénipotentiaire de l'Espagne, et y laissa la réputation d'un des plus habiles négociateurs de son époque. Il fut, dit l'auteur de l'histoire du traité de Westphalie, le principal agent de l'accommodement des Espagnols avec les Provinces-Unies, et l'on peut dire que l'Espagne lui fut redevable de son salut. Un peu plus tard, *François Lisola*, appelé *baron de Lisola*, mais dont l'aïeul ou le père avait été scribe à Poligny, répondit aux prétentions publiques de *Louis XIV* par des manifestes éloquents et pleins de feu. *Lisola* était né à Salins. Il avait seul, dit *Pélisson*, conservé dans ses ouvrages la vigueur de l'Espagne, morte et éteinte partout ailleurs.

Voilà, Messieurs, quels furent jusqu'en 1668 les noms et les services de la bourgeoisie comtoise au XVIIe. siècle. Si l'époque de la guerre de dix ans efface toutes les autres, on doit convenir aussi que, sous le rapport des talents et des dignités éminentes, le XVIIe. siècle n'offre pas l'imposant spectacle du XVIe. C'est que nos aïeux n'eurent point alors un *Charles-Quint* pour comte de Bourgogne, ni des hommes tels que les *Perrenot* pour appui, et qu'il ne se rencontra aucune main assez forte pour faire éclore et arriver jusqu'au pied du trône cette foule d'ambassadeurs, d'hommes d'état, de chanceliers et de ministres qui brillèrent au XVIe. Aussi la Franche-Comté vit-elle s'éteindre la haute influence qu'elle avait acquise par ses enfants sur les destinées de l'Europe.

La bourgeoisie perdit même son influence au dedans du pays lors de la conquête de *Louis XIV*. Le premier acte du grand roi fut d'ôter au parlement le gouverne-

ment de la province. La lutte des divers ordres cesse à la même époque; tous subissent en commun le joug du despotisme, aggravé par les inquiétudes du conquérant.

Notre tâche est achevée, Messieurs; nous avons annoncé que nous ne dépasserions pas les temps de la conquête. Puissions-nous, dans ce tableau rapide de la bourgeoisie comtoise durant quatre siècles, avoir jeté quelque jour sur les dernières époques de notre histoire. Ce sujet nous a paru propre à offrir de grandes vérités et d'utiles leçons. Nous les présentons à tous les âges, mais surtout à la jeunesse qui nous écoute, et qui sera chargée à son tour de représenter et de transmettre l'héritage si noble et si pur de la Franche-Comté. Si le mérite personnel a repris ses naturelles prérogatives, il ne consistera jamais dans l'espoir d'incessantes révolutions, ni dans le mépris facile de la condition de son père. L'équité a présidé à nos lois; le chemin est ouvert plus large, plus uni qu'au temps des *Gatinara* et des *Perrenot;* mais il ne l'est, il ne doit l'être, du moins, qu'aux mêmes conditions, celles du savoir et de la vertu !

UNE SÉANCE ACADÉMIQUE (1),

PAR M. AUG. DUSILLET.

Tout fut prêt à l'heure indiquée dans le pavillon d'Académe : c'est ainsi que nous avions nommé l'un des cabinets de la Grande-Chaumière, célèbre guinguette du boulevard Mont-Parnasse. Au centre, la statue d'Apollon, couronnée de lauriers et de fleurs nouvelles; autour de son piédestal, notre table formant un cercle, antique symbole de l'immortalité; puis des siéges au nombre de neuf, comme les Muses, bien que notre société se trouvât réduite à sept membres; enfin, sur une console isolée, le classique flacon d'hydromel avec sa ceinture de coupes vides.

Messieurs, dit Léon, qui prit sa place ordinaire à ma droite, je vous apporte aujourd'hui des vers. Des vers! répondit Jules; et moi aussi. Et moi aussi, parbleu! continua Frédéric.—Et moi aussi, et moi aussi : le mot passa de bouche en bouche. Bon, dis-je à mon tour en me frottant les mains, l'affaire sera chaude. Échos du

(1) 12e. chapitre d'un *Journal* inédit. Voyez, au précédent cahier, page 26, le 7e. chapitre du même Journal.

Mont-Parnasse, garde à vous! Et je m'affermis le mieux que je pus dans mon fauteuil de président d'âge, résolu de soutenir la bordée en homme de cœur.

Léon avait parlé le premier : ce fut donc à lui que je m'adressai d'abord. Quel est, lui demandai-je, le chef-d'œuvre nouveau?..... C'est un chant de guerre, interrompit fièrement notre jeune légiste, un hymne aux descendants de Cécrops et de Thésée. Au moment où l'héroïque nation qui vient de rompre ses fers, poursuivit-il d'un ton solennel (nous étions alors au mois de juin 1821), se débat contre une tyrannie stupide, il m'a paru que notre compagnie ne devait pas rester étrangère à l'élan de tous les cœurs généreux en faveur de la plus sainte des causes, celle de la liberté. — Merci pour la compagnie, fis-je, avec une profonde inclination de tête. Ce geste fut imité à la ronde et suivi de quelques chuchotements imperceptibles.

Permettez, mes amis, reprit, après une minute d'hésitation, le petit Jules, qui avait été nommé la veille surnuméraire-aspirant de seconde classe au ministère des finances, et qui déjà se voyait en perspective chamarré des broderies d'un secrétaire d'état; permettez: nous étions convenus de ne point nous occuper de politique. La prudence le veut ainsi. Dans la carrière des emplois amovibles, vous savez qu'un fonctionnaire public ne peut pas..... — Sois tranquille, excellence, me hâtai-je de répondre; la trompette de notre Tyrtée ne fera point assez de bruit pour retarder ta marche et compromettre ton avenir. Allons, Messieurs, du silence! ajoutai-je en frappant sur la table trois petits coups de

mon sceptre, c'est à dire de mon couteau d'ivoire : la séance est ouverte.

Léon prit alors la parole et lut ce qui suit, d'une voix émue.

O peuples de la Grèce!
Qu'une ardeur vengeresse
Vienne vous secourir!
Pour briser vos entraves,
Tous, de la mort des braves
Soyez prêts à mourir!

Un cri s'est élevé dans Athènes captive :
« Aux armes!.. Gloire à Dieu!.. Honte à nous si, demain,
» Le Croissant règne encor sur la Grèce plaintive!
» Liberté! liberté! montre-nous le chemin! »

La liberté paraît, et vos fureurs sont vaines;
Tremblez, fiers Ottomans! elle arme ses soldats;
Tremblez!.. ils ont senti bouillonner dans leurs veines
Le sang de Thémistocle et de Léonidas.

O peuples de la Grèce!
Qu'une ardeur vengeresse
Vienne vous secourir!
Pour briser vos entraves,
Tous, de la mort des braves
Soyez prêts à mourir!

Marathon! Salamine! enflammez leur courage!
Rappelez des vieux temps l'effort victorieux.

Aux enfants des héros on prodigue l'outrage :
Que les fils des héros surpassent leurs aïeux !

Salut, berceau fameux, salut, noble patrie
Des sages, des amours, des arts, de la beauté !
Reprends, superbe Hellas, terre auguste et flétrie,
Ta couronne de gloire et d'immortalité !

O peuples de la Grèce !
Qu'une ardeur vengeresse
Vienne vous secourir !
Pour briser vos entraves,
Tous, de la mort des braves
Soyez prêts à mourir !

Vous défendez la croix, rangez-vous autour d'elle.
Par vous Dieu confondra les prophètes menteurs.
Ce Dieu, propice au juste et sourd à l'infidèle,
Répandra son courroux sur vos persécuteurs.

Mais quand le Turc altier, qui vous bravait naguère,
Aura quitté ces bords, témoins de tant d'exploits,
Conservez bien les fruits d'une si sainte guerre,
Et placez vos lauriers sous la garde des lois.

O doux espoir !... ô Grèce !
Pleins d'une ardente ivresse,
Je les vois accourir.
Pour briser tes entraves,
Tous, de la mort des braves
Ils sont prêts à mourir.

Ces strophes, pompeusement débitées, n'eurent pas tout le succès que l'auteur s'en était promis. Léon s'abusait un peu sur son propre mérite, et mes charitables confrères saisissaient volontiers, à charge de revanche, les occasions de lui montrer son erreur. Il arriva, cette fois, que la critique passa les bornes d'un simple badinage et s'émancipa jusqu'à devenir mordante. La franchise, au Mont-Parnasse comme ailleurs, oubliait souvent de rester impartiale. On fut sans miséricorde pour le *Chant de guerre;* on n'épargna ni le refrain, ni les couplets; on n'approuva ni le fond, ni la forme, et rien ne put échapper aux sarcasmes d'une satire impitoyable. Vainement Léon essaya-t-il de faire tête à l'orage; on ne l'écouta point, et le dépit qu'il en témoigna fournit un nouveau prétexte à la malice de ses rivaux.

Poussé à bout, et comptant peut-être sur un meilleur sort quand la tempête serait calmée, il prit enfin son parti de bonne grâce et remit son manuscrit dans sa poche. C'en est fait, dit-il d'un ton qu'il sut rendre à la fois tragique et burlesque; on se déclare ici pour le tyran contre l'esclave, pour le Croissant contre le signe du salut : que les destinées s'accomplissent! Et portant la main à son front, comme frappé d'une inspiration soudaine, il poursuivit avec l'accent d'une prophétique résignation :

Malgré la douleur qui m'oppresse,
Aux Turcs j'abandonne la Grèce;
Mais si, tôt ou tard, dans ce lieu
Où Mahmoud eût trouvé sa tombe,

La liberté, la croix succombe....
Vous en répondrez devant Dieu.

A la bonne heure! s'écria tout d'une voix la troupe joyeuse; et cette boutade fut accueillie par un éclat de rire général.

La censure était désarmée et Léon se croyait déjà hors d'atteinte, quand le petit Jules revint à la charge : Pauvre Mahmoud! dit-il, sa résistance est vaine. Comment supporter à la fois le choc de la révolte et la pesanteur.... de tes vers? Je le tiens pour écrasé sur place. —Trève de railleries, interrompis-je alors; entre camarades, faute avouée est faute pardonnée : cherchons un autre sujet de critique.

Il ne sera pas difficile à trouver, dit Léon, dont l'amour-propre blessé saignait encore; et, parodiant son dernier agresseur : *Vous savez*, continua-t-il, *qu'un fonctionnaire public ne peut pas...* — Ah oui! fit-on à la ronde, ne peut pas manquer d'avoir à ses ordres la rime et la raison. — Sans compter la mesure, ajoutai-je, si nécessaire *dans la carrière des emplois amovibles.*

Je vois bien, repartit Jules, que c'est maintenant à moi de vous apprêter à rire. Grâce au ciel, mes bons amis, on connaît le moyen de se concilier l'un des plus honorables suffrages de cette assemblée (il me lorgnait du coin de l'œil); la fête du canal de l'Ourcq et les joutes sur l'eau, dont la fastueuse annonce avait attiré dimanche à la Villette un si grand nombre de curieux, ont inspiré ma muse, et je n'ai eu garde d'oublier l'élégante nacelle où se balançaient *Pépite* et ses compagnes

(ici je ne pus retenir un geste d'impatience); mais j'en parle avec cette discrète mesure fort à propos recommandée par le plus sage et le plus zélé des censeurs.

Je me hâtai de faire faire silence, pour couper court aux réflexions qu'allait amener ce début. Voici les stances que Jules nous récita :

Sur le bassin de la Villette,
Vois-tu ces avirons mouvants,
Vois-tu ce vigoureux athlète
Qui dompte et la vague et les vents?

Éole accueille sa prière,
Neptune est propice à ses vœux;
Sous l'effort de son bras nerveux
S'aplanit l'humide carrière.

Vois cette nef qui, par élans,
Le suit d'une marche pesante,
Et cette autre qui lui présente,
L'écueil mobile de ses flancs.

Sourd au danger qui l'environne,
L'espoir seul fait battre son cœur,
Et lui montre au loin la couronne
Destinée au front du vainqueur.

Il brave, nocher intrépide,
Ses rivaux jaloux et surpris,
Fuit, vole, ainsi qu'un trait rapide,
Touche au but et gagne le prix.

Et Pépite! s'écria Léon; tu ne dis rien de Pépite? — Un moment, répondit Jules, nous ne sommes pas au bout. — Tant pis, répliqua le rancunier, car c'est déjà bien long. Jules continua sans se déconcerter :

Sur le bassin de la Villette,
Vois-tu ces nymphes au teint frais,
Dans la blanche et simple toilette
Qui sied à leurs jeunes attraits?

Et cette barque décorée
De banderoles et de fleurs,
Mêlant ses brillantes couleurs
Aux reflets de l'onde azurée?

Là repose en un doux loisir
L'essaim gracieux de nos belles,
Les plus sages, les moins rebelles
Aux joyeuses lois du plaisir.

Voguez, ô naïades jolies,
Au gré d'un élément trompeur;
Votre âme, en ce jour de folies,
Sait vaincre et dédaigner la peur.

A votre course aventureuse
Président les jeux et les ris.....
On dirait la conque amoureuse
Et le cortége de Cypris.

Il y eut, après cette lecture, un instant de relâche durant lequel chacun à part soi cherchait une épigramme

de circonstance et l'aiguisait tout bas. Étonné de ce répit extraordinaire, Jules s'avisa d'en tirer un favorable augure. Eh bien, dit-il avec cette volubilité riante que donne la joie du triomphe, avez-vous tous perdu la parole? Votre admiration irait-elle jusqu'à l'extase ? Expliquez-vous donc, morbleu!

Est-ce là du romantique,
Ou de l'anacréontique?
Du moderne ou de l'antique?
Du germain ou de l'attique?
Enfin de quelle boutique
Sort mon cantique
Aquatique
Et nautique?

La question, répondis-je, est embarrassante; il y a de tout un peu dans ce morceau. — Oui, ma foi, reprit Léon d'un air dédaigneusement réfléchi; on y trouve les défauts réunis des deux écoles rivales. C'est froid comme du classique moderne et prétentieux comme.... Pourquoi froncer le sourcil, Jules? continua-t-il de l'accent le plus sérieux ; on peut tirer bon parti de cette pièce, qui me semble fort propre à décorer l'affiche d'une seconde représentation des joutes. — Tu parles en juge prévenu, en véritable auteur sifflé, riposta le surnuméraire piqué au vif; laisse-moi consulter Frédéric, cette tête carrée d'Alsace, qui voit les choses comme elles sont, et sur qui les petits mécomptes de la vanité n'ont point de prise. Je gagerais qu'il va se déclarer en ma faveur.

Tu perdrais ton pari, dit gravement Frédéric ; j'ai pour ta vieille mythologie une aversion décidée. J'aime mieux l'air et l'eau, le vent et la mer, qu'Éole et Neptune, et je déteste les jeux et les ris, surtout quand ils folâtrent, pour la rime, autour de la conque de Cypris. Ce qui me plaît, à moi, ce qui m'enchante, ajouta-t-il en s'animant par degrés, ce sont les mysticités et les coups de lance du moyen âge, les paladins, les géants, les fées !... Écoute, ami Jules, écoutez tous ma chanson de Roland. Et, soulevé par son enthousiasme, il commença, debout, à déclamer ce refrain, les bras tendus vers le ciel :

De son Dieu serviteur fidèle,
De son roi soutien valeureux,
De ses pairs glorieux modèle,
Honneur au fils aîné des preux !

Bons chevaliers, imitez sa vaillance ;
De son destin partagez les hasards.
Bons ménestrels, une antique alliance
Unit par vous la guerre et les beaux arts.

Contez l'histoire admirable, étonnante,
Des Sarrasins que sa lance immola.
Entendez-vous la trompette sonnante ?
Il va venir, il accourt, le voilà !

C'est Bride-d'Or qui franchit la barrière ;
C'est Durandal, c'est la foudre qui luit ;
C'est l'aquilon balayant la carrière :
Dragons, géants, hommes, diables, tout fuit.

De son Dieu serviteur fidèle,
De son roi soutien valeureux,
De ses pairs glorieux modèle,
Honneur au fils aîné des preux !

Almont, Gradasse, Agrican!... pauvres ombres!...
Que dis-je, amis? ces païens trop heureux
Dorment en paix dans les royaumes sombres :
En les frappant, Roland priait pour eux.

Quoi, Falerine! il t'a pris cette épée,
Trésor magique où brillait ton savoir.
Force ni ruse, à ta garde occupée,
Flamme ni fer, rien n'a pu l'émouvoir ?

Rien. Son bon ange en tous lieux le précède,
Armé, dit-on, des célestes carreaux,
Et répétant : victoire à qui possède
La foi d'un juste et le bras d'un héros !

De son Dieu serviteur fidèle,
De son roi soutien valeureux,
De ses pairs glorieux modèle,
Honneur au fils aîné des preux!

A peine Frédéric avait-il achevé ces mots, qu'un murmure s'éleva dans l'auditoire. Était-ce éloge ou blâme? En d'autres temps la chose m'eût semblé douteuse; mais, au tour qu'avait pris malgré moi notre colloque littéraire, il n'était pas possible de compter sur des louanges. Frédéric devina le sort qui l'attendait, et, voulant s'y sous-

traire, au lieu de se rasseoir il s'esquiva, sous le prétexte d'une affaire indispensable. Adieu donc, *tête carrée*, lui cria Jules, qui ne s'affecte point *des petits mécomptes de la vanité*, tant qu'il s'agit de la vanité d'autrui. — Qui brave et chante à plaisir *les coups de lance du moyen âge*, continua Léon, mais qui se sauve devant les coups de langue de celui-ci.

Frédéric en effet se sauvait au travers du jardin, suivi de nos deux camarades à qui des représailles étaient dues, et qui lui décochaient à la hâte mille traits. Bientôt le reste de la troupe, entraîné par leur exemple, se précipita hors du cabinet, où je demeurai seul, tout seul, en face de la statue d'Apollon. Le Dieu chancelait sur sa base ébranlée par la déroute générale, et je crus un moment lui voir froncer le sourcil. Que faire? il n'y avait pour moi, dans cette extrémité, qu'un parti raisonnable à prendre. La séance est levée, dis-je résolument; et je me mis à courir après les autres.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. NAVAND,

CONSEILLER A LA COUR ROYALE DE BESANÇON.

MESSIEURS,

Si mon premier devoir n'était pas de vous présenter aujourd'hui l'hommage de ma vive reconnaissance pour la distinction flatteuse dont vous m'avez honoré en m'associant à vos travaux, je devrais garder un silence respectueux. C'est sans doute un grand honneur que d'être appelé au sein d'une société savante, ou à titre de récompense, ou seulement à titre d'encouragement. Mais moi, Messieurs, je n'ai point de précédents, et je ne puis répondre à la faveur signalée que je dois à votre bienveillance, qu'en exprimant le vœu de justifier, par une utile coopération, les espérances que j'ai pu faire naître.

Autrefois les chevaliers entraient dans la lice en relevant la splendeur de leurs armes par l'éclat de leurs couleurs. Leurs devises brillaient sur leurs écussons. On distinguait ces preux à leurs nobles insignes. Ne serait-il pas convenable qu'en entrant dans une société littéraire, l'élu s'y présentât de même avec sa bannière? Il n'y a rien qui engage d'honneur comme une profession de foi. Les contemporains et la postérité flétrissent sans pitié ces hommes à opinions mobiles, qui répudient leurs prin-

cipes et démentent leur passé. Les plus hautes intelligences n'échappent point à cette destinée providentielle, car l'homme n'est grand que par son caractère. Je sais bien que quelquefois il n'y a pas un grand courage à déployer son drapeau, mais il est toujours d'une honorable loyauté de ne pas le dissimuler. A l'entrée de tout sacerdoce, le récipiendaire doit promettre, sous la religion du serment, de garder, maintenir et défendre les principes, les doctrines, les usages, les prérogatives de la corporation qui l'admet dans son sein, et, autant qu'il est en lui, d'ajouter encore à l'honneur et à la gloire de sa compagnie. L'usage dont je parle remplacerait ce serment, et comme cette innovation n'est pas contraire à vos statuts, j'ose, Messieurs, la tenter aujourd'hui.

Je n'aime le romantisme ni en littérature, ni en politique. Je n'ai point de goût pour le paradoxe. J'ai surtout une extrême répugnance pour ces dissertations inintelligibles qu'on prétend sauver du ridicule en les classant parmi les productions d'une haute métaphysique. Je n'ai rien saisi, rien compris, et par conséquent rien appris. Que cela ne vous étonne pas, me dit-on, ce sont de sublimes conceptions! Si sublimes, vraiment, que mon esprit s'est troublé à la vue du chaos où l'auteur s'est abîmé lui-même.

Je veux des idées nettes, positives; de belles et nobles pensées qui élèvent, nourrissent et fortifient l'esprit; des sentiments vrais qui éclairent le cœur; de fortes et sublimes vérités qui élèvent l'âme. Si le sort eût mis en mes mains le sceptre de l'Hélicon, j'aurais fait expédier des lettres de cachet à plus d'un poëte contemporain. O Apol-

lon! vous pûtes autrefois percer de vos flèches ce monstre dont la présence immonde infectait la terre, et vous n'avez pas foudroyé au seuil de votre temple ces modernes profanateurs qui l'ont souillé!... Vos chastes sœurs se sont voilées à l'aspect de vos courtisans nouveaux, dont les chants obscènes et sauvages ont effrayé les Grâces!... Dieu de l'harmonie et du bon goût, séparez ces impies de vos fidèles adorateurs!...

Après les mauvais poëtes viennent les méchants philosophes. Des systèmes aussi remarquables par l'audace que par l'ignorance de leurs auteurs, sont venus épouvanter la raison. Mais on lutte en vain contre l'expérience, contre les grands principes de l'ordre social, contre la nature même des choses. Un maître supérieur à tous ces prophètes du jour, l'infaillible sens commun, aura bientôt fait justice de toutes ces déplorables nouveautés. Ainsi se dissipent les plus épaisses vapeurs aux rayons bienfaisants du soleil. Si cela ne devait pas arriver, il faudrait désespérer de la nature humaine. Mais, Messieurs, il y a au fond de l'humanité encore plus de justice et de vérité que d'erreurs et de passions. Sans doute, il faut favoriser la marche progressive de l'esprit humain, aider l'homme dans sa tendance à la perfectibilité, mais on ne doit pas lui imprimer un élan désordonné, qui, en provoquant sa chute par une impulsion trop violente, suspendrait au lieu de l'accélérer le développement de ses facultés et la réalisation d'un état plus prospère.

Réjouissons-nous, Messieurs, nous assistons à la renaissance du bon goût. Déjà le public repousse ces repré-

sentations scéniques où l'horreur le dispute à l'extravagance et au ridicule. Déjà une jeunesse spirituelle et généreuse, nourrie de fortes études, a compris que la carrière qu'on lui ouvrait n'était pas celle d'une honorable célébrité, et, cédant aux nobles inspirations, elle s'est élancée dans la voie qui conduit à la véritable gloire.

Ce qui n'est pas conforme aux règles et aux grands modèles, peut-il être beau? ce qui n'est que le fruit d'une imagination en délire, peut-il être bon? ce qui n'est que mensonge ou frivolité, peut-il être utile?

Applaudissons donc à ce nouvel élan des esprits vers les études sérieuses. Favorisons cette tendance vers les grandes et belles choses. Associons la saine philosophie à la religion : elles viennent toutes deux du ciel. C'est par leur sage concours que se produit cette éclatante lumière qui éclaire les esprits. Ah! la nation française, si spirituelle, si sensible, si sympathique à tous les nobles sentiments, pouvait-elle renoncer à sa haute mission de présider à la civilisation européenne?

Et à qui devons-nous cet heureux retour aux sévères doctrines, aux traditions classiques? A toutes ces sociétés savantes placées sur divers points du globe, comme autant de foyers de lumières d'où s'échappent ces vives clartés qui illuminent le monde!

Je vous apporte, Messieurs, mon premier tribut. C'est un fragment de ma *Notice historique* sur notre ancien parlement. Je ne vous parlerai point aujourd'hui de son institution, ni de ses importantes attributions, ni des grandes prérogatives dont il fut doté, surtout par les

princes de la maison d'Autriche, ni de ses illustrations, ni des événements mémorables qui signalèrent plusieurs époques de son existence. Je me bornerai à vous faire connaître la partie de mon travail qui en est comme le couronnement et la conclusion.

Les parlements occupent une grande place dans notre histoire. A l'ombre de cette belle et noble institution, la royauté a grandi : elle a triomphé du pouvoir féodal, et s'est affranchie de la puissance ecclésiastique. Mais après lui avoir prêté un immense secours, les parlements ont engagé une lutte malheureuse avec la royauté. Ce grand conflit, cause féconde de discussions violentes, de dissensions orageuses, a fini, après de longs débats, par entraîner presque en même temps et d'un seul coup, et la ruine de l'ancienne magistrature française, et la ruine de notre antique monarchie. Le mouvement national de 1789, provoqué par le pouvoir parlementaire, a renversé notre vieux établissement politique. Un intérêt plus grand, plus général, s'est mis en scène à la place des prétentions aristocratiques, hostiles et imprudentes des parlements.

L'existence des parlements est liée, sous le rapport religieux, à tous les événements, à toutes les grandes questions qui ont si longtemps agité les esprits ; sous le rapport politique, à toutes les transformations que la monarchie française a subies à travers plusieurs siècles : c'est la partie de notre histoire qui offre les plus hautes et les plus graves leçons.

. . . . . .

. . . . . .

Au souvenir des parlements se rattache celui de la société des jésuites. Les démêlés fameux de la magistrature avec ce célèbre institut ont à la fois étonné et éclairé le monde. C'est un grand spectacle que ce colosse immense abattu aux pieds des parlements.

Par un édit du mois de novembre 1764, Louis XV, cédant aux vœux de ses peuples, supprima la société des jésuites. Tous les parlements de France applaudirent à cette résolution royale. Celui de Besançon seul en demanda la révocation, au moins en ce qui concernait les jésuites de Franche-Comté. Nous donnerons ailleurs l'explication de la conduite que tint le parlement de notre province dans cette circonstance solennelle. Nous nous bornerons à dire ici, qu'à l'établissement des jésuites en Franche-Comté, en 1582, cette institution avait été placée sous la surveillance et la direction du parlement, et que cette compagnie pensa sans doute qu'elle serait toujours assez puissante pour prévenir ou réprimer les abus qu'on pouvait avoir à en redouter. Le parlement, d'ailleurs, ne traita la question que sous le rapport d'un intérêt purement local, et sa haute confiance en son pouvoir lui rendit moins sensible pour la Franche-Comté les vices qu'on signalait en général dans les constitutions des jésuites. Peut-être encore crut-il qu'il y avait de la justice et une noble générosité à donner ce dernier témoignage d'intérêt à une corporation dont l'existence lui semblait pouvoir être encore un bienfait pour notre province. Mais ses remontrances, rédigées avec un talent distingué par M. le président Chiflet et par M. le conseiller Guillemin de Vaivre, n'eurent point

l'effet qu'il s'en était promis. Le 20 janvier 1765, le roi fit expédier des lettres patentes portant jussion au parlement de Besançon d'enregistrer l'édit du mois de novembre 1764. Cet édit fut en effet enregistré, et reçut sa pleine exécution en Franche-Comté comme dans toutes les autres provinces du royaume.

Les parlements jouirent avec orgueil du triomphe qu'ils venaient d'obtenir sur l'institut des jésuites. N'ayant plus d'inquiétude de ce côté, ils tournèrent leurs efforts contre l'autorité royale. En effet, malgré les emprisonnements et les exils, leur résistance devenait de jour en jour plus vive et plus persistante. Ils s'étaient associés sous le nom de classes, et prétendaient ne former qu'un seul corps, indivisible, indépendant et représentant le royaume de France. C'était une ligue, une véritable conjuration contre la royauté. Le président de Brosses, le plus ardent propagateur de ce nouveau système, avait établi une correspondance entre tous les parlements. Doué d'une activité d'esprit infatigable, il s'était rendu à Paris pour traiter avec le parlement, et après être parvenu à conclure l'arrangement avec cette compagnie, voici ce qu'il écrivait le 10 juin 1764 :

« Enfin, au moment où je désespérais presque, ma » *conjuration* a réussi. J'ai pour ainsi dire forcé le par- » lement de Paris à déclarer l'unité de toutes les classes » avec lui, à reconnaître le droit de séance de tous les » membres des classes à la cour des pairs et à leurs » assemblées de chambres. J'ai l'âme très joyeuse d'a- » voir, par mes mouvements, procuré ce grand coup,

» le plus important pour la magistrature et pour la na-
» tion. Voilà la chose assurée. »

Dès que ce système d'association fut connu, le ministère du roi le combattit avec une grande vigueur.

Le 3 mars 1766, le roi tint un lit de justice au parlement de Paris, et sur les remontrances que ce parlement lui avait présentées au sujet de ce qui s'était passé aux parlements de Pau et de Rennes, dont plusieurs officiers avaient, par une combinaison coupable, donné leurs démissions en masse, et par ce moyen suspendu le cours de la justice, Sa Majesté déclara :

« Qu'elle ne souffrirait pas qu'il se formât dans son
» royaume une association qui ferait dégénérer en une
» confédération de résistance le lien naturel des mêmes
» devoirs et des obligations communes, et qui introdui-
» rait dans la monarchie un corps imaginaire qui ne
» pourrait qu'en troubler l'harmonie. »

Les réprimandes qu'adressa le roi dans cette occasion au parlement de Paris, étaient sévères. Aussi cette séance fut-elle appelée *la flagellation.*

Cette déclaration solennelle de la royauté ne ralentit point le zèle du parlement de Besançon; le 21 avril suivant, il délibéra d'itératives remontrances sur les événements qui avaient eu lieu aux parlements de Pau et de Bretagne.

Le 14 juin, le roi fit au premier président du parlement de Besançon, la réponse suivante :

« Je suis très-mécontent de la conduite de mon par-
» lement. Il ne devait pas me faire des remontrances
» sur ce qui s'est passé à Pau et en Bretagne, après

» que je lui avais fait connaître qu'il ne lui était pas
» permis de s'en occuper. Il devait encore moins en-
» treprendre d'altérer les principes consignés dans ma
» réponse du 3 mars dernier au parlement de Paris. Je
» vous ordonne de l'inscrire sur vos registres sans re-
» tardement, et je ne souffrirai pas que l'on s'en écarte :
» vous allez entendre l'arrêt par lequel j'ai cassé vos
» arrêtés des 13, 14 mars et 21 avril derniers. »

Malgré l'improbation royale, les parlements persistaient à soutenir leur nouveau système. M. le président de Courbouzon se flattait de le voir triompher. Ce système, dit-il, une fois accueilli, procurera un grand honneur aux parlements de province, qui seront alors considérés comme faisant partie de la cour des pairs (1).

Il faut convenir que l'esprit de corps a souvent dominé la raison des parlements. Leur nouveau système était la négation du principe monarchique. En effet, si les parlements fussent parvenus à se faire considérer comme un corps unique, indivisible, indépendant, intermédiaire entre le roi et le peuple, ils eussent conquis l'autorité souveraine. Par leur seule force d'inertie, ils eussent privé la royauté de toute action, et l'eussent ainsi réduite à la valeur d'une simple idée sans puissance.

L'opposition des parlements était arrivée à ce point, qu'il fallut quelquefois recourir à l'intervention de la force pour opérer l'enregistrement des lois. Ainsi, dans le mois d'avril 1763, le roi rendit un édit ordonnant la

(1) *Mémoires inédits* à la Bibliothèque de Besançon.

levée du centième denier sur les immeubles fictifs. Cet édit était accompagné d'une déclaration qui l'expliquait et le confirmait. Ces deux résolutions royales furent adressées au parlement de Besançon qui en refusa l'enregistrement. Le 6 septembre suivant, le duc de Randan, commandant de la province, chargé par le roi de les faire enregistrer, se présenta au parlement où les chambres étaient assemblées. Il fut reçu avec tous les honneurs dus à sa dignité; mais à peine eut-il annoncé l'objet de sa mission, que toute la compagnie se retira. Le duc de Randan remit alors au premier président et au greffier des lettres de cachet qui leur ordonnaient de l'assister dans son opération, et en leur présence il fit transcrire ces deux pièces; on ne lui rendit à sa sortie aucun honneur. Immédiatement après, le parlement, réuni de nouveau en assemblée de chambres, protesta contre l'acte de violence qui venait d'être commis envers la compagnie, et déclara illégale et nulle la transcription faite sur ses registres.

Le 21 novembre, le parlement, par un arrêt, défendit l'exécution de l'édit et de la déclaration du mois d'avril, sous peine de concussion, et arrêta que de très-humbles, très-respectueuses et itératives remontrances seraient faites au roi.

Le procureur général refusa de livrer cet arrêt à l'impression. Alors le parlement nomma quatre de ses membres, avec pouvoir de faire emprisonner l'imprimeur qui refuserait d'obéir.

Une scène semblable se renouvela le 19 août 1769, entre le parlement et le maréchal duc de Lorges, com-

mandant de la province. Des événements de même nature se reproduisaient dans tous les parlements.

Est-il, maintenant, assez évident qu'au milieu d'incidents si graves et si souvent répétés, la haute administration de l'état ne pouvait se mouvoir qu'avec une grande gêne ?

Il fallait donc, ou que les parlements qui faisaient obstacle à l'exercice du pouvoir souverain fussent brisés, ou que l'autorité royale s'abaissât devant l'orgueil parlementaire.

En 1770, un édit restreignit les attributions des parlements par rapport à l'enregistrement des lois. A sa publication, les parlements manifestèrent une résistance indomptable. Une réforme nécessaire fut tentée par le chancelier Maupeou.

En 1771, la suppression des parlements fut prononcée. Le 5 août, le maréchal duc de Lorges, accompagné de M. de Bastard, conseiller d'état, fit enregistrer l'édit qui supprimait le parlement de Besançon et en établissait un nouveau. Cet enregistrement eut lieu en présence d'un imposant appareil militaire. Après la lecture de l'édit, quelques-uns des conseillers ayant tumultueusement réclamé le droit de délibérer, le maréchal leur fit distribuer à l'instant, par le greffier, une lettre close du roi portant défense de désemparer l'assemblée des chambres, de délibérer et de protester. Le parlement, cédant à une force menaçante, déféra à l'ordre du roi.

A la fin de la séance, le maréchal fit remettre à chacun des présidents et conseillers, une seconde lettre close

qui leur enjoignait de se retirer à l'instant chez eux, sans s'assembler ni recevoir personne, et d'y rester jusqu'à nouvel ordre. M. le président Chiflet, qui présidait la compagnie, remit alors au duc de Lorges les protestations particulières qui avaient été déposées au greffe de la cour, avant la séance, par plusieurs officiers du parlement. Ces protestations furent annexées au procès-verbal dressé par M. de Bastard, pour être transmises au chancelier.

La séance étant levée, le duc de Lorges donna ordre au greffier de fermer sur-le-champ les portes du greffe, et au concierge du palais d'en tenir les portes fermées et de n'y laisser entrer personne.

Le 8 août, le nouveau parlement fut installé. Vingt-huit membres de l'ancien, qui avaient protesté contre le nouvel établissement, reçurent des lettres de cachet qui leur ordonnaient de se retirer dans leurs maisons de campagne.

Ainsi fut établi le parlement, qu'on appela le parlement Maupeou.

A Besançon, le nouveau parlement fut d'abord composé d'un premier président, de quatre présidents, de deux conseillers présidents, de deux conseillers clercs, de vingt-six conseillers laïcs, de deux avocats généraux, d'un procureur général, de deux substituts et d'un greffier en chef, ce qui donnait un personnel de quarante et un officiers, dont trente-quatre avaient fait partie de l'ancien parlement. Il n'y avait donc que sept membres nouveaux, cinq conseillers et deux avocats généraux.

Dans son organisation primitive, il n'y avait au par-

lement Maupeou ni présidents à mortier (1), ni chevaliers d'honneur. Sur les réclamations de la haute noblesse de Franche-Comté, le roi rétablit quatre offices de chevaliers d'honneur, et les accorda à MM. le prince de Bauffremont, le comte de la Baume-Montrevel, le marquis de Froissard de Broissia, et le comte d'Udressier, qui en avaient déjà été pourvus dans l'ancien parlement.

L'institution des chevaliers d'honneur était une distinction singulière au parlement de Franche-Comté, où ils représentaient l'ordre de la noblesse. Il n'y en avait point dans les autres parlements de France, si ce n'est au parlement de Dijon qui autrefois n'en avait formé qu'un avec celui du comté de Bourgogne. Ainsi la noblesse n'était spécialement représentée que dans les parlements des deux Bourgognes.

L'ancien parlement était divisé en quatre chambres, le parlement Maupeou ne l'était qu'en trois, la grand'-chambre, la tournelle et les enquêtes. La chambre des eaux et forêts et des requêtes du palais avait été supprimée. Les causes de la compétence de cette chambre devaient être portées en première instance au bailliage de Besançon, et par appel à la grand'-chambre du parlement.

Les nouveaux parlements avaient sans doute moins de grandeur et d'éclat que les anciens. Ils étaient bien encore la représentation de la haute aristocratie de la robe, mais leur mission était principalement de rendre

(1) L'édit de création ne donnait pas aux présidents la qualification de présidents à mortier ; cependant ils conservaient cette distinction.

la justice. Ils n'étaient plus destinés à jouer un grand rôle politique.

Les nouveaux magistrats ne le cédaient point aux anciens sous le rapport de la science et de l'équité; leurs décisions étaient reçues par les peuples avec la même vénération. Ils avaient même donné l'exemple d'une amélioration remarquable. L'instruction des procès était devenue plus simple, et l'expédition des affaires plus rapide. Exempts de la souillure de la vénalité, les nouveaux parlements offraient aux peuples toutes les garanties qui inspirent la confiance et le respect. Mais les amours-propres blessés, les intérêts privés profondément froissés, soulevèrent contre eux d'injustes préventions. Leurs ennemis étaient plus puissants que nombreux; le pouvoir ne fut pas assez fort pour les défendre.

A l'avénement de Louis XVI, en 1774, la question du rappel des anciens parlements divisa la cour. Monsieur, frère du roi, depuis Louis XVIII, rédigea un mémoire où il démontrait qu'il était d'une sage politique de maintenir les nouveaux parlements. Cette opinion était partagée par le prince de Condé et la plupart des princes de la famille royale. Le clergé se prononçait hautement en leur faveur. Mais les courtisans du duc d'Orléans, du prince de Conti et du duc de Choiseul, pressaient vivement le retour des anciennes compagnies de magistrature. Louis XVI restait indécis; un déplorable événement fit cesser son irrésolution. Dans un moment d'effervescence, des jeunes gens turbulents, sortis des études des procureurs, insultèrent les nou-

veaux magistrats dans les rues de Paris; ils en brûlèrent plusieurs en effigie sur les places publiques, et causèrent ainsi un grand scandale. Ce fut une de ces manifestations néfastes combinées par l'esprit de parti, et qui souvent en France ont préparé des jours de deuil. On prit ce tumulte pour le témoignage du sentiment public. Alors le roi, sous le faible ministère du comte de Maurepas, se décida à rappeler les anciens parlements. Le 12 novembre 1774, le roi annonça sa résolution dans un lit de justice, en présence des princes, des pairs et des grands officiers de la couronne. Aux représentations qu'on lui fit sur les fatales conséquences de sa détermination, le roi répondit ces paroles mémorables : « Cela peut être vrai, cela peut être un mal en » politique, mais il m'a paru que c'était le vœu général, » et je veux être aimé. »

Un édit du mois de mars 1775 rétablit l'ancien parlement de Besançon en son premier état. Une ordonnance à la même date, portant règlement pour sa discipline, lui accordait un délai de deux mois pour présenter des remontrances avant l'enregistrement. Faiblesse inconcevable du pouvoir royal! Louis XIV avait ordonné que les parlements ne feraient des remontrances que huitaine après avoir enregistré avec obéissance. Quelle différence entre la volonté royale de Louis XIV et l'autorité de Louis XVI! Aussi les parlements furent-ils silencieux et respectueux sous le règne du grand roi, qui avait laissé l'empreinte de ses bottes sur le parquet de la chambre dorée du parlement de Paris! Aussi toutes les précautions que prit Louis XVI pour pré-

venir la résistance des parlements, furent-elles complétement illusoires! L'autorité royale hasarda pour la première fois la menace d'une cour plénière; mais cette menace resta sans effet.

On ne tarda pas à s'apercevoir de l'immense faute qu'on venait de faire. Les anciens parlements, qui ne devaient recevoir qu'un pardon, avaient obtenu un triomphe. En comptant sur leur docilité et leur reconnaissance, on s'était étrangement trompé. Après leur rétablissement, ils apportèrent encore plus de hauteur dans leur opposition. La royauté bientôt expia cette erreur politique.

Ce que nous allons raconter du parlement de Besançon se reproduisit dans tous les autres parlements, qui agissaient de concert et qui suivaient avec opiniâtreté le même système. Partout même attitude et mêmes accidents.

L'édit du mois d'août 1781, qui établissait la perception de nouveaux droits, malgré des lettres de jussion des 6 mars, 13 juillet et 3 septembre 1782, qui en ordonnaient l'enregistrement pur et simple, ne fut enregistré au parlement de Besançon que sous plusieurs modifications.

Au mois de juillet 1782, nouvel édit et nouvelles lettres de jussion.

Ces enregistrements par ordre du roi, c'est-à-dire avec l'intervention de la force armée, étaient appelés enregistrements militaires.

Le 6 septembre de la même année, le parlement rendit un arrêt qui déclara nuls les lecture et enregis-

trement faits par les ordres du roi, de l'édit du mois de juillet précédent, et les lettres de jussion relatives tant à cet édit qu'à celui du mois d'août 1781. Cet arrêt, à la vérité, fut cassé par lettres-patentes du roi; mais les édits restèrent sans exécution. Ainsi l'autorité royale fléchissait et demeurait sans force devant la résistance des parlements.

Louis XVI, pour échapper aux embarras que lui suscitaient les parlements, revint à l'idée de créer une cour plénière, composée des princes, des pairs et des grands fonctionnaires civils, militaires et ecclésiastiques, laquelle procéderait seule, et exclusivement à toutes les autres cours, à la vérification, enregistrement et publication des lois. Ce projet ne fut exécuté qu'au mois de mai 1788. Cet édit avait été précédé d'un autre dans lequel était exposé le plan d'une nouvelle organisation judiciaire qui, par l'établissement de grands bailliages et d'autres juridictions inférieures, tendait à restreindre les attributions et la puissance des parlements.

L'édit organique de la cour plénière était accompagné de deux autres : l'un portant que le nombre des offices du parlement de Besançon serait réduit; et l'autre, que le même parlement serait en vacance jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné, c'est à dire jusqu'à la réalisation du plan de la nouvelle organisation judiciaire.

Dès les quatre heures du matin du 8 mai, le palais de justice avait été investi par des troupes en armes. Un piquet de cavalerie stationnait sur la place St.-Pierre. A huit heures, le maréchal de Vaux, commandant de la Franche-Comté, se présenta au parlement, réuni en

assemblée de chambres, accompagné de M. Caumartin de St.-Ange, intendant de la province, pour faire procéder à l'enregistrement des édits. Le parlement voulut protester, mais à l'instant le maréchal fit distribuer aux magistrats des lettres de cachet qui leur défendaient toute délibération. A la fin de la séance, qui avait duré trente-huit heures, il leur fit remettre de nouvelles lettres closes qui leur ordonnaient de se retirer dans leurs maisons de campagne, et d'y rester jusqu'à nouvel ordre. C'est ce qu'on appela le troisième exil.

Cependant, le 26 du même mois, les membres du parlement parvinrent à se réunir, non pas au palais, dont l'entrée était défendue par la force armée, mais dans une maison particulière, où ils dressèrent procès-verbal de leurs protestations.

C'est dans ces mémorables remontrances, énergique expression de ses vœux, que cette compagnie, écho de toutes les autres, demanda la convocation des états généraux, comme la seule mesure politique qui pût apporter un remède efficace aux maux qui affligeaient alors la France.

Les autres parlements ne protestèrent pas avec moins d'emportement et de violence.

Au milieu de ces réclamations véhémentes et unanimes, le roi donna, le 3 septembre 1788, une déclaration par laquelle il annonça la convocation des états généraux pour le mois de janvier 1789, et ordonna que tous les officiers des cours du royaume, sans aucune exception, continueraient d'exercer, comme ci-devant, les fonctions de leurs offices. Par cette déclaration furent rapportés

tous les édits du mois de mai précédent, et il fut imposé un silence absolu aux procureurs généraux en tout ce qui concernait leur exécution.

Ainsi les parlements, qui étaient restés en vacance depuis le mois de mai jusqu'au mois de septembre, se glorifièrent du grand pas rétrograde que, sous leur impulsion puissante, la royauté avait été contrainte de faire.

Les membres du parlement de Besançon, rappelés le 18 octobre, firent le 20 leur rentrée solennelle, chambres réunies.

Leur retour causa une joie universelle, qui se manifesta par des fêtes, auxquelles s'associèrent le magistrat de la ville et le chapitre métropolitain. Des illuminations, des feux d'artifice, attestèrent la vivacité et la splendeur des réjouissances publiques. A l'entrée de la rue des Cordeliers, on avait dressé un arc de triomphe sous lequel passa M. de Grosbois, premier président, pour se rendre en son hôtel. Sur un char magnifique, quatre jeunes filles, dont l'une représentait Thémis et les trois autres les Grâces, parcoururent la ville en distribuant des branches de laurier à tous les officiers du parlement. Besançon offrit en ce moment un spectacle plein d'allégresse et d'enchantement. Mais pendant que la population se livrait à de bruyantes émotions, le parlement délibérait.

A sa séance de rentrée, le parlement rendit un premier arrêt par lequel il déclara nuls les transcriptions et enregistrements de quinze édits, déclarations et lettres-patentes, qui avaient été faits, les 8 et 9 mai, sur les registres de la cour par le maréchal de Vaux.

Par un second arrêt, il fit inhibition et défense à toutes personnes d'exporter directement ou indirectement des grains ou farines à l'étranger, à peine de 500 liv. d'amende. Déjà un arrêt du conseil du roi, du 7 septembre précédent, publié par l'intendant de la province, avait suspendu l'exportation des grains à l'étranger. Mais le parlement voulut donner un exemple d'un grand acte d'autorité, en annulant la transcription et l'enregistrement de l'édit du roi du 17 juin 1787, et en défendant lui-même toute exportation sous une peine qu'il fixa arbitrairement. On doit le dire cependant, sauf l'usurpation de pouvoirs qu'on pouvait reprocher au parlement, sa résolution apportait un grand soulagement à la province, qui avait déjà beaucoup souffert de la liberté du commerce des grains.

Enfin, le parlement arrêta que le roi serait supplié de laisser à la justice le libre cours des procédures commencées au parlement de Paris contre les anciens ministres, MM. de Lamoignon, de Brienne et de Calonne, et qu'il serait représenté à Sa Majesté qu'il était de son intérêt et de sa gloire que ces trois ministres fussent punis. On voit que déjà à cette époque les parlements réclamaient une éclatante application du principe de la responsabilité ministérielle.

Tels furent les actes par lesquels le parlement de Besançon signala sa rentrée.

Celle du parlement de Paris avait eu lieu le 24 septembre. L'avocat général Séguier, chargé de porter la parole dans cette séance solennelle, fit un pompeux éloge des parlements; il loua leur fermeté, leur cou-

rage, leur dévouement. Le rappel des parlements, suivant ce magistrat, ouvrait à la France une ère nouvelle de prospérité et de bonheur. Il glorifia le roi d'avoir reconnu son erreur, et d'avoir généreusement cédé aux représentations de ses parlements. — Comme si l'abaissement de la royauté n'avait pas toujours été le plus grand malheur pour une nation! — Enfin, dans l'ardeur de son zèle, il s'écria : « Le nom que je porte » ne m'imposera pas silence, et j'oserai dire que le » chancelier Séguier, trop asservi aux volontés du car- » dinal, oublia ce qu'il devait à la dignité dont il était » revêtu, et ce qu'il se devait à lui-même. »

Hélas! il ne pensait pas que sa voix solennelle et grave allait s'éteindre dans l'explosion du volcan sur lequel s'agitaient les prétentions opposées de la royauté et des parlements; il ne croyait pas que l'éloge qu'il faisait des parlements devait être l'oraison funèbre de ces grandes compagnies de magistrature!...

En 1788, la lutte entre l'autorité royale et le pouvoir parlementaire touchait à son dernier période de violence. Les parlements firent appel aux états généraux, leur voix fut entendue, et ils léguèrent aux états généraux de 1789 toute une révolution pour héritage!...

La cause des parlements est à jamais jugée.

Suivant la constitution que leur avaient donnée, non pas les lois, mais les usages encore plus puissants que les lois, leur existence était devenue un insurmontable obstacle à la réalisation de quatre grands bienfaits dont nous jouissons aujourd'hui, à savoir, la centralisation politique ou l'unité nationale, la séparation des pouvoirs

judiciaire et administratif, l'uniformité de législation, et enfin, le plus considérable de tous, l'égale répartition de l'impôt. Mais nous serons justes. Les parlements ont rendu d'immenses services, ils ont fait de grandes choses, proclamé d'immortels principes, soutenu d'honorables luttes contre le pouvoir absolu. Nous admirerons leur conduite dans plusieurs circonstances remarquables, où ils ont uni le sentiment du devoir à une noble indépendance.

Les querelles sans cesse renaissantes des parlements avec la royauté ont préparé, accéléré la chute de l'ancienne monarchie. C'était, il est vrai, dans l'intérieur des parlements qu'avaient lieu ces discussions véhémentes. Mais là jaillissaient des idées neuves et hardies ; là, on protestait contre les atteintes portées aux personnes et aux propriétés ; là, se développaient les germes de nos libertés nationales ; là, les fondements de la monarchie étaient mis à nu. Le public était aux portes, et quand il pénétra dans le sanctuaire, la royauté lui apparut dépouillée du prestige qui l'avait jusque-là protégée. Qu'on dise que les parlements n'étaient pas séditieux, parce qu'ils employaient pour parler au roi des formes polies et courtisanesques, je le veux : encore leur langage ne fut-il pas toujours respectueux. Quelle décence, quelle délicatesse, trouve-t-on dans ce discours du président de Brosses, qui, dans des remontrances du parlement de Dijon, disait au roi : « Sire, il n'y a » point, il ne peut pas y avoir de loi qui autorise à de- » mander sans cesse, et à dépenser sans mesure. » Qu'on vante la hardiesse de ce langage, je ne conteste pas.

Mais ce que je veux constater, c'est qu'une grande révolution s'était opérée dans les esprits. Au milieu de si vives controverses, était née l'indépendance des opinions. Aussi l'assemblée constituante montra-t-elle à quelle hauteur les débats parlementaires avaient déjà porté les esprits à cette époque. D'où nous devons conclure que la lutte engagée entre les parlements et la royauté, et soutenue jusqu'au bout, d'une part avec une ardeur incroyable, et de l'autre avec une faiblesse, une indécision, un aveuglement étranges, a puissamment contribué à la transformation de l'ancienne monarchie en monarchie constitutionnelle.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT.

Monsieur,

A l'exemple des *Droz*, des *Courbouzon* et des autres magistrats qui ont honoré l'Académie par leurs travaux, vous avez su tempérer l'austérité de la science des lois par l'amour des lettres et l'étude de l'histoire. La Compagnie connaissait vos importantes recherches sur nos annales parlementaires, mine précieuse, déjà explorée avec succès, mais non épuisée, comme le prouve le fragment intéressant que nous venons d'entendre; elle a dû vous associer à ses travaux; elle vous voit avec satisfaction entrer dans son sein. Que votre livre, continué

avec une patiente ardeur, fasse revivre cette vieille magistrature, si virile, si forte, et qui a fait de si grandes choses pour le peuple et pour le pays. Un écrivain ne s'exprime jamais mieux que lorsqu'il doit peindre les qualités qu'il possède : aussi, pour nous rendre ces hommes énergiques, modestes, savants et vertueux, vous n'aurez à consulter que vous-même.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE 1842,

PAR M. VIANCIN.

Messieurs,

En voyant le résultat des concours que nous avions ouverts pour cette année, je n'ai pu me défendre d'un rapprochement d'idées qu'on ne s'attend guère sans doute à m'entendre exprimer dans cette imposante réunion. — L'an 1842 sera doublement noté dans nos souvenirs comme une année de sécheresse. Les tributs académiques qui auraient dû pleuvoir entre nos mains n'y sont pas plus tombés que l'eau du ciel sur nos sillons brûlants. Si j'osais me servir à ce sujet des figures surannées de la mythologie, je dirais que le dieu de la lumière et des beaux arts, si prodigue de ses feux envers la nature, s'est montré fort avare de ses inspirations pour les talents par vous appelés dans la lice. Ce ne sont pas les rayons de Phœbus qui ont manqué aux intelligences que vous espériez stimuler. Il faut croire que le thermomètre de l'émulation n'a pu marcher qu'en raison inverse du mouvement imprimé à celui de la température.

Ces allusions, Messieurs, vous paraîtront un peu légères à propos d'une chose grave; j'ai pensé que vous me les pardonneriez en faveur d'une intention qui ne peut vous échapper : elles décèlent en moi le désir de faire quelque diversion aux réflexions tristes qu'a dû vous suggérer la déception de vos espérances. Il est pénible, en effet, de penser que de toutes les palmes que vous aviez à décerner, aucune ne sera conquise. Il est fort regrettable que ni la description historique de l'ancienne cathédrale de St.-Etienne de Besançon, détruite après la conquête de 1674, ni l'éloge de Philibert de Chalon, dont la vie est une phase si remarquable de l'histoire de notre pays, ni cette question si importante : *les résultats de la réunion de la province à la France sous le rapport des sciences et des lettres*, n'aient excité assez vivement l'intérêt de nos écrivains pour qu'un seul d'entre eux désirât traiter au moins l'un de ces sujets.

Ainsi, pour vos concours de 1842, le champ de la prose est demeuré complétement stérile. Il n'en est pas tout à fait de même de celui de la poésie. Quatre émules sont entrés en lutte pour célébrer le siége de Dole en 1636. Vous en avez distingué deux, mais ils n'ont obtenu qu'un demi-succès.

Les auteurs des compositions n°. 2 et n°. 4 sont tellement restés au-dessous de leur tâche, que ne rien dire de leur œuvre serait peut-être me conformer à vos intentions. Mais toujours quelques égards sont dus à la bonne volonté. Je me reprocherais d'avoir humilié les vaincus par un dédaigneux silence.

Dans une épigraphe qu'il n'emprunte qu'à lui-même,

l'auteur de la pièce n°. 2 s'est cru tout d'abord obligé de faire compliment

« A la belliqueuse Dole
» De n'être plus espagnole
» Après un si grand succès; »

et d'ajouter que par leur courage et par beaucoup d'autres belles qualités, les Comtois étaient bien dignes de devenir Français. Impossible de ne pas rendre justice au concurrent sur le mérite de cette pensée tout à la fois française et franc-comtoise. Il va sans dire qu'à la fin des six vers qui forment cette épigraphe, *français* vient rimer avec *succès*. On sait que depuis nos innombrables triomphes l'un de ces deux mots amène toujours l'autre irrésistiblement dans notre langue poétique; et c'est ainsi que *guerriers* et *lauriers, gloire* et *victoire* y sont venus faire les frais de tant de couplets de vaudevilles d'une facture toute belliqueuse.

Si le choix d'un mètre difficile et quelque sentiment de la cadence qu'il exige pouvaient compenser l'absence de coloris et de poésie, nous aurions à tenir compte au concurrent d'avoir, avec certaine entente du rhythme qu'il s'est imposé, mis en strophes régulières des vers de sept syllabes, forme peut-être la plus rebelle aux exigences de notre versification, et que, sans doute pour cette cause, si peu de nos poëtes depuis Malherbe ont si rarement adoptée. Mais des syllabes euphoniques et des mots bien alignés ne peuvent jamais tenir lieu de pensées et d'images.

Cette vérité s'adresse également à l'auteur de la pièce

n°. 4, qui ne porte aucune devise. Le concurrent a voulu faire preuve aussi de quelque savoir-faire en versification, et sans doute il avait en vue de ne point tomber dans la monotonie d'une longue pièce sur un seul mètre, en mêlant à des tirades d'alexandrins des strophes d'autres mesures. Cette précaution ne pouvait lui suffire : l'enthousiasme lyrique manque à ses strophes, le ton héroïque à ses alexandrins, et nous ne pouvons lui laisser ignorer qu'on y trouve des incorrections nombreuses. Disons toutefois que le sentiment du patriotisme ne lui a pas fait défaut : dans un épilogue de seize vers, les meilleurs de toute la pièce, il énumère avec assez de bonheur nos principaux titres de gloire militaire, en terminant par un juste hommage à l'illustre maréchal Moncey, dont naguère toute la France a déploré la perte.

Des deux ouvrages qui ont fixé votre attention et que vous avez mis en parallèle, le premier porte pour épigraphe ces mots de la préface dont Jean Boyvin a fait précéder son histoire du siége de Dole : « Toute mon ambition se termine à vouloir être tenu pour naïf et véritable Franc-Comtois. » L'auteur de cette composition, mieux que le concurrent qui est venu lui disputer vos suffrages, est entré dans son sujet dès le début de sa pièce ; il en a peut-être mieux aussi disposé les diverses parties et compris les justes limites. Plusieurs passages offrent des vers bien frappés et vraiment dignes des hauts faits qu'ils décrivent : malheureusement, loin de soutenir ce ton, le poëte laisse tout à coup échapper de sa plume des vers d'une allure bien différente, des expressions et

des tours excessivement vulgaires. On regrette de le voir ainsi tomber, après de nobles inspirations, dans ce prosaïsme presque trivial dont la nouvelle école croit avoir enrichi la poésie française, et qui ne fait que mêler des haillons à son élégante parure.

Je me hâte, Messieurs, non de citer les défauts de cette nature qui déparent la pièce n°. 1, mais d'en faire remarquer les beautés principales. Voici d'abord comment l'auteur a su vaincre une difficulté souvent fort embarrassante, celle de mettre en vers une série de noms propres. Il énumère ainsi les chefs des assiégés :

« Laverne est à leur tête, et guidant leur audace,
» D'un œil rapide et sûr marque à chacun sa place;
» Sous lui marchent ces chefs au courage indompté,
» Fleurs de chevalerie, honneur de la Comté :
» Chatillon, d'Andelot, de l'Aubespin, de Mandre,
» Georget par cent exploits illustre dans la Flandre,
» Le hardi Perceval et Grammont qui trouva
» Le trépas des héros dans les murs qu'il sauva. »

Plus loin, dans la description des combats, on trouve ces beaux vers :

« Là, contre un héroïque et tranquille courage
» Des plus braves soldats vient se briser la rage,
» Comme sur un écueil rongé des flots amers
» En sourds rugissements meurt le courroux des mers;
» Là, les plus nobles chefs, de Beaumont, la Brugnière,
» Bourdonné, Blanquefort ont mordu la poussière.
» Près du vaillant Chabanne et du beau d'Aubigny,
» Là tombe avec honneur l'enseigne d'Orsigny,
» Roulé dans son drapeau comme dans un suaire, etc. »

. . . . . .

« Mais quel est ce guerrier qui sur son front imberbe

» Porte tant d'assurance et marche si superbe?
» C'est toi, jeune Briot, qui, parmi les hasards,
» Des luttes de l'école aux jeux sanglants de Mars,
» Viens combattre et mourir aux côtés de ton père!
» Tu meurs en murmurant le doux nom de ta mère,
» Et d'un dernier regard de tristesse et d'amour
» Contemplant la cité qui te donna le jour.
» — Vengeance! à moi, Dolois! vengeance! alors s'écrie
» Cet infortuné père. — Et tout à sa furie,
» Il se pousse au milieu des bataillons français
» Et se fraie un passage aux rangs les plus épais.
» Laverne, Dusillet, pressant leurs coups rapides,
» Et tout ce que la ville a d'enfants intrépides,
» S'élancent après lui, non moins impétueux;
» Tout s'écarte, tout plie ou tombe devant eux.
» En vain la voix des chefs presse, exhorte, rallie,
» Condé lui-même en vain accourt de Saint-Ylie,
» Condé que nul péril ne peut intimider!
» Et lui-même au torrent est contraint de céder;
» France!... c'en était fait de lui, de son armée!
» Soudain la foudre gronde en la nue enflammée,
» Et sur ce champ de mort jette aussi son horreur.
» C'est Dieu qui vient sauver de leur propre fureur
» Deux peuples que bientôt il doit unir en frères. »

Suit la description de la tempête qui fut si terrible aux deux armées et qui amena le dénouement de ce drame sanglant.

L'auteur du poëme n°. 3 emprunte aussi de Boyvin cette épigraphe : « La Franche-Comté de Bourgogne, » que les anciens appelaient le pays des Séquanais, est » une province plus grande en sa réputation qu'en son » étendue. » Ce concurrent aurait eu peu de chose à faire ou plutôt à éviter, sinon pour remporter le prix, du moins pour obtenir sans partage la distinction que vous lui accordez *ex æquo;* sa composition pèche pourtant

par la base. On voit qu'elle n'a pas été précédée d'un plan bien arrêté. Il y a des longueurs, qui semblent accuser quelque précipitation, car on devient toujours long lorsqu'on n'a pas le temps d'être court; j'en donne peut-être en ce moment une nouvelle preuve. — Quant aux détails, le poëte n'aborde pas son sujet aussi bien que son concurrent. — En lisant l'invocation par laquelle il commence, on croirait qu'il s'agit d'une pastorale, si le titre de la pièce n'annonçait pas des faits d'armes. — Il ne s'élève pas beaucoup plus haut que son rival dans les belles parties de son ouvrage, mais aussi ne descend-il pas aussi bas lorsqu'il décline. — Cependant sa composition présente aussi des négligences, quelques expressions communes, qu'on regrette d'y rencontrer. — Pour le fond, vous lui reprochez avec raison d'avoir par deux fois et d'une manière trop marquée, considéré la guerre dont le siége de Dole est un célèbre épisode, comme une lutte de religion où les Francs-Comtois auraient pris à cœur surtout de repousser les envahissements du protestantisme. C'est une méprise relativement aux circonstances où se trouvaient les parties belligérantes. Richelieu, l'habile instigateur de cette guerre, pouvait bien compter quelques protestants parmi ses auxiliaires, mais à commencer par le siége de la Rochelle, boulevard du calvinisme, lui-même avait donné des preuves éclatantes de son zèle à repousser les progrès de la religion réformée. Son but, en attaquant la Franche-Comté dont il n'oubliait pas certaines marques de sympathie pour les conspirations naguère tramées en faveur de Gaston, était d'abaisser les maisons

d'Espagne et d'Autriche, pour la plus grande gloire de la couronne de France.

Sans insister davantage sur cette observation, je termine par une citation qui montrera suffisamment tout ce que l'auteur du poëme que nous examinons était capable de faire :

« Cependant le mineur, comme un sombre génie,
» Du volcan souterrain allume l'incendie :
» Le salpêtre s'échauffe, il s'enflamme ; l'éclair
» D'un éclat moins mortel brille en sillonnant l'air.
» Bientôt le feu s'accroît ; il condense sa rage ;
» On entend un bruit sourd, précurseur de l'orage ;
» Soudain le mur éclate, et dans les airs lancés,
» Retombent des débris, des hommes fracassés.
» Le Français triomphant pousse un long cri de joie ;
» Tel qu'un vautour cruel fond sur sa faible proie,
» Tel que le vent accourt des limites du Nord
» Et renverse le mât qui déjà touche au port,
» Tel s'élance Baumont ; et dans l'affreux passage,
» Sa voix, les coups qu'il porte, échauffent le carnage.
» — En avant, compagnons ! que demain le soleil
» Dans ces remparts conquis éclaire mon réveil !
» — Dole, orgueilleux guerrier, ne te doit qu'une tombe !
» Un trait siffle ; soudain il chancelle, il succombe ;
» Dans les rangs ennemis sa mort jette le deuil,
» Et demain le soleil luira sur son cercueil. »

Si tout répondait dans cette pièce à ce mouvement poétique, assurément la victoire serait restée à son auteur ; mais, malgré les nuances qui sous quelques rapports semblent au premier coup d'œil favorables à sa composition comparativement à celle de son concurrent, vous n'avez pas vu entre ces deux ouvrages assez de distance pour que l'un dût l'emporter sur l'autre. Aucun

ne vous a paru assez irréprochable, assez riche de poésie, pour mériter le prix ; mais vous n'avez pas voulu laisser sans récompense les efforts de deux talents véritables, et vous avez décidé qu'il serait décerné à chacun des auteurs des poëmes n°s. 1 et 3, une médaille d'encouragement de la valeur de cent francs.

Il me reste, Messieurs, à vous témoigner le regret de n'avoir pu m'acquitter mieux de la tâche que vous m'avez imposée fort inopinément pour moi. Vous aurez doublement perdu à l'absence de l'un des membres de votre commission (1), le doyen de ceux d'entre nous qui se livrent le plus habituellement à la poésie. C'est à lui qu'il appartiendrait d'exposer, sans rien laisser à désirer, toutes les raisons de votre jugement. Personne plus que lui n'a le droit de donner à la jeunesse des conseils sur un art où il sait si bien réunir et le précepte et l'exemple.

(1) M. le président Trémolières.

Ce rapport terminé, M. le Président ouvre les billets cachetés joints aux deux pièces de vers portant les n°s. 3 et 1 ; et proclame MM. Richard-Baudin, régent de rhétorique au collége de Baume, et Gindre de Mancy, employé à l'administration générale des postes, comme ayant mérité la médaille décernée par l'Académie.

LA POÉSIE,

PAR M. VIANCIN.

En quelque lieu qu'un sort sévère
Fit plier mon front sous ses lois,
Grâce à toi, mon âme étrangère
A trouvé partout sur la terre
Un céleste écho de sa voix.

De Lamartine, *Méditations poétiques.*

Nous, soyons attentifs à la voix infinie
Qui fait du cœur de l'homme un temple d'harmonie.

Alexandre Soumet, *Divine Épopée.*

Sur ce globe arrosé de larmes,
Toi qui sèmes de fleurs nos plus âpres chemins,
Céleste poésie, — est-il vrai que tes charmes
Ne soient plus goûtés des humains?
Non, non; ta beauté souveraine,
Sur les cœurs choisis qu'elle entraîne,
Exerce un doux empire à jamais assuré.
Puissance immortelle et féconde,
Tu vins à son berceau civiliser le monde,
Et par toi seule encore il peut être épuré.

Le temps n'est plus où le poëte
Des rochers du désert faisait jaillir les eaux,
Commandait au soleil, maîtrisait la tempête,
Brisait la pierre des tombeaux :
Dieu ne permet plus ces miracles ; —
Mais au milieu des grands spectacles
Dont son œuvre sans cesse environne nos yeux,
L'esprit qui soufflait sur la lyre,
Lorsque dans nos destins le prophète sut lire,
Inspirera toujours des chants dignes des cieux.

Qui vous a sauvés des ténèbres,
Peuples morts sous le poids des siècles destructeurs ?
Comment nous sont connus vos jours, vos noms célèbres,
Vos héros, vos législateurs ?
A l'aurore de leur mémoire,
Pour briller plus tard dans l'histoire,
D'où sortit le soleil de leur célébrité ? —
Des récits, des chants poétiques,
Voix du passé lointain, fastes des temps antiques,
Premiers consécrateurs de l'immortalité.

Orgueil de l'active industrie,
Hardis travaux, — du temps vous subirez l'affront,
Et les hymnes brûlants qu'inspira la patrie
Avec fierté vous survivront.
Tu crouleras, Paris superbe !

Un jour on cherchera dans l'herbe
Où furent tes palais, tes dômes, tes remparts;
Mais les sublimes harmonies,
Mais les noms glorieux de tes plus beaux génies,
Resplendiront encor sur tes débris épars.

Si les calculs de la science
Ont pu sonder les cieux, les verra-t-on jamais
Suivre l'enthousiasme et de l'intelligence
Atteindre les brillants sommets ?
Non, non; — vers sa source éternelle,
Muse ardente, c'est sur ton aile
Que d'un rapide élan l'esprit est transporté.
C'est aux feux de ton diadème
Que l'âme de plus près s'éclaire sur soi-même,
Se contemple, et comprend toute sa dignité.

Dans les solitaires tristesses,
Dans les bruyants plaisirs du tourbillon mondain,
Partout la poésie apporte ses richesses
Au banni du paisible Eden.
Sur quelque plage qu'il respire,
Rêve au bonheur, pleure et soupire,
Près de l'homme partout elle est prompte à voler,
Comme une sœur compatissante,
Comme un ange d'amour à l'aile caressante,
Ou pour le réjouir ou pour le consoler.

Aux régions hyperborées,
Comme sous les rayons qui dorent l'équateur,
Brillante, elle descend des plaines éthérées,
Exhalant le feu créateur.
Des éclairs que sa course allume
Elle aime à sillonner la brume,
Décore de ses fleurs le trône des frimas;
Et prenant sur les monts sauvages
Des tons mâles et fiers, de sévères images,
Revient les adoucir dans les riants climats.

Pour elle il n'est point de barrières :
— Mieux encor que la paix, autre fille des cieux,
Elle rapproche, unit, sous diverses bannières,
Les citoyens de tous les lieux.
Un vain lambeau de territoire,
L'éclat d'une stérile gloire,
Portent les nations à s'entre-déchirer;
Mais dans leurs besoins sympathiques
Elles puisent ensemble aux sources poétiques
Et restent toujours sœurs pour s'y désaltérer.

Vainement les divers langages
Des peuples en déclin vont partageant le sort,
Et comme eux entraînés dans l'abîme des âges,
Avec eux sont frappés de mort;
Dans leurs ruines ressaisie,

L'impérissable poésie
Vient sous une autre forme enchanter l'univers ;
Et des homériques merveilles
Les héritiers rivaux, dans leurs savantes veilles,
Nous lèguent à leur tour le secret des beaux vers.

Et du poétique domaine
Viennent des possesseurs qui savent l'élargir ;
Sur les flots agités de la pensée humaine
Un autre Colomb peut surgir.
La lyre a des cordes nouvelles ;
Parfois entre des mains mortelles
Du séraphin surpris vibre la harpe d'or ;
Et si d'un marchepied céleste
L'ange terrestre tombe, une gloire lui reste :
Celle d'avoir tenté son périlleux essor.

A la grandeur de la pensée
La muse sait unir les sons mélodieux ;
De la parole ainsi savamment cadencée
Se forma la langue des dieux.
Raison, coloris, harmonie,
L'œuvre suprême du génie
Est celle qui vous offre étroitement liés.
Sans cet assemblage admirable,
Dépourvus de magie et de beauté durable,
Les vers à peine éclos déjà sont oubliés.

C'est en imitant la nature
Que l'on peut parvenir à cet heureux accord.
Seule, traçant du beau la route toujours sûre,
Elle couronne un noble effort.
Mais propice à qui l'étudie,
Non moins juste, elle répudie
Le poëte égaré qui méconnaît sa voix;
Et dans l'art les formes étranges,
Le vide, les tons faux, les monstrueux mélanges,
Lui sont tous odieux comme outrageant ses lois.

Heureux qui lui reste fidèle,
Et consacre sa lyre aux purs élans du cœur!
Digne d'être à son tour signalé pour modèle,
Du temps il restera vainqueur.
Mais honte au novateur bizarre
Qui transforme en jargon barbare
Le plus beau des accents que Dieu donne au mortel!
Flétrissure au chantre impudique,
Hideux profanateur du culte poétique,
Qui mêle des poisons aux parfums de l'autel!

Hors du temple, infâme licence,
Emporte au loin ta fange et ton souffle exécré;
Fuis! — le poëte est né tuteur de l'innocence,
Comme gardien du feu sacré.
Mais, sans corrompre, il peut séduire;

Comme il sait plaire, il sait instruire,
Même sous les couleurs du plus frivole écrit;
Et pour lui, mériter la gloire
C'est remporter sans tache une triple victoire,
En captivant l'oreille et le cœur et l'esprit.

Rare triomphe aux jours de crise
Où s'enfle le torrent des vices corrupteurs :
— La sainte poésie, alors trop peu comprise,
Voit languir ses adorateurs.
Aux sons de la lyre mourante
La foule reste indifférente,
Vile esclave de l'or qu'elle a déifié.
De ses froids mépris elle insulte
Le chantre aimé des cieux, qui, fidèle à son culte,
A des dieux étrangers n'a point sacrifié.

Mais la muse a pour lui des charmes
Qui seront à jamais du vulgaire inconnus.
Il dédaigne ces biens, source de tant d'alarmes
Pour ceux qui les ont obtenus.
Satisfait d'une humble retraite,
Que faut-il encore au poëte,
Riche de foi, d'espoir, d'amour, seuls vrais trésors?
Jusqu'aux limites de sa vie
Peut manquer à son front le laurier qu'il envie;
Mais ce laurier verdit sur la cendre des morts.

C'est à lui d'élever son âme
Sur tant d'abjections et de fausses grandeurs;
C'est à lui d'attiser sa généreuse flamme
Parmi tant d'ignobles ardeurs.
Contre toutes les tyrannies,
Les iniquités impunies,
Qu'il s'arme le premier de courageux accents;
Et prompt à flétrir l'égoïsme,
Que pour la bienfaisance et les traits d'héroïsme
Il garde le tribut de son plus pur encens.

Ainsi règne encor le poëte,
Jaloux de relever son pouvoir affaibli;
Ainsi des saintes lois dont il fut l'interprète
Il combat le funeste oubli.
Sur la foule si sa voix passe
Comme un vain son meurt dans l'espace,
Dans plus d'un cœur du moins elle peut retentir;
Trop heureux quand son vers sublime
Réchauffe une vertu, fait frissonner un crime,
Livre aux rayons des cieux les pleurs du repentir.

Contre la majesté suprême
Si l'impie enhardi lève un front mutiné,
Qui saura, sur sa bouche arrêtant le blasphème,
Vaincre son délire obstiné?
C'est toi, fidèle poésie!

Mais n'eût-il que l'âme saisie
D'un trouble fugitif à tes divins concerts,
Aux cieux encore ont leur trophée
Les vrais imitateurs du fabuleux Orphée
Qui ne put qu'un moment désarmer les enfers.

Levez-vous, prêtres de la lyre!
Du flambeau qui vous luit mesurez la hauteur;
Pour des chants immortels se plut à vous élire
Votre immortel inspirateur.
Investis d'un saint ministère,
Astres vous-mêmes sur la terre,
Qu'un feu céleste en vous ne cesse d'éclater.
Levez-vous! — la tâche est divine;
Rendez la poésie à sa noble origine:
Elle descend du ciel et doit y remonter.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

Dans la séance du 6 janvier 1842, M. Edouard Clerc, Président de la Compagnie, rendit compte d'un voyage qu'il avait fait à Paris pendant les vacances, dans le but de constater le nombre et l'importance des pièces relatives à l'histoire de la Franche-Comté, qui existent à la Bibliothèque royale. M. Clerc annonça qu'il avait découvert dans diverses collections une série de documents du plus haut intérêt pour cette province, et il en présenta le catalogue; l'Académie décida que cette pièce serait insérée dans un des recueils de l'année, avec la conclusion du rapport de l'honorable Président.

CONCLUSION

DU RAPPORT DE M. CLERC.

La Bibliothèque royale, département des manuscrits, possède sur l'histoire de la Franche-Comté 66 volumes in-4°., collection Fontette, et 43 in-folio, sous le nom de collection Droz.

L'Académie peut avoir des emprunts assez importants à faire à cette double collection, dans l'intérêt des documents qu'elle publie.

L'Académie, dans sa séance du 24 août 1843, décernera une médaille de la valeur de 300 fr., à l'auteur du meilleur *Mémoire historique sur la Maison de Montfaucon.*

Elle met au concours pour la même année, le sujet suivant :

De l'Influence probable des Chemins de Fer sur les Intérêts matériels et moraux de la Franche-Comté. Le prix sera une médaille de la valeur de 300 fr.

L'Académie propose pour sujet du prix de poésie à décerner en 1843, *la Gloire militaire de la Franche-Comté.* Le prix sera une médaille de la valeur de 200 fr.

L'Académie décernera dans sa séance du 24 août 1844 un prix de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question : *Comparer les rapports actuels des Domestiques et des Maîtres avec ce qu'ils étaient avant la révolution, et indiquer les moyens d'améliorer ces rapports.*

Elle propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner dans la même année, *l'Éloge de Mairet.*

Les concurrents ne signeront point leurs mémoires ; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur

nom et leur adresse. Ces mémoires seront envoyés, *francs de port, au Secrétaire-Perpétuel de l'Académie*, avant le 1er. juin.

A l'avenir, nul ne pourra recevoir le prix s'il ne s'est fait connaître sous son véritable nom.

Le Secrétaire-Perpétuel, J.-B. Pérennès.

ÉLECTIONS.

L'Académie, dans sa séance du 24 août, a nommé *Président* M. Weiss ; *Vice-Président* M. Navand.

Ont été élus :

Membres honoraires de l'Académie,

MM. Flourens, Secrétaire-Perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française ;
De Golbéry, Procureur-Général près la Cour royale de Besançon.

Associé résidant,

M. Ch. de Rotalier.

Associés correspondants
(classe des associés nés dans la province),

MM. Tissot, Professeur de philosophie à la faculté de Dijon ;
Bousson de Mairet, ancien Professeur de rhétorique au collége royal de Rodez ;

MM. Faivre d'Esnans, Docteur-Médecin à Baume;
L'abbé Richard, Curé de Dambelin (Doubs).

Associés correspondants
(classe des associés nés hors de la province),

MM. Raynaud, membre de l'Institut, l'un des conservateurs de la Bibliothèque royale;
Dubeux, Conservateur-Adjoint de la Bibliothèque royale;
Jules Pautet, Bibliothécaire de la ville de Beaune.

LISTE ACADÉMIQUE.

NOVEMBRE 1842.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr. l'Archevêque de Besançon.

M. le Lieutenant-Général Commandant la 6e. division militaire.

M. le Premier Président de la Cour royale.

M. le Préfet du département du Doubs (M. Victor Tourangin, C ✵, *ex-Président* de la Compagnie).

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. Micaud, ✵, Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs,

Arago, ✵, membre de l'Académie des sciences, Directeur de l'observatoire; à Paris (janvier 1835).

Berroyer, ancien Recteur; à Bresson, près Grenoble (juillet 1814).

Le Baron Billard, C ✵, Lieutenant-Général (mars 1838).

Le Baron Bouvier, O ✵, Président honoraire à la Cour royale de Besançon (février 1812).

L'Abbé Calmels, ancien Recteur, Vicaire-Général; à Albi (Tarn) (août 1825).

Le Comte du Coëtlosquet, ✠, membre de l'Académie de Metz (décembre 1840).

Le Comte de Coutard, ✠ C ✠, Lieutenant-Général; à Paris (février 1833).

Droz, Joseph, ✠, de l'Académie française et de celle des sciences morales et politiques; à Paris (novembre 1806).

Fargeaud, Professeur de physique à la faculté des sciences de Strasbourg (août 1827).

Flourens, ✠, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française (janvier 1841).

L'Abbé Gattrez, Proviseur du collége royal de Rodez (janvier 1828).

Golbéry (de), Député, Procureur-Général à la cour royale de Besançon (24 août 1842).

Goureau, ✠, Capitaine du génie; au fort l'Ecluse (août 1833).

Mgr. Gousset, ✠, Archevêque de Reims (janvier 1831).

Guizot, G.O ✠, Ministre des affaires étrangères, de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Huart, ✠, Recteur de l'Académie de Corse (août 1834).

Lamartine (Alphonse de), ✠, Député, membre de l'Académie française, etc. (mai 1834).

Lefaivre, O ✠, Colonel, Directeur du génie au Havre (24 novembre 1836).

Magnoncour (*Flavien* de), ancien Député du Doubs; à Frasne (Haute-Saône) (décembre 1835).

Le Baron Martin, ✵, ancien Député; à Gray (août 1836).

Le Baron Meyronnet-de-St.-Marc, ✵, Conseiller à la Cour de Cassation (août 1835).

Michelot, ✵, ancien élève de l'école polytechnique, chef d'institution; à Paris (août 1838).

Le Comte de Montalembert, Pair de France; à Paris (janvier 1840).

Parandier, ✵, Ingénieur des ponts et chaussées, faisant fonctions d'Ingénieur en chef du chemin de fer de Dijon à Chalon, etc.; à Dijon (14 février 1833).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près Paris (décembre 1835).

Servois, ✵, ancien Officier d'artillerie, correspondant de l'Académie de Turin; à Mont-de-Laval (août 1836).

Villiers du Terrage (de), O ✵, Chevalier de l'ordre de Charles III, Pair de France, ancien Préfet du Doubs; à Paris (janvier 1819).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs,

Droz, ✵, Conseiller honoraire à la Cour royale, *Doyen de la Compagnie;* titulaire le 30 décembre 1805.

Ordinaire (J.-J.), O ✵, Recteur honoraire de l'Académie universitaire, membre correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Vice-Président de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 11 septembre 1806.

Guillaume, Juge au tribunal d'instance, membre de l'Académie de Dijon; titulaire le 4 décembre 1806.

De Boulot, ✡, membre de l'Académie de Dijon; titulaire le 11 juin 1807.

Weiss, ✡, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres); titulaire le 4 août 1808.

Marchant, Docteur en médecine, membre de l'Académie de Dijon et autres Sociétés savantes; titulaire le 6 février 1811.

Ordinaire, *Désiré*, ✡, Directeur honoraire de l'Institut royal des sourds-muets, de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs (février 1814).

Vertel, ✡, Directeur de l'école préparatoire de médecine, de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 6 février 1811.

Clerc père, ✡, ancien Procureur-Général à la Cour royale de Besançon; titulaire le 12 mars 1812.

Trémolières, ✡, Président du tribunal de première instance; titulaire le 26 août 1814.

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, membre de la Société d'émulation du Jura; titulaire le 14 août 1820.

Desfosses, Professeur de chimie à l'école préparatoire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 24 août 1822.

Monnot-Arbilleur, ✡, Président à la Cour royale,

membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs ; titulaire le 24 août 1826.

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or; titulaire le 24 août 1826.

Le Baron Desbiez de Saint-Juan; titulaire le 29 janvier 1827.

Pérennès, Doyen de la Faculté des lettres, *Secrétaire-Perpétuel honoraire*, Professeur de littérature française à la faculté ; titulaire le 28 janvier 1829.

Demesmay (Auguste), Député du Doubs, membre de l'Académie de Dijon; des Sociétés académiques du Var et du Puy-de-Dôme ; titulaire le 26 décembre 1833.

Bulloz, Docteur, Professeur à l'école préparatoire de médecine, membre des Sociétés médicales de Tours, Toulouse, Montpellier, Marseille, Metz; de la Société d'émulation du Jura, de celle d'agriculture du Doubs; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 31 juillet 1834.

Bretillot (Léon), membre du conseil-général; associé-résidant le 2 février 1832, titulaire le 12 novembre 1835.

L'Abbé Doney, membre du Chapitre métropolitain; associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 décembre 1835.

Bourgon, ✡, Conseiller à la Cour royale, *Trésorier de la Compagnie;* associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 mars 1836.

Maurice, Député du Doubs, Président à la Cour royale;

associé-résidant le 25 août 1834, titulaire le 26 janvier 1837.

Lancrenon, Peintre d'histoire, Directeur du Musée; associé-résidant le 2 avril 1835, titulaire le 24 décembre 1838.

Béchet, Conseiller à la Cour royale, membre de la Société d'émulation du Jura; associé-résidant le 26 août 1835, titulaire le 24 août 1840.

L'Abbé Ruellet, membre honoraire du Chapitre métropolitain, Curé de Saint-François-Xavier; associé-résidant le 28 janvier 1836, titulaire le 24 août 1840.

Ponçot, ✡ O ✡, ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc.; associé-correspondant le 26 janvier 1837, titulaire le 24 décembre 1840.

Jobard, ✡, ancien Député de la Haute-Saône, Avocat général à la Cour royale; associé-résidant le 28 janvier 1836, titulaire le 24 août 1841.

Éd. Clerc, Conseiller à la Cour royale; associé-résidant le 28 janvier 1837, titulaire le 24 août 1841.

Louis de Vaulchier; associé-résidant le 24 août 1837, titulaire le 24 août 1841.

Convers, membre du conseil général, adjoint du maire de Besançon; associé-résidant le 24 août 1837, titulaire le 24 août 1842.

ASSOCIÉS-RÉSIDANTS.

Messieurs,

PERRON, Professeur de philosophie à la faculté, *Secrétaire-perpétuel;* élu le 24 août 1838.

KORNPROBST, Ingénieur des ponts et chaussées; élu le 24 août 1840.

GARDAIRE, Inspecteur de l'Académie; élu le 24 août 1840.

VILLARS, Docteur, Professeur à l'école de médecine; élu le 28 janvier 1841.

DUSILLET (Aug.), Conseiller à la cour royale; élu le 24 août 1841.

CARBON, ✵, Recteur de l'Académie; élu le 24 août 1841.

NAVAND, Conseiller à la cour royale; élu le 28 janvier 1842.

MEUSY, Professeur de littérature ancienne à la faculté des lettres; élu le 28 janvier 1842.

ROTALIER (Ch. DE); élu le 24 août 1842.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant Comté de Bourgogne [1].

Messieurs,

DUSILLET (Léon), ✵, membre de la Société d'émulation du Jura; à Dole (septembre 1806).

[1] Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *quarante*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Marc, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Remiremont (Vosges) (octobre 1806).

Guyétant, ✠, Docteur en médecine, membre de la société des Géorgiphiles de Florence; à Paris (février 1809).

Colin, ✠, Premier Président à la Cour royale de Douai, membre de la Société d'émulation du Jura, ancien Député (février 1811).

Ch. Nodier, ✠, de l'Académie française, etc.; à Paris (mars 1812).

Roux de Rochelle, ✠, ancien membre du Corps diplomatique; à Paris (août 1821).

Duvernoy, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Besançon (janvier 1822).

D. Monnier, Homme de lettres, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (janvier 1827).

Victor Hugo, ✠, de l'Académie française, etc.; à Paris (août 1827).

Le Baron Delort, ✠ C ✠, Lieutenant-Général, Pair de France, Aide-de-Camp du Roi, membre du Conseil général du Jura, chevalier de la Couronne de fer d'Autriche, membre de l'Académie royale de Marseille, de la Société d'émulation du Jura; à Paris (août 1827).

Coillot, Docteur en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, ✠, Député du Jura, membre de l'Académie des sciences, Professeur de physique à la faculté des

sciences de Paris, l'un des fondateurs et professeurs de l'École centrale des arts et manufactures, Directeur du Conservatoire des arts et métiers; à Paris (août 1827).

Marjolin, ✵, Professeur à la faculté de médecine de Paris (janvier 1828).

Péclet, ✵, Professeur de physique et de chimie à la faculté des sciences de Paris et à l'École centrale des arts et manufactures, Inspecteur général de l'université (août 1828).

Dalloz, ✵, Député du Jura, Avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de Cassation (août 1828).

Cordier, ✵, Député du Jura, ancien Inspecteur général des ponts et chaussées; à Paris (janvier 1829).

Damoiseau, ✵, membre de l'Académie des sciences et du Bureau des Longitudes; à Paris (janvier 1830).

Le Comte Donzelot, C ✵ G ✵, Lieutenant-Général, ancien Gouverneur de la Martinique et des Iles sous le Vent; à Ville-Evrart, près Neuilly-sur-Marne (janvier 1830).

L'Abbé Receveur, Professeur à la faculté de théologie de Paris (janvier 1831).

Gerrier, ✵, membre de la Société linnéenne de Paris, des Sociétés académiques de Mâcon et du Bas-Rhin; de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (août 1831).

Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Auteur dramatique; à Paris (février 1832).

Marsoudet, Littérateur; à Salins (février 1832).

Ch. Cuvier, Professeur d'histoire à la faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Duvernoy, ✵, Docteur en médecine, Professeur au collége de France; à Paris (août 1832).

Le Comte Emmanuel de l'Aubespin, ✵; à Paris (août 1833).

Besson, Statuaire, Directeur de l'école de dessin à Dole; membre de la Société des antiquaires de la Côte-d'Or et de celle d'émulation du Jura (août 1833).

Beuque (Adrien), Vérificateur des douanes; à Lyon (janvier 1834).

Gindre de Mancy, employé de l'administration générale des postes; à Paris (janvier 1834).

Laumier, Littérateur; à Besançon (août 1834).

Charles Magnin, ✵, membre de l'Académie des Inscriptions, Conservateur de la Bibliothèque royale; à Paris (janvier 1839).

X. Marmier, ✵, Bibliothécaire du ministère de l'instruction publique; à Paris (août 1839).

Lélut, de Gy, Médecin de la Salpétrière; à Paris (août 1839).

De Bernard, Littérateur; à Paris (janvier 1840).

L'Abbé Dartois, Curé à Villers-sous-Montrond (août 1840).

Bolu-Grillet, Docteur-médecin; à Dole (août 1841).

Tissot, Professeur de philosophie à la Faculté de Dijon (août 1842).

Bousson de Mairet, ancien Professeur de rhétorique au collége royal de Rodez; à Arbois (août 1842).

Faivre d'Esnans, Docteur-Médecin; à Baume (août 1842).

Richard (l'abbé), Curé; à Dambelin (Doubs) (août 1842).

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté [1].

Messieurs,

Peignot, Inspecteur honor. des études, membre résidant de l'Académie de Dijon, etc. (septembre 1806).

Le Marquis de Villeneuve-Trans, ✵, membre correspondant de l'Institut, etc.; à Nancy (janvier 1824).

Civiale, ✵, Docteur en médecine; à Paris (août 1833).

Le Baron Taylor, ✠ ✵; à Paris (août 1825).

Pariset, ✵, membre de l'Académie des sciences, Secrétaire-Perpétuel de l'Ecole royale de médecine; à Paris (août 1826).

De Cailleux, ✠ ✵, Directeur général des Musées royaux; à Paris (août 1827).

Flatters, ✵, Statuaire; à Paris (août 1827).

Soulié, ✵, l'un des Conservateurs de la Bibliothèque du Roi à l'Arsenal; à Paris (janvier 1829).

David, ✵, Statuaire, membre de l'Institut; à Paris (août 1831).

Péricaud, Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

[1] Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *vingt*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Matter, ✵, Inspecteur général de l'Université ; à Paris (janvier 1834).

Nadault-Buffon, Ingénieur des ponts et chaussées ; à Chaumont (août 1834).

Thirria, ✵, Ingénieur en chef des mines ; à Paris (août 1834).

Ballanche, de l'Académie française ; à Paris (août 1834).

Thurmann, ancien élève de l'Ecole royale des mines ; à Porentruy (août 1834).

Le Comte de Caumont, ✵, Président de la Société des antiquaires de Normandie (janvier 1841).

Raynaud, ✵, membre de l'Institut, l'un des conservateurs de la Bibliothèque royale (août 1842).

Dubeux, Conservateur adjoint de la Bibliothèque royale (août 1842).

Pautet (Jules), Bibliothécaire de la ville de Beaune (août 1842).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS[1].

Messieurs,

Le Baron de Stassart, ✵, membre du Sénat belge, Gouverneur de la Province de Namur, au Château de Corioule (janvier 1826).

Picot, Professeur d'histoire à Genève (mai 1807).

Humbert, ✵, membre correspondant de l'Académie des

[1] Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841 ; on y a inscrit d'abord les noms des savants étrangers que l'Académie comptait déjà parmi ses correspondants.

inscriptions et belles-lettres, Professeur de langue arabe à Genève (janvier 1820).

Le Baron de Gingins La Saraz, à Lausanne (mai 1839).

L'abbé Gazzera, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Turin (mars 1841).

Rosini, littérateur à Pise (mars 1841).

Le Baron de Reiffemberg, membre de l'Académie royale de Bruxelles, correspondant de l'Institut de France, etc. (mars 1841).

Gachard, Directeur général des archives des Pays-Bas (mars 1841).

Voysin, Bibliothécaire de la ville de Gand (mars 1841).

Mayor (Mathias), Médecin en chef de l'hôpital de Lausanne (mars 1841).

Vulliemin, Ministre du St.-Évangile à Lausanne (mars 1841).

Porchat, ancien Recteur de l'Université de Lausanne (mars 1841).

Matile, membre du Tribunal souverain de Neuchâtel (mars 1841).

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Discours de M. le Président. 1
Une Séance académique, par M. Aug. Dusillet. 24
Discours de réception de M. Navand, conseiller à la Cour royale. 36
Réponse du Président. 58
Rapport sur le concours de 1842, par M. Viancin. . . . 60
La Poésie, ode, par M. Viancin. 69

Pièces dont l'Académie a voté l'impression.

Conclusion du Rapport de M. Clerc. 78
Copie du Catalogue. 79

Programme des Prix à décerner en 1843 et 1844. 82
Élections. 83
Liste académique. 85

FIN DE LA TABLE.

L. SAINTE-AGATHE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00698 4633